

# Document d'enregistrement universel

INCLUANT LE RAPPORT  
FINANCIER ANNUEL

2022



Guerbet | 

Guerbet, notre Raison d'être	2
Entretien avec David Hale, Directeur Général	4
Guerbet en bref	6

# sommaire •

## 1

<b>Le groupe Guerbet</b>	<b>9</b>
1.1 Notre modèle d'affaires	10
1.2 Histoire de la Société	12
1.3 Principales données consolidées	14
1.4 Présentation des activités	15
1.5 Activité industrielle et logistique	24
1.6 Innovation, Recherche et Développement	25
1.7 Organisation du Groupe au 31 décembre 2022	32

## 2

<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>35</b>
2.1 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	36
2.2 Conseil d'administration	36
2.3 Direction générale	60
2.4 Rémunération des mandataires sociaux	62
2.5 Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef	78
2.6 Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce	78
2.7 Délégations en matière d'augmentation de capital	78
2.8 Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales	79
2.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	80

## 3

<b>Capital et actionariat</b>	<b>81</b>
3.1 Données boursières	82
3.2 Relations avec la communauté financière	83
3.3 Dividendes distribués	84
3.4 Actionariat	84
3.5 Programme de rachat d'actions	85
3.6 Informations complémentaires concernant le capital	86

## 4

<b>Rapport de gestion</b>	<b>95</b>
4.1 Analyse de l'activité et du résultat	96
4.2 Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2023	99
4.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation	99
4.4 Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.	99
4.5 Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.	99
4.6 Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.	100
4.7 Déclaration de performance extra-financière	100
4.8 Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	100
4.9 Facteurs de risque	104
4.10 Autres informations légales	109

## 5

<b>Déclaration de performance extra-financière</b>	<b>113</b>
5.1 Gouvernance, stratégie, risques et opportunités RSE	114
5.2 Ressources Humaines	117
5.3 Préserver la santé et la sécurité	128
5.4 Minimiser les impacts environnementaux de nos activités	133
5.5 Éthique des affaires	157
5.6 Recours responsable aux animaux de laboratoire dans le cadre de la recherche	164
5.7 Contribution de Guerbet aux Objectifs de Développement Durable	165
5.8 Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet	166
5.9 Méthodologie de consolidation des données RSE	167
5.10 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	172

## 6

<b>États financiers et notes annexes</b>	<b>175</b>
6.1 Comptes consolidés et annexes	176
6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	219
6.3 Comptes individuels et annexes sociales	224
6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	245
6.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	250

## 7

<b>Informations complémentaires</b>	<b>251</b>
7.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel	252
7.2 Attestation du responsable du Document	252
7.3 Personnes responsables du contrôle des comptes	252
7.4 Capital social	253
7.5 Accessibilité du document au public	253
7.6 Informations d'ordre général sur la Société	254
7.7 Statuts (extraits)	255
7.8 Tables de concordance	257

# Document d'enregistrement universel

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

## 2022

Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 31 mars 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les documents suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2022 sous le numéro D.22-0242 (<https://www.guerbet.com/media/bondd0rq/guerbet-document-d-enregistrement-universel-2021.pdf>) ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2021 sous le numéro D.21-0360 ([https://www.guerbet.com/media/johantif/guerbet\\_deu2020\\_fr\\_vdef-amf.pdf](https://www.guerbet.com/media/johantif/guerbet_deu2020_fr_vdef-amf.pdf)).

Ce Document d'enregistrement universel incluant le Rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle qui a été établie en format ESEF et est disponible sur le site <https://www.guerbet.com/fr-fr>.

# Guerbet, notre raison d'être

Guerbet est une entreprise de santé française qui accompagne depuis 1926 les professionnels de santé spécialisés dans l'imagerie médicale Diagnostique et Interventionnelle.

Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions associées, adaptés à leurs besoins.

**CHEZ GUERBET,  
NOUS TISSONS  
DES LIENS DURABLES  
POUR PERMETTRE  
DE VIVRE MIEUX**

*En privilégiant  
le bénéfice  
patient*

*En osant  
des choix  
audacieux*

*En prenant  
soin des autres*

*En apportant  
continuellement  
des solutions  
innovantes*

*En progressant  
par le partage  
de connaissances*

**C'EST NOTRE RAISON D'ÊTRE**

Guerbet | 



## Notre mission

Les hommes et les femmes de Guerbet s'engagent à proposer aux professionnels de santé des produits de contraste et des solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients. Passionnés par leur métier, ils mobilisent leurs énergies au quotidien pour conjuguer performance, qualité et développement durable.

## Nos valeurs



“

**2022 marque l'approbation de mise sur le marché (AMM) par l'agence américaine, la FDA de notre nouvelle innovation en IRM : Elucirem™.**

”



**DAVID HALE,**  
DIRECTEUR  
GÉNÉRAL

#### Que peut-on retenir de l'année 2022 pour Guerbet ?

L'année fut intense pour toutes nos équipes, que je tiens en premier lieu à remercier, pour leur engagement au quotidien, que ce soit dans nos usines, sur le terrain au contact des clients ou dans les fonctions support.

Nous avons plusieurs événements marquants pour Guerbet cette année et je mettrai l'accent sur trois d'entre eux. Tout d'abord, nous avons marqué des étapes importantes sur notre nouvelle innovation en IRM, le gadopicienol : il a désormais un nom de marque, Elucirem™ ! En septembre, nous avons obtenu l'approbation de mise sur le marché (AMM) par l'agence américaine, la FDA, dans un process « prioritaire » et nous attendons dans les prochains mois celle de l'agence européenne, l'EMA.

Deuxième étape importante pour le Groupe, Guerbet s'est doté en 2022 d'une Stratégie Climat. Nos objectifs en matière de réduction d'émissions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> couvrent nos émissions directes et indirectes. Notre engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique s'inscrit dans une trajectoire « Well-below 2°C » selon la définition SBTi. Très concrètement, cela implique de réduire de 27,5 % (base 2021) nos émissions directes et de 13,75 % (base 2021) nos émissions indirectes d'ici 2032.

Enfin, notre développement commercial en Asie, et particulièrement en Chine, se poursuit. Initié depuis plusieurs années, nous sommes désormais opérationnels.

#### Elucirem™ est attendu comme votre produit phare en IRM, pouvez-vous nous en dire plus ?

Ce nouveau produit viendra compléter notre offre en IRM, aux côtés de Dotarem®. L'innovation majeure d'Elucirem™ repose sur le fait qu'un examen IRM avec Elucirem™ requiert la moitié de la dose de gadolinium par rapport aux produits de contraste non spécifiques existant, pour un effet similaire à un produit gadoliné conventionnel. C'est également autant de gadolinium de moins rejeté dans l'environnement !

**70%**  
DES SALARIÉS DU GROUPE  
SONT DANS UNE DIRECTION  
PILOTÉE PAR UNE FEMME



**45 %**  
DE FEMMES  
AU COMITÉ EXÉCUTIF

Par ailleurs, nous pouvons être fiers de l'industrialisation réussie du produit ! Après la découverte de la molécule par nos laboratoires internes de recherche, ce sont nos usines françaises et américaines qui produisent Elucirem™, de la fabrication du principe actif à sa mise en solution pharmaceutique. Prochaine étape majeure, l'obtention de l'AMM par l'EMA, prévue dans l'année.

### **Le monde dans lequel évolue Guerbet continue d'être perturbé (Covid-19, inflation, conflits...); comment Guerbet a-t-il réagi à ces nouveaux enjeux ?**

En tant qu'entreprise internationale, nous faisons en effet face aux évolutions géopolitiques et aux perturbations économiques dans différentes régions du monde.

La Covid-19 est encore là, et les conséquences de la crise sanitaire se font encore sentir, avec des reprises économiques diverses selon les régions du monde. Nous suivons attentivement les nouveaux départs d'épidémie en Asie afin d'anticiper au mieux nos actions. Les répercussions à l'échelle mondiale d'un nouveau ralentissement en Chine pourraient être importantes, avec de nouveaux impacts sur l'approvisionnement et des hausses de prix de certaines matières.

Comme dans de nombreux secteurs, l'approvisionnement en matières premières et différents types de matériel est devenu particulièrement tendu cette année. Les ralentissements dans les chaînes d'approvisionnement n'ont pas directement impacté notre fonctionnement industriel, mais cela a dû néanmoins nécessiter des ajustements constants de la part de nos équipes, afin de maintenir nos cycles de production. Notre production étant très largement située en Europe (où nous avons 100 % de nos sites de production de principes actifs) et aux États-Unis, cela nous permet de limiter les risques d'approvisionnement en raison d'enjeux internationaux.

L'inflation, autre conséquence de la crise, touche également Guerbet, comme tous les acteurs économiques. Certains effets ont pu être maîtrisés en 2022, mais il est très probable qu'elle se ressente à tous niveaux en 2023.

Parmi d'autres évolutions récentes impactant Guerbet, je citerai aussi la Grande Démission. Le phénomène est particulièrement visible aux États-Unis. Nos sites étant au sein de bassins d'emploi très dynamiques, le turnover cette année y a été très important. Nous sommes toutefois parvenus à une certaine stabilisation de nos effectifs à la fin de l'année 2022 et nous espérons que cela se poursuivra.

Enfin, le conflit russo-ukrainien n'impacte pas directement notre activité. Les conséquences du conflit en matière d'énergie nous ont amenés à évaluer notre état de préparation, notamment si des mesures de délestage devaient être prises par les autorités et leurs conséquences pour notre activité de production. L'impact de la hausse du coût de l'énergie a pu être jusqu'à présent absorbé par nos politiques d'achat et contrats existants.

### **En tout début d'année, vous avez annoncé une prise de participation au sein de la société Intrasure ; cela confirme-t-il vos ambitions en Intelligence Artificielle ?**

Le 11 janvier 2023, nous avons réalisé une prise de participation à hauteur de 39 % de la société Intrasure, spécialisée en logiciels d'imagerie médicale. Depuis quatre ans, nous développons des algorithmes d'Intelligence Artificielle en imagerie oncologique. S'adosser à un partenaire ayant l'expertise du digital en radiologie fait ainsi beaucoup de sens, d'autant qu'il existe un alignement entre nos stratégies et une complémentarité de produits entre nos deux entreprises.

En plus, nous avons complété cette augmentation de capital avec une offre publique d'achat volontaire, qui permet aux Actionnaires actuels de bénéficier de liquidités aux mêmes conditions de prix, et qui pourrait venir compléter le nombre de titres détenus par Guerbet à l'issue de l'offre publique d'achat.

### **Quelles sont vos perspectives pour 2023 ?**

Elles sont de plusieurs ordres. Le secteur de l'imagerie médicale connaît une croissance continue dans le monde, en raison des évolutions démographiques, des investissements de certains pays dans le secteur de la santé, de la croissance du parc équipementiers... Aussi, nous nous attendons à une croissance des ventes en 2023, et notamment en Asie, malgré des incertitudes liées au contexte sanitaire ou économique évoqué plus haut.

Ensuite, Elucirem™, nous en avons parlé, sera commercialisé d'ici la fin de l'année dans plusieurs pays, suite à l'obtention de l'AMM européenne que nous attendons au milieu de l'année. 2023 sera donc une année importante pour l'entreprise, même si le lancement commercial prendra davantage d'ampleur à partir de 2024. Une telle innovation dans ce secteur représente un moment de mobilisation pour toutes les équipes, et renforce le sentiment de fierté de participer au progrès médical.

Enfin, en Intelligence Artificielle, nous en avons parlé, nous allons poursuivre nos développements et notre rapprochement avec notre nouveau partenaire Intrasure.

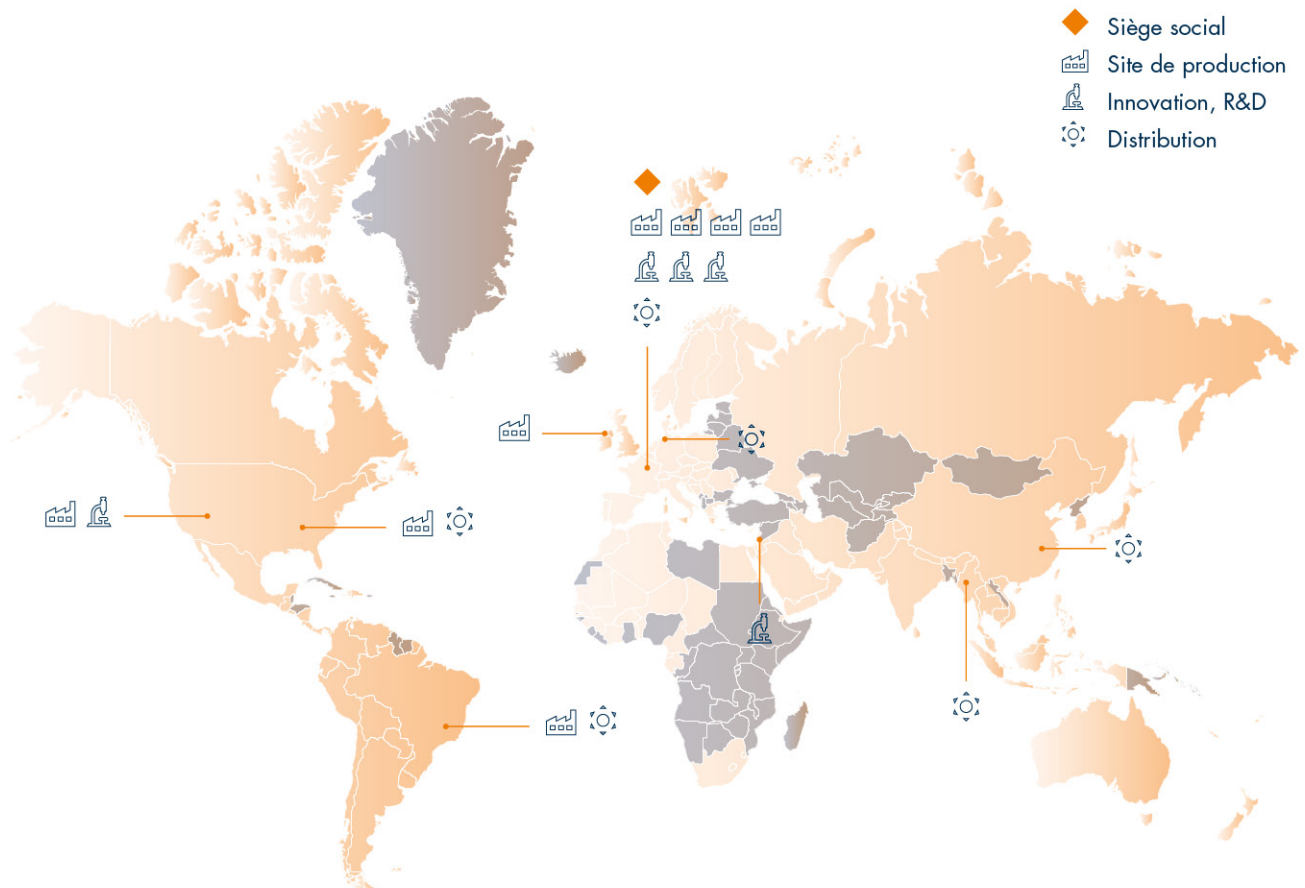
### **Un mot de conclusion ?**

Confiance, car je suis confiant en la capacité de notre entreprise, des femmes et des hommes qui la font vivre au quotidien, pour relever les défis qui sont devant nous. Je sais pouvoir compter sur des équipes engagées et mobilisées pour le succès de notre Groupe. Notre savoir-faire bientôt centenaire et notre relation de confiance avec nos clients sont également des atouts qui me font voir 2023 avec optimisme.

# Guerbet en bref

Le groupe Guerbet accompagne les professionnels de santé spécialisés dans l’Imagerie médicale « Diagnostique » et « Interventionnelle ».

Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d’injection, des dispositifs médicaux et des solutions digitales, adaptés aux besoins des professionnels de santé.



  
**2830**  
COLLABORATEURS

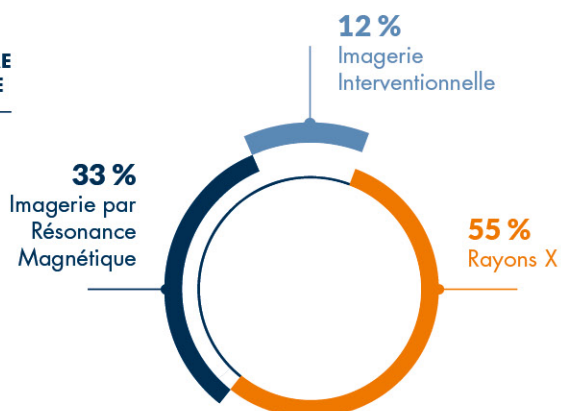
**80**  
PAYS DANS  
LESQUELS GUERBET  
EST PRÉSENT



**80 %**  
EN VENTES DIRECTES

**20 %**  
EN VENTES INDIRECTES

#### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GAMME



#### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



**753,3 M€**

CHIFFRE D'AFFAIRES 2022

**-3,25 €**

RÉSULTAT NET PAR ACTION

**103,1 M€**

EBITDA

**-18,2 M€**

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

**-41,1 M€**

RÉSULTAT NET

**57,3 M€**

INVESTISSEMENTS BRUTS RETRAITÉS  
DES DETTES D'IMMOBILISATIONS





# 1

## Le groupe Guerbet

<b>1.1 Notre modèle d'affaires</b>	<b>10</b>	<b>1.6 Innovation, Recherche et Développement</b>	<b>25</b>
<b>1.2 Histoire de la Société</b>	<b>12</b>	1.6.1 Organisation	25
<b>1.3 Principales données consolidées</b>	<b>14</b>	1.6.2 Domaines thérapeutiques	26
1.3.1 Chiffre d'affaires	14	1.6.3 Imagerie Diagnostique	27
1.3.2 Principales données consolidées	14	1.6.4 Imagerie Interventionnelle	28
<b>1.4 Présentation des activités</b>	<b>15</b>	1.6.5 Partenariats public-privé	28
1.4.1 Techniques de l'imagerie médicale	15	1.6.6 Dépenses de Recherche et Développement	29
1.4.2 Marchés	22	1.6.7 Portefeuille de Recherche et Développement	30
1.4.3 Principaux acteurs	23	1.6.8 Propriété intellectuelle	31
<b>1.5 Activité industrielle et logistique</b>	<b>24</b>	1.6.9 Protection des données cliniques	31
1.5.1 Un réseau intégré d'usines	24	<b>1.7 Organisation du Groupe au 31 décembre 2022</b>	<b>32</b>
1.5.2 Une plateforme logistique régionalisée	24	1.7.1 Une présence internationale	32
1.5.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et sur l'amélioration continue	25	1.7.2 Propriétés immobilières	34
		1.7.3 Distribution	34

## 1.1 Notre modèle d'affaires

### NOTRE MISSION

Les hommes et les femmes de Guerbet s'engagent à proposer aux professionnels de santé des produits de contraste et des solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients. Passionnés par leur métier, ils mobilisent leurs énergies au quotidien pour conjuguer performance, qualité et développement durable.

### NOS VALEURS

#### Achieve

Atteindre nos objectifs et assurer la satisfaction de nos partenaires.

#### Cooperate

Coopérer avec les autres et aller au-delà de notre zone de confort pour le succès collectif.

#### Care

Respecter tous les acteurs de l'écosystème de Guerbet et son environnement.

#### Innovate

Être force de proposition pour améliorer la performance de Guerbet.

#### Nos atouts

**UN ACTIONNARIAT STABLE, DE LONG TERME ET UNE GOUVERNANCE ROBUSTE**

- + 95 ans d'expertise
- Répartition du capital :
  - 53,26 % par la famille Guerbet
  - 3,64 % par les salariés, ex-salariés et FCP
- 12 administrateurs, dont 2 administrateurs représentant les salariés

**DES PRODUITS PHARES ET INNOVANTS**

- Rayons X et IRM
- Dispositifs médicaux
- Solutions digitales et services

**UNE IMPLANTATION MONDIALE**

- 2 830 collaborateurs dans le monde
- Produits commercialisés dans + de 80 pays
- 8 sites de production en Europe, Amérique du Nord et Amérique latine

**UN PROGRAMME D'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE**

- Priorité absolue accordée à la sécurité des personnes et à la qualité des produits et des services
- Optimisation des ressources naturelles et maîtrise des filières de traitement des effluents et des déchets
- Réduction des émissions carbone
- Politique RH de développement des compétences, de mobilité interne et de management des talents

**DES MOYENS IMPORTANTS CONSACRÉS À L'INNOVATION**

- 5 centres d'Innovation, R&D
- 9 % du chiffre d'affaires
- Accélération de la digitalisation des produits et services
- Partenariats scientifiques avec des acteurs publics et privés, dans le monde entier, pour le développement de produits de contraste et d'Intelligence Artificielle

**L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES**

- Charte éthique mondiale pour tous les collaborateurs, concernant les parties prenantes et les professionnels de santé
- Programme de lutte anti-corruption
- Démarche d'achats responsables

#### Nos activités et notre stratégie

**NOTRE AMBITION**  
Construire le futur de l'imagerie médicale avec des initiatives de croissance interne et externe pour l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle et en Digital.

**IMAGERIE DIAGNOSTIQUE**  
**IMAGERIE INTERVENTIONNELLE**

**Supports fonctionnels :** RESSOURCES HUMAINES, HSE, RSE ET RISQUES, AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES, JURIDIQUE, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, AFFAIRES PUBLIQUES, COMMUNICATION, ACHATS, MARKETING, DISTRIBUTION ET VENTES, FINANCE, BUSINESS DEVELOPMENT PROJETS STRATÉGIQUES, INFORMATIONQUE, CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE.

	IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	DIGITAL & IA
<b>ATTRIBUTS CLÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché mature en croissance lente et pérenne</li> <li>Sensibilité élevée aux prix</li> <li>Présence des génériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forte valeur ajoutée des produits</li> <li>Sensibilité élevée aux « fonctionnalités »</li> <li>Évolution rapide du marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance à deux chiffres</li> <li>Différenciateur Guerbet</li> <li>Valeur ajoutée pour les clients</li> </ul>
<b>CE QUE NOUS FERONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Passer d'une offre produits à une offre de solutions complètes</li> <li>Affiner le portefeuille</li> <li>Maîtriser activement les coûts</li> <li>Adapter notre stratégie de mise sur le marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrir de nouveaux marchés</li> <li>Élargir les indications</li> <li>Stratégie inorganique</li> <li>Ventes dédiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer nos compétences informatiques, ainsi que Développement, ventes et Marketing de ces produits</li> <li>Stimuler l'excellence commerciale et opérationnelle des services</li> </ul>

GÉNÉRER des ressources pour investir dans les relais de croissance  
STIMULER la croissance  
CRÉER une activité

#### Générateurs de résultats positifs pour nos parties prenantes

**UNE DEMANDE MONDIALE EN CROISSANCE**

- Vieillesse de la population
- Demande croissante en besoin d'imagerie médicale
- Augmentation des dépenses de santé dans les marchés émergents

**RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR IMAGERIE**

12 % Imagerie Interventionnelle / 88 % Imagerie Diagnostique

**1 s**  
CHAQUE SECONDE, UN PATIENT DANS LE MONDE BÉNÉFICIE D'UN ACTE D'IMAGERIE AVEC UN PRODUIT GUERBET

**-1,1 %**  
BAISSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE CONSTANT ET PÉRIMÈTRE COMPARABLE

**13,7 %**  
MARGE D'EBITDA

**R&D PERFORMANTE**

- Plus de 376 brevets détenus et demandes de brevet en cours d'examen
- 21 modèles industriels

**RÉSULTATS SÉCURITÉ AMÉLIORÉS**

- Diminution du taux d'accident de 60 % (versus 2017<sup>(a)</sup>)

**ENGAGEMENT CLIMAT**

- Décision de s'engager à minima sur une trajectoire **Well-below 2°C** à horizon 2032
- 27,5 % scopes 1 & 2
- 13,5 % scope 3 entre 2021 et 2032 quelle que soit l'activité

**IMPACTS PATIENTS**

- Diagnostic précis
- Traitement personnalisé
- Procédures minimalement invasives

**PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

- Efficacité améliorée
- Précision d'intervention renforcée
- Nouveaux dispositifs innovants répondant aux besoins médicaux identifiés

**IMPACT SOCIÉTAL**

- Favoriser les traitements en ambulatoire pour limiter les dépenses des systèmes de santé
- Retombées économiques sur les territoires où Guerbet est implanté (emplois directs et indirects)
- Une démarche de promotion de la RSE auprès des fournisseurs clés
- Une performance RSE reconnue : Gai'a niveau or 2022 ; label entreprise responsable 2022
- Programme de volontariat « Guerbet Positive »
- Engagement en faveur de l'accès des jeunes à un emploi durable et de leur intégration, tout particulièrement pour les jeunes issus de quartiers prioritaires

(a) 2017 est l'année de référence de notre plan de performance HSE à cinq ans.

## 1.2 Histoire de la Société

Guerbet est une entreprise de santé française qui accompagne depuis 1926 les professionnels de santé spécialisés dans l'imagerie médicale Diagnostique et Interventionnelle. Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions associées, adaptés à leurs besoins.

Aujourd'hui, le groupe Guerbet commercialise une gamme complète de produits adaptés à l'imagerie par Rayons X et à l'imagerie par résonance magnétique (IRM).

Grâce aux produits proposés par le Groupe, l'image guide la main des radiologues dans l'administration des traitements, précise le fonctionnement des organes, accélère le diagnostic, évalue la sévérité d'une pathologie et valide précocement l'efficacité des traitements.

Récemment, le groupe Guerbet a développé une nouvelle activité s'appuyant sur des technologies numériques et d'Intelligence Artificielle avec deux objectifs : le premier est d'améliorer la productivité des radiologues, par exemple avec des outils d'aide au diagnostic, et le second est d'obtenir une caractérisation tissulaire des tumeurs par imagerie, de manière à mieux orienter les traitements, voire à remplacer une biopsie sur le long terme.

Le groupe Guerbet est coté sur le compartiment B d'Euronext, et la majorité de son capital est détenue par la famille Guerbet.



**1901**  
**Découverte du Lipiodol®**  
par Marcel Guerbet (1861-1938)  
**Lipiodol®, 1<sup>er</sup> produit de contraste iodé**

La communauté scientifique internationale participe au succès du Lipiodol® : il est utilisé comme produit thérapeutique (dragées, capsules, tablettes de chocolat, etc.) et comme produit de contraste pour le diagnostic afin d'opacifier les cavités telles que les poumons.



**1926**  
**Création du laboratoire André Guerbet**  
À 25 ans, André Guerbet, fils de Marcel Guerbet, en devient le gérant. Il installe un site de fabrication chimique et pharmaceutique à Saint-Ouen.



**1980**  
**Lipiodol® en Imagerie Interventionnelle**  
Les premières chimio-embolisations sont réalisées au Japon avec Lipiodol® pour traiter les patients atteints d'un carcinome hépatocellulaire.



**1989**  
**Dotarem® est lancé en France**  
Dotarem® est le seul produit de contraste macrocyclique et ionique.

**1986**  
**Guerbet entre en Bourse au second marché**

## 2022

### Gadopicienol

Guerbet annonce l'approbation par la FDA du produit de contraste Elucirem™. Démarrage de la production en vue de la commercialisation aux États-Unis en 2023.

### Radiologie interventionnelle

Élargissement de la gamme avec des micro-cathéters et des fils guides.

## 2021

### GADOPICLENOL

Guerbet poursuit le développement de Gadopicienol avec l'annonce de résultats positifs de deux études de phase III, comparant l'efficacité diagnostique et la tolérance de ce produit.

Guerbet et Bracco Imaging annoncent un accord de collaboration stratégique mondial sur la fabrication ainsi que pour la recherche et le développement de futures indications.

## 2019

### Digital

Partenariat avec InterSystems pour Contrast&Care®.

## 2015

### Acquisition de l'activité « produits de contraste et systèmes d'injection » de Mallinckrodt

Guerbet prend une nouvelle dimension à l'international avec une offre élargie. L'effectif passe de 1 500 à plus de 2 500 collaborateurs.



**1995**  
**Xenetix®, nouveau produit pour Rayons X**

## 2017

### Vectorio® et Contrast&Care®

Lancements de Vectorio® pour l'Imagerie Interventionnelle et Contrast&Care® pour les services digitaux.



## 2002 et 2005

### Optistar® Elite, Optivantage® et Angiomat Illumena

Ces trois injecteurs de Mallinckrodt sont commercialisés par Guerbet en France, en Belgique et en Suisse.



## 1.3 Principales données consolidées

### 1.3.1 Chiffre d'affaires

(en K€ – normes IFRS)	2022	2021
Chiffre d'affaires	753 275	732 071
<b>Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Europe	40,0 %	46,1 %
Autres marchés	60,0 %	53,9 %
<b>Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Rayons X	55,1 %	57,0 %
IRM	32,9 %	32,0 %
<b>TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE</b>	<b>88,0 %</b>	<b>89,0 %</b>
<b>IMAGERIE INTERVENTIONNELLE</b>	<b>12,0 %</b>	<b>11,0 %</b>

### 1.3.2 Principales données consolidées

(en K€ – normes IFRS)	2022	2021
Chiffre d'affaires	753 275	732 071
EBITDA <sup>(a)</sup>	103 052	105 065
Résultat opérationnel	(18 160)	38 685
Résultat net	(41 116)	32 637
Résultat net par action (en €)	(3,25)	2,59
Dividende par action (en €)	0,50 <sup>(b)</sup>	0,85
Capacité d'autofinancement	82 916	100 612
Capitaux propres	379 570	405 092
Endettement financier net	270 359	217 811
Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations	57 312	55 092
Endettement financier net/EBITDA	2,6	2,1

(a) EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions.

(b) Montant qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires relative à l'exercice 2022.

## 1.4 Présentation des activités

### 1.4.1 Techniques de l'imagerie médicale



L'imagerie médicale est une spécialité médicale dont l'objectif est d'orienter, confirmer un diagnostic et/ou guider un geste thérapeutique. Elle explore l'intérieur du corps humain, principalement grâce à quatre techniques :

- les Rayons X ;
- l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ;
- les ultrasons ;
- la médecine nucléaire.

La radiographie Rayons X, découverte en 1885, dont l'évolution a été bouleversée par la découverte du scanner RX (tomodensitométrie), en est la forme la plus ancienne.

Ces modalités et les éventuels produits associés interviennent à différents stades du diagnostic ou de la prise en charge des patients :

- aide au diagnostic ;
- évaluation de la sévérité/gravité d'une maladie ;
- aide à l'intervention ;
- aide à la prise en charge et au suivi thérapeutique ;
- amélioration des connaissances des équipes de recherche.

Lorsque la capture de l'image permet de guider un acte médical ou chirurgical, on parle d'Imagerie Interventionnelle.

En regroupant l'ensemble des techniques utilisées par la médecine pour le diagnostic et le traitement d'un grand nombre de pathologies, l'imagerie médicale a révolutionné la médecine et donné un accès immédiat et fiable à des informations essentielles au diagnostic clinique, dévoilant de nouvelles caractéristiques anatomiques tant sur le métabolisme que sur le fonctionnement des organes.

Les techniques d'imagerie médicale ne donnent plus une simple « photographie » du tissu ou de l'organe étudié, mais livrent une représentation visuelle fondée sur des caractéristiques physiques ou chimiques particulières. Ces explorations sont rendues possibles grâce aux produits de contraste adaptés aux techniques et aux équipements d'imagerie qui repoussent les limites de la connaissance du corps humain.

Les évolutions technologiques et informatiques du XXI<sup>e</sup> siècle ont fait entrer l'imagerie médicale dans une nouvelle ère.

La rapidité d'acquisition, la définition de l'image, l'avènement du *big data* sont des éléments qui améliorent encore le diagnostic précoce et le suivi thérapeutique.

Nous assistons actuellement à une révolution de la pratique des radiologues grâce à l'introduction de solutions d'Intelligence Artificielle, révolution rendue possible entre autres par les avancées dans le domaine de l'apprentissage profond (*deep learning*). Ces solutions devraient permettre d'aider les radiologues en améliorant leur productivité et la qualité des diagnostics. On peut donner les exemples d'applications potentielles suivantes : segmentation ou recalage automatiques, priorisation des patients en fonction de la gravité évaluée par des algorithmes, pré-lecture avec identification et segmentation des lésions d'intérêt, seconde lecture pour des modalités de dépistage, aide à la décision pour orienter le traitement et caractérisation tissulaire des tumeurs permettant d'éviter des biopsies. Cette révolution ne sera pas instantanée et va probablement prendre quelques années, mais l'importance des investissements actuels ainsi que les communications à propos de nouvelles solutions lors des congrès spécialisés dans la radiologie indiquent qu'elle est en marche.

Les produits et solutions développés et commercialisés par Guerbet s'inscrivent dans une démarche complexe où les enjeux sont très nombreux :

- **Enjeux réglementaires :**

- Les produits de contraste sont des médicaments, et les solutions/systèmes d'injections et outils d'Intelligence Artificielle sont des dispositifs médicaux. Les produits Guerbet sont donc régulés par deux des réglementations les plus exigeantes au monde. Ceci explique la durée de développement (plusieurs années) pour les nouveaux produits ou les améliorations sur les produits existants, afin de démontrer leur qualité, leur efficacité et leur sécurité. Ces réglementations sont en constante évolution et les produits commercialisés par Guerbet doivent s'adapter et se mettre en conformité en permanence par rapport à ces évolutions réglementaires.
- Les examens diagnostiques à réaliser pour différents types de pathologies et leurs modalités de réalisation (incluant l'utilisation de produits de contraste) sont régis par des recommandations émises par des sociétés savantes internationales ou par des commissions/comités d'experts au niveau national. Ces recommandations évoluent fréquemment au gré des améliorations technologiques des techniques d'imagerie et conditionnent les modalités et niveaux de remboursement des examens et produits envers les patients ou les hôpitaux/centres de radiologie.

- **Enjeux technologiques :**

- À la différence des médicaments « classiques », les produits de contraste ne sont jamais utilisés seuls, mais toujours en conjonction avec une technique d'imagerie qui, elle-même, est en constante évolution et amélioration. Ainsi, les séquences d'acquisition pour les scanners et les IRM ont connu des évolutions considérables depuis leur création, permettant l'obtention d'images et informations diagnostiques toujours de plus grande qualité. Les produits et solutions proposés par Guerbet se doivent d'accompagner et de s'adapter en permanence à ces évolutions des techniques d'imagerie associées.

- **Enjeux sociétaux :**

- Guerbet doit proposer des produits et solutions en ligne avec les attentes et enjeux sociétaux tels que la protection de l'environnement et de la biodiversité. Ces actions peuvent recouvrir différentes approches complémentaires telles que des procédés de fabrication et l'utilisation de matériaux/de composés plus respectueux de l'environnement, une politique d'achats responsables, des conditionnements permettant de limiter les restes de produits non utilisés et évitant ainsi le risque de rejets non maîtrisés dans l'environnement.

### 1.4.1.1 Imagerie Diagnostique



RAYONS X	IRM	SERVICES TECHNIQUES & SOLUTIONS DIGITALES
 <p>Opiray® Xenetix®</p>	 <p>Elucirem™ (gadopiclenol) injection Dotarem® Artirem®</p>	<p><b>OptiProtect-3S</b> Your needs. Your performance. Our Smart Service Solutions.</p>
 <p>OptiVantage® Consommables</p>	 <p>OptiStar® Consommables</p>	<p><b>Dose&amp;Care®</b></p> <p><b>Contrast&amp;Care+®</b></p>

#### A) Les produits de contraste

Les produits de contraste sont des médicaments dont la nature et le mode d'action s'adaptent aux techniques d'imagerie utilisées :

- en imagerie par Rayons X, c'est la capacité de l'iode ou du baryum à absorber ce rayonnement qui est exploitée ;
- en imagerie par résonance magnétique (IRM), le gadolinium sous forme complexée est la matière première la plus utilisée et choisie pour ses propriétés paramagnétiques. Sous l'impulsion d'une onde de radiofréquence dans un champ magnétique, l'injection d'un complexe de gadolinium permet d'accélérer les vitesses de relaxation paramagnétique des protons des molécules d'eau, rehaussant ainsi le contraste du signal observé par IRM dans les organes où le produit est présent ;
- en échographie, les agents de contraste sont constitués de microbulles de gaz qui interagissent avec les ultrasons et entraînent une augmentation du signal échographique ;
- en médecine nucléaire, un produit radioactif ou traceur constitue la source du rayonnement qui est ensuite détecté.

L'objectif de ces produits est de révéler l'invisible. Leur intérêt médical consiste précisément à augmenter le contraste pour visualiser une structure anatomique et la distinguer ainsi des

tissus voisins. Ces produits jouent un rôle crucial pour, par exemple, évaluer la fonction d'un organe comme le rein ou celle d'un tissu comme le cœur à l'occasion d'une mesure de la perfusion myocardique de ce dernier.

L'efficacité diagnostique recherchée par les radiologues et les cliniciens est donc intimement liée à la pertinence des informations obtenues par les propriétés de rehaussement du produit de contraste et son évolution dans le temps après injection. Elle se traduit par une qualité d'images statiques ou dynamiques qui précisent les données anatomiques et le fonctionnement des organes, la structure du réseau vasculaire artériel et veineux ainsi que les paramètres de perfusion. La qualité de ce diagnostic est désormais au centre du processus décisionnel thérapeutique et chirurgical des cliniciens.

Ces progrès rapides ont aussi un impact direct sur la qualité de vie des patients. Aboutissant à des diagnostics plus précoces et un meilleur arbitrage des choix thérapeutiques adaptés au profil de chaque patient, ces médicaments jouent désormais un rôle déterminant dans le développement de la médecine personnalisée en veillant à répondre aux enjeux économiques de réduction des coûts de prise en charge pour la collectivité.

## B) Notre gamme de produits de contraste

### CT & Cath Lab

La gamme produits de contraste CT & Cath Lab de Guerbet est composée principalement de deux produits iodés non ioniques de basse osmolalité (LOCM pour « Low Osmolar Contrast Medium ») :



- **Optiray®**, disponible en quatre concentrations : 240, 300, 320 et 350 mg d'iode/ml. Il est présenté en flacon et en seringue préremplie, conditionnement particulièrement adapté à l'injection mono-patient.

Il est utilisé dans les explorations tomodynamométriques, et son profil physico-chimique est particulièrement adapté aux explorations artérielles (Cath Lab).



- **Xenetix®**, disponible en trois concentrations : 250, 300 et 350 mg d'iode/ml. Il est présenté en flacon et en poche de polypropylène (ScanBag® by Xenetix®).

Ce conditionnement innovant permet de conserver les qualités de Xenetix® tout en simplifiant les procédures d'utilisation, améliorant la sécurité du patient et du personnel médical et apportant un progrès notable dans la gestion des déchets. Ce conditionnement est l'une des réponses de Guerbet à la problématique du développement durable. La concentration de 350 mg/ml est préférentiellement utilisée dans les pathologies cardiovasculaires, et la concentration de 300 mg/ml pour l'exploration des pathologies parenchymateuses (par exemple, hépatiques et rénales). Xenetix® a obtenu en 2021 et 2022 une nouvelle indication en France, Italie, Espagne, Autriche et dans des pays de la zone Moyen-Orient/Afrique pour l'utilisation en mammographie spectrale avec rehaussement de contraste visant à identifier des lésions mammaires connues ou suspectées. Cette technique est en plein développement dans de nombreux pays dans le cadre des campagnes de dépistage des cancers du sein. L'approbation de cette nouvelle indication est attendue dans de nouveaux pays en 2023.

Dans la gamme produits de contraste pour Rayons X, Guerbet commercialise également trois produits iodés de haute osmolalité et une gamme de produits barytés :



- **Telebrix® Gastro** et **MD Gastroview®**, produits iodés utilisés sous forme buvable, particulièrement utiles à l'exploration des pathologies digestives, notamment dans le dépistage du cancer colorectal avec la coloscopie virtuelle.

MD Gastroview® n'est commercialisé qu'aux États-Unis et en Amérique centrale.

- **Conray®** et **Cysto-Conray®**, produits iodés utilisés par voie vasculaire ou intra-vésicale pour des explorations radiologiques diverses.

Ils sont commercialisés uniquement en Amérique du Nord et en Amérique centrale.

- **Micropaque®**, **Micropaque® Scanner** et **Microtrast**, produits à base de sulfate de baryum, utilisés pour l'exploration des pathologies digestives. Ces produits sont commercialisés dans certains pays européens.

### IRM

La gamme IRM de Guerbet est composée de :



- **Dotarem®**, produit de contraste macrocyclique non spécifique à base de gadolinium, qui est leader dans de nombreux marchés à travers le monde.

Ses caractéristiques physico-chimiques et son profil de sécurité en font le produit de référence en IRM. Dotarem® est utilisé pour l'exploration en IRM de nombreuses pathologies, en particulier celles du système nerveux central, ainsi que les pathologies abdominales, ostéo-articulaires et vasculaires.



- **Elucirem™**, nouveau produit de contraste macrocyclique à base de gadolinium.

Sa haute relaxivité (paramètre gouvernant la puissance de contraste) permet de l'administrer à la moitié de la dose de gadolinium par rapport aux produits conventionnels, ce qui permet de réduire l'exposition au gadolinium des patients et l'empreinte environnementale.

Elucirem™ a été approuvé le 21 septembre 2022 aux États-Unis par la *Food and Drug Administration* après une procédure accélérée d'évaluation, pour l'imagerie du système nerveux central et de différents autres territoires anatomiques (tête et cou, thorax, abdomen, pelvis, système musculosquelettique). Elucirem™ sera lancé en 2023 aux États-Unis.



- **Artirem®**, produit IRM spécifique des explorations ostéo-articulaires, qui est disponible dans neuf pays, majoritairement européens.

Il a été le premier produit proposé prêt à l'emploi dans ces pathologies par injection locale (intra-articulaire). Il permet à Guerbet d'élargir et de différencier son offre IRM.

### C) Les injecteurs et systèmes d'injection de produits de contraste

Les dispositifs d'injection sont divisés en deux grandes catégories : les injecteurs – dispositifs permanents, raccordés à une source d'énergie et permettant de programmer, piloter et suivre l'injection de produit de contraste en toute sécurité – et les consommables associés. Ces derniers sont des dispositifs médicaux stériles, à usage unique ou multiple, et permettent de véhiculer le produit de contraste des contenants en flacons, en seringues préremplies ou en poches, vers le patient.

Les injecteurs de produits de contraste iodés sont aujourd'hui incontournables. En effet, les scanners disposent d'une puissance de calcul telle qu'ils peuvent réaliser des images du corps entier en quelques secondes seulement. Ces séquences d'acquisition rapide requièrent ainsi une grande précision dans le débit d'injection que seuls des appareils électromécaniques peuvent apporter afin de synchroniser l'acquisition du signal avec l'arrivée du produit de contraste. De la même manière, l'usage d'injecteurs protège les manipulateurs en radiologie

des rayonnements ionisants qui ont cours pendant un examen d'imagerie par Rayons X (car l'injecteur peut être piloté à distance). Enfin, les débits d'injection élevés sont sensibles à la viscosité des solutions injectées, ce qui se traduit par des pressions d'injection élevées, et donc une puissance mécanique que seule une machine peut exercer. En IRM, l'utilisation d'injecteurs se développe beaucoup également. En effet, tout comme en scanner par Rayons X, l'évolution technologique amène vers une plus grande rapidité d'acquisition des images et nécessite des protocoles d'injection plus complexes et précis que seul un injecteur est à même de réaliser.

Pour les injecteurs comme pour les consommables associés, ces dispositifs sont cruciaux dans le quotidien des manipulateurs en radiologie : leur manipulation doit être aisée, intuitive, rapide et sûre. Les enjeux économiques pour les plateaux d'imagerie sont également importants, Guerbet y répond en proposant des solutions compétitives.

### D) Notre gamme de systèmes d'injection

Guerbet dispose d'un portefeuille d'injecteurs à seringues et à poches. Les Systèmes d'Injection et Services constituent un moteur de croissance important.

Dispositifs médicaux	Noms de marque	IRM	Scanner Rayons X	Imagerie Interventionnelle
Injecteurs	<b>OptiVantage®/OptiVantage® Multi-use</b> Injecteur Scanner CT double tête		✓	
	<b>Illumena® Néo</b> Injecteur Cath Lab (nouvelle version Néo)		✓	✓
	<b>OptiOne®</b> Injecteur Scanner CT simple tête		✓	
	<b>FlowSens®</b> Injecteur Scanner CT compatible avec ScanBag® by Xenetix® et autres contenants		✓	
	<b>OptiStar® Elite</b> Injecteur IRM	✓		
Consommables pour tous types d'injecteurs	<b>Gamme complète de prolongateurs</b>	✓	✓	✓
	<b>Secufill®</b> Raccord patient à double valve antiretour sécurisé	✓	✓	
	<b>Manyfill®</b> Système de remplissage pour injecteurs à seringues (usage multi-patient)	✓	✓	

**OptiVantage®** est un injecteur à seringues dédié aux examens d'imagerie scanner CT, il existe en version multi-use.

**FlowSens®** est composé d'un injecteur double poche pour examens scanners (CT), de consommables et d'une offre complète de services associés. La solution FlowSens® est la seule du marché à combiner une technique d'injection

hydraulique sans seringue et un fonctionnement sécurisé des procédures à chaque étape de l'injection. FlowSens® est compatible avec ScanBag® et tous les produits de contraste Rayons X disponibles sur le marché.

**OptiStar®** est un injecteur à seringues dédié à l'IRM.

## E) Les solutions digitales et d'Intelligence Augmentée

### I) L'Intelligence Augmentée

L'Intelligence Augmentée correspond à des solutions d'aide au diagnostic, ou d'une manière plus générale d'aide à la prise de décision médicale, qui peuvent être apportées par des logiciels utilisant des technologies d'Intelligence Artificielle. C'est un domaine où une forte croissance est attendue en radiologie pour plusieurs raisons : tout d'abord, les besoins sont énormes compte tenu du manque de radiologues au niveau mondial pour faire face au vieillissement des populations et au développement des maladies chroniques ; ensuite, les technologies d'apprentissage automatique, en particulier celles mettant en œuvre des réseaux de neurones profonds (*deep learning*), ont fait des progrès spectaculaires ces dernières années, et elles permettent des développements relativement rapides d'outils très performants. Enfin, il y a une forte promesse d'amélioration de la santé grâce à ces solutions, qui devraient permettre de diminuer la variabilité dans l'interprétation des images, d'augmenter la productivité des radiologues, et à terme d'identifier de nouveaux biomarqueurs prédictifs de l'évolution des maladies (cancers et maladies neurodégénératives en particulier) et ainsi de diminuer le nombre de biopsies requises grâce à une caractérisation des lésions par imagerie.

Une initiative d'exploration de nouvelles opportunités liées à l'Intelligence Augmentée a été mise en place chez Guerbet, avec notamment le recrutement d'un *Chief Digital Officer* en septembre 2017.

En juin 2018, un premier jalon significatif a été accompli avec la signature d'un partenariat stratégique avec IBM Watson Health, devenu Merative en juillet 2022. En novembre 2022, Guerbet a conclu un accord avec Merative actant la rupture de leur collaboration. Ce partenariat visait à concevoir, développer et commercialiser des solutions logicielles d'aide au diagnostic et au suivi des cancers du foie et de la prostate. Motivé initialement par un changement de Merative sur sa stratégie pour l'Intelligence Artificielle dans son portefeuille d'imagerie, cet accord apporte à Guerbet toute la latitude stratégique aujourd'hui nécessaire à la poursuite des travaux en cours et à la planification de la commercialisation des solutions. Il permet notamment à Guerbet de récupérer l'ensemble des actifs développés par le partenariat, tels que les codes sources et les algorithmes, ainsi que leur propriété intellectuelle.

Par ailleurs, Guerbet a également mis en place un partenariat stratégique avec Icometrix, start-up leader dans le domaine de l'Intelligence Artificielle pour l'aide au diagnostic en imagerie cérébrale. Guerbet est devenu le distributeur exclusif des produits d'Icometrix en France, en Italie et au Brésil. Les quatre produits certifiés dans ces pays sont utilisés pour les cas de démence, sclérose en plaques, traumatismes crâniens et épilepsie.

Enfin, Guerbet poursuit ses activités de recherche sur l'aide à la détection des métastases osseuses et du cancer du pancréas et obtient en septembre 2022 un financement de 1 M€ du gouvernement français. Ce soutien financier permettra une accélération du développement de la solution ainsi qu'une impulsion importante pour l'équipe de recherche en Intelligence Artificielle de Guerbet.

### II) Les solutions digitales en lien avec l'injection

Guerbet a développé une solution logicielle de gestion de l'injection des produits de contraste, Contrast&Care®.

Contrast&Care® est une solution informatique intégrée qui regroupe les informations liées aux examens injectés (produit de contraste, protocole d'injection, données patient, etc.) et qui s'interface avec les systèmes d'information utilisés en radiologie tels que le RIS (*Radiology Information System*), le PACS (*Picture Archiving and Communication System*) ou l'EMR (*Electronic Medical Records*).

Cette solution améliore ainsi l'efficacité et la traçabilité tout en simplifiant le processus de prise de décision au sein des centres d'imagerie.

Contrast&Care® est compatible avec les principaux injecteurs Guerbet.

Contrast&Care® a été présenté la première fois dans le cadre du RSNA (*Radiological Society of North America*) en 2017. En 2018, une seconde version a été présentée au RSNA qui permet une mise en conformité avec la loi HIPAA aux États-Unis (*Health Insurance Portability and Accountability Act*) et comporte des avancées en matière de cybersécurité. En 2019, un partenariat stratégique avec InterSystems (un des leaders mondiaux des technologies de l'information, notamment pour la santé) a été établi pour développer une nouvelle version. La technologie d'InterSystems assurera l'interopérabilité et permettra une intégration optimale de la solution de Contrast&Care® avec les systèmes d'information hospitaliers. Guerbet a présenté au RSNA 2020 la nouvelle version de sa solution, appelée Contrast&Care®+. Cette version est plus efficace, grâce à l'ajout de la gestion des bibliothèques de protocoles d'injection et à la possibilité d'envoyer un protocole d'injection directement à un injecteur compatible.

Guerbet commercialise également Dose&Care®, une solution informatique opérationnelle pour le suivi de l'exposition du patient aux rayons ionisants. Elle collecte les données de toutes sortes de modalités (CT, tables RX, fluoroscopie, mammographies, etc.), crée un historique des examens pour chaque patient, aide les centres d'imagerie à mettre en place des politiques de bonne pratique et à répondre aux exigences réglementaires. Dose&Care® rassemble les données dans une bibliothèque centralisée et présente l'historique des doses de Rayons X pour chaque patient, avec des options pour afficher les informations graphiquement et numériquement, et sous forme de dose efficace. Dose&Care® s'interface avec les systèmes d'information utilisés en radiologie tels que le RIS (*Radiology Information System*), le PACS (*Picture Archiving and Communication System*) ou le HIS (*Hospital Information System*) en utilisant les standards de communication DICOM et HL7.

## 1.4.1.2 Imagerie Interventionnelle



L'Imagerie Interventionnelle comprend l'ensemble des actes médicaux minimalement invasifs ayant pour but le diagnostic et/ou le traitement d'une pathologie. Elle est réalisée sous guidage et contrôle d'une méthode d'imagerie (Rayons X, ultrasons, IRM), où le produit de contraste sert à guider la main du radiologue interventionnel et à vectoriser des médicaments utilisés pendant la procédure au plus près de la lésion à traiter. Elle fait l'objet d'applications innovantes dans de nombreuses indications.

L'Imagerie Interventionnelle permet ainsi de réaliser l'acte diagnostique et l'acte thérapeutique en une seule procédure, grâce aux techniques de radiologie. Ces procédures minimalement invasives, souvent considérées comme une alternative à un acte chirurgical, permettent de raccourcir la durée d'hospitalisation et de limiter considérablement les complications post-procédés. Les plus connues sont les angioplasties vasculaires, les procédures d'embolisation, les ablations tumorales par voie percutanée (radiofréquence, cryothérapie, électroporation) ou chimique (chimio-embolisation ou radio-embolisation *in situ*).



- **Lipiodol® Ultra Fluide** (esters éthyliques d'acides gras iodés de l'huile d'œillette) a été initialement développé pour l'Imagerie Diagnostique, la lymphographie et l'hystérosalpingographie.

Il est aujourd'hui très utilisé en Imagerie Interventionnelle pour la Chimio-Embolisation TransArtérielle conventionnelle (cTACE) dans le cadre du traitement du carcinome hépatocellulaire (CHC) où Lipiodol® est utilisé comme visualisateur (agent de contraste), vecteur de médicaments anticancéreux et comme agent embolique. La cTACE figure au rang des recommandations (*guidelines*) de nombreuses

sociétés savantes pour le traitement des patients atteints de CHC, au stade intermédiaire, en Europe, au Japon, en Chine et aux États-Unis.

Récemment (2020-2021), les recommandations scientifiques de plusieurs sociétés savantes ont élargi la population de patients atteints de CHC éligibles au traitement par cTACE à certains stades précoces de la maladie.

À ce jour, Lipiodol® est indiqué dans le cadre de la lymphographie dans 55 pays, la cTACE et l'imagerie du cancer du foie dans 48 pays, l'embolisation vasculaire sélective en association avec les colles chirurgicales dans 25 pays. Lipiodol® est également indiqué pour l'hystérosalpingographie dans 29 pays, dont 22 avec une indication chez les femmes effectuant un bilan d'infertilité.



- **Vectorio®, cTACE Mixing & Injection System**, spécifiquement développé pour Lipiodol® dans le cadre de la cTACE, est aujourd'hui approuvé dans 44 pays.



- **Bleu Patented V** est un colorant stérile injectable.

Il permet la visualisation du système lymphatique, principalement pour le repérage préopératoire des ganglions sentinelles dans la chirurgie du cancer du sein.

Cette indication permet de répondre à une problématique de réalisation ou non d'une chirurgie agressive concernant l'étendue du curage ganglionnaire.



- **SeQure®** et **DraKon™** sont deux micro-cathéters destinés aux procédures d'embolisation périphérique.

Ils offrent aux radiologues interventionnels des capacités de navigation améliorées pour leur permettre d'accéder aux anatomies complexes et à des zones plus éloignées. Si tous

deux sont conçus pour optimiser les performances de navigation, SeQure® diffère de DraKon™ par la présence de perforations latérales. Grâce à ce design unique, SeQure® utilise le flux pour former une barrière fluïdique qui va permettre de contrôler le reflux, diminuant ainsi le risque d'embolisation non ciblée et permettant de délivrer un traitement plus sélectif dans le vaisseau cible.

## 1.4.2 Marchés

### 1.4.2.1 Le marché de l'Imagerie Diagnostique

Le marché de l'Imagerie Diagnostique se répartit pour Guerbet entre produits de contraste d'imagerie par Rayons X, IRM et solutions d'injections :

#### Produits de contraste d'imagerie par Rayons X

Guerbet est le numéro 4 mondial en produits de contraste d'imagerie par Rayons X, estimé à une valeur de 3 Mds€ en 2022 <sup>(1)</sup>. Cette estimation de marché repose sur une croissance en volume soutenue par rapport à 2021, nuancée par une baisse des prix due à la pression des génériques <sup>(1)</sup>.

#### Produits de contraste d'imagerie IRM

Guerbet est le numéro 2 mondial en produits de contraste d'imagerie IRM, estimé à plus de 0,9 Md€ en 2022 <sup>(1)</sup>.

Cette estimation de marché repose sur une croissance en volume soutenue par rapport à 2021, nuancée par une baisse des prix due à la pression des génériques <sup>(1)</sup>.

#### Injecteurs et dispositifs médicaux pour injection

Guerbet est le numéro 3 mondial sur le marché des injecteurs et dispositifs médicaux pour injection d'Imagerie Diagnostique, estimé à une valeur de 1,4 Md€ en 2022 <sup>(1)</sup>.

Ce marché est soutenu par la croissance du nombre d'exams injectés et par l'augmentation du nombre d'installations d'équipements CT et IRM.

#### Tendances sur ces marchés

Les facteurs suivants influent sur ces marchés :

- l'accroissement du parc d'équipements scanner CT/IRM ;
- une hausse durable des prix des produits de contraste, due notamment aux conditions d'achat difficiles (iode en particulier) ;
- l'augmentation du nombre de procédures, et donc d'exams injectés, aussi grâce à l'amélioration de la productivité des exams.

Globalement, ces marchés sont en croissance par rapport à l'année 2021. Par ailleurs, le marché des services est en pleine expansion du fait du développement des technologies digitales.

### 1.4.2.2 Le marché de l'Imagerie Interventionnelle

Le marché de l'embolisation transartérielle est évalué à 3,1 Mds€ en 2021, dont 1,4 Md€ pour la partie neurovasculaire et 1,7 Md€ en périphérique (reste du corps incluant l'oncologie interventionnelle et excluant la cardiologie interventionnelle). Aujourd'hui, Guerbet évolue principalement sur la partie périphérique, du fait de l'ancrage fort de Lipiodol® dans le traitement du cancer du foie et de l'acquisition des micro-cathéters de la plateforme Accurate. Cependant, Lipiodol® est déjà utilisé en neurovasculaire, notamment pour l'embolisation à la glu des malformations artérioveineuses.

Le marché de l'embolisation transartérielle en périphérique peut s'appréhender de la façon suivante :

- Oncologie** (principalement dans le traitement du cancer du foie), avec un marché évalué à 600 M€ en 2021. Aujourd'hui, la cTACE représente dans le monde presque trois procédures sur quatre (dominante en Asie), les principales alternatives étant la DEBTACE et la Radioembolisation.
- Embolisation** (hors oncologie), avec un marché évalué à 700 M€ en 2021. Ce dernier rassemble des procédures telles que le traitement des tumeurs bénignes (fibrome utérin, hyperplasie de la prostate), des hémorragies, des malformations ou anévrismes vasculaires grâce à un portefeuille de produits comprenant les *coils*, les *plugs*, les particules et les liquides emboliques. Guerbet est présent aujourd'hui sur ce marché à travers l'utilisation du Lipiodol® dans l'embolisation à la glu, qui peut dépasser en volume, notamment dans certains pays européens, l'utilisation faite en Oncologie.
- Accès**, avec un marché évalué à 400 M€ en 2021. Il inclut l'ensemble des dispositifs médicaux permettant aux praticiens d'accéder à la zone à traiter (fil de guidage, micro-cathéters, etc.). Concernant l'activité micro-cathéters, Guerbet envisage un désengagement progressif. Ce projet s'intègre dans la droite ligne de l'évolution de sa stratégie visant à valoriser ses atouts clés.

<sup>(1)</sup> Sources : rapports financiers et études de marchés spécifiques.

La croissance attendue de ces marchés dépend des indications et du développement respectif des pratiques au sein des pays. Le marché de l'embolisation transartérielle en périphérique connaît une croissance robuste de 3 % à 9 %, supportée par la mise en évidence des avantages liés aux traitements peu

invasifs (efficacité, qualité de vie des patients, coûts). Le développement de nouvelles pratiques, encore au stade des études cliniques, pourrait accélérer le recours à la radiologie interventionnelle dans les années à venir.

### 1.4.3 Principaux acteurs

Le portefeuille de Guerbet est composé de :

- produits de contraste en IRM et Rayons X pour l'Imagerie Diagnostique ;
- Systèmes d'Injection et Services ;
- produits pour l'Imagerie Interventionnelle.

Ses principaux concurrents sont différents selon les activités, Imagerie Diagnostique ou Interventionnelle, certains n'étant pas présents sur ces deux marchés.

Société	Imagerie Diagnostique		Systèmes d'Injection et Services	Imagerie Interventionnelle
	IRM	Rayons X		
Guerbet	✓	✓	✓	✓
Bayer Healthcare	✓	✓	✓	✓
GE Healthcare	✓	✓		✓
Bracco	✓	✓	✓	✓
Nemoto			✓	
Medtron			✓	
Ulrich Medical			✓	
Merit Medical				✓
Sirtex Medical				✓
Terumo				✓
Boston Scientific/BTG				✓
Medtronic				✓
Siemens Healthineers/Varian				✓

À l'échelle mondiale, les principales entreprises qui commercialisent les produits de contraste pour Rayons X et IRM sont Guerbet, Bayer Healthcare, General Electric Healthcare et Bracco, dont voici les principaux produits :

Société	Nationalité	IRM	Rayons X
Guerbet	France	Dotarem® (Magnescope® au Japon) Elucirem™ *	Optiray®/Optiject® Xenetix®
Bayer Healthcare	Allemagne	Gadovist® (Gadavist® aux États-Unis) Primovist® Générique de Dotarem®	Ultravist® Radioselectan®
GE Healthcare	États-Unis	Omniscan™ Générique de Dotarem®	Visipaque® Omnipaque®
Bracco	Italie	Multihance® Prohance® Vueway® *	Iomeron® Iopamiron®

\* Approbation de la FDA reçue en septembre 2022.

Par ailleurs, des génériques de Dotarem® sont commercialisés dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis, en Europe, en Corée du Sud, en Chine et en Inde, par entre autres les sociétés GE Healthcare, Sanochemia, Bayer Healthcare et ses filiales, T2Pharma, b.e. imaging, DongKook Pharmaceutical, Jiangsu Hengrui Medicine, Fresenius Kabi.

## 1.5 Activité industrielle et logistique

Cette activité est sous la responsabilité de la Direction des Opérations Techniques, qui gère l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement, depuis les matières premières jusqu'à la livraison au client final, avec pour mission d'en optimiser les délais et les coûts, tout en garantissant le meilleur niveau de qualité d'un bout à l'autre de la chaîne.

Dans toutes ses décisions, Guerbet porte une attention particulière au respect de ses engagements en matière de RSE. Ceux-ci sont développés au chapitre 5.

### 1.5.1 Un réseau intégré d'usines

Guerbet développe, industrialise et produit la plupart de ses produits dans son réseau intégré d'usines spécialisées qui ont pour mission d'adapter les volumes produits à la demande du marché et d'abaisser les prix de revient industriels à travers une politique d'amélioration continue de la performance industrielle et des procédés de synthèse.

La production des principes actifs utilisés comme matières premières dans les produits de contraste se concentre en Europe (France et Irlande) sur les trois sites chimiques spécialisés du Groupe :

- Lanester, usine spécialisée dans la production des principes actifs lobitridol (Xenetix®) pour l'activité Rayons X, et gadopictenol (Elucirem™) pour l'activité IRM ;
- le site de Dublin, qui est dédié à la production du principe actif loversol (Optiray®) pour l'activité Rayons X ;
- le site de Marans fabrique les principes actifs du Dotarem® et du Lipiodol® ainsi que le produit intermédiaire utilisé sur le site de Lanester comme précurseur pour la production du gadopictenol.

Les activités de formulation, de mise en solution des principes actifs et de remplissage s'effectuent dans les trois usines pharmaceutiques du Groupe réparties sur trois continents :

- l'usine d'Aulnay-sous-Bois (France), site historique de Guerbet pour le remplissage de produits Rayons X et Dotarem®, sert principalement les marchés européens et asiatiques ; ce site produira également l'Elucirem™ en flacons pour les marchés hors États-Unis ;
- l'usine de Rio de Janeiro (Brésil), dont la spécialisation porte sur les produits Rayons X et Dotarem®, sert les marchés d'Amérique latine ;

- l'usine de Raleigh, en Caroline du Nord (États-Unis), est un site de remplissage de produits Rayons X et d'IRM (Dotarem® et Elucirem™). Ces productions sont conditionnées en seringues pour l'ensemble des marchés mondiaux et en flacons pour les marchés d'Amérique du Nord et du Sud.

Afin de préparer le lancement du nouveau produit IRM Elucirem™, des investissements ont été réalisés sur les sites de Marans, Lanester, Aulnay-sous-Bois et Raleigh. Les premiers lots de taille industrielle ont été produits au cours de l'année 2021. En 2022, les lots de validation ont été réalisés sur ces quatre sites, et les premiers lots commerciaux destinés aux États-Unis ont été produits à Raleigh.

L'appui de partenaires externes, spécialisés en Europe, mais également en Asie, est requis sur certaines productions ciblées : c'est le cas pour le remplissage de Lipiodol® pour l'ensemble des marchés servis, ainsi que pour un nombre limité de produits Rayons X pour des marchés ponctuels.

La fabrication des injecteurs et des dispositifs médicaux associés s'appuie principalement sur le site Guerbet de Cincinnati (États-Unis), berceau de la marque Liebel-Flarsheim, ainsi que sur le site de Medex (Guerbet Lyon, Guerbet France). Ces sites se chargent de la conception et de l'assemblage des injecteurs, la fabrication des composants et des consommables étant sous-traitée à des partenaires spécialisés.

Enfin, la fabrication des micro-cathéters nouvellement intégrés dans la gamme des produits Guerbet est confiée à deux partenaires externes aux États-Unis pour tous les marchés servis.

### 1.5.2 Une plateforme logistique régionalisée

Guerbet assure la livraison de ses produits dans les meilleures conditions de délai et de qualité sur tous les marchés, grâce à un réseau de centres de distribution placés au plus proche de

ses clients. Cette chaîne logistique est alimentée par des plateformes de distribution régionales situées en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

### 1.5.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et sur l'amélioration continue

Guerbet poursuit son programme d'investissements industriels et le développement de son réseau afin de garantir :

- la sécurité et la conformité des opérations par l'harmonisation des systèmes de production et de management de la qualité ;
- le service et la fiabilité des approvisionnements par une augmentation des capacités, une amélioration de la fiabilité des installations et une meilleure planification de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;

- la compétitivité de l'outil industriel et, en particulier, sa performance environnementale par la modernisation des usines et l'amélioration des procédés de fabrication.

Ce programme d'investissements a été renforcé par la mise en place d'une démarche globale d'Excellence Opérationnelle visant à déployer sur l'ensemble des sites les meilleures pratiques issues du Groupe ou de *benchmarks* externes, ainsi qu'à renforcer la culture d'amélioration continue du Groupe.

## 1.6 Innovation, Recherche et Développement

L'ambition de Guerbet est de proposer aux professionnels de la radiologie et aux patients des solutions innovantes, composées de médicaments ou de dispositifs médicaux (y compris des solutions « logicielles ») qui répondent à leurs besoins.

Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'**Imagerie Diagnostique** et l'**Imagerie Interventionnelle**.

### 1.6.1 Organisation

La Direction de la Recherche, impliquée dans les activités d'Imagerie Diagnostique et d'Imagerie Interventionnelle, dispose des compétences scientifiques et techniques, organisées en quatre départements, pour assurer l'exploration puis la validation des axes de recherche :

- *Development & Engineering* (D&E) : équipe d'ingénierie spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux (injecteurs, consommables et digital (logiciels, IT, santé)) ;
- *Accurate Medical Therapeutics* : équipe d'ingénierie spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux interventionnels (cathéters, etc.) ;
- *Augmented Intelligence* (AI) : équipe de recherche et développement de solutions d'Intelligence Augmentée ;
- *Research & Innovation* (R&I) : équipe de recherche et innovation dans le domaine pharmaceutique et dans le domaine des dispositifs médicaux (chimie, physico-chimie, formulation, spectrométrie de masse – bio-analyse, études précliniques exploratoires et réglementaires, partenariats publics et/ou privés) et département Brevets (gestion de portefeuille brevets, dépôt de brevets, études dans le domaine de la propriété industrielle, etc.).

La Direction Développement, Affaires Médicales et Réglementaires est organisée en quatre domaines d'activités principaux :

- Développement clinique : toutes les activités liées à la conduite des études cliniques pour les médicaments et dispositifs médicaux, de la phase I à la phase IV, de la conception du protocole à la rédaction du rapport final d'étude, incluant la valorisation des résultats par des publications scientifiques ;
- Affaires réglementaires : toutes les activités liées à la gestion du portefeuille des enregistrements de tous les produits, médicaments et dispositifs médicaux, tous pays confondus ;

- Pharmacovigilance et matériovigilance : toutes les activités de collecte des effets secondaires et/ou données post-commercialisation et de rédaction de rapports périodiques de synthèse sur le rapport bénéfice/risque à soumettre aux autorités réglementaires et/ou aux organismes notifiés ;
- Affaires médicales : toutes les activités visant à développer des partenariats scientifiques afin d'optimiser la prise en charge des patients à travers l'organisation de symposia, de comités experts et d'échanges scientifiques avec les professionnels de santé.

Cette organisation au siège est complétée par des services Assurance Qualité et de Rédaction Médicale/Documentation Scientifique par une régionalisation au niveau Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie-Pacifique, permettant des réponses plus rapides et adaptées aux demandes locales des patients, des radiologues ou des autorités.

La découverte d'un nouveau produit, que ce soit en Imagerie Diagnostique ou en Imagerie Interventionnelle, suit une procédure précise :

- identifier et analyser le besoin médical ;
- définir le(s) produit(s) qui répond(ent) au besoin ;
- mettre au point et valider un prototype (formulation et caractérisation) ;
- mettre au point et valider les procédés de fabrication du produit ;
- valider le concept en expérimentation préclinique ;
- valider la solution technique auprès de l'utilisateur final ;
- développer le produit en expérimentation préclinique et clinique selon les *guidelines* réglementaires.

Comme pour les médicaments thérapeutiques, le développement clinique de nouveaux produits de contraste est réalisé en plusieurs phases successives sur une durée d'environ 15 ans :

- phase I, pour étudier, chez les volontaires sains, la tolérance clinique et biologique ainsi que la pharmacocinétique (ou comment le produit est distribué, métabolisé et éliminé dans l'organisme) de doses croissantes du produit et ainsi déterminer sa dose maximale tolérée ;
- phase II, pour étudier, chez les patients, l'efficacité diagnostique de différentes doses du produit, le plus souvent en comparaison à un produit de référence déjà approuvé ou à une technique de référence ;
- phase III, pour confirmer, chez un grand nombre de patients, l'efficacité diagnostique et le profil de tolérance du produit en comparaison à un produit ou à une technique de référence.

Certains dispositifs médicaux nécessitent également une ou des investigations cliniques pour valider leur développement :

- investigation clinique de faisabilité : les résultats servent à perfectionner les données d'entrée de conception ;
- étude pivot : confirme la sécurité et les performances.

Une autorisation d'investigation clinique est donnée par l'autorité compétente (par exemple l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – ANSM en France) sur la base des données précliniques et cliniques existantes, puis l'ensemble des résultats des études cliniques est synthétisé dans le rapport d'évaluation clinique incluant les données issues de la littérature.

L'objectif principal des activités de *Life Cycle Management* (LCM) est la gestion du cycle de vie des produits déjà commercialisés. L'obtention de nouvelles indications, le développement de nouvelles formulations ou présentations, l'obtention d'enregistrements dans de nouvelles zones géographiques ainsi que les études cliniques qui ont lieu en dernière phase (phase IV) sont typiquement des activités de LCM.

## 1.6.2 Domaines thérapeutiques

Les deux activités de la radiologie, à savoir l'Imagerie Diagnostique et l'Imagerie Interventionnelle, sont étudiées dans trois domaines thérapeutiques principaux que sont l'oncologie, la cardiologie et la neurologie.

**En oncologie**, l'incidence des principaux cancers (poumon, sein, prostate, colorectal, foie) est en augmentation constante. À titre d'exemple, près de 34 millions d'exams utilisent des injections de produits de contraste chaque année dans les cinq principaux pays européens. Cette augmentation est liée à l'allongement de la durée de vie, croisé à des facteurs de risque connus (tabac, alimentation, stress, environnement, etc.). Elle génère une hausse du nombre d'exams à des fins de diagnostic de plus en plus précoce, dans le but d'améliorer la prise en charge du patient, ses conditions de vie et le suivi de son traitement. Par exemple, l'évolution de la prise en charge du cancer du sein illustre parfaitement la place prise par les différentes modalités d'imagerie médicale : l'IRM joue un rôle essentiel dans le dépistage et/ou le suivi de la maladie. Sur la base des données européennes, plus de 40 millions de femmes de plus de 50 ans devraient bénéficier d'un dépistage systématique par imagerie. Cette démarche permet un diagnostic plus précoce, ce qui change de façon significative la stratégie thérapeutique et permet une rémission de la maladie sans récurrence. Par ailleurs, en cas de chirurgie le repérage du ganglion sentinelle permet dans cette même pathologie de limiter le geste chirurgical au strict nécessaire.

Dans certains types de cancers, comme le carcinome hépatocellulaire (CHC), l'Imagerie Interventionnelle rend d'immenses services en permettant, le plus souvent de manière ambulatoire, une visualisation et une localisation précises des lésions hépatiques, et également l'administration de produits anticancéreux au sein même des lésions tumorales par le biais de la procédure de chimio-embolisation transartérielle.

**En cardiologie**, l'évaluation des maladies cardiovasculaires par imagerie avec injection de produits de contraste est incontournable pour explorer les conséquences de pathologies graves sur des patients symptomatiques et/ou à facteurs de risques associés (obésité, diabète, hypercholestérolémie, stress, hypertension, tabac, etc.).

Plus de 8 millions d'exams sont effectués mondialement par an pour analyser l'état du réseau vasculaire (détection de rétrécissement significatif du vaisseau lié à une plaque d'athérome) et les conséquences sur le débit sanguin pour perfuser de façon suffisante les tissus essentiels comme, par exemple, le cœur (risque d'infarctus) ou le cerveau (risque d'accident vasculaire cérébral).

Un diagnostic approprié permet de stratifier les patients selon leur profil de risques, la présence de signes cliniques ou non afin de déterminer la démarche de prise en charge la plus appropriée : surveillance préventive, décision de choix de médicament seul ou associé et stratégie chirurgicale lourde ou interventionnelle. Dans cette spécialité, l'Imagerie Interventionnelle permet par exemple, grâce à l'injection de produit de contraste, de visualiser la zone du vaisseau rétréci sur laquelle il faut intervenir, d'accompagner le geste endovasculaire et de contrôler immédiatement l'efficacité de la dilatation obtenue. Ce type d'intervention thérapeutique, moins invasif pour le patient et moins coûteux pour la collectivité (temps d'hospitalisation, modalités de suivi du patient), a remplacé dans de nombreux cas un geste chirurgical.

En neurologie, c'est par l'imagerie du système nerveux central (SNC) que l'IRM a acquis ses lettres de noblesse en permettant pour la première fois de diagnostiquer des lésions invisibles au scanner par Rayons X. Les injections de produits de contraste en imagerie du SNC permettent l'exploration des maladies tumorales (tumeurs cérébrales primitives ou métastases cérébrales d'un cancer primaire), inflammatoires (telles que la sclérose en plaques), dégénératives (telles que la maladie d'Alzheimer), vasculaires (telles que l'accident vasculaire cérébral) ou infectieuses (telles que l'abcès du cerveau).

### 1.6.3 Imagerie Diagnostique

En IRM, avec Dotarem®, les études récentes ont eu pour objectif de confirmer l'efficacité diagnostique en comparaison aux autres produits, de confirmer le profil de tolérance et de documenter le profil pharmacocinétique chez l'enfant de moins de 2 ans (à la demande de la FDA). La demande d'extension d'indication pour l'enfant de moins de 2 ans a été approuvée en août 2017 par la FDA. Parallèlement, en réponse aux demandes des autorités américaines, japonaises et européennes, Guerbet a fourni l'ensemble des données précliniques et cliniques disponibles avec Dotarem® sur la question du possible dépôt cérébral de gadolinium après administrations répétées. Le dépôt a été rapporté avec les chélates de gadolinium linéaires, mais de manière moindre voire absente avec les chélates de gadolinium macrocycliques comme Dotarem®. À la suite de l'ouverture par l'EMA d'une procédure de référé (article 31) qui a conduit à une réévaluation du rapport bénéfice/risque de l'ensemble des chélates de gadolinium, la Commission européenne a confirmé en novembre 2017 la décision de l'EMA de suspendre les chélates de gadolinium linéaires non spécifiques, de restreindre MultiHance® et Primovist® à l'imagerie hépatique seulement et de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles dans toutes leurs indications. Toujours en novembre 2017, les autorités japonaises ont décidé de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles en première intention et de restreindre l'utilisation des linéaires en seconde intention. En décembre 2017, la FDA a reconnu officiellement que les chélates de gadolinium linéaires induisent plus de dépôt de gadolinium que les macrocycles et a demandé des modifications des mentions légales de l'ensemble des produits.

Guerbet LLC a ainsi reçu, comme les autres laboratoires commercialisant ce type de produits, une demande de la FDA de réaliser des études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem®, commercialisé aux États-Unis (agrément obtenu en 2013). Ces études portent sur les éventuels effets neurocomportementaux à long terme des chélates de gadolinium et sur les dépôts de gadolinium *in vivo*. Le programme d'études précliniques sera terminé en 2023 et l'étude clinique est en cours. Un point d'avancement est fait régulièrement avec la FDA. Certaines études sont faites en consortium avec les autres laboratoires commercialisant des chélates de gadolinium aux États-Unis.

La plupart de ces pathologies sont chroniques, les médicaments disponibles visant à stopper leur évolution restent encore insuffisants. Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique en raison du vieillissement de la population, de l'allongement de sa durée de vie et de la prise en charge lourde de ces malades dépendants. Là encore, l'Imagerie Interventionnelle permet de traiter avec succès et de manière non chirurgicale un grand nombre de malformations artério-veineuses cérébrales.

En 2021, de nouvelles études exploratoires ont été entreprises telles que l'étude de la rétention du gadolinium dans d'autres organes après dose unique ou répétée, l'étude du développement du protocole de préparation d'extraction séquentielle du gadolinium dans la matrice rein ou l'étude de la validation des méthodes analytiques du dosage de gadolinium dans les échantillons biologiques à l'état de traces et ultra-traces.

Par ailleurs, un nouveau champ de recherche s'est ouvert à la fin de 2020 suite à une publication académique suggérant un potentiel lien causal entre l'administration de produits gadolinés et les neuropathies des petites fibres nerveuses. Des investigations ont été menées en 2021 à la demande des autorités de santé afin de reproduire et comprendre ces résultats, en collaboration avec une équipe universitaire de l'UPEC spécialisée dans la biologie du système neuromusculaire.

Guerbet poursuit le développement clinique de la nouvelle entité chimique (NCE) gadopiclénol (Elucirem™), molécule à base de chélate de gadolinium destinée à l'IRM. Comme les études précliniques ont pu le montrer, ce produit particulièrement efficace est adapté aux champs magnétiques (1,5 T et 3 T) utilisés en routine clinique. Les études cliniques de phases I, II et III sont terminées. Des études cliniques dans les populations spécifiques et/ou à risque, comme l'insuffisant rénal et l'enfant de 2 à 17 ans, ont été également conduites. Le dossier d'enregistrement a été déposé début 2022 auprès des agences européennes et américaines. Aux États-Unis, le dossier a bénéficié d'une revue accélérée, et la FDA a octroyé l'Autorisation de Mise sur le Marché le 21 septembre 2022. En Europe, le dossier est en cours de revue. Le 14 décembre 2021, Guerbet et Bracco Imaging ont annoncé la signature d'un accord de partenariat sur les activités de R&D sur le gadopiclénol. Après approbation par les autorités de santé, Guerbet et Bracco commercialiseront tous deux le gadopiclénol indépendamment, sous deux noms de marque différents. De nouvelles études cliniques sont en cours ou prévues sur gadopiclénol, en collaboration avec Bracco, afin d'obtenir de nouvelles indications, d'autoriser l'utilisation chez des nouvelles populations de patients (exemple : enfant de 0 à 2 ans) ou d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché dans des pays d'Asie.

Comme prévu dans le Plan d'Investigation Pédiatrique agréé avec les autorités européennes et américaines, une étude clinique chez l'enfant entre 0 et 2 ans a démarré en 2022. Cette étude permettra à terme que le gadopictlenol soit approuvé pour utilisation dans cette population, après approbation des autorités de santé.

Concernant les Systèmes d'Injection et Services, les ingénieurs en Innovation, Recherche et Développement concentrent aujourd'hui leurs travaux sur trois axes stratégiques :

- la connectivité des injecteurs aux équipements d'imagerie ;
- le développement de solutions de traçabilité des doses injectées (Contrast&Care®) ;
- la sécurisation du geste médical à travers des dispositifs d'injection innovants, qu'ils soient à usage unique ou destinés à sécuriser les pratiques multi-usage.

### 1.6.4 Imagerie Interventionnelle

En 2018, Guerbet a acquis la société Accurate Medical Therapeutics (« Accurate »).

Accurate a mis au point une gamme de micro-cathéters pour les procédures d'embolisation des tumeurs ou des anévrismes vasculaires, se basant sur une nouvelle technologie qui permet d'administrer plus de microparticules d'embolisation dans la zone cible à traiter, tout en empêchant leur reflux en amont vers les artères irrigant les tissus sains (zones non ciblées à épargner).

Cette gamme est constituée de deux séries de micro-cathéters, SeQure® et DraKon™, aux États-Unis et en Europe, ainsi que dans de nombreux autres pays en Amérique latine et en Asie-Pacifique. Une extension de gamme de ces micro-cathéters SeQure® et DraKon™ couvrant de nouvelles références en 1.7Fr, 1.9Fr et 3.0Fr a été approuvée en octobre 2020 aux États-Unis, et de nouvelles extensions de gamme ont été enregistrées récemment. Parallèlement, des collaborations scientifiques sont établies avec les centres experts de la chimio-

embolisation du CHC, de l'embolisation artérielle de l'adénome prostatique chez l'homme et du fibrome utérin chez la femme.

De nombreuses collaborations scientifiques avec des équipes renommées en Europe, dans la zone Asie-Pacifique et en Amérique, ainsi que des travaux de recherche sont en cours avec pour objectif de conduire des études précliniques et cliniques sur l'efficacité, la sécurité et les mécanismes biologiques sous-jacents de Lipiodol® Ultra Fluide dans diverses utilisations en radiologie interventionnelle.

Enfin, Guerbet continue le déploiement à l'international de Vectorio®, seul dispositif médical dédié à la Chimio-Embolisation TransArtérielle conventionnelle (cTACE). Ce dispositif permet de réaliser un mélange homogène entre Lipiodol® Ultra Fluide et des anticancéreux en toute sécurité. Des déclinaisons de cette innovation ont également été lancées afin de répondre au mieux aux besoins des praticiens.

### 1.6.5 Partenariats public-privé

Afin de répondre aux objectifs d'Innovation, Recherche et Développement, Guerbet développe une stratégie d'accords de partenariat, de collaboration et d'innovation ouverte. Ce mode de fonctionnement ouvert vers l'extérieur lui permet de bénéficier d'expertises scientifiques mondiales. L'imagerie médicale est un domaine multidisciplinaire où des compétences en chimie, physique, informatique, traitement d'image, électronique, biologie et médecine sont nécessaires.

Plusieurs programmes de recherche en réseau sont menés. Un des plus importants projets, Iseult, financé par Bpifrance (Banque publique d'investissement), s'est terminé en 2020. Les bénéfices attendus de ces nouvelles technologies consistent à améliorer la sensibilité de détection de petites lésions non détectables par les techniques standard au niveau cérébral. C'est dans le cadre de ce programme qu'a pris place le développement du gadopictlenol (Elucirem™).

Certains partenariats de recherche en réseau comportent des clauses financières de deux types :

- les avances remboursables à terme en cas de succès dans la commercialisation des produits ;
- le versement d'un intéressement en fonction du chiffre d'affaires et/ou des résultats d'exploitation des produits issus de ces projets.

L'investissement dans le fonds FPCI BioMedTech, initié en 2017, se poursuit. Ce fonds est géré par Truffle Capital, spécialiste de l'investissement dans des start-up développant des technologies et produits de rupture dans le secteur des sciences de la vie. Cet investissement s'inscrit dans la stratégie d'innovation du Groupe et illustre aussi sa stratégie de diversification pour aller chercher de la croissance au-delà des produits de contraste, en se connectant à des start-up françaises à fort potentiel de la MedTech ou BioTech, dans le domaine de la médecine interventionnelle.

## 1.6.6 Dépenses de Recherche et Développement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses engagées par le groupe Guerbet en matière de Recherche et Développement sur les deux derniers exercices.

	2022*	2021*
Dépenses de Recherche et Développement (en K€)	69 982	64 997
Dépenses de Recherche et Développement (en % du chiffre d'affaires)	9,3 %	8,9 %

\* Incluant le crédit d'impôt recherche (CIR).

Guerbet renforce ses investissements :



- en Imagerie Diagnostique avec la poursuite du plan de développement du gadopictlenol (Elucirem™) en IRM ;
- en Digital avec le développement de solutions d'imagerie couplées à de l'Intelligence Artificielle. Un changement dans la gouvernance pour ses projets d'Intelligence Artificielle a été annoncé le 3 novembre 2022 : motivé initialement par un changement de Merative sur sa stratégie pour l'Intelligence Artificielle dans son portefeuille d'imagerie, cet accord permet par ailleurs à Guerbet de retrouver toute la latitude nécessaire au déploiement de sa stratégie commerciale tout en conservant la détention totale des actifs développés et de leur propriété intellectuelle.

Face à un potentiel de marché qui demeure inchangé et significatif, cet accord permet à Guerbet de conserver la maîtrise des travaux d'analyse en cours. Le Groupe rappelle que de premiers résultats très prometteurs ont été obtenus en 2022, notamment sur la détection des lésions hépatiques

(travaux présentation prévue au congrès RSNA 2022) et sur la détection des cancers de la prostate (travaux présentés au congrès ECR 2022). Par ailleurs, la qualité de la présentation des travaux de l'équipe de recherche en Intelligence Artificielle de Guerbet a récemment convaincu le jury du programme BPI France 2030 et permis l'obtention d'un financement de 1 M€ pour son projet dans la détection précoce du cancer du pancréas, comme récemment annoncé.

La volonté de Guerbet de valoriser la technologie d'imagerie digitale et les algorithmes développés depuis plusieurs années se voit renforcée par l'accord de licence qui devrait être conclu au premier semestre 2023 avec la société Intrasense, suite à l'entrée du Groupe à son capital annoncée le 11 janvier 2023. Cette association stratégique permettra à Guerbet de bénéficier d'un savoir-faire éprouvé d'intégration de l'Intelligence Artificielle dans la routine clinique des praticiens, en imagerie et en oncologie.

## 1.6.7 Portefeuille de Recherche et Développement

	DÉVELOPPEMENT PRÉCOCE	DÉVELOPPEMENT TARDIF	ENREGISTREMENT	LANÇEMENT DEUX PREMIÈRES ANNÉES
 <p>IMAGERIE DIAGNOSTIQUE</p>	<p>PRODUITS DE CONTRASTE</p> <p>Confidentiel</p>		<p>Elucirem™ Hors USA</p>	<p>Elucirem™ USA</p>
	<p>SYSTÈMES D'INJECTION</p> <p>Confidentiel</p>		<p>Upgrades Optistar Elite®</p>	<p>OptiVantage® Multi-use Illumena® Néo Asie</p>
	<p>SOLUTIONS DIGITALES ET INTELLIGENCE AUGMENTÉE</p> <p>Liver AI et Prostate AI versions futures IA pour cancers du pancréas et métastases osseuses</p>	<p>Liver AI V1, Prostate AI V1</p>	<p>Upgrades Contrast&amp;Care®</p>	<p>Dose&amp;Care® Contrast&amp;Care® Icobrain®</p>
 <p>IMAGERIE INTERVENTIONNELLE</p>	<p>Confidentiel</p>	<p>Nouveaux enregistrements Bleu Patented V</p>	<p>Extensions de gamme SeQure® et DraKon™  Lipiodol® Indication HSG : APAC, LATAM, EMEA vagues 2</p>	<p>SeQure® et DraKon™ Superselective Ultraflow 3F</p> <p>Lipiodol® Indication HSG</p>

## 1.6.8 Propriété intellectuelle

---

La propriété intellectuelle revêt un caractère essentiel, car, tout en valorisant le travail effectué par des chercheurs, elle vient rétribuer en partie les délais et les coûts liés à l'innovation. Le brevet a une durée de 20 ans à compter du jour du dépôt de la demande. Dans les faits, les durées de développement des produits, en particulier des médicaments, sont telles que la période d'exclusivité se trouve souvent considérablement réduite. L'expiration d'un brevet peut se traduire par l'émergence d'une concurrence très forte liée à l'arrivée de produits génériques.

Dans certains cas et lorsque le brevet concerne le principe actif d'un médicament, il peut être prolongé jusqu'à cinq années supplémentaires grâce au certificat complémentaire de protection, appelé « *Patent Term Extension* » aux États-Unis ou « *Supplementary Protection Certificate* » dans d'autres pays.

Le produit peut bénéficier d'autres brevets en phase de développement et/ou en phase de commercialisation. Guerbet détient un portefeuille de brevets concernant des principes

actifs (par exemple, des agents de contraste ou de radiothérapie), des nouvelles formulations pharmaceutiques, des émulsions, des procédés de formulation et de fabrication, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux (seringues, tubulures, micro-cathéters, etc.) ou des méthodes basées sur de l'Intelligence Augmentée.

Le groupe Guerbet et ses filiales détiennent 377 brevets et demandes de brevet en cours d'examen (principalement aux noms de Guerbet, Liebel-Flarsheim Company LLC, Accurate Medical Therapeutics et Medex), 1 774 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement et 22 modèles industriels. Le portefeuille de brevets, marques et modèles industriels contribue à la valorisation du Groupe et consolide sa position sur le marché porteur des produits de contraste combinés aux dispositifs médicaux. Le 3 décembre 2022, Merative a accepté de transférer à Guerbet une vingtaine de brevets et demandes de brevets qui portent sur des méthodes basées sur de l'Intelligence Augmentée.

## 1.6.9 Protection des données cliniques

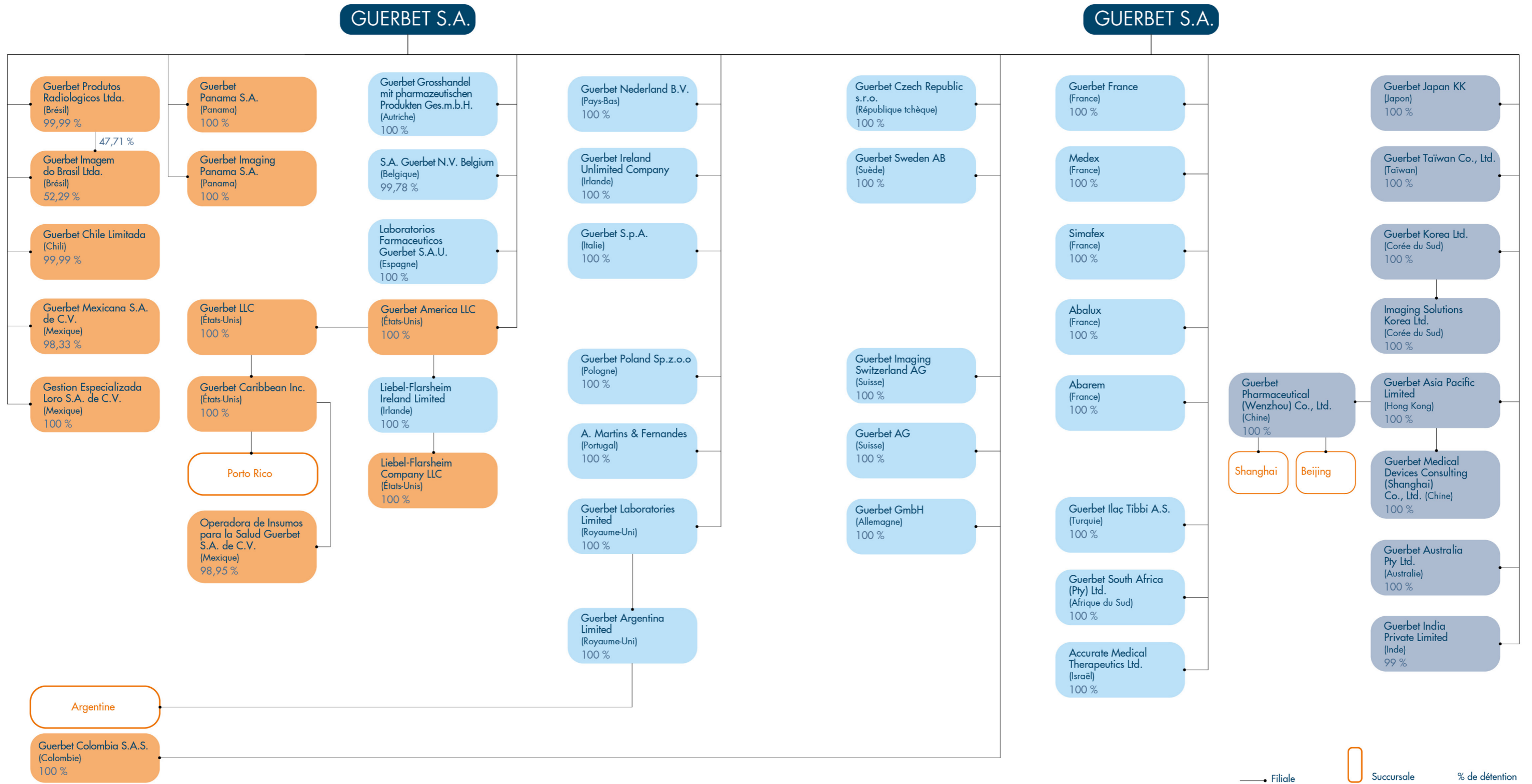
---

La protection des données cliniques est complémentaire de la protection par brevet. Il s'agit d'une période d'exclusivité durant laquelle une autorité administrative réglementaire refusera :

- soit la soumission d'une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché d'un produit concurrent ;
- soit l'octroi d'une Autorisation de Mise sur le Marché d'un générique reposant sur les données cliniques, objet de cette protection, d'un médicament dit « princeps ».

## 1.7 Organisation du Groupe au 31 décembre 2022

### 1.7.1 Une présence internationale



## 1.7.2 Propriétés immobilières

Pays	Ville	Adresse
Brésil	Rio de Janeiro	Rua André Rocha, 3000, Jacarepaguá, CEP 22710, 568 – Rio de Janeiro
États-Unis	Cincinnati	2111 E Galbraith Road, Cincinnati – Ohio 45237
	Raleigh	8800 Durant Road, Raleigh – North Carolina 27616
France	Aulnay-sous-Bois	16/24, rue Jean-Chaptal et 1, rue Nicéphore-Niépce – 93600 Aulnay-sous-Bois
	Marans	16, rue des Fours-à-Chaux – 17320 Marans
	Lanester	ZI de Kerpont, 705, rue Denis-Papin – 56600 Lanester
	Villepinte	15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
Irlande	Dublin	Damastown Mulhuddart – Dublin 15

## 1.7.3 Distribution

Guerbet commercialise ses produits dans plus de 80 pays sur les cinq continents, de plusieurs façons :

- en direct par ses filiales et succursales ;
- via des distributeurs ;
- via des licenciés.

### Implantations directes

Le Groupe est implanté dans plus de 20 pays en Europe, en Asie, en Océanie, en Amérique du Nord et en Amérique latine.

### Accords de distribution

Pour les marchés non couverts par une implantation directe ou un accord de licence, Guerbet a des accords avec des distributeurs. Les principaux couvrent la Scandinavie, l'Europe de l'Est, la Grèce, l'Afrique et le Moyen-Orient, le Canada, certains pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Océanie. À ces distributeurs s'ajoute un réseau de sociétés dédiées à la réalisation du service après-vente pour les injecteurs.

### Typologie des clients

La structure des clients locaux de Guerbet sur chacun des marchés nationaux, hors distributeurs et licenciés, est variable d'un pays à l'autre. Néanmoins, il existe deux points communs pour la majorité des pays :

- une part très significative des ventes est réalisée auprès des hôpitaux, cliniques, centres de radiologie ou centrales d'achats. Ce type de ventes donne lieu dans la très grande majorité des cas à des marchés négociés ou à des appels d'offres ;
- une deuxième grande catégorie de clients est constituée des grossistes répartiteurs, qui eux-mêmes alimentent les pharmacies.



## 2

# Gouvernement d'entreprise

<b>2.1 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>36</b>		
<b>2.2 Conseil d'administration</b>	<b>36</b>		
2.2.1 Composition du Conseil d'administration	36		
2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration	55		
2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités	56		
2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités	59		
<b>2.3 Direction générale</b>	<b>60</b>		
2.3.1 Directeur Général	60		
2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable	60		
2.3.3 Le Comité exécutif	61		
<b>2.4 Rémunération des mandataires sociaux</b>	<b>62</b>		
2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux	62		
2.4.2 Rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch	67		
2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale	69		
2.4.4 Rémunération du Directeur Général délégué, Philippe Bourrinet	71		
2.4.5 Rémunération des administrateurs	73		
2.4.6 Ratios d'équité	74		
2.4.7 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise	75		
2.4.8 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions	76		
2.4.9 Plans d'attribution d'options d'achat ou d'actions de performance en faveur des mandataires sociaux	76		
<b>2.5 Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef</b>	<b>78</b>		
<b>2.6 Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce</b>	<b>78</b>		
<b>2.7 Délégations en matière d'augmentation de capital</b>	<b>78</b>		
<b>2.8 Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales</b>	<b>79</b>		
<b>2.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce</b>	<b>80</b>		

## 2.1 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société Guerbet. Ce rapport rend compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'organisation de la Direction générale, ainsi que des principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toutes natures accordées aux mandataires sociaux. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration le 22 mars 2023.

La société Guerbet se réfère aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Les cas d'exceptions à

ce référentiel sont mentionnés dans le tableau de synthèse figurant à la fin de ce rapport. Ce Code est consultable sur le site <https://afep.com/wp-content/uploads/2020/01/Code-Afep-Medef-r%C3%A9vision-janvier-2020-002.pdf>.

Guerbet est une société anonyme avec Conseil d'administration et dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. La dissociation des fonctions de Président du CA et de Directeur Général est en place chez Guerbet depuis la transformation de la société en S.A. à Conseil d'administration (elle était auparavant sous la forme de S.A. à Directoire et Conseil de surveillance) par son Conseil du 21 mai 2010.

## 2.2 Conseil d'administration

### 2.2.1 Composition du Conseil d'administration

#### 2.2.1.1 Principes généraux régissant la composition du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les statuts de la Société et par la loi. Il dispose également d'un Règlement Intérieur qui précise et complète les modalités de son fonctionnement et de ses Comités. Les statuts et le Règlement Intérieur sont consultables sur le site Internet du groupe Guerbet (rubrique Investisseurs – section « Gouvernement d'entreprise »).

Les grands principes relatifs à la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

- le Conseil d'administration est composé de : i) trois (3) à dix-huit (18) administrateurs au plus nommés par l'Assemblée générale ordinaire et de ii) un (1) à deux (2) administrateurs représentant les salariés, élu(s) parmi et par le personnel de la Société et celui de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est situé sur le territoire français, selon que le Conseil d'administration est composé de moins de huit (8) ou de plus de huit (8) administrateurs. Il est à noter que, conformément à la loi 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation

des entreprises, les statuts de la Société ont été modifiés lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2020. À ce titre, l'article 9.c des statuts de la Société prévoit dorénavant qu'un second administrateur représentant les salariés doit être nommé dans l'hypothèse où le Conseil d'administration est constitué de plus de huit (8) administrateurs ;

- les administrateurs, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et rémunérations pour une durée de un (1) à six (6) ans <sup>(1)</sup>. Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 200 actions de la Société, à l'exception des administrateurs représentant les salariés (comme prévu à l'article 9.b des statuts). Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six (6) mois ;
- le renouvellement, la démission, la cooptation en cas de vacance ainsi que la révocation des membres du Conseil d'administration s'effectuent aux conditions prévues par la loi.

<sup>(1)</sup> Il est à noter que l'Assemblée générale du 20 mai 2022 a approuvé une modification de l'article 9b des statuts de la Société (Nomination du Conseil d'administration et durée des fonctions) pour prévoir que, par exception à la durée de six (6) ans et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats d'administrateur (recommandé par le Code Afep-Medef), l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée comprise entre un et cinq ans.

### 2.2.1.2 Composition actuelle du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs, dont deux administrateurs représentant les salariés :

	Fonction	Indépendance	Comité d'audit	Comité des nominations et rémunérations	Comité éthique, gouvernance et RSE	Comité stratégie et innovation	Date de première nomination	Fin de mandat
<b>Marie-Claire Janailhac-Fritsch</b>	Président	Oui	Membre	Membre		Présidente	27 mai 2011	AG 2023
<b>Carine Dagommer</b>	Administrateur	Non		Membre			20 mai 2022	AG 2023
<b>Olivier Fougère</b>	Administrateur salarié	Non			Membre	Membre	24 mars 2021	24 novembre 2023
<b>Mark Fouquet</b>	Administrateur	Non	Membre			Membre	23 mai 2014	AG 2026
<b>Éric Guerbet</b>	Administrateur	Non		Membre		Membre	19 mai 2017	AG 2023
<b>Didier Izabel</b>	Administrateur	Oui	Président	Membre		Membre	23 mai 2014	AG 2026
<b>Céline Lamort</b>	Administrateur	Non	Membre		Membre		29 mai 2015	AG 2027
<b>Nicolas Louvet</b>	Administrateur	Non			Président	Membre	27 mai 2016	AG 2028
<b>Marc Massiot</b>	Administrateur	Non			Membre		28 mai 2021	AG 2027
<b>Claire Massiot-Jouault</b>	Administrateur	Non				Membre	24 mai 2013	AG 2025
<b>Jean-Sébastien Raynaud</b>	Administrateur salarié	Non		Membre			27 octobre 2020	26 octobre 2026
<b>Thibault Viort</b>	Administrateur	Oui	Membre	Président	Membre	Membre	19 mai 2017	AG 2023

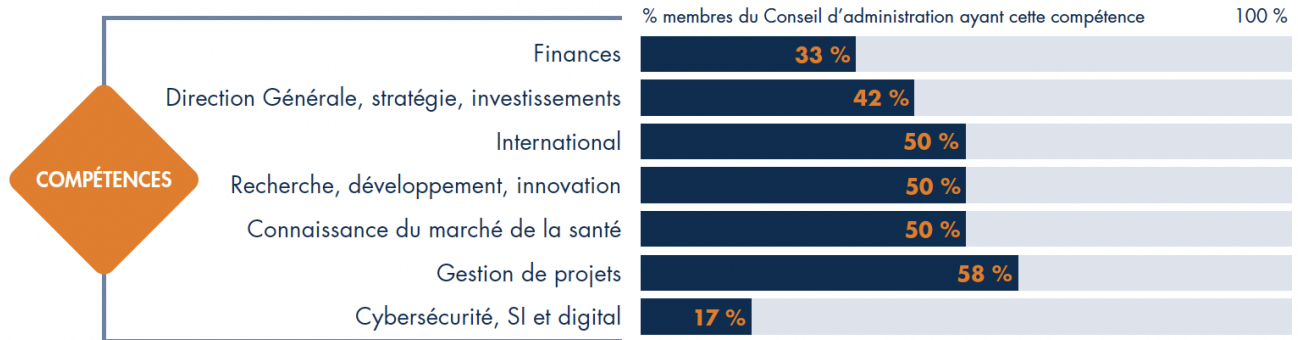
Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch préside le Conseil depuis le 30 septembre 2013.

M. Michel Guerbet est Président d'honneur de la Société.

Le Conseil d'administration comporte, compte tenu de son actionnariat de référence, une proportion majoritaire d'administrateurs représentant le Pacte d'actionnaires. De manière générale, le Conseil d'administration et le Comité des nominations et rémunérations s'efforcent dans le choix des administrateurs d'équilibrer la composition des instances et d'avoir une politique de diversité forte. Celle-ci se traduit par les éléments ci-après qui sont suivis chaque année par le Conseil :

- 40 % de femmes au Conseil et un équilibre dans la représentation entre les femmes et les hommes au sein de chaque Comité. Le Conseil d'administration est présidé par Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch, qui préside également le Comité stratégie et innovation ;
- 55 ans d'âge moyen, et la répartition des administrateurs est globalement équilibrée entre ceux ayant plus de 60 ans (41 %), ceux ayant entre 50 et 59 ans (33 %) et ceux de moins de 50 ans (25 %) ;
- une diversité des compétences et expériences professionnelles pour répondre au mieux à ses besoins et mener ses travaux ; un administrateur salarié a en outre suivi une formation spécifique sur le Conseil d'administration et la RSE.

## COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Les administrateurs ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans. Il est signalé que les recommandations du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'administrateur de quatre ans n'ont pas été retenues. La Société s'efforce, chaque fois que ceci est compatible avec son organisation et son mode de fonctionnement, de satisfaire au mieux aux critères du Code Afep-Medef. Néanmoins, en raison de la taille de l'entreprise, de sa nature capitalistique, de la volonté de voir l'action du Conseil s'inscrire dans une perspective de long terme tout en s'appuyant sur l'expérience du passé, le Conseil a décidé de déroger à cette recommandation. Il est à noter que l'Assemblée générale du 20 mai 2022 a approuvé une modification de l'article 9b des statuts de la Société (Nomination du Conseil d'administration et durée des fonctions) pour prévoir que, par exception à la durée de six (6) ans et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats d'administrateur (recommandé par le Code Afep-Medef), l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée comprise entre un et cinq ans.

### 2.2.1.3 Déclarations des administrateurs

#### Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de Guerbet, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des administrateurs n'a fait l'objet à aucun moment d'une condamnation pour fraude ou d'une procédure gouvernementale et n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

#### Conflits d'intérêts

En 2022, aucun conflit d'intérêts potentiel empêchant un administrateur d'exercer sa fonction tout au long de l'année n'a été porté à la connaissance du Conseil d'administration. Les déclarations générales de non-conflit d'intérêts sont faites par écrit et signées par chaque administrateur annuellement, désormais par signature électronique, conformément à la procédure de gestion des conflits d'intérêts validée par le Conseil d'administration.

#### Contrats de service

Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'est lié par un contrat de services avec Guerbet S.A.

ou l'une de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

#### Procédure interne des conventions réglementées et des conventions dites « libres »

La procédure a été établie conformément :

- i) à la réglementation applicable aux conventions et engagements libres et réglementés, telle qu'en vigueur suite à la promulgation de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE ;
- ii) aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers. L'objet de la procédure est de :
  - a. rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions et engagements réglementés et apporter des précisions quant à la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues, et
  - b. mettre en place, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, une procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions dites libres.

La procédure a été approuvée par le Conseil d'administration de Guerbet en date du 24 mars 2020 et est disponible sur le site Internet de Guerbet.

### 2.2.1.4 Les administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration examine annuellement et de manière individuelle, après avis du Comité des nominations et rémunérations, la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des règles d'indépendance du Code Afep-Medef (article 9). Le Code qualifie un administrateur d'indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la Société ou de son Groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (Actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci ». Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé lors de sa séance du 16 décembre 2022, et sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, que les trois administrateurs indépendants sont toujours éligibles au statut d'administrateurs indépendants. Il s'agit de Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Présidente du Conseil d'administration, Didier Izabel, Président du Comité d'audit, et Thibault Viort, Président du Comité des nominations et rémunérations.

Les critères pris en compte pour évaluer l'indépendance des administrateurs sont les suivants :

- critère 1 : ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
  - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
  - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide,
  - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère ;
- critère 2 : ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- critère 3 : ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation

du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

- critère 4 : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- critère 5 : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- critère 6 : ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- critère 7 : des administrateurs représentant des Actionnaires importants de la Société ou de sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces Actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
<b>Administrateurs indépendants</b>							
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Didier Izabel	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Thibault Viort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
<b>Administrateurs non indépendants</b>							
Carine Dagommer	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme
Mark Fouquet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Éric Guerbet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Céline Lamort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Nicolas Louvet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Marc Massiot	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Claire MassiotJouvault	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Olivier Fougère (administrateur représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Jean-Sébastien Raynaud (administrateur représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration compte 30 % de membres indépendants (les administrateurs salariés ne sont pas inclus dans ce calcul, conformément au Code Afep-Medef).

### 2.2.1.5 Évolution intervenue dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022

L'Assemblée générale 2022 a ratifié la cooptation de Mme Carine Dagommer en qualité d'administrateur non indépendant et a approuvé le renouvellement de mandat de M. Nicolas Louvet.

### 2.2.1.6 Formation et intégration des administrateurs

L'intégration de tout nouvel administrateur s'accompagne d'un parcours d'intégration dédié. Des sessions d'information préalables au premier Conseil ont lieu avec la Présidente du Conseil d'administration et la Secrétaire Générale. Ce programme permet au nouvel administrateur de comprendre rapidement le groupe Guerbet et ses enjeux. Il inclut une revue de la stratégie du Groupe, des projets en cours, de l'organisation interne de l'entreprise et les enjeux des principales directions, de l'environnement concurrentiel, des perspectives à moyen et long terme, ainsi que la gouvernance de l'entreprise. Lorsque cela est possible, ce parcours d'intégration s'accompagne de visites sur les sites industriels.

Par ailleurs, tout administrateur peut bénéficier de formation *ad hoc*, sur des thèmes d'intérêt pour l'entreprise ou pour approfondir certaines connaissances.

### 2.2.1.7 Mandats arrivant à échéance

Les mandats de Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Mme Carine Dagommer, M. Éric Guerbet et M. Thibault Viort arrivent à échéance à l'Assemblée générale du 26 mai 2023.

Les mandats des autres administrateurs arriveront à échéance aux Assemblées générales suivantes :

AG 2025	Claire Massiot-Jouvault
AG 2026	Mark Fouquet
	Didier Izabel
AG 2027	Céline Lamort
	Marc Massiot
AG 2028	Nicolas Louvet

La date de renouvellement du mandat de M. Olivier Fougère, administrateur représentant les salariés, est le 24 novembre 2023.

La date de renouvellement du mandat de M. Jean-Sébastien Raynaud, administrateur représentant les salariés, est le 26 octobre 2026.

## 2.2.1.8 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration était composé des membres suivants :



Date de naissance :  
3 juillet 1955

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
27 mai 2011

Date du dernier renouvellement :  
19 mai 2017

Expiration du mandat :  
Assemblée générale 2023

### Marie-Claire JANAILHAC-FRITSCH

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Indépendant

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Consultante dans le secteur de la cosmétique au sein d'Hellébore depuis 2003
- Activité professionnelle dans l'industrie cosmétique depuis 1987, création, développement et vente de start-up dans ce domaine
- Fonctions commerciales et marketing exercées dans l'industrie pharmaceutique au sein d'Eurorga et Smith Kline de 1978 à 1987
- Membre de l'Institut français des administrateurs depuis 2007 et membre de la Commission Formation de l'IFA de 2007 à 2013

#### FORMATION

- HEC Paris 1978

#### Mandats en cours

##### AU SEIN DE GUERBET

- Présidente du Conseil d'administration
- Présidente du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

#### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Présidente de la société Hellébore SAS (non cotée)

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

##### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur et Vice-Présidente de Biom'up (cotée Euronext) (fin du mandat 2019)
- Administrateur de Biophytis (cotée Euronext Growth) (fin du mandat 2018)

##### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
10 juillet 1970

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Date de cooptation  
au Conseil d'administration :  
22 septembre 2021

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
20 mai 2022

Expiration du mandat :  
Assemblée générale 2023

## Carine DAGOMMER

### ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Fonctions de Direction Marketing des laboratoires dermo-cosmétiques Uriage, Puresentiel et Nuxe (Paris) depuis 2018
- Directrice Commerciale et Marketing – Valeur Absolue Parfums (Genève) 2014-2015
- Fonctions de Responsable Marketing International maquillage et fragrance – Elizabeth Arden International (Genève) 2001-2011
- Responsable Zone Export Amérique latine & Caraïbes puis Responsable Grands Comptes France & Belgique – Escada Beauté Group (Paris) 1998-2001
- Responsable Grands Magasins – Parfums Grès (Paris) 1996-1998

#### FORMATION

- Master 2 (DESS) Commerce International (Université R. Schuman, Strasbourg)
- ESSEC Global BBA

#### Mandats en cours

#### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

#### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 91 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

#### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

#### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
29 septembre 1964

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
24 mars 2021

Date du dernier renouvellement :  
Non applicable

Expiration du mandat :  
24 novembre 2023

## Olivier FOUGÈRE

### ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Spécialiste de Recherche (depuis 2017)
- Chargé de travaux scientifiques (2011)
- Technicien chimiste en R&I (1989-2011)

#### FORMATION

- Maîtrise de chimie (Faculté de Poitiers)
- Personne compétente en radioprotection

#### Mandats en cours

#### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur représentant les salariés
- Membre du Comité stratégie et innovation (jusqu'en juin 2022)
- Membre du Comité éthique, gouvernance, RSE (depuis juin 2022)

#### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité éthique, gouvernance, RSE : 100 %

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

#### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

#### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
6 juillet 1959

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :  
29 mai 2020

Expiration du mandat :  
Assemblée générale 2026

## Mark FOUQUET

### ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Secrétaire Général, accompagnement et mise en place de partenariats industriels et financiers au sein de MGF Easybike de 2011 à 2016
- Responsable grands comptes, Paris et Abidjan, ingénierie financière chez Maréchal & Associés Finance de 2010 à 2011
- Directeur Général et Associé, Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de FG Partner SAS de 2007 à 2010
- Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de Simpl-Fi de 2003 à aujourd'hui
- Vendeur actions françaises et européennes auprès d'une clientèle institutionnelle et financement d'introductions boursières chez KBC Securities France de 1999 à 2003

#### FORMATION

- European Business School

#### Mandats en cours

##### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité stratégie et innovation

#### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Gérant de la société Simpl-Fi

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

##### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Lucibel SA (cotée sur Euronext Growth, Paris), fin du mandat le 30 juin 2021

##### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
4 août 1976

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :  
Non applicable

Expiration du mandat :  
Assemblée générale 2023

## Éric GUERBET

### ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet  
Secrétaire du Pacte d'actionnaire

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable de programme « IT Global Regulatory & Transaction Reporting » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) depuis juin 2021
- Responsable de programme « IT Global P&L (Profit & Loss) » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) 2016-2021
- Responsable plateforme « IT Murex BO Settlement/Dérivés de Taux & Crédit » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) 2010-2015
- Responsable Projet IT chez BNP Paribas (Londres) de 2003 à 2009
- Responsable Projet IT chez BNP Paribas (Singapour) de 2000 à 2003

#### FORMATION

- Ingénieur Systèmes d'information (école d'ingénieurs ESME)

#### Mandats en cours

#### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

#### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 82 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de la Holding Hakea SAS

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

#### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

#### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
6 décembre 1955

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :  
29 mai 2020

Expiration du mandat :  
Assemblée générale 2026

## Didier IZABEL

### ADMINISTRATEUR

Indépendant

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Senior Partner chez Axys Finance depuis 2009
  - Managing Director chez Group Banca Leonardo (2006-2009)
  - Associé chez Toulouse & Associés (2003-2006)
  - Directeur Fusions-Acquisitions à la Compagnie Financière Edmond de Rothschild (1994-2003)
  - Directeur au Département Ingénierie Financière à la Banexi (Groupe BNP) (1989-1994)
- Ministère de l'Industrie :
- Direction générale de l'industrie, responsable Industrie pharmaceutique (1985-1989)
  - DRIR Paca, responsable Environnement industriel (1982-1985)

#### FORMATION

- École polytechnique (1976)
- École nationale des mines de Paris (1981)
- Membre du Corps des mines

#### Mandats en cours

##### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Président du Comité d'audit
- Membre du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité stratégie et innovation

##### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Président d'Axys Finance depuis mars 2009

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

##### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Gérant de la SARL LMP 07 (jusqu'en 2017)
- Gérant de la SARL Financière des pins (jusqu'en 2016)

##### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
30 mars 1982

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
29 mai 2015

Date du dernier renouvellement :  
28 mai 2021

Expiration du mandat :  
Assemblée générale 2027

## Céline LAMORT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur des Opérations chez Cartamundi à partir de 2021
- Responsable de projets stratégiques chez Barry Callebaut de 2016 à 2021
- Directeur des Opérations Food and Crop Protection chez Royal DSM N.V. de 2013 à 2016
- Responsable Supply Chain Food and Crop Protection chez Royal DSM N.V. de 2011 à 2013
- Responsable logistique chez Royal DSM N.V. en 2011
- Responsable de projets en amélioration continue/excellence opérationnelle chez Royal DSM N.V. de 2008 à 2011
- Ingénieur Procédés chez Royal DSM N.V. de 2006 à 2008

### FORMATION

- IFA/Sciences Po Paris – Certificat Administrateur de Sociétés
- Unitech International Program
- École nationale supérieure de chimie de Paris (ENSCP)

### Mandats en cours

#### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

#### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Administratrice de la Holding Hakea SAS

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

#### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

#### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
27 juin 1976

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
27 mai 2016

Date du dernier renouvellement :  
20 mai 2022

Expiration du mandat :  
Assemblée générale 2028

## Nicolas LOUVET

### ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur commercial composants EMEA Stellantis BU chez Yazaki Corporation depuis 2022
- Directeur amélioration de la valeur Global Stellantis BU chez Yazaki Corporation depuis 2021
- Responsable plan d'amélioration BU chez Yazaki Europe Limited de 2013 à 2020
- Responsable grands comptes composants chez Yazaki Europe Limited de 2012 à 2015
- Directeur Projet Stratégique chez Yazaki Europe Limited de 2007 à 2012
- Ingénieur R&D puis Chef de Projet chez Valeo Éclairage et Signalisation de 2001 à 2007

#### FORMATION

- Ingénieur UTC (Université de technologie de Compiègne)

#### Mandats en cours

#### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Président du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité stratégie et innovation

#### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de la Holding Hakea SAS

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

#### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

#### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
16 juin 1960

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
28 mai 2021

Date du dernier renouvellement :  
Non applicable

Expiration du mandat :  
Assemblée générale 2027

## Marc MASSIOT

### ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet  
Trésorier du Pacte d'actionnaires

### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Dirigeant Fondateur Enaxante, Conseil entreprises de la Santé (depuis 2007)
- Dirigeant Espace Santé Saint-Bernard – Kinésithérapie, Ostéopathie, Sport-Santé (depuis 2017)
- Directeur Général, Indiba France, fabricant de dispositifs médicaux (2013-2016)
- Directeur Formation et Évaluation, membre du Comité de Direction, LPG System, fabricant dispositifs médicaux (2000-2007)
- Membre du Conseil supérieur des professions paramédicales (Commission MK) auprès du ministère de la Santé (1996-2000)
- Enseignant, Institut de formation des cadres de santé à la CRF et dans les FMK Paris et Rouen
- Publications de livres, articles et communications dans les champs de la Santé et des Sciences Humaines

### FORMATION

- EM Lyon Business School – ILL : Management & Budget du cycle général (2007)
- Master 2 Recherche en Sciences de l'Éducation, Université de Provence, Aix-Marseille 1 (2006)
- Diplôme de Cadre de Santé (1993), Diplôme d'Ostéopathie (1992), Diplôme d'État de Kinésithérapie (1984)

### Mandats en cours

#### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

#### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Président de la Holding Hakea SAS
- Gérant de la Société Enaxante SARL

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

#### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

#### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
27 août 1961

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
24 mai 2013

Date du dernier renouvellement :  
24 mai 2019

Expiration du mandat :  
Assemblée générale 2025

## Claire MASSIOT-JOUAULT

### ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur Excellence Opérationnelle et Lean, Sanofi R&D (2016-2020)
- Directeur Qualité Clinique et Médicale, Sanofi R&D (2010-2015)
- Assurance qualité/bonnes pratiques cliniques et pharmacovigilance, Sanofi R&D (1992-2010)
- Recherche en biotechnologie, Advanced Magnetics, Cambridge, États-Unis (1990-1991)
- Recherche clinique, Laboratoires Glaxo (1989-1990)
- Interne en Pharmacie, Assistance publique des hôpitaux de Paris (1985-1989)

#### FORMATION

- Diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière – Paris V
- Maîtrise de sciences biologiques et médicales – Paris VI
- Diplôme d'État de Docteur en pharmacie – Université René-Descartes – Paris V

#### Mandats en cours

##### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité des nominations et rémunérations (jusqu'en juin 2022)
- Membre du Comité stratégie et innovation

##### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 91 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

##### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

##### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

##### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

##### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Gérant de la Société civile RFDC (2022)

##### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
2 juillet 1971

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
27 octobre 2020

Date du dernier renouvellement :  
Non applicable

Expiration du mandat :  
26 octobre 2026

## Jean-Sébastien RAYNAUD

### ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable global des Affaires Médicales en imagerie médicale et responsable des affaires médicales EMEA Guerbet Groupe depuis 2021
- Responsable des affaires médicales France, Guerbet France (2019-2020)
- Conseiller Scientifique à l'international et responsable du réseau KOL international, Guerbet S.A. (2012-2019)
- Spécialiste IRM à la Direction Recherche et Innovation, Guerbet S.A. (2002-2012)
- Ingénieur Ponts et Chaussées LCPC sur analyse des matériaux par IRM, Paris (2000)

#### FORMATION

- Doctorat en Physique en Imagerie Médicale à l'Institut de Myologie, Pitié-Salpêtrière, Paris

#### Mandats en cours

##### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur représentant les salariés
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

##### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

##### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

##### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

##### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

##### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

##### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :  
24 septembre 1972

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :  
Non applicable

Expiration du mandat :  
Assemblée générale 2023

## Thibault VIORT

### ADMINISTRATEUR

Indépendant

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- CEO New Business d'AccorHotels et membre du Comité exécutif de 2018 à 2020
- Chief Disruption and Growth Officer d'AccorHotels (2016-2018)
- Création et développement de plusieurs entreprises (Novao, Abileo, Ysance, IsCool, Actimos, LaTeam AI)
- Enseignements à l'École polytechnique et Sciences Po Paris
- Mentor de plusieurs start-up (Openclassrooms, Des bras en plus)

#### FORMATION

- Ingénieur Systèmes d'information (EPITA 1996)

#### Mandats en cours

##### AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Président du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

#### Taux de présence 2022

Conseil d'administration : 91 %

Comité stratégie et innovation : 86 %

Comité d'audit : 80 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Président de la FASAB SASU
- Président de LATEAM AI SAS
- Président de SMACH SAS
- Président de Recruiters Club SAS
- Administrateur Studapart
- Administrateur Swile

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

##### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président du Conseil d'administration Hotel Homes SAS (fin de mandat en 2019)
- Président du Comité d'administration de NDH SAS (fin de mandat en 2019)
- Président du Conseil de surveillance de GEKKO SAS (fin du mandat en 2020)
- Président du Conseil de surveillance de VeryChic SA (fin du mandat en 2020)
- Président de Dedge (fin du mandat en 2020)
- Administrateur CodingGame SA

##### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

### 2.2.1.9 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux exécutifs : Directeur Général et Directeur Général délégué



Date de naissance :  
2 juillet 1968

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général  
de Guerbet :  
1<sup>er</sup> janvier 2020

## David HALE

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur des Opérations Commerciales, Guerbet (2018-2019)
- Président de GE Healthcare Digital Imaging et Care Area Solutions
- Fonctions de direction en Europe, pour la zone EMEA, les États-Unis et le Canada chez GE Healthcare
- Pilotage d'initiatives commerciales et de services à travers les entreprises européennes au sein du Corporate Initiatives Group de GE en 2000
- Gestion de produits et services chez Milliken Textiles, Eastman Kodak et Ascom (Suisse)
- Gestion de projets chez Boston Consulting Group en Allemagne

#### FORMATION

- MBA – Institute of Management Development (IMD), en Suisse
- Diplôme en génie industriel et des systèmes – Georgia Institute of Technology (États-Unis)

#### Mandats en cours

##### AU SEIN DE GUERBET

- Directeur Général, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur indépendant d'Orpéa depuis juillet 2022

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

#### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

#### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Le Directeur Général n'est pas membre du Conseil d'administration.



Date de naissance :  
29 octobre 1968

Adresse professionnelle :  
Guerbet  
15, rue des Vanesses  
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général délégué  
et Pharmacien Responsable :  
24 mars 2021

## Philippe BOURRINET

### DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Pharmacien Responsable  
Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires

#### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

##### Guerbet :

- Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires (depuis janvier 2020)
- Pharmacien Responsable – Directeur Général délégué (depuis mars 2021)
- Responsable Affaires Réglementaires Groupe (2006 à 2019)
- Responsable Développement Préclinique (1998-2019)
- Chef de projet Développement (1997-2005)

##### UPSA :

- Responsable Pharmacocinétique, puis Screening Biologique (1994-1997)
- Directeur d'études en Pharmacocinétique (1993-1994)
- Président d'honneur de la Société française de toxicologie

#### FORMATION

- Doctorat en Pharmacie 1992 – Université Paris V
- DSP Biodynamique et biopharmacie 1993 – Université Paris V
- DESS Pharmaceutique et Métabolisme des médicaments 1993 – Université Paris XI

#### Mandats en cours

##### AU SEIN DE GUERBET

- Directeur Général délégué
- Pharmacien Responsable

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

#### SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

#### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

## 2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à cette fin.

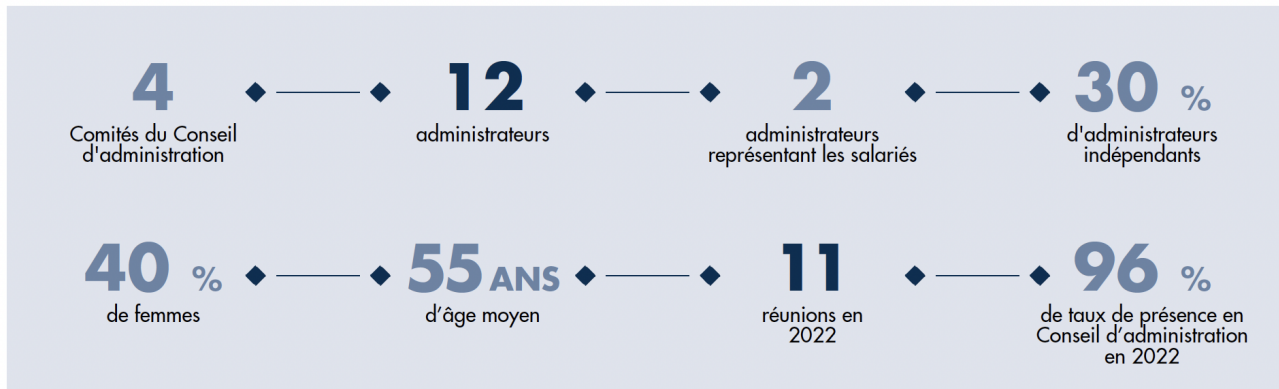
Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Le Conseil d'administration peut décider de la création en son sein de Comités, dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN CHIFFRES



Au cours de l'année 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois avec un taux de présence moyen de 96 %. Ont participé aux réunions du Conseil d'administration :

- les administrateurs ;
- la Secrétaire du Conseil ;
- trois représentants du Comité social et économique central avec voix consultative, sauf pour les Conseils d'administration organisés sans l'exécutif ;
- le Directeur Général.

Depuis le début de l'année 2023, le Conseil d'administration s'est réuni une fois et a notamment procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice 2022. En 2022, une réunion s'est tenue sans la présence du Directeur Général.

### 2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités

Le Conseil d'administration a tenu 11 réunions en 2022 et a travaillé sur :

- les sujets financiers (examen et arrêté des comptes, budget) ;
- les sujets stratégiques et d'opérations de croissance ;
- le suivi des risques de la Société ;
- les sujets liés aux nominations et aux ressources humaines ;
- les sujets liés à la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise ;
- la Stratégie Climat du Groupe ;
- les sujets liés à la cybersécurité et aux systèmes d'information de la Société.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de ses quatre Comités : le Comité d'audit, le Comité stratégie et innovation, le Comité des nominations et rémunérations et le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Les Comités sont des instances d'étude et de réflexion pour préparer les débats du Conseil d'administration. Ils émettent des avis et des recommandations, mais ne sont pas des organes de décision. Ils rendent compte de leurs travaux à chaque réunion du Conseil d'administration. Les administrateurs disposent d'une plateforme digitale, leur permettant de consulter de manière sécurisée les documents nécessaires à l'exercice de leur mission, pour le Conseil d'administration et ses Comités.

## COMPOSITION DES COMITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

## COMITÉ D'AUDIT

**Didier Izabel\* (Président)**  
 Mark Fouquet  
 Marie-Claire Janailhac-Fritsch\*  
 Céline Lamort  
 Thibault Viort\*

## COMITÉ STRATÉGIE ET INNOVATION

**Marie-Claire Janailhac-Fritsch\* (Présidente)**  
 Mark Fouquet  
 Éric Guerbet  
 Didier Izabel\*  
 Claire Massiot-Jouault  
 Nicolas Louvet  
 Thibault Viort\*

## COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

**Thibault Viort\* (Président)**  
 Carine Dagommer  
 Éric Guerbet  
 Didier Izabel\*  
 Marie-Claire Janailhac-Fritsch\*  
 Jean-Sébastien Raynaud

## COMITÉ ÉTHIQUE, GOUVERNANCE ET RSE

**Nicolas Louvet (Président)**  
 Olivier Fougère  
 Céline Lamort  
 Marc Massiot  
 Thibault Viort\*

\* Administrateur indépendant.

## 2.2.3.1 Comité d'audit

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2022. Il est présidé par Didier Izabel, administrateur indépendant, et est composé de cinq membres. Le Règlement Intérieur du Conseil fixe à la moitié le nombre minimum d'administrateurs indépendants au sein du Comité et prévoit que le Président du Comité d'audit soit un administrateur indépendant. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoit au minimum deux tiers d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité. Cette règle de composition du Comité n'a pas été retenue compte tenu de la proportion importante de membres représentant le Pacte d'actionnaires au sein du Conseil. Toutefois, avec les trois administrateurs indépendants en son sein, le Comité d'audit est composé à 60 % d'indépendants.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration de la Société, le suivi des questions relatives (i) à l'élaboration et à l'examen des comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés ; (ii) à l'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux comptes ; (iii) à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques. Il adresse au Conseil d'administration une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la désignation et le renouvellement vont être proposés à l'Assemblée générale. Ce Comité entend le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier et les Commissaires aux comptes. Il a également régulièrement entendu le Directeur du Contrôle Interne, les responsables de l'audit interne et du contrôle interne ainsi que le responsable des risques.

En 2022, le Comité a notamment consacré ses réunions :

- à l'examen des comptes de la Société ;
- aux sujets d'audit interne (bilan de l'audit interne de l'année précédente, suivi des recommandations d'audit et restitution des rapports d'audit interne) ;

- au développement et à l'amélioration du contrôle interne ;
- à l'analyse et à la maîtrise des risques du Groupe ;
- aux contrôles et rapports des Commissaires aux comptes ainsi qu'à l'examen de l'indépendance et du renouvellement de ces derniers.

Le taux de participation au Comité d'audit en 2022 était de 96 %.

## 2.2.3.2 Comité stratégie et innovation

Ce Comité s'est réuni sept fois en 2022. Il est présidé par Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Présidente du Conseil d'administration et administrateur indépendant. Il est composé de sept membres.

Le Comité stratégie et innovation a pour mission de préparer les travaux du Conseil d'administration sur les sujets d'intérêts stratégiques majeurs, notamment l'examen des orientations stratégiques à moyen terme, les évolutions de l'environnement concurrentiel, le budget annuel, la stratégie industrielle, les axes et projets d'Innovation, Recherche et Développement, les opérations d'investissement, de désinvestissement, de coopération et de croissance externe, les stratégies financières boursières et le respect des grands équilibres financiers. Les ordres du jour ont porté notamment sur :

- le plan moyen terme 2023-2027 ;
- le budget 2023 ;
- les projets de *business development* ;
- la stratégie en Intelligence Augmentée ;
- le développement du Groupe dans certaines régions, notamment dans la zone Asie-Pacifique, et les stratégies de ventes directes ou indirectes ;
- les échanges avec des professionnels de santé du secteur sur des sujets d'innovation.

Le taux de participation au Comité stratégie et innovation en 2022 était de 98 %.

Depuis juillet 2020, le Comité bénéficie des éclairages d'un *advisory board* composé de trois experts, venant de divers horizons professionnels et internationaux.

### 2.2.3.3 Comité des nominations et rémunérations

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2022. Il est présidé par Thibault Viort, administrateur indépendant, et est composé de six membres.

La proportion actuelle d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité est de 50 %. La recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une majorité d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité est donc respectée. Un administrateur représentant les salariés est membre de ce Comité, comme recommandé par le Code Afep-Medef.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission de formuler des recommandations ou propositions au Conseil d'administration en matière :

- de nomination et renouvellement d'administrateurs, de nomination, révocation et rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ;
- de politique de rémunération pratiquée au sein du Groupe et de politique de rémunération à long terme ;
- de politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- de succession du Directeur Général, des cadres supérieurs et des personnes occupant des fonctions clés au sein du Groupe.

Le Comité a tout particulièrement :

- procédé aux recommandations pour le renouvellement et la nomination de nouveaux administrateurs en 2023 ;
- suivi les priorités de la feuille de route de la Direction des Ressources Humaines ;
- proposé un plan d'attribution gratuite d'actions de performance ;
- revu le plan de succession des membres du Comité exécutif ;
- débattu de la qualification d'administrateur indépendant, au regard des critères du Code Afep-Medef.

Le taux de participation au Comité des nominations et rémunérations en 2022 était de 100 %.

### 2.2.3.4 Comité éthique, gouvernance et RSE

Le Comité s'est réuni trois fois en 2022. Il est présidé par Nicolas Louvet, administrateur non indépendant, et est composé de cinq membres.

Ce Comité prépare les travaux du Conseil d'administration en matière d'éthique, de gouvernance et de RSE au sein du Groupe. À ce titre, le Comité traite et suit toute question concernant :

- la mise en cohérence des valeurs, actions et projets de la Société avec les normes sociales, juridiques et réglementaires ;
- l'intégrité du management ;
- la définition et le respect des règles de bonne gouvernance ;
- la prévention de la corruption et de la fraude et le respect de la charte éthique ;
- les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration ;
- la stratégie RSE et la mise en œuvre des actions RSE.

De manière générale, ce Comité veille aussi au bon fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil.

Les ordres du jour ont porté sur :

- le déploiement de la Raison d'être de l'entreprise ;
- le projet de Stratégie Climat du Groupe ;
- les avancées de la feuille de route RSE du Groupe ;
- les enjeux et les plans de sobriété énergétique ;
- les sujets de conformité, notamment les relations avec les professionnels de santé ;
- la mise en place d'un programme de mécénat de compétences ;
- la mise en place d'une politique Diversité et Inclusion du Groupe ;
- le bilan de la Ligne d'alerte Groupe ;
- la composition des Comités du Conseil d'administration.

Le taux de participation au Comité éthique, gouvernance et RSE en 2022 était de 100 %.

## 2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

### 2.2.4.1 Évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a procédé cette année à une auto-évaluation de son fonctionnement et de ses travaux. Elle a été réalisée au moyen d'un questionnaire écrit, à remplir en ligne, transmis en fin d'année aux membres du Conseil d'administration par la Secrétaire Générale du Conseil. Ce questionnaire détaillé, avec des questions ouvertes et fermées, permet à chacun d'explicitier leurs réponses et d'ajouter des commentaires. Il aborde les sujets du fonctionnement du Conseil d'administration, de ses travaux, de la formation et de la responsabilité des administrateurs. L'auto-évaluation inclut un retour sur l'année écoulée et le traitement des objectifs fixés en début d'année. Enfin, il anticipe l'année à venir, avec des questions sur les objectifs pour le Conseil et les thèmes à approfondir.

La restitution de cette évaluation a eu lieu lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2022.

Il ressort une appréciation satisfaisante du fonctionnement du Conseil et des pratiques de gouvernance. Les points forts relevés portent notamment sur la gouvernance réellement dissociée, la reconnaissance de la contribution du secrétariat du Conseil, les travaux des Comités et la forte implication de la Présidente. Les administrateurs souhaitent consacrer davantage de temps aux débats et aux échanges lors des réunions, et approfondir certains sujets. Le tableau de bord de suivi des indicateurs clés de l'entreprise est un outil interne apprécié, qui répond aux attentes du Conseil et qui pourra être enrichi de nouveaux indicateurs.

Lors du questionnaire d'auto-évaluation interne, les administrateurs ont également fait part de thèmes à aborder et à traiter :

- la stratégie de développement du Groupe (croissance interne/externe), la stratégie industrielle ;
- le développement et la stratégie en Intelligence Augmentée ;
- le déploiement de la Stratégie Climat adoptée en 2022 ;
- le suivi des risques majeurs ;
- les enjeux sur le fonctionnement du Conseil d'administration, notamment avec la nomination et le renouvellement de mandats d'administrateurs courant 2023.

### 2.2.4.2 Évaluation des Comités

Pour la troisième année, chaque Comité du Conseil a procédé à son auto-évaluation, au moyen de questionnaires spécifiques envoyés aux membres de chaque Comité.

De manière générale, l'assiduité des administrateurs aux réunions de Comité est très élevée (de 96 % à 100 % en 2022). Chaque membre de Comité a été particulièrement actif et efficace, apportant sa contribution selon ses compétences.

L'auto-évaluation de chaque Comité indique un taux de satisfaction élevé quant à la pertinence de leur composition, tant en termes de nombre de membres que de compétences et de répartition des rôles. Le rôle notamment du Comité éthique, gouvernance et RSE s'est particulièrement renforcé, tant en termes de nombre de membres que de sujets stratégiques abordés. Les administrateurs ont ensuite fait part des thèmes prioritaires à approfondir par chaque Comité.

## 2.3 Direction générale

### 2.3.1 Directeur Général

---

La fonction de Directeur Général, dissociée de celle de Président du Conseil d'administration, a été exercée tout au long de l'exercice 2022 par David Hale, nommé le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Directeur Général de la société Guerbet est, conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et rémunérations. Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2022, sont précisées dans la section 2.4 du présent rapport.

### 2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable

---

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur Général, un Directeur Général délégué afin d'assister le Directeur Général dans l'exécution de son mandat. En application des articles L. 5124-2 et R. 5124-34 du Code de la santé publique, la Société dispose d'un Pharmacien Responsable ayant un mandat de Directeur Général délégué. Il dispose à l'égard des tiers, dans le cadre de ses attributions, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux dispositions de la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019 venant modifier notamment l'article L. 225-53 du Code de commerce, l'article 14 des statuts de la Société a été modifié afin de préciser qu'en cas de nomination d'un Directeur Général délégué le Conseil d'administration déterminera un processus de sélection qui garantit jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats.

Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Philippe Bourrinet a été nommé Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable par le Conseil d'administration le 24 mars 2021.

Le Directeur Général délégué perçoit une indemnité pour l'exercice de son mandat de Pharmacien Responsable. Philippe Bourrinet est titulaire d'un contrat de travail pour lequel il est rémunéré en qualité de Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général délégué détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2022, sont précisées dans la section 2.4 du présent rapport.

### 2.3.3 Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de Guerbet est présidé par le Directeur Général et rassemble les Directeurs des principales fonctions opérationnelles et financières de Guerbet. Le Comité exécutif se réunit une fois par mois.

Cette instance accompagne le Directeur Général dans la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et assure le pilotage opérationnel des décisions. Ses principales missions sont de :

- déterminer les axes budgétaires du Groupe en fonction des axes stratégiques à moyen terme déterminés avec le Conseil d'administration ;

- proposer au Conseil d'administration des objectifs qualitatifs et quantitatifs annuels ;
- piloter la performance opérationnelle et assurer son suivi ;
- émettre des avis sur les orientations de la Société et décider des réallocations de ressources en cas de besoin ;
- assurer le pilotage des risques critiques.

Au 31 décembre 2022, la composition du Comité exécutif est la suivante :



**David Hale**  
Directeur Général



**Charlotte Bamière**  
Directrice des Affaires  
Juridiques



**Jean-François Blanc**  
Senior Vice-Président  
Imagerie Interventionnelle



**Philippe Bourrinet**  
Senior Vice-Président  
Développement,  
Affaires Médicales  
& Réglementaires et  
Pharmacien Responsable  
du Groupe



**Valérie Brissart**  
Senior Vice-Présidente  
Imagerie Diagnostique



**Sarah Dayre**  
Senior Vice-Présidente  
Opérations Techniques et  
Pharmacien Responsable  
Intérimaire



**Mathieu Élie**  
Senior Vice-Président  
Opérations Commerciales  
Asie-Pacifique



**Jérôme Estampes**  
Directeur  
Administratif et Financier  
et Senior Vice-Président  
Développement  
des Affaires et Licences



**Gitte Hesselholt**  
Senior Vice-Présidente  
Opérations Commerciales  
Amériques & EMEA



**François Nicolas**  
Senior Vice-Président  
R&D, R&I et  
Chief Digital Officer



**Pétra Zalabak**  
Senior Vice-Présidente  
Ressources Humaines et  
Responsabilité Sociétale  
des Entreprises

### Parité au sein du Comité exécutif

Guerbet s'engage à la mise en œuvre d'une politique de parité au sein de son Comité exécutif, et plus largement au sein de sa population de cadres supérieurs. Le Comité exécutif est composé de 45 % de femmes et de 55 % d'hommes.

## 2.4 Rémunération des mandataires sociaux

### 2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe, variable et le cas échéant exceptionnelle des mandataires sociaux de Guerbet, en ce inclus son Président du Conseil d'administration, son Directeur Général, son Directeur Général délégué et ses administrateurs, et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Il est précisé que le versement et l'attribution en année N des éléments de rémunération variables composant la rémunération au titre de l'exercice N-1, qui sont exposés ci-après, sont conditionnés à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire en année N des éléments de rémunération du mandataire social concerné dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, et fait l'objet d'une revue annuelle. Le Comité des nominations et rémunérations de Guerbet ne comporte aucun dirigeant mandataire social et est composé en majorité d'administrateurs indépendants et présidé par l'un d'eux, conformément aux recommandations de l'article 18.1 du Code Afep-Medef relatif à la composition de ce Comité. Un administrateur représentant les salariés est membre de ce Comité, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef.

Ce Comité peut faire appel à des conseillers externes spécialisés en matière de rémunération des dirigeants.

Le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel évolue la Société et ait pour objectif de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur le court, moyen et long terme. Elle repose sur les principes suivants :

- une conformité avec les recommandations du Code Afep-Medef ;
- une cohérence avec les politiques de rémunération du marché, afin de rester compétitif. Des *benchmarks* sont ainsi réalisés périodiquement afin de mesurer les niveaux et les structures de rémunération par rapport à des panels d'entreprises comparables du secteur de la santé ;
- respecter le principe d'équilibre entre les différents éléments de rémunération (fixe annuel, variable annuel, variable pluriannuel) et au regard des rémunérations en vigueur dans la Société ;

- un souci d'attractivité et de rétention, afin d'attirer, motiver et retenir les talents, tout en prenant en compte les exigences des parties prenantes, dont les Actionnaires, en matière de responsabilité sociale et environnementale, de transparence et de performance ;
- un alignement des conditions de performance sur les intérêts et objectifs de la Société, en matière de croissance durable et rentable, à court, moyen et long terme ;
- une transparence et une lisibilité de la politique de rémunération.

Le Comité des nominations et rémunérations veille à la bonne application de ces principes dans le cadre de ses recommandations au Conseil d'administration, tant pour l'élaboration de la politique de rémunération que dans sa mise en œuvre et dans l'établissement des montants ou des valorisations des rémunérations ou avantages.

La politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment leur rémunération variable, s'inscrit dans la stratégie à court, moyen et long terme de l'entreprise. Les objectifs du Directeur Général résultent des plans stratégiques à moyen et long terme de l'entreprise. Les critères de la rémunération variable annuelle sont la déclinaison à court terme (un an) des objectifs du plan stratégique à moyen et long terme. Le Président du Conseil ne reçoit pas de rémunération variable. Le Directeur Général délégué peut avoir une rémunération variable, au titre de son contrat de travail, et non de son mandat social. Les critères de performance pour la détermination de la rémunération variable pluriannuelle sont déclinés des plans stratégiques à moyen et long terme.

Les critères d'attribution de la rémunération sont déterminés afin d'être cohérents avec l'intérêt social du groupe Guerbet et de contribuer à garantir sa pérennité. La rémunération des mandataires sociaux est aussi fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle dépend, notamment pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué, de la nature des missions qui leur sont confiées ou de situations exceptionnelles.

Par ailleurs, dans un souci de compétitivité, il est fait application du principe de comparabilité, de sorte que les rémunérations attribuées puissent être appréciées selon le marché de référence de la santé. Un *benchmark* a été réalisé en 2022 pour le Directeur Général et la Présidente du Conseil d'administration. L'évolution des rémunérations des mandataires sociaux est décidée en cohérence avec la politique sociale et la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs, y compris les autres cadres dirigeants et salariés de l'entreprise.

### 2.4.1.1 Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration

#### Structure de la rémunération

La Présidente du Conseil d'administration perçoit une rémunération totale composée :

- d'une rémunération fixe au titre de son mandat de Présidente ;
- d'une rémunération de son activité en tant qu'administrateur ;
- de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé ;
- d'un régime de retraite supplémentaire.

En cohérence avec son rôle non exécutif, et en ligne avec les pratiques de marché en France, la Présidente du Conseil d'administration ne dispose d'aucune rémunération variable, en numéraire ou en titres, ni annuelle à court terme ni pluriannuelle liée à la performance de la Société ou du Groupe, et ne bénéficie d'aucun dispositif d'intéressement à long terme.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, la rémunération fixe de la Présidente du Conseil d'administration mandataire social est revue périodiquement. Elle peut être amenée à évoluer en fonction de l'évolution du périmètre de l'entreprise et de l'évolution des rémunérations du marché, pour qu'elle reste compétitive.

#### Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe de la Présidente du Conseil d'administration, appréciée au regard d'études de marché, rétribue les responsabilités attachées à ce type de mandat social.

Ainsi, elle est déterminée sur la base des éléments suivants :

- les responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée générale des actionnaires) ;
- les compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ;
- des *benchmarks* marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la Santé en France.

Une révision peut intervenir au cours d'un mandat et avant son renouvellement en cas d'évolution significative du périmètre de l'entreprise et de responsabilité de cette fonction ou de l'écart

par rapport au marché de référence. Dans ces situations particulières, l'ajustement de la rémunération fixe ainsi que ses motifs sont rendus publics.

Pour l'exercice 2022, la rémunération fixe annuelle de la Présidente du Conseil d'administration a été maintenue à 110 000 €.

#### Rémunération annuelle fixe 2023

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 22 mars 2023, la rémunération fixe annuelle de la Présidente du Conseil d'administration pour l'exercice 2023 est maintenue à 110 000 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022, qui se tiendra le 26 mai 2023.

#### Rémunération de son activité en tant qu'administrateur

En tant qu'administrateur, la Présidente du Conseil d'administration perçoit une rémunération au titre de son activité. Les détails de cette rémunération (part fixe et part variable) sont décrits à la section 2.4.2 ci-après.

#### Avantages en nature

##### Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Depuis 2015, la Présidente du Conseil d'administration bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

##### Régime de retraite supplémentaire

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 27 mars 2018, la Présidente du Conseil d'administration bénéficie du régime de retraite supplémentaire par capitalisation (« Article 83 ») de Guerbet S.A. à compter de l'année 2018 aux mêmes conditions que celui des cadres de Guerbet.

#### Autres éléments de rémunération

La Présidente du Conseil d'administration ne dispose pas d'un véhicule de fonction.

Elle ne perçoit pas d'indemnité de départ en cas de cessation de son mandat social.

### 2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)

#### Structure de la rémunération

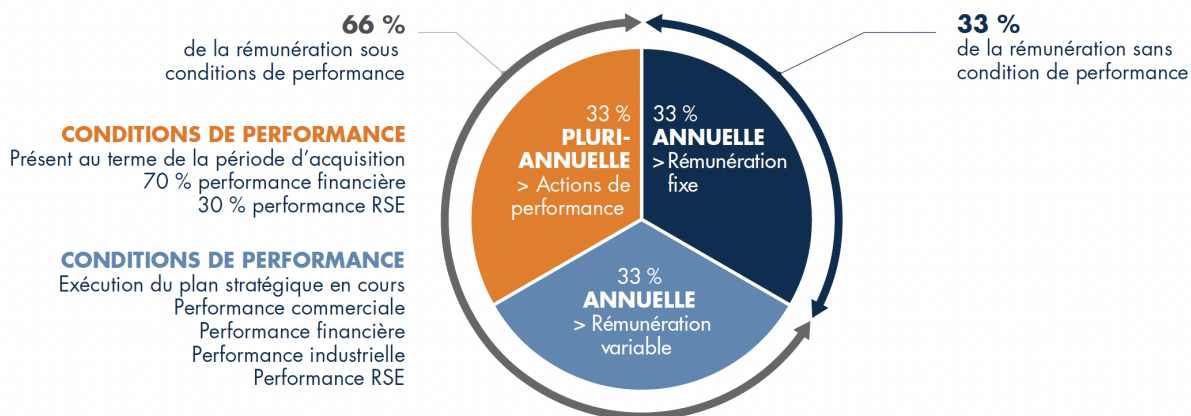
La politique de rémunération du Directeur Général vise un équilibre entre la performance à long terme et à court terme afin de promouvoir le développement de l'entreprise pour toutes ses parties prenantes.

Ainsi, dans un souci de préservation des intérêts de celles-ci, la Société s'attache à maintenir une cohérence entre la

rémunération globale du Directeur Général et l'évolution de la performance de la Société.

La structure de la rémunération du Directeur Général se décompose comme suit :

- 1/3 rémunération annuelle fixe, sans condition de performance ;
- 1/3 rémunération annuelle variable, sous conditions de performance ;
- 1/3 rémunération variable pluriannuelle, sous conditions de performance.



#### Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général rétribue les responsabilités attachées à son mandat social.

Ainsi, elle est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants :

- niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ;
- compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ;
- analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la santé ayant leur siège social en France, afin d'assurer des niveaux de rémunération attractifs et compétitifs.

Pour l'exercice 2022, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général a été maintenue à 469 500 €.

#### Rémunération annuelle fixe pour 2023

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 22 mars 2023, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général pour l'exercice 2023 est maintenue à 469 500 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022, qui se tiendra le 26 mai 2023.

#### Rémunération annuelle variable

##### Détermination

L'objectif de la rémunération variable annuelle est d'inciter le Directeur Général à atteindre les objectifs annuels de performance fixés par le Conseil d'administration en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Cette rémunération variable est égale, si les objectifs sont atteints à la cible, à 100 % de la rémunération annuelle fixe. Elle peut atteindre, en cas de sur-performance par rapport aux objectifs fixés, un maximum de 150 % de la rémunération annuelle fixe.

Sa détermination repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs qui couvrent la stratégie et les objectifs à court terme de Guerbet, notamment l'exécution du plan stratégique en cours, la performance financière, industrielle et commerciale, ainsi que la responsabilité sociétale d'entreprise.

Les objectifs de performance économique reposant sur des indicateurs financiers sont fixés de manière précise sur la base du budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration et sont soumis aux seuils de performance mentionnés ci-dessus.

La rémunération annuelle variable est calculée et fixée par le Conseil d'administration à l'issue de la clôture de l'exercice au titre duquel elle s'applique. Sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, le Conseil d'administration détermine les différents objectifs, détermine leur pondération et les niveaux de performance attendus. Il fixe ainsi :

- le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable n'est versée ;
- le niveau cible de rémunération variable due lorsque chaque objectif est atteint ; et
- les critères d'évaluation des performances quantitatives et qualitatives.

Ainsi :

- 0 % de la prime en deçà d'un seuil minimum de réalisation des objectifs fixés ;
- 100 % de la prime est versée lorsque les objectifs sont atteints ;
- 150 % de la prime peut être versée en cas de dépassement de ces objectifs.

### **Condition de versement**

Conformément à la loi, le versement de la rémunération est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

### **Nomination ou fin de mandat**

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ du Directeur Général en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient au *pro rata temporis* pour la période d'exercice des fonctions.

### **Objectifs 2023**

La rémunération variable 2023 du Directeur Général reposera sur des critères quantitatifs, financiers, extra-financiers et qualitatifs en lien avec l'avancée des projets clés pour le développement du Groupe. Les conditions de performance sont détaillées de la manière suivante :

1. Performance de l'entreprise (ventes, EBITDA, free cash flow) ;
2. Responsabilité sociétale de l'entreprise, avec comme objectifs l'atteinte d'un Index Sécurité (incluant la réduction du nombre d'accidents enregistré au niveau du Groupe), la réduction des consommations relatives d'énergie et d'eau et le développement professionnel des collaborateurs ;
3. Avancée des projets clés et stratégiques de l'entreprise.

## **Rémunération variable pluriannuelle**

### **Objectif**

Depuis 2016, le Conseil d'administration de Guerbet a introduit dans la politique de rémunération du Groupe le recours à l'attribution d'actions de performance. Le Conseil d'administration considère que ce mécanisme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clés de l'entreprise, est

particulièrement adapté au Directeur Général, compte tenu du niveau attendu de sa contribution directe à la performance à moyen et long terme de l'entreprise, en ligne avec les objectifs communiqués au marché. Cette rémunération permet de renforcer la motivation et la fidélisation du dirigeant mandataire social tout en facilitant l'alignement de ses intérêts avec ceux des Actionnaires ainsi qu'avec l'intérêt social de l'entreprise.

### **Dispositif et conditions**

Le dispositif de la rémunération pluriannuelle chez Guerbet repose à ce jour sur l'attribution d'actions de performance.

Le Conseil d'administration fixe, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, les conditions de performance attachées à la rémunération en actions de performance pour tous les bénéficiaires de Guerbet et de ses filiales implantées dans le monde. La non-atteinte des conditions de performance sur la période d'évaluation engendre la perte de tout ou partie de l'attribution initiale.

Les attributions sont également assujetties à une condition de présence dans le Groupe à la fin de la période d'acquisition et s'accompagnent d'une obligation minimum de conservation pour le Directeur Général, jusqu'à la fin de son mandat (cf. ci-après). Le Conseil d'administration valide, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, l'atteinte des critères définis à l'issue de la période d'attribution.

### **Obligations de conservation**

En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, et comme déterminé par le Conseil d'administration, le Directeur Général doit conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat social, 20 % des actions ainsi attribuées.

En cas de départ à la retraite à partir de l'âge légal avant la fin de la période d'acquisition des actions de performance, le Directeur Général continue de bénéficier des actions de performance initialement attribuées, mais reste soumis aux autres conditions du plan, y compris aux conditions de performance. Dans le cas d'un départ du Groupe pour un motif autre que le départ à la retraite, le Directeur Général perd le bénéfice de son attribution d'actions de performance.

### **Rémunération liée à la prise de mandat**

Une indemnité de prise de fonctions peut éventuellement être accordée à un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe. Elle est destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité ainsi que son versement sont rendus public dans le rapport annuel de la Société.

Cette indemnité peut revêtir plusieurs formes. Celle-ci peut notamment être attribuée sous forme d'actions, dont 20 % définitivement acquises doivent être conservées au nominatif jusqu'à cessation de ses fonctions.

### **Rémunération exceptionnelle**

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

### Avantages en nature

#### Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Le Directeur Général bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

#### Engagement de retraite

Le Directeur Général bénéficie d'un dispositif de retraite proposé dans le cadre de l'« Article 83 ». Il s'agit d'un contrat d'assurance Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres, régi par le Code des assurances et notamment ses articles L. 141-1 et suivants. Ce contrat est un contrat d'épargne retraite au sens de l'article 107 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010. Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation est exclusivement patronal. Les cotisations patronales de 4,5 % sont mensuelles. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats.

#### Couverture assurance chômage

Guerbet a contracté auprès de l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC) une assurance chômage privée permettant de faire bénéficier le Directeur Général d'indemnités en cas de perte de son activité professionnelle.

#### Voiture de fonction

Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction.

#### Assistance juridique et fiscale

Le cas échéant, le Directeur Général peut bénéficier d'une assistance pour l'établissement de ses déclarations fiscales personnelles auprès des administrations françaises et étrangères (par exemple, américaines).

#### Rémunération de l'activité d'administrateur

Lorsque le Directeur Général est administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général n'est pas administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

#### Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de son mandat.

### 2.4.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe)

#### Rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué, Pharmacien Responsable

Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une rémunération liée à son mandat de « Pharmacien Responsable ». Le Comité des nominations et rémunérations propose au Conseil d'administration le montant de la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué, qui est ensuite soumise à l'Assemblée générale.

Le Directeur Général délégué peut également être un salarié de l'entreprise avec un contrat de travail pour le poste qu'il occupe. Il perçoit alors à ce titre une rémunération annuelle fixe et une rémunération annuelle variable, selon les conditions en vigueur pour les collaborateurs du Groupe.

#### Rémunération au titre de 2023

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 22 mars 2023, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable pour l'exercice 2023 est fixée à 11 500 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022, qui se tiendra le 26 mai 2023.

#### Rémunération variable pluriannuelle

Le Directeur Général délégué ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.

#### Rémunération de l'activité d'administrateur

Lorsque le Directeur Général délégué est administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général délégué n'est pas administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

#### Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général délégué ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de leur mandat.

#### Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

#### Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général délégué ne perçoit, au titre de son mandat, aucune autre forme de rémunération.

## 2.4.2 Rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

### 2.4.2.1 Tableau de synthèse de la rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

(en €)	2022	2021
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (incluant les charges sociales et avantages en nature)	117 416	117 416
Rémunération de l'activité d'administrateur <sup>(a)</sup>	43 200	45 600
<b>TOTAL RÉMUNÉRATION</b>	<b>160 616 <sup>(b)</sup></b>	<b>163 016</b>

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023.

### 2.4.2.2 Tableau détaillé de la rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2022	2021	2022	2021
Rémunération fixe en tant que Présidente du Conseil d'administration (incluant les charges sociales)	110 000	110 000	110 000	110 000
Rémunération liée à l'activité d'administrateur <sup>(a)</sup>	43 200	45 600	45 600	48 000
<b>Avantages en nature <sup>(b)</sup></b>	<b>7 416</b>	<b>7 416</b>	<b>7 416</b>	<b>7 416</b>
<b>TOTAL RÉMUNÉRATION</b>	<b>160 616 <sup>(c)</sup></b>	<b>163 016</b>	<b>163 016</b>	<b>165 416</b>

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) La Présidente du Conseil d'administration dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet en 2022 s'élève à 2 466 €. Elle dispose également du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 ». Le montant des cotisations au titre de 2022 s'élève à 4 950 €.

(c) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023.

### 2.4.2.3 Éléments de rémunérations versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 (vote ex post à l'Assemblée générale du 26 mai 2023)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe 2023	110 000 €	110 000 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Le montant a été déterminé en fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée générale des actionnaires) ;</li> <li>• des compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ;</li> <li>• des <i>benchmarks</i> marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la santé en France. Le dernier <i>benchmark</i> a été effectué en 2022.</li> </ul>
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	45 600 €	43 200 €	Section 2.4.5 « Rémunération des administrateurs ». La rémunération des administrateurs est constituée d'une part fixe et d'une part variable. Cette dernière est prépondérante dans la rémunération des administrateurs.
Avantages de toute nature – Prévoyance et mutuelle	2 466 €	2 466 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Cotisations payées par Guerbet au titre de la mutuelle et de la prévoyance. La Présidente dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance souscrits par Guerbet aux mêmes conditions que celles des salariés de Guerbet. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 2 466 € en 2022, dont 1 217 € au titre de la prévoyance et 1 249 € au titre de la mutuelle.
Avantages de toute nature – Retraite supplémentaire	4 950 €	4 950 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Marie-Claire Janailhac-Fritsch bénéficie du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Le montant des cotisations au titre de 2022 s'élève à 4 950 €.

### 2.4.2.4 Tableau récapitulatif des avantages de la Présidente du Conseil d'administration

**TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16**

Présidente du Conseil d'administration	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie-Claire Janailhac-Fritsch		X	X				X	

Début de mandat : 27 mai 2011, renouvelé le 19 mai 2017.  
Date d'expiration : à l'issue de l'Assemblée générale 2023 statuant sur les comptes 2022.

## 2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale

### 2.4.3.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Directeur Général, David Hale

(en €)	2022	2021
Rémunérations dues au titre de l'exercice (incluant les charges sociales)	759 894 <sup>(a)</sup>	1 056 375
Rémunération pluriannuelle due :	—	—
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	436 500 <sup>(b)</sup>	—
• Valorisation des actions de performance attribuées antérieurement	—	512 240
• Valorisation des actions de performance distribuées au cours de l'exercice	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>1 196 394</b>	<b>1 568 615</b>

(a) Incluant la rémunération annuelle variable qui sera soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023.

(b) Valorisation effectuée selon le cours de bourse en veille des dates d'attribution (17,46 €).

### 2.4.3.2 Tableau détaillé de la rémunération du Directeur Général, David Hale

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2022	2021	2022	2021
Rémunération fixe (incluant les charges sociales)	469 500	469 500	469 500	469 500
Rémunération variable (incluant les charges sociales)	290 394 <sup>(a)</sup>	586 875	586 875	406 731
Rémunération exceptionnelle (incluant les charges sociales)	—	—	—	—
<b>Avantages en nature <sup>(b)</sup></b>	<b>56 536</b>	<b>56 447</b>	<b>56 536</b>	<b>56 539</b>
<b>TOTAL RÉMUNÉRATION</b>	<b>816 430</b>	<b>1 112 822</b>	<b>1 112 911</b>	<b>932 770</b>

(a) Montant brut soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023.

(b) Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2022 s'est élevé à 56 536 €. Il s'agit :

- du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 720 € ;
- du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 4 422 € ;
- de l'assurance chômage GSC : 29 799 € ;
- d'une voiture de fonction : 5 787 € ;
- du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » : 14 808 €.

### 2.4.3.3 Actions de performance attribuées durant l'exercice 2022 au Directeur Général

	Date du plan (Conseil d'administration)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) <sup>(a)</sup>	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
David Hale	21 septembre 2022	25 000	436 500 €	22 septembre 2022	22 septembre 2025	100 %

(a) Valorisation unitaire à 17,46 € correspondant au cours d'ouverture à la date d'attribution pour 25 000 actions.

Les conditions de performance de cette attribution sont les suivantes :

- l'acquisition de 30 % des actions de performance est conditionnée à l'évolution du TSR relatif Guerbet par rapport au TSR de l'indice de référence CAC Mid & Small's relatif ;
- l'acquisition de 40 % des actions de performance est conditionnée à l'évolution de l'EBITDA et du ratio de l'EBITDA ;
- l'acquisition de 30 % des actions de performance est conditionnée à l'atteinte de critère RSE (selon le pourcentage de collaborateurs ayant bénéficié d'une action de développement des compétences au cours de l'année).

### 2.4.3.4 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 (vote ex post à l'Assemblée générale du 26 mai 2023)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe	469 500 €	469 500 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Sa rémunération fixe est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ;</li> <li>• compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ;</li> <li>• analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la santé en France, afin d'assurer des niveaux de rémunérations attractifs et compétitifs.</li> </ul>
Rémunération variable annuelle	586 875 €	290 394 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Sa rémunération variable au titre de 2022 reposait sur des critères quantitatifs (marge brute, EBITDA, cash-flow libre, plusieurs critères de RSE) et des critères qualitatifs (avancée des projets liés à l'intégration des acquisitions, avancée des projets de <i>business development et licensing</i> ). Ces critères étaient alignés sur les objectifs de la Société. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs ainsi que le détail des critères qualitatifs, bien que préétablis de manière précise, ne peuvent être rendus publics.
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	436 500 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». <b>Attribution d'actions de performance 2022.</b> 25 000 actions ont été attribuées au Directeur Général au cours de l'exercice 2022.
Avantages de toute nature	56 536 €	56 536 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2022 s'est élevé à 56 536 €. Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 720 € ;</li> <li>• du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 4 422 € ;</li> <li>• de l'assurance chômage GSC : 29 799 € ;</li> <li>• d'une voiture de fonction : 5 787 € ;</li> <li>• d'une retraite supplémentaire.</li> </ul> David Hale a bénéficié du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation mensuel est exclusivement patronal et est égal à 4,5 % de la rémunération mensuelle. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats. Le montant total des cotisations au titre de 2022 s'élève à 14 808 €.

### 2.4.3.5 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général

**TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16**

Directeur Général	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
David Hale		X	X				X	
Début de mandat : 1 <sup>er</sup> janvier 2020								

### 2.4.4 Rémunération du Directeur Général délégué, Philippe Bourrinet

Philippe Bourrinet est Directeur Général délégué depuis le 24 mars 2021.

Les informations relatives à la rémunération de Philippe Bourrinet décrites dans cette section 2.4.4 détaillent les éléments perçus au titre de son mandat social, décrits dans la section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ».

Il est précisé qu'il bénéficie de rémunérations (fixe annuelle, variable annuelle) liées à sa fonction de Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires pour le groupe Guerbet qu'il perçoit au titre de salarié. Celles-ci étant perçues au titre de son contrat de travail, et non pour son mandat social, elles ne sont pas détaillées dans les tableaux ci-après.

#### 2.4.4.1 Tableau de synthèse de la rémunération de Philippe Bourrinet, Directeur Général délégué

(en €)	2022	2021
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	11 500	10 225
Valorisation des actions de performance distribuée au cours de l'exercice	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>11 500</b>	<b>10 225</b>

#### 2.4.4.2 Tableau détaillé de la rémunération de Philippe Bourrinet, Directeur Général délégué

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2022	2021	2022	2021
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	11 500 <sup>(a)</sup>	11 500	11 500	10 225
<b>TOTAL RÉMUNÉRATION</b>	<b>11 500</b>	<b>11 500</b>	<b>11 500</b>	<b>10 225</b>

(a) Prime théorique annuelle du mandat.

### 2.4.4.3 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 (vote ex post à l'Assemblée générale du 26 mai 2023)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable		Commentaires
Rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable)	11 500 €	11 500 €		Section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ». Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une prime « Pharmacien Responsable ». Sur proposition du Conseil des nominations et rémunérations, la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué a été fixée à 11 500 € brut pour 2022. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations soumettra à l'Assemblée générale de maintenir cette prime à 11 500 € pour 2023.

### 2.4.4.4 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général délégué

**TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16**

Directeur Général délégué	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de mandat		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe Bourrinet	X		X			X		X
Début de mandat : 24 mars 2021								

## 2.4.5 Rémunération des administrateurs

La politique de rémunération vise à rétribuer l'engagement des administrateurs à la gouvernance de l'entreprise. Elle intègre une part fixe, identique pour tous les administrateurs, et une part variable suivant des critères d'assiduité.

Comme pour les mandataires sociaux, l'évolution des rémunérations des administrateurs est décidée en cohérence avec la politique sociale et de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs.

Au titre de l'exercice 2022, il sera proposé aux Actionnaires, lors de l'Assemblée générale prévue le 26 mai 2023,

d'attribuer aux administrateurs une rémunération d'un montant global maximum de 335 000 €, composée d'une part fixe et d'une part variable prépondérante calculée en fonction des participations de chacun d'entre eux aux Comités dont ils sont membres.

Les Présidents de chacun des Comités reçoivent une part variable supplémentaire, justifiée par la charge de travail et la responsabilité supplémentaire que cette fonction implique.

Olivier Fougère et Jean-Sébastien Raynaud, administrateurs représentant les salariés, ne perçoivent pas de rémunération.

### MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À L'ACTIVITÉ D'ADMINISTRATEUR À DISTRIBUER AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Nom des administrateurs	Part fixe annuelle	Part variable	Total net
M.-C. Janailhac-Fritsch	6 000 €	37 200 €	43 200 €
C. Dagommer	2 000 €	14 400 €	20 400 €
O. Fougère (administrateur salarié)	0 €	0 €	0 €
M. Fouquet	6 000 €	27 600 €	33 600 €
É. Guerbet	6 000 €	24 000 €	30 000 €
D. Izabel	6 000 €	37 200 €	43 200 €
C. Lamort	6 000 €	25 200 €	31 200 €
N. Louvet	6 000 €	26 400 €	32 400 €
C. Massiot-Jouault	6 000 €	21 600 €	27 600 €
M. Massiot	4 400 €	16 800 €	22 800 €
J.-S. Raynaud (administrateur salarié)	0 €	0 €	0 €
T. Vior	6 000 €	33 600 €	39 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 400 €</b>	<b>264 000 €</b>	<b>324 000 €</b>

## 2.4.6 Ratios d'équité

### 2.4.6.1 Données retenues

Les données retenues dans la détermination des ratios calculés sur la moyenne et la médiane des salaires comprennent les éléments suivants : salaire (y compris majoration travail continu et prime d'ancienneté) + prime objectif versée (exercice N-1) + avantages en nature + rémunération de l'activité d'administrateurs + actions de performance pour les

mandataires et salariés. Tous les éléments sont comptabilisés en brut. Pour les salariés entrés dans l'année et les salariés à temps partiel, les montants bruts ont été ramenés à 100 %.

**Population :** salariés en contrat à durée indéterminée de la société Guerbet S.A., à l'exclusion des salariés dont le salaire brut à 100 % est inférieur à 18 000 € (par exemple, longue maladie, suspension d'activité).

### 2.4.6.2 Ratio calculé sur la moyenne des salaires

Année	2022	2021	2020	2019	2018
Directeur Général (David Hale)	18,35	15,85	8,68		
Directeur Général (Yves L'Épine)			5,17	17,83	21,14
Présidente du Conseil d'administration	2,69	2,81	2,77	2,66	2,05
Directeur Général délégué (depuis 2021)	0,19	0,04			
Directeur Général délégué (2016-2021)*	—	0,17	0,61	0,20	0,93

\* Pour le Directeur Général délégué, sont incluses sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 € ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

**Directeur Général :** En 2022, l'évolution du ratio de M. David Hale (18,35 contre 15,85 en 2021) s'explique en partie par le versement de la rémunération variable annuelle au titre de l'année 2022 plus importante par rapport à 2021 (l'année 2021 était impactée avec l'effet Covid-19 de 2020). Ce versement est aligné avec les objectifs de la Société et validé par l'Assemblée générale des actionnaires 2022.

rémunération de la Présidente du Conseil d'administration n'a pas évolué.

**Directeur Général délégué :** L'évolution du ratio du Directeur Général délégué de 0,04 en 2021 à 0,19 en 2022 s'explique par le versement à 100 % de sa rémunération de mandat en 2022 contrairement à 2021. En effet, le versement de sa prime en 2021 avait été faite au *pro rata temporis* de son mandat qui avait commencé le 24 mars 2021.

**Présidente du Conseil d'administration :** Le ratio 2022 (2,69 contre 2,81 en 2021) est stable par rapport à 2021. La

### 2.4.6.3 Ratio calculé sur la médiane des salaires

Année	2022	2021	2020	2019	2018
Directeur Général (David Hale)	22,09	18,93	10,60		
Directeur Général (Yves L'Épine)			6,31	21,87	26,54
Présidente du Conseil d'administration	3,24	3,36	3,38	3,26	2,57
Directeur Général délégué (depuis 2021)	0,23	0,21			
Directeur Général délégué* (2016-2021)		0,05	0,75	0,24	1,17

\* Pour le Directeur Général délégué, est incluse uniquement sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 €.

**Directeur Général :** En 2022, l'évolution du ratio de M. David Hale (22,09 contre 18,93 en 2021) s'explique par le versement de la rémunération variable annuelle au titre de l'année 2022 plus importante par rapport à 2021 (l'année 2021 était impactée avec l'effet Covid-19 de 2020). Pour rappel, le ratio de 10,60 de l'année 2020 s'explique par le fait que M. David Hale avait perçu uniquement sa rémunération fixe en tant que Directeur Général.

**Présidente du Conseil d'administration :** La rémunération de la Présidente du Conseil d'administration étant restée stable, le ratio n'évolue pas (3,24 en 2022 contre 3,36 en 2021) sur les quatre dernières années.

**Directeur Général délégué :** Le ratio de M. Philippe Bourrinet (0,23 en 2022 contre 0,21 en 2021) correspond au montant de sa prime de Directeur Général délégué versée à 100 %. En 2021, il avait pris ses fonctions en cours d'année (mars 2021) et sa prime avait été versée au *pro rata temporis*.

## 2.4.7 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise

	Taux d'évolution				
	2022	2021	2020	2019	2018
David Hale	19,3%	NS*	NS*	—%	—%
Yves L'Épine	—%	—%	NS*	-16,3%	51,1%
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	-1,5%	-1,3%	7,6%	28,8%	3,2%
Philippe Bourrinet <sup>(a)</sup>	12,5%	NS*	—%	—%	—%
Pierre André <sup>(b)</sup> (mandat échu)	—%	NS*	NS*	79,0%	376,2%
Marion Barbier (fin de mandat en 2021)	—%	-4,2%	20,0%	-7,7%	2,0%
Mark Fouquet	11,5%	4,0%	15,4%	—%	2,0%
Éric Guerbet	28,6%	5,0%	6,7%	NS*	—%
Didier Izabel	2,8%	—%	15,2%	-6,3%	8,1%
Céline Lamort	31,6%	26,7%	-21,7%	-4,2%	11,6%
Nicolas Louvet	8,7%	—%	15,0%	6,7%	NS*
Claire Massiot-Jouvault	3,8%	—%	15,6%	—%	3,8%
Thibault Viort	16,7%	3,4%	36,5%	NS*	—%
Carine Dagommer	NS*				
Marc Massiot	NS*				
<b>Guerbet S.A. – Moyenne <sup>(c)</sup></b>	<b>3,0%</b>	<b>-2,8%</b>	<b>3,4%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>6,8%</b>
<b>Guerbet S.A. – Médiane <sup>(c)</sup></b>	<b>2,2%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>3,7%</b>	<b>1,6%</b>	<b>1,5%</b>
<b>EBITDA</b>	<b>-1,9%</b>	<b>4,3%</b>	<b>-9,7%</b>	<b>-8,0%</b>	<b>-14,9%</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2,9%</b>	<b>2,8%</b>	<b>-12,8%</b>	<b>3,5%</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-146,9%</b>	<b>-7,6%</b>	<b>-20,1%</b>	<b>-26,1%</b>	<b>-11,7%</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-226,0%</b>	<b>84,2%</b>	<b>-52,5%</b>	<b>-19,7%</b>	<b>1,3%</b>

### Commentaires :

Les administrateurs représentant les salariés ne bénéficiant pas de rémunération au titre de leur mandat ne sont pas inclus dans ce tableau.

Montants versés : brut annuel (comprenant rémunération fixe + variable + rémunération des administrateurs + avantages en nature + rémunération exceptionnelle + primes diverses + HS, etc.).

(a) Nommé Directeur Général délégué le 24 mars 2021. Est incluse sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 €

(b) Date de fin de mandat : 24 mars 2021.

(c) Population sélectionnée : CDI de la société Guerbet S.A. inscrits aux effectifs le 31 décembre de chaque année. Exclusion : salariés expatriés, salariés dont le salaire brut annuel est inférieur à 18 K€ (longue maladie, suspension activité).

\* NS : Non significatif.

**Directeur Général** : La rémunération de M. David Hale augmente de 19,3 %. En 2022, une augmentation de la rémunération variable annuelle explique cette évolution. La rémunération fixe de M. David Hale est restée identique.

**Présidente du Conseil d'administration** : La rémunération de Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch baisse de 1,5 % entre 2021 et 2022, du fait d'une légère baisse de la rémunération perçue en qualité d'administrateur.

**Directeur Général délégué** : En 2022, M. Philippe Bourrinet a bénéficié de la totalité de sa rémunération concernant son mandat. En 2021, ayant commencé son mandat en cours d'année : il avait bénéficié de sa rémunération au prorata temporis.

En 2022, la moyenne des rémunérations Guerbet a augmenté de 3,0 % par rapport à 2021. Cette tendance s'explique par un montant des rémunérations variables plus important qu'en 2021. De plus, en 2022, une distribution d'actions de performance à certains collaborateurs a eu pour effet d'augmenter la moyenne des rémunérations par rapport à 2021.

Entre 2021 et 2022, la tendance à la hausse de la médiane des salaires Guerbet provient de l'évolution de la structure des rémunérations du fait de l'arrivée de nouveaux collaborateurs au dessus de la médiane.

## **2.4.8** Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions

---

Non applicable.

## **2.4.9** Plans d'attribution d'options d'achat ou d'actions de performance en faveur des mandataires sociaux

---

### **2.4.9.1** Options d'achat consenties en 2022

Néant.

### **2.4.9.2** Options levées en 2022

Néant.

### **2.4.9.3** Options non levées au 31 décembre 2022

Néant.

## 2.4.9.4 Attribution et distribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux

Détails sur les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

	Plan 2016	Plan 2019	Plan 2021	Plan 2022
Date d'Assemblée générale	27 mai 2016	28 mai 2018	29 mai 2020	20 mai 2022
Date du Conseil d'administration	8 novembre 2016	26 mars 2019	24 mars 2021	21 septembre 2022
Date d'attribution des actions	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2018	1 <sup>er</sup> juillet 2019	1 <sup>er</sup> mai 2021	22 septembre 2022
Date de distribution	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2020	1 <sup>er</sup> juillet 2022	1 <sup>er</sup> mai 2024	22 septembre 2025

### Exercice 2017

Aucune attribution d'actions

Aucune distribution d'actions

### Exercice 2018

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	732
• Date de distribution des actions	1 <sup>er</sup> décembre 2018

Nombre total d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	800
• Date de distribution des actions	1 <sup>er</sup> mars 2018

### Exercice 2019

Aucune distribution d'actions

Nombre total d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	800
• Date d'attribution des actions	1 <sup>er</sup> juillet 2019

### Exercice 2020

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	773
• Date de distribution des actions	1 <sup>er</sup> mars 2020

Aucune attribution d'action

### Exercice 2021

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• David Hale	15 200
• Date de distribution des actions	1 <sup>er</sup> mai 2021

### Exercice 2022

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• David Hale	25 000
• Date de distribution des actions	21 septembre 2022

## 2.5 Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef

En application de l'article L. 225-37-4-8° du Code de commerce, le tableau figurant ci-après précise les dispositions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Thème	Code Afep-Medef	Situation Guerbet/Commentaires
<b>Durée du mandat des administrateurs</b>	Limitation de la durée statutaire des mandats des administrateurs à quatre ans Article 13 du Code Afep-Medef	Les membres du Conseil d'administration ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'administrateur de quatre ans n'a pas été retenue. La Société s'efforce, chaque fois que ceci est compatible avec son organisation et son mode de fonctionnement, de satisfaire au mieux aux critères du Code Afep-Medef. Néanmoins, en raison de la taille de l'entreprise, de sa nature capitalistique, de la volonté de voir l'action du Conseil s'inscrire dans une perspective de long terme tout en s'appuyant sur l'expérience du passé, le Conseil a décidé de déroger à cette recommandation. Il est à noter que l'Assemblée générale du 20 mai 2022 a approuvé une modification de l'article 9b des statuts de la Société (Nomination du Conseil d'administration et durée des fonctions) pour prévoir que, par exception à la durée de six (6) ans et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats d'administrateur (recommandé par le Code Afep-Medef), l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée comprise entre un et cinq ans.
<b>Part des administrateurs indépendants parmi les membres du Conseil d'administration</b>	Administrateurs indépendants Article 9.3 du Code Afep-Medef	Le Conseil d'administration de Guerbet comporte actuellement 30 % de membres indépendants, alors que le Code recommande 33 %. Les équilibres au sein du Conseil d'administration tiennent compte du poids de l'Actionnaire majoritaire. La présence de deux administrateurs salariés contribue à la diversification de ses membres et au renforcement de ses compétences.
<b>Composition du Comité d'audit</b>	Deux tiers de membres indépendants Article 15 du Code Afep-Medef	Il est signalé que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, fixant à la moitié le nombre minimum de membres indépendants au sein du Comité d'audit, fait exception à la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au moins les deux tiers d'administrateurs indépendants. Cette règle de composition du Comité a été retenue compte tenu de la proportion majoritaire de membres représentant le Pacte d'actionnaires au sein du Conseil. Cependant, le taux d'indépendants au sein du Comité d'audit est de 60 %.

## 2.6 Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce

Néant.

## 2.7 Délégations en matière d'augmentation de capital

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2022, figure à la section 3.6.11.

## 2.8 Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales

Il n'existe aucune disposition statutaire particulière en rapport avec la participation des Actionnaires aux Assemblées générales. Les Assemblées générales sont convoquées, tenues et les résolutions adoptées selon les conditions fixées par la loi. Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales

### Article 19 – Convocations – Réunions – Accès aux Assemblées générales

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout Actionnaire, sur justification de cette qualité, a le droit, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, dans les conditions légales et réglementaires.

Ce droit est toutefois subordonné, soit à l'inscription de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visés à l'article L. 228-1 du Code de commerce en compte nominatif, soit au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un

certificat d'inscription en compte d'un intermédiaire financier habilité, constatant l'indisponibilité des actions au porteur, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Voici les articles des statuts de la Société relatifs aux Assemblées générales :

Il est précisé que tout Actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet Actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

### Article 20 – Droit de vote

Sauf cas de privation du droit de vote prévu par la loi, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même Actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées extraordinaires, à l'exception des actions faisant l'objet d'un engagement collectif de conservation souscrit pour l'application de l'article 787-B du Code général des impôts et d'une donation avec réserve d'usufruit. Dans ce cas, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

### Article 21 – Compétence – Quorum – Majorité des Assemblées générales

La compétence des Assemblées ordinaires et extraordinaires est celle prévue par la loi.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote ; sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par

correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

## 2.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce

Les renseignements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange doivent être inclus dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section à laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section du Document d'enregistrement universel
1° La structure du capital de la Société.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.4
2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11. Il n'existe pas de telles restrictions statutaires figurant dans les statuts de Guerbet. Les dispositions statutaires liées aux Assemblées générales figurent dans le présent document. Un Pacte d'actionnaires est en vigueur.	Gouvernement d'entreprise – 2.8 et Guerbet et ses Actionnaires – 3.6.1
3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.6.4
4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci. Il n'existe pas de tel titre composant le capital de Guerbet.	N/A
5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.6.3
6° Les accords entre Actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.6.1
7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Gouvernement d'entreprise – 2.2
8° Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.6.10
9° Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts. Les contrats de financement du Groupe contiennent des clauses de changement de contrôle.	N/A
10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange. Il n'existe pas de tel accord.	N/A



# 3

## Capital et actionariat

<b>3.1 Données boursières</b>	<b>82</b>	3.6.4 Franchissements de seuil	86
<b>3.2 Relations avec la communauté financière</b>	<b>83</b>	3.6.5 Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés	86
<b>3.3 Dividendes distribués</b>	<b>84</b>	3.6.6 Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux	87
<b>3.4 Actionariat</b>	<b>84</b>	3.6.7 Plans d'actions de performance	87
3.4.1 Répartition du capital	84	3.6.8 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2022	92
3.4.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	85	3.6.9 Limitation du risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire	92
<b>3.5 Programme de rachat d'actions</b>	<b>85</b>	3.6.10 Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions	92
<b>3.6 Informations complémentaires concernant le capital</b>	<b>86</b>	3.6.11 Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital	93
3.6.1 Pacte d'actionnaires	86	3.6.12 Dispositions statutaires liées aux actions	94
3.6.2 Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil	86		
3.6.3 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	86		

### 3.1 Données boursières

Le titre Guerbet est coté sur Euronext Paris – compartiment B sous le code ISIN FR0000032526.

Sur la base du cours de clôture de 16,96 € à la date du 31 décembre 2022, la capitalisation boursière de la société Guerbet est de 214 M€.

#### ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR L'ANNÉE 2022\*



\* Sur la base des cours de clôture journaliers.

Données sur le cours de l'action et transactions mensuelles pour l'année 2022	Plus haut cours (en €)	Plus bas cours (en €)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en M€)
Janvier	38,0	32,5	114 313	3,96
Février	34,5	27,8	172 320	5,32
Mars	30,1	26,0	472 811	13,10
Avril	27,7	23,8	339 851	8,80
Mai	26,5	22,6	547 153	13,55
Juin	26,4	22,1	329 320	7,75
Juillet	22,9	19,2	266 639	5,65
Août	21,4	19,3	193 423	3,91
Septembre	19,7	15,8	359 309	6,23
Octobre	18,2	15,4	450 039	7,51
Novembre	18,2	16,0	348 223	5,91
Décembre	17,5	15,3	258 962	4,17

## 3.2 Relations avec la communauté financière

La Direction financière assure l'interface entre le Groupe et la communauté financière, composée des Actionnaires individuels, des investisseurs institutionnels, ainsi que des analystes financiers. À tous ces acteurs du marché, elle entend fournir, en temps réel, une information claire, rigoureuse et transparente, visant à les tenir informés de la stratégie du Groupe, de ses produits, de son activité, de ses résultats financiers, de ses objectifs financiers à moyen terme et des moyens pour les atteindre.

Guerbet met à disposition de la communauté financière et de ses Actionnaires, sur son site Internet [www.guerbet.com](http://www.guerbet.com), une rubrique spécifique « Investisseurs ». On y trouve l'information concernant la Société, en particulier :

- le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel ;
- l'ensemble des publications, des présentations financières et des communiqués de presse (section « Présentations, rapports et information réglementée ») ;
- l'information relative à l'Assemblée générale (section « Assemblée générale »).

### Calendrier financier 2023

Événement	Date
Publication du chiffre d'affaires annuel 2022	9 février 2023
Publication des comptes consolidés de l'exercice 2022	22 mars 2023
Publication du chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2023	20 avril 2023
Assemblée générale des actionnaires relative à l'exercice 2022	26 mai 2023
Publication du chiffre d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre 2023	20 juillet 2023
Publication des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2023	20 septembre 2023
Publication du chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2023	19 octobre 2023

Toutes les publications seront diffusées après la clôture d'Euronext Paris.

Concernant l'information financière et les relations investisseurs, le contact du groupe Guerbet est :

**Jérôme Estampes – Directeur Administratif et Financier**

Téléphone : +33 (0) 1 45 91 50 69

E-mail : [jerome.estampes@guerbet.com](mailto:jerome.estampes@guerbet.com)

### 3.3 Dividendes distribués

#### Historique du dividende sur trois ans

Exercice (en €)	Montant distribué	Dividende brut par action <sup>(a)</sup>
2019	8 817 312,70	0,70
2020	8 821 871,80	0,70
2021	10 744 947,75	0,85

(a) Avant prélèvements fiscaux et sociaux.

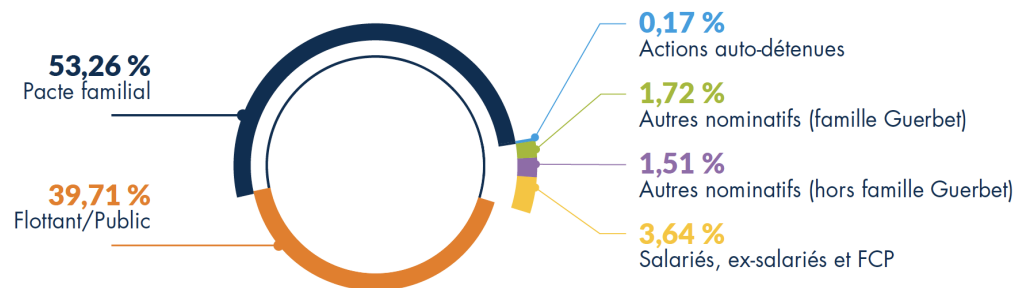
### 3.4 Actionariat

#### 3.4.1 Répartition du capital

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 12 641 115 € divisé en 12 641 115 actions de 1 € chacune, entièrement libérées.

Parmi ces 12 641 115 actions, aucune n'est nantie.

Au 31 décembre 2022, le capital est réparti de la façon suivante :



### 3.4.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

La répartition du capital présentée ci-dessous correspond aux actions et droits de vote en Assemblée générale ordinaire.

Dans le cadre d'une Assemblée générale extraordinaire, la répartition du capital diffère peu et s'explique par des démembrements liés à des donations au sein de la famille Guerbet dont l'usufruitier et le nu-propiétaire n'appartiennent pas à la même catégorie d'Actionnaires.

Nombre d'actions	31 décembre 2022			31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote <sup>(a)</sup>	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote <sup>(a)</sup>	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote <sup>(a)</sup>
Pacte familial Guerbet	6 732 124	53,26	63,44	6 721 785	53,17	66,80	6 737 550	53,46	67,00
Autres nominatifs – famille Guerbet	217 684	1,72	2,42	216 745	1,71	2,17	221 864	1,76	2,22
Salariés, ex-salariés et FCP	459 683	3,64	4,48	391 914	3,10	3,56	367 906	2,92	3,43
Autres nominatifs – hors famille Guerbet	191 047	1,51	2,08	191 786	1,52	1,91	195 481	1,55	1,95
Auto-détention	21 143 <sup>(c)</sup>	0,17	—	11 880	0,09	—	11 880 <sup>(b)</sup>	0,09	—
Flottant	5 019 434	39,71	27,61	5 107 005	40,40	25,56	5 067 993	40,21	25,40
<b>TOTAL</b>	<b>12 641 115</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>12 641 115</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>12 602 674</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(a) La répartition des droits de vote est présentée en termes de droits de vote effectifs. Le nombre de droits de vote théoriques est respectivement 18 203 814 au 31 décembre 2022, 19 750 352 au 31 décembre 2021, 19 954 446 au 31 décembre 2020, en considérant que les actions auto-détenues donneraient chacune droit à l'obtention d'un droit de vote.

(b) Compte tenu des 43 717 actions en auto-détention au début de l'année 2020 et de la distribution de 31 837 actions dans le cadre des attributions d'actions de performance.

(c) Compte tenu du contrat de liquidité intervenu le 9 mars 2022.

### 3.5 Programme de rachat d'actions

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, Guerbet a donné mandat à Exane BNP Paribas pour intervenir, pour le compte du Groupe, sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

La mise en œuvre de ce contrat est intervenue le 9 mars 2022 pour une période s'achevant le 31 décembre 2022. Le contrat pourra être résilié à tout moment par Guerbet, sans préavis. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois.

Au 1<sup>er</sup> avril 2022, au début des interventions, les moyens affectés par Guerbet à la mise en œuvre du contrat de liquidité sont de 600 000 € en numéraire.

#### Opérations réalisées au cours de l'exercice 2022 dans le cadre du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par Guerbet à Exane BNP Paribas, en date de dénouement du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 21 140 titres Guerbet ;
- 95 488 €.

Au cours du second semestre 2022, il a été négocié un total de :

- à l'achat, 73 588 titres, pour un montant de 1 381 612 € (733 transactions) ;
- à la vente, 67 914 titres, pour un montant de 1 283 710 € (608 transactions).

## 3.6 Informations complémentaires concernant le capital

### 3.6.1 Pacte d'actionnaires

Un pacte regroupant principalement des Actionnaires familiaux a été signé le 16 novembre 2002. Ce pacte a été publié par le Conseil du marché financier (CMF) le 13 décembre 2002 sous le numéro 202C1653. Il a été actualisé en septembre 2013, notamment pour prendre en compte la forme actuelle de gouvernance de la société Guerbet (société anonyme à Conseil d'administration). La version actualisée du pacte a été dûment transmise à l'AMF. Il a notamment pour objet « d'animer le groupe d'Actionnaires d'origine principalement familiale, d'organiser les mouvements des actions de la société

Guerbet que chacun des membres possède ou possédera et d'assurer la cohésion et la représentativité du groupe qu'ils constituent dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur », mais aussi « d'associer les membres du pacte au projet de développement de l'entreprise, de coordonner les cessions de titres, de participer activement à la sélection éventuelle de nouveaux partenaires de la société Guerbet, de suggérer la désignation de nouveaux membres du Conseil d'administration de la société Guerbet ».

### 3.6.2 Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil

Les engagements collectifs de conservation de titres entrant dans le cadre de l'article 787-B du Code général des impôts <sup>(1)</sup> sont les suivants <sup>(2)</sup> :

Date enregistrement	Type ECCT	Durée
30 décembre 2015	Succession	Engagement dénoncé avec prise d'effet au 21 août 2022
21 juin 2022	Donation	Engagement collectif de 2 ans puis 4 ans d'engagement individuel
21 juin 2022	Succession	2 ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée

### 3.6.3 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

### 3.6.4 Franchissements de seuil

À la connaissance de la Société, deux Actionnaires parmi ceux inscrits au nominatif dépassent les seuils fixés par la loi en ce qui concerne le nombre d'actions et/ou de droits de vote détenus.

Actionnaire	Assemblée générale ordinaire		Assemblée générale extraordinaire	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
Hakea*	14,48 %	11,25 %	14,48 %	11,25 %
SC Guerbet Fron*	6,13 %	8,37 %	6,13 %	8,37 %

\* Holdings membres du Pacte d'actionnaires familial

### 3.6.5 Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés

Néant.

<sup>(1)</sup> L'article 787-B du CGI dispose que « les actions d'une société ayant une activité industrielle sont exonérées de droits de mutation à titre gratuit à concurrence de 75 % lorsqu'elles font l'objet d'un engagement collectif de conservation ».

<sup>(2)</sup> Les engagements de conservation des titres portent sur un minimum de 20 % du pourcentage du capital visé par le pacte à sa date de signature et sur un minimum de 20 % du pourcentage de droits de vote visé à sa date de signature.

### 3.6.6 Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux

#### 3.6.6.1 Options d'achat consenties aux salariés non mandataires sociaux en 2022

Néant.

#### 3.6.6.2 Options levées par les salariés non mandataires sociaux en 2022

Néant.

#### 3.6.6.3 Options non levées par les salariés non mandataires sociaux au 31 décembre 2022

Il ne reste aucune option de souscription d'actions à lever à la fin de l'exercice 2022.

### 3.6.7 Plans d'actions de performance

Depuis 2016, plusieurs plans d'actions de performance ont été mis en place. Le détail de ces plans d'actions de performance est présenté dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (voir « États financiers et notes annexes »). Le troisième plan d'attribution d'actions mis en place en 2019 a été clôturé en juillet 2022, date à laquelle les distributions définitives ont eu lieu sur la base de la réalisation des critères de performance retenus. En 2021, un quatrième plan d'attribution d'actions a été mis en place, portant sur 48 060 actions. Un nouveau plan d'actions de performance est entré en vigueur en septembre 2022.

1. **Plan 1** : le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à l'ensemble des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (plan 1). Chaque bénéficiaire a reçu le 28 septembre 2016 une attribution de 25 actions, y compris les mandataires sociaux exécutifs Yves L'Épine (Directeur Général) et Pierre André (Directeur Général délégué). À l'issue de l'évaluation des critères de performance, le Conseil d'administration du 25 septembre 2018 a arrêté à huit le nombre d'actions de performance définitivement distribuées aux bénéficiaires.

#### Plan 1 – Décision du Conseil d'administration du 27 septembre 2016 (clôturé)

##### Synthèse du plan 1

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	27 mai 2016
Date du Conseil d'administration :	27 septembre 2016
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de deux ans à compter du 28 septembre 2016. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.
Date d'attribution des actions :	28 septembre 2016
Cours d'attribution des actions :	62,20 €
Distribution le 28 septembre 2018 à l'issue de la période d'attribution de deux ans :	À l'issue de l'évaluation des critères de performance, le Conseil d'administration du 25 septembre 2018 a arrêté à huit le nombre d'actions de performance définitivement attribuées par bénéficiaire.
Nombre total d'actions distribuées au 28 septembre 2018 :	15 896 actions
Cours d'ouverture le jour de la distribution des actions :	63,60 €

2. **Plan 2 (2016)** : le Conseil d'administration a, en date du 8 novembre 2016, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (plan 2016).

**Plan 2 (2016) – Décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2016 (clôturé)**

**Synthèse du plan 2 (2016)**

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	27 mai 2016	
Date du Conseil d'administration :	8 novembre 2016	
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de deux ans à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2016. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.	
Date de distribution des actions <sup>(a)</sup> :	16 février 2020	37,20 €
	1 <sup>er</sup> mars 2020	33,10 €
	2 mai 2020	29,50 €
	28 juin 2020	36,80 €
	1 <sup>er</sup> septembre 2020	29,05 €
	1 <sup>er</sup> décembre 2020	32,20 €

(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

**3. Plan 3 (2019) :** le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

**Plan 3 (2019) – Décision du Conseil d'administration du 26 mars 2019 (clôturé)**

**Synthèse du plan 3 (2019)**

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	28 mai 2018
Date du Conseil d'administration :	26 mars 2019
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.
Date d'attribution des actions :	1 <sup>er</sup> juillet 2019
Actions initialement attribuées :	47 550 actions
• dont attribuées aux mandataires sociaux :	10 200 actions
• dont attribuées aux 10 premiers attributaires salariés du Groupe non mandataires sociaux :	13 800 actions
Cours d'attribution de l'action :	47,70 € <sup>(a)</sup>

**Exercice 2022**

Date de distribution :	1 <sup>er</sup> juillet 2022
Nombres d'actions distribuées :	11 877
Valorisation à la date de distribution :	21,55 €

*(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.*

4. **Plan 4 (2021)** : le Conseil d'administration a, en date du 24 mars 2021, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

**Plan 4 (2021) – Décision du Conseil d'administration du 24 mars 2021 (en vigueur)**

**Synthèse du plan 4 (2021)**

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	29 mai 2020
Date du Conseil d'administration :	24 mars 2021
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2021. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général devra conserver 20 % des actions acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
Date d'attribution des actions :	1 <sup>er</sup> mai 2021
Actions initialement attribuées :	48 060 actions
• dont attribuées au 10 premiers attributaires :	16 860 actions
Cours d'attribution de l'action :	33,70 € <sup>(a)</sup>

**Exercice 2022**

Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2022 :	41 400 actions
Valorisation au 31 décembre 2022 des actions en cours d'attribution :	1 170 K€ <sup>(b)</sup>

*(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.*

*(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2022 (29,06 €).*

5. **Plan 5 (2022)** : le Conseil d'administration a, en date du 21 septembre 2022, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

**Plan 5 (2022) – Décision du Conseil d'administration du 21 septembre 2022 (en vigueur)**

**Synthèse du plan 5 (2022)**

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	20 mai 2022
Date du Conseil d'administration :	21 septembre 2022
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 22 septembre 2022. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général devra conserver 20 % des actions acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
Date d'attribution des actions :	22 septembre 2022
Actions initialement attribuées :	89 219 actions
• dont attribuées au 10 premiers attributaires :	27 450 actions
Cours d'attribution de l'action :	17,50 € <sup>(a)</sup>

**Exercice 2022**

Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2022 :	89 219 actions
Valorisation au 31 décembre 2022 des actions en cours d'attribution :	1 162 K€ <sup>(b)</sup>

*(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.*

*(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2022 (14,95 €).*

### 3.6.8 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2022

Voir note 22 « Options de souscription et d'achat d'actions » des comptes individuels et annexes sociales (section 6.3.2).

### 3.6.9 Limitation du risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire

Par la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et l'occupation de ces deux fonctions par des membres indépendants de la famille

Guerbet, la Société a pris des mesures afin de limiter le risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire.

### 3.6.10 Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 20 mai 2022 a renouvelé l'autorisation du Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à mettre en place un programme de rachat d'actions dans la limite de (i) 10 % du nombre total des actions composant le capital social ou (ii) 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une

opération de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que les acquisitions réalisées par la Société ne pourraient en aucun cas amener la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social.

Le Comité exécutif a décidé d'utiliser cette délégation dans le cadre d'un contrat de liquidité.

### 3.6.11 Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital

Objet de la délégation	Montant nominal maximal	Durée de l'autorisation	Échéance
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	2 515 000 €	26 mois	20 juillet 2024
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles	S'agissant des augmentations de capital : 6 295 000 € <sup>(a)</sup> S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € <sup>(b)</sup>	26 mois	20 juillet 2024
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, avec délai de priorité obligatoire, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € <sup>(a) (c)</sup> S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € <sup>(b)</sup>	26 mois	20 juillet 2024
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, avec délai de priorité facultatif, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € <sup>(a) (c)</sup> S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € <sup>(b)</sup>	26 mois	20 juillet 2024
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, par offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € <sup>(a) (c)</sup> S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € <sup>(b)</sup>	26 mois	20 juillet 2024
Autorisation au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public, y compris d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital par an	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € <sup>(a) (c)</sup> S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € <sup>(b)</sup>	26 mois	20 juillet 2024
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	Limite prévue par la réglementation applicable (à ce jour, 15 % de l'émission initiale) <sup>(a)</sup>	26 mois	20 juillet 2024
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € <sup>(a)</sup> S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € <sup>(b)</sup>	26 mois	20 juillet 2024
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	250 000 € <sup>(a)</sup>	26 mois	20 juillet 2024
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de performance, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées	2 % du capital social	24 mois	20 mai 2024

(a) Délégation soumise au plafond global pour les augmentations de capital de 6 295 000 € (soit environ 49,9 % du capital).

(b) Un sous-plafond fixé à 1 255 000 € (soit environ 9,9 % du capital) s'applique à ces délégations.

(c) Délégation soumise au plafond global pour les émissions de titres de créance de 200 000 000 €.

Aucune des autorisations conférées par l'Assemblée générale du 20 mai 2022 n'a été utilisée au cours de l'exercice 2022.

## 3.6.12 Dispositions statutaires liées aux actions

---

### 3.6.12.1 Titres au porteur identifiables (article 8)

La Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### 3.6.12.2 Déclaration de franchissement de seuil

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieurs à celle du vingtième mentionné à l'article L. 233-7 alinéa 1 du Code de commerce.

### 3.6.12.3 Actions nécessaires pour modifier les droits des Actionnaires

Il n'existe pas de disposition plus stricte que celles prévues par la loi.

# 4

## Rapport de gestion

<b>4.1</b>	<b>Analyse de l'activité et du résultat</b>	<b>96</b>	<b>4.8</b>	<b>Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne</b>	<b>100</b>
4.1.1	Présentation du chiffre d'affaires publié	96	4.8.1	Gestion des risques	101
4.1.2	Analyse du chiffre d'affaires	96	4.8.2	Contrôle interne	102
4.1.3	Résultats	97	4.8.3	Audit interne	103
4.1.4	Analyse des résultats	97	<b>4.9</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>104</b>
4.1.5	Situation financière	98	<b>4.10</b>	<b>Autres informations légales</b>	<b>109</b>
4.1.6	Analyse de la situation financière	98	4.10.1	Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.	109
4.1.7	Perspectives d'avenir	98	4.10.2	Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet S.A.	110
<b>4.2</b>	<b>Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2023</b>	<b>99</b>	4.10.3	Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)	111
<b>4.3</b>	<b>Sociétés dans le périmètre de consolidation</b>	<b>99</b>	4.10.4	Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)	111
<b>4.4</b>	<b>Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.</b>	<b>99</b>	4.10.5	Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel	112
<b>4.5</b>	<b>Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.</b>	<b>99</b>			
<b>4.6</b>	<b>Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.</b>	<b>100</b>			
<b>4.7</b>	<b>Déclaration de performance extra-financière</b>	<b>100</b>			

## 4.1 Analyse de l'activité et du résultat

### 4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié

(en K€ – normes IFRS)	2022	2021
Chiffre d'affaires	753 275	732 071
<b>Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Europe	40,0 %	46,1 %
Autres marchés	60,0 %	53,9 %
<b>Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Rayons X	55,1 %	57,0 %
IRM	32,9 %	32,0 %
<b>TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE</b>	<b>88,0 %</b>	<b>89,0 %</b>
<b>IMAGERIE INTERVENTIONNELLE</b>	<b>12,0 %</b>	<b>11,0 %</b>

### 4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2022, les ventes du Groupe s'élevèrent à 753,3 M€, en croissance de 2,9 % par rapport à l'exercice 2021. Ce chiffre d'affaires intègre un effet de change favorable de 29,3 M€, principalement lié à l'appréciation du dollar sur la période. À taux de change constant (TCC), l'activité ressort en léger repli de -1,1 % sur l'année.

En 2022, l'activité sur le site de Raleigh (Amérique du Nord) a subi un ralentissement qui a affecté les ventes au plan mondial, en lien principalement avec les retards de production d'Optiray® et de seringues préemplies.

Pour rappel, la baisse des cadences de production à Raleigh l'an passé s'explique par deux facteurs :

- La priorisation sur le quatrième trimestre des chaînes de production à la fabrication d'Elucirem™, dont Guerbet attendait l'Autorisation de Mise sur le Marché par la *Food and Drug Administration* (FDA), autorisation effectivement obtenue le 21 septembre 2022.
- Auparavant, le site de Raleigh a connu au premier semestre 2022 d'importantes difficultés de recrutement, communes à l'ensemble du bassin industriel de la région. La nouvelle organisation mise en place par Guerbet a permis une nette reprise des embauches à l'été ; mais compte tenu des délais de formation sur les lignes de production, la normalisation des cadences n'était toujours pas pleinement effective à fin 2022.

Sur la zone **Europe**, l'activité du Groupe est en repli de -1,9 % à TCC, dans le sillage du tassement des volumes ainsi que d'une légère érosion des prix, liée à la baisse réglementaire des prix en France. Par ailleurs, l'arrêt de l'activité commerciale en Turquie, intervenu en novembre 2022, a impacté le chiffre d'affaires du quatrième trimestre.

Sur les **Autres marchés** :

- Sur la zone Amériques, les ventes progressent de 3,7 % sur l'année grâce à un effet de change significatif (+24,7 M€). Le repli de l'activité à TCC (-7,5 %) est intégralement dû à la baisse des volumes, en lien avec les retards de production sur le site de Raleigh.
- Sur la zone Asie, l'activité a enregistré une croissance annuelle très soutenue (+8,5 % à TCC) marquée par une accélération au second semestre. La performance de la Chine (+45,6 % en 2022) a été alimentée par le déploiement en direct, qui bénéficiait à la quasi-totalité des produits du Groupe à fin 2022.

Le chiffre d'affaires annuel de l'activité **Imagerie Diagnostique** est en progression de 1,7 % à taux de change courant et en baisse de -2,2 % à TCC.

- Sur le pôle **IRM**, les ventes annuelles ont augmenté de 1,7 % à TCC (+5,5 % à change courant) dans le sillage de la hausse des volumes ; l'érosion des prix a été négligeable malgré la commercialisation du générique de Dotarem® aux États-Unis.
- L'activité du pôle **Rayons X** recule de -4,4 % en 2022 à TCC, en lien avec la baisse des revenus d'Optiray® ; les ventes de Xenetix® sont restées bien orientées tout au long de l'année (+5,5 %), de même que celles de solutions d'injection (+4,8 %).

En **Imagerie Interventionnelle**, l'activité s'affiche en hausse de 12,7 % sur l'année à taux de change courant et de 8,1 % à TCC grâce à la dynamique remarquable du Lipiodol®, dont les ventes ont nettement accéléré au second semestre et singulièrement au quatrième trimestre (+33,3 % à TCC).

### 4.1.3 Résultats

Normes IFRS (en K€)	2022		2021	
		En % du CA		En % du CA
+ Chiffres d'affaires	753 275	100	732 071	100
+ Redevance	8 001	1,1	—	—
+ Autres produits de l'activité	8 879	1,2	4 941	0,7
- Achats consommés et variation de stocks	(180 424)	(24,0)	(190 934)	(26,1)
- Charges externes	(232 585)	(30,9)	(195 565)	(26,7)
- Charges de personnel	(240 664)	(31,9)	(232 789)	(31,8)
+/- Autres produits et charges d'exploitation	1 561	0,2	799	0,1
- Impôts et taxes	(14 992)	(2,0)	(13 459)	(1,8)
<b>EBITDA <sup>(a)</sup></b>	<b>103 052</b>	<b>13,7</b>	<b>105 065</b>	<b>14,4</b>
- Amortissements, dépréciations et provisions	(121 212)	(16,1)	(66 379)	(9,1)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(18 160)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>38 685</b>	<b>5,3</b>
- Frais financiers nets	(3 205)	(0,4)	(3 183)	(0,4)
+/- Résultat de change et autres produits/charges financières	(7 007)	(0,9)	(6 528)	(0,9)
+/- Charge d'impôt	(12 744)	(1,7)	3 664	0,5
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(41 116)</b>	<b>(5,5)</b>	<b>32 637</b>	<b>4,5</b>

(a) EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions.

### 4.1.4 Analyse des résultats

Guerbet est parvenu en 2022 à préserver sa rentabilité opérationnelle en faisant preuve d'une grande discipline financière afin de compenser l'impact de la forte inflation subie sur certains coûts. Ces efforts de maîtrise des coûts, qui se sont notamment matérialisés par une hausse contenue des frais de personnel (+3,4 %) malgré les tensions salariales aux États-Unis, ont limité le tassement de la marge d'EBITDA. En publié, son taux s'établit à 13,7 % du chiffre d'affaires en 2022, contre 14,4 % l'exercice précédent. En ligne avec la fourchette de 13 à 14 % annoncée en octobre dernier, le taux de marge d'EBITDA retraité s'établit à 13,8 %. Cet agrégat s'entend hors coûts exceptionnels liés à l'optimisation du schéma opérationnel et à l'évolution du modèle de ventes en Chine, et hors indemnités perçues dans le cadre de la rupture du contrat avec Merative (ex-IBM Watson), intervenue en novembre dernier.

Au 31 décembre 2022, le résultat opérationnel du Groupe ressort négatif à hauteur de -18,2 M€, une évolution intégralement due à des éléments sans impact sur la trésorerie. Comme annoncé en février 2023, et en lien avec les nouvelles priorités stratégiques dévoilées début 2023 pour l'Imagerie Interventionnelle et l'Intelligence Artificielle, Guerbet a constaté, au titre de l'exercice 2022, d'importantes dépréciations d'actifs se rapportant d'une part à Accurate Medical Therapeutics et Occlugel, et d'autre part aux logiciels développés avec IBM Watson. Les dépréciations liées à ces trois actifs atteignent un montant total de 58,8 M€.

Le résultat net du Groupe s'établit à -41,1 M€ sur l'exercice, après comptabilisation de frais financiers et de pertes de changes stables, tandis que la charge d'impôt s'élève à 12,7 M€, le Groupe ayant comptabilisé des éléments notifiés par l'administration fiscale à hauteur de 4,5 M€ et après examen des risques fiscaux de l'ensemble de ses filiales, enregistré un complément de charge d'impôt de 4,4 M€ au titre d'IFRIC 23.

### 4.1.5 Situation financière

Normes IFRS (en K€)	2022	2021
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt</b>	<b>82 916</b>	<b>100 612</b>
Variation du besoin en fonds de roulement, dont :	(58 382)	13 095
Variation des stocks	(68 228)	4 578
Variation des comptes clients	(1 556)	(6 644)
Variation des comptes fournisseurs	22 145	16 042
Variation des autres actifs et passifs	(10 743)	(881)
Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations	(57 312)	(55 092)
Dividendes versés	10 732	(8 814)
Autres <sup>(a)</sup>	(30 502)	(11 024)
<b>Cash-flow libre <sup>(b)</sup></b>	<b>(52 548)</b>	<b>38 777</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET <sup>(c)</sup></b>	<b>270 359</b>	<b>217 811</b>

(a) Comprenant principalement l'impôt, l'incidence de variation de cours des devises, les cessions d'immobilisations, les augmentations de capital détaillées dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

(b) Le cash-flow libre correspond à la différence entre l'excédent de trésorerie d'exploitation et les dépenses d'investissement. Il explique l'augmentation ou la diminution de l'endettement net.

(c) L'endettement financier net est obtenu par la somme des dettes financières courantes et non courantes diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

### 4.1.6 Analyse de la situation financière

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres s'élèvent à 380 M€ contre 405 M€ un an plus tôt. Dans le même temps, la dette nette est passée de 218 M€ à 270 M€, une évolution principalement due à l'augmentation du besoin en fonds de roulement, alimenté par la hausse des stocks. Cette hausse résulte des tensions inflationnistes ainsi que de la constitution à la fois de stocks de précaution sur des matières critiques et de stocks d'Elucirem™.

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 26 mai 2023 le versement d'un dividende de 0,50 € par action.

### 4.1.7 Perspectives d'avenir

#### 2023 : accélération de l'activité mais rentabilité opérationnelle impactée par l'inflation

Guerbet est confiant dans sa capacité à développer son chiffre d'affaires sur un marché des produits de contraste qui évolue favorablement, avec une croissance structurelle des volumes s'accompagnant aujourd'hui, pour la première fois depuis de nombreuses années, d'effets prix positifs. Le Groupe est en mesure d'adresser ce marché porteur avec une offre innovante répondant au plus près aux besoins des professionnels de santé. Comme annoncé en janvier 2023, Guerbet entend ainsi mobiliser ses équipes autour de trois grandes priorités en 2023 :

- Renforcement des solides positions dans l'Imagerie Diagnostique, où l'année sera marquée par le lancement commercial d'Elucirem™, nouveau produit complétant l'offre IRM en y apportant une innovation majeure. La montée en puissance est attendue à horizon 2024, avec un lancement déjà effectif aux États-Unis, tandis qu'en Europe, l'autorisation de mise sur le marché est attendue au second semestre 2023.

- Recentrage de l'activité Imagerie Interventionnelle sur le Lipiodol®, avec un accent mis sur le développement commercial des indications actuelles innovantes et une accélération des efforts de R&D afin de développer de nouvelles applications et indications pour ce produit.
- Accélération de la feuille de route en Intelligence Artificielle, où le Groupe, après avoir retrouvé toute latitude stratégique suite à la rupture de sa collaboration avec Merative (ex-IBM Watson), a confirmé ses ambitions en entrant au capital d'Intrasense. Des accords de licence devraient se concrétiser au premier semestre 2023 avec la société, dont les logiciels d'imagerie médicale offrent une forte complémentarité avec le portefeuille d'actifs de Guerbet.

Ayant identifié de nombreuses opportunités commerciales sur des marchés en croissance, Guerbet reste néanmoins confronté à un environnement exigeant, marqué par la persistance de tensions sur les coûts d'approvisionnement, en particulier sur l'iode. Ces effets inflationnistes, peu impactant en 2022, dégraderont les marges du Groupe en 2023.

Dans ce contexte, Guerbet confirme anticiper pour 2023 une croissance supérieure à 5 % de son chiffre d'affaires à périmètre comparable et TCC. Le Groupe précise s'attendre à une croissance plus forte au second semestre 2023 qu'au premier, en lien notamment avec la remise à niveau de l'activité industrielle à Raleigh et avec la montée en puissance progressive d'Elucirem™. Enfin, le taux de marge d'EBITDA/

chiffre d'affaires retraité <sup>(1)</sup> est attendu autour de 11 %, avant un retour en 2024 à un niveau supérieur à celui connu en 2021 (14,4 %).

La présentation détaillée des résultats annuels 2022 est disponible sur la rubrique Investisseurs du site de la Société : <https://www.guerbet.com/fr/investisseurs/>.

## 4.2 Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2023

Le 11 janvier 2023, Guerbet a annoncé son entrée au capital d'Intrasense, spécialiste des solutions logicielles d'imagerie médicale à hauteur de 39 %, pour un montant de 8,8 M€. À la suite de cette prise de participation, le 20 février 2023, Guerbet a déposé un projet d'offre publique d'achat portant sur le solde des actions Intrasense.

Dans le cadre de l'évolution de sa stratégie visant à valoriser des atouts clés, Guerbet a également annoncé le 16 janvier 2023, son intention de se désengager progressivement de ses

activités micro-cathéters historiquement logées au sein d'Accurate Medical Therapeutics. Guerbet envisage également de céder la technologie Occlugel acquise en 2018, comprenant plusieurs gammes de microsphères pour des utilisations en embolisation.

Enfin, concernant le gouvernement d'entreprise, Pétra Zalabak, Directrice des Ressources Humaines et RSE et membre du Comité exécutif, a quitté Guerbet et est remplacée par Leïla Mechai, manager de transition DRH et RSE.

## 4.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation

Les sociétés du périmètre de consolidation sont listées dans la note 30 des annexes aux comptes consolidés (voir section 6.1 « Comptes consolidés et annexes »).

## 4.4 Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.

Les résultats des filiales sous contrôle de Guerbet S.A. sont présentés dans la section 6.3 de l'annexe sociale de Guerbet S.A.

## 4.5 Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.

La dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A. au sens de l'article L. 233-3 et la part du capital de la Société que celles-ci détiennent (actions d'autocontrôle) sont listées dans la section 6.3 de l'annexe sociale de Guerbet S.A.

<sup>(1)</sup> Hors coûts exceptionnels liés à l'optimisation du schéma opérationnel et à l'évolution du modèle de ventes.

## 4.6 Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité confié par Guerbet à Exane BNP Paribas : 21 140 (voir section 3.5 « Programme de rachat d'actions »).
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : néant.

Nombre d'actions inscrites au nom de Guerbet S.A. à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale :

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 21 143 (voir section 3.4 « Actionnariat »).

- Valeur évaluée au cours d'achat : 363 K€.
- Valeur nominale : 1 €.
- Fraction du capital qu'elles représentent : 0,17 % (voir section 3.4 « Actionnariat »).

Autorisation de rachat d'actions et les conditions dans lesquelles les actions ont été rachetées et utilisées au cours du dernier exercice clos :

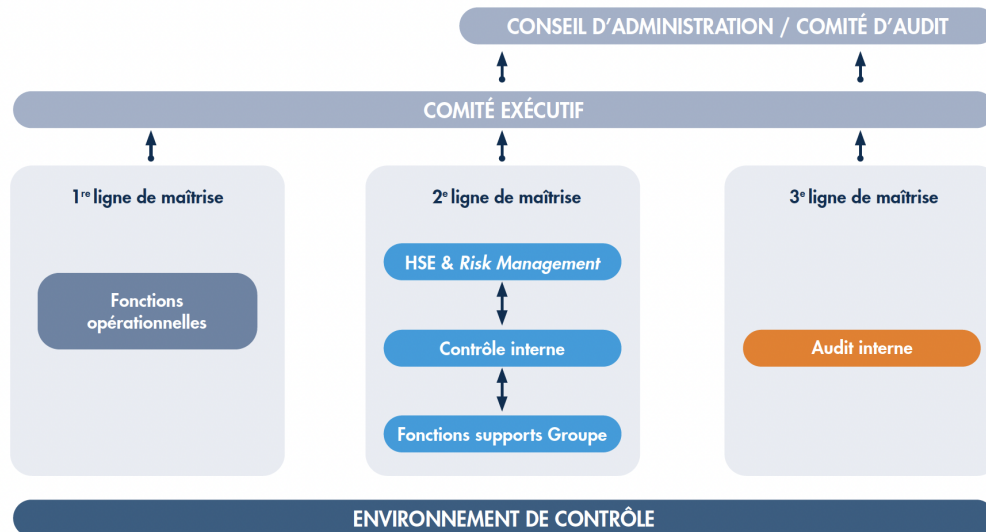
- Voir section 3.5 « Programme de rachat d'actions ».

## 4.7 Déclaration de performance extra-financière

Se référer au chapitre 5 « Déclaration de performance extra-financière ».

## 4.8 Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne

Le dispositif de maîtrise des risques de Guerbet est structuré autour du concept des trois lignes de maîtrise tel que défini par l'IFACI (Institut français des auditeurs et contrôleurs internes), permettant une répartition claire et efficace des rôles et responsabilités de chacun en termes de gestion des risques et de contrôle interne.



Le Conseil d'administration, via son Comité d'audit, est responsable du suivi des questions relatives à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques.

Le Directeur Général, avec son Comité exécutif, est responsable du système de gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne.

La première ligne de maîtrise est de la responsabilité de chaque manager opérationnel et de ses collaborateurs dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Chaque manager opérationnel est responsable de mettre en place les contrôles préventifs et moyens de détection adéquats en vue de maîtriser les risques liés à ses activités ou les mesures correctives nécessaires, tel que cela peut être recommandé par les fonctions de deuxième ligne de maîtrise.

## 4.8.1 Gestion des risques

Les risques auxquels l'entreprise est exposée font l'objet d'une identification, d'une évaluation et d'une hiérarchisation. Une cartographie des risques qui rassemble les risques majeurs du Groupe est ainsi établie et régulièrement actualisée. Les risques sont classés par thème. Leur évaluation prend en compte la gravité de l'impact potentiel, la probabilité (qualitative ou basée sur le retour d'expérience) d'occurrence et le niveau de maîtrise actuel. Tous les secteurs d'activités font l'objet d'une évaluation deux fois par an.

Une fois les risques identifiés, le *Risk Manager* s'entretient à deux reprises avec les « propriétaires » de ces risques afin d'assurer un suivi du plan d'actions et mettre à jour ce dernier le cas échéant. Une présentation est réalisée deux fois par an en Comité exécutif pour échanger sur les risques et l'avancement des plans d'actions.

En 2022, Guerbet s'est doté d'un logiciel SIGR spécialisé de gestion des risques intégrant le contrôle interne et l'audit interne. Tous les risques ont été intégrés sur cette nouvelle plateforme qui permet de simplifier le suivi de l'évolution des risques et le suivi des actions, de faire le lien entre les risques et les éléments de contrôle et enfin d'avoir une vision globale et dynamique des risques tout en gagnant en efficacité.

La cartographie des risques est discutée et revue en Comité d'audit puis en Conseil d'administration avec le *Risk Manager* et le Directeur Général au moins une fois par an. Le suivi spécifique de certains risques, comme par exemple ceux liés à la cybersécurité, est assuré plus fréquemment au niveau du Conseil d'administration. À chaque réunion du Comité d'audit, un risque spécifique est revu avec le *Risk Manager*.

La deuxième ligne de maîtrise regroupe :

- les fonctions qui supervisent les risques, dont notamment la fonction HSE et *Risk Management* (cf. section 4.8.1) et la fonction Contrôle interne (cf. section 4.8.2) ;
- ainsi que l'ensemble des fonctions supports dans leur domaine d'expertise (ressources humaines, achats, finance, juridique, *compliance*, qualité, etc.). Elles apportent leur expertise et émettent des recommandations dans leurs domaines de compétence.

La troisième ligne de maîtrise consiste à fournir à la Direction générale et au Conseil d'administration, de manière indépendante et objective, l'assurance raisonnable du niveau de maîtrise des risques. Cette activité est assurée par la fonction Audit interne du Groupe (cf. section 4.8.3).

Le *Risk Manager*, chargé de la promotion et du développement des compétences en matière de management des risques, diffuse son savoir-faire et son expertise tout en apportant un support méthodologique au management opérationnel et aux « propriétaires » de risques identifiés.

Il s'assure également de l'optimisation du coût du risque par son transfert éventuel aux assurances qu'il gère.

Lors de réunions mensuelles, le *Risk Manager* communique et partage avec le service du Contrôle interne, afin d'échanger sur la description des risques, leur cotation et les moyens de contrôle. Ce travail permet d'affiner la perception des risques et de renforcer le suivi et l'efficacité des moyens de contrôle.

Enfin, le *Risk Manager* est sollicité par la Direction de l'Audit Interne afin de partager sa vision des risques et des sujets pertinents à auditer.

Le programme d'assurances permet de sécuriser les risques assurables du Groupe à travers la souscription d'assurances centralisées. Ce programme intègre les différentes assurances de responsabilité et de dommages protégeant le groupe Guerbet, les mandataires, le personnel et le patrimoine. Le recours à un courtier de dimension mondiale permet de couvrir l'ensemble des activités du Groupe. Le courtier et nos assureurs apportent le soutien et l'expertise au département *Risk Management* lors des opérations de gestion de sinistres assurés et la prévention du Groupe. Notre programme couvre cinq domaines :

- la responsabilité civile ;
- le dommage et la perte d'exploitation ;
- l'assurance perte de marchandise au transport ;
- l'assurance « Voyage » ;
- les cyberattaques.

## 4.8.2 Contrôle interne

### Définition

Le Contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, le Comité exécutif et les dirigeants du Groupe ainsi que tous les employés, en vue de garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs liés à :

- l'efficacité et l'efficience des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et réglementations applicables ;
- la sauvegarde des actifs et la prévention des fraudes.

Le Contrôle interne contribue ainsi à la maîtrise des risques, mais ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont totalement éliminés ou maîtrisés.

### Objectifs

Dans ce cadre, la fonction Contrôle interne a pour objectifs :

- de structurer, construire et maintenir le dispositif de maîtrise des risques du Groupe selon la démarche et les rôles et responsabilités définis dans la charte de Contrôle interne du Groupe, validée par le Directeur Général et le Comité d'audit, inspiré du référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission*) ;
- d'analyser les principaux processus avec les responsables concernés afin de construire les référentiels de Contrôle interne du Groupe ;
- de les accompagner dans la rédaction de politiques et de procédures Groupe ;
- de maintenir une base documentaire accessible à tous les employés du Groupe contenant les principales politiques et procédures Groupe (processus hors périmètre qualité) et les référentiels de Contrôle interne existants ;
- de maintenir le dispositif de délégations de signature du Groupe ;
- d'animer un réseau de référents afin de promouvoir le Contrôle interne et déployer les référentiels de Contrôle interne au sein des principales entités du Groupe pour s'assurer de l'existence des contrôles appropriés en leur sein ou contribuer à leur renforcement par la définition d'actions à mettre en œuvre ;
- de réaliser des campagnes d'auto-évaluation.

### Organisation

Depuis 2021, la fonction Contrôle interne, rattachée à la Direction Audit, Contrôle Interne et *Compliance*, qui reporte au Directeur Général, prend en charge la responsabilité du programme anti-corruption du Groupe.

Elle s'appuie sur un réseau de référents à différents niveaux :

- les responsables de fonctions/d'entités/de sites au sein du Groupe, qui sont responsables de la mise en œuvre du Contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités ;

- les Contrôleurs financiers, référents Contrôle interne, qui coordonnent la mise en œuvre du Contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités, puis en reportent l'avancement auprès du Contrôle interne Groupe ;
- et d'autres fonctions régionales concourant à la mise en œuvre du programme anti-corruption du Groupe.

### Travaux

En 2022, les équipes ont utilisé l'outil SIGR sélectionné en 2021 pour la réalisation des campagnes d'auto-évaluation de l'application des contrôles. Les cycles évalués ont porté sur l'environnement de contrôle, les processus Achats et Ventes.

Au-delà de ce projet clé, les travaux de coordination avec les fonctions suivantes se sont poursuivis :

- la fonction HSE et *Risk Management* afin de s'assurer de la cohérence des dispositifs de Contrôle interne au regard des risques identifiés dans la cartographie des risques majeurs du Groupe ;
- la Direction de la Communication afin d'établir un plan de communication pour sensibiliser les collaborateurs au Contrôle interne et au programme anti-corruption ;
- la fonction RH afin de présenter aux nouveaux arrivants l'organisation de la fonction, ainsi que l'accès aux informations et documents essentiels (charte éthique, les politiques et procédures du Groupe, référentiels de Contrôle interne, etc.).

Par ailleurs, la fonction Contrôle interne s'attache à poursuivre les chantiers de sa feuille de route au sein du Groupe, notamment via les travaux suivants :

- la construction et le déploiement de référentiels de Contrôle interne sur l'environnement de contrôle et les principaux processus clés ;
- les réunions périodiques avec les référents des entités au sein du Groupe ;
- le déploiement d'*e-learning* pour former les managers au sein du Groupe ;
- le déploiement de la politique de séparation des tâches, en particulier sur le processus Achats, afin d'identifier les risques de conflits potentiels et les mesures de remédiation à mettre en œuvre ;
- le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions définis suite aux auto-évaluations ou chantiers menés ;
- la coordination de la revue annuelle des accès dans des systèmes d'information critiques ;
- la sensibilisation régulière des collaborateurs du Groupe au risque de fraude ;
- le support *ad hoc* sur des sujets ayant une incidence sur la maîtrise des risques.

Un bilan de l'activité et la feuille de route du Contrôle interne ont été présentés en Comité d'audit au cours du premier trimestre 2022.

## Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les états financiers consolidés de Guerbet sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS). La préparation des comptes est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière.

Selon un calendrier et des instructions de consolidation transmis aux entités par la Direction administrative et financière, les entités établissent un *reporting* mensuel consolidé à partir d'un logiciel unique.

### 4.8.3 Audit interne

Au sein du Groupe, l'Audit interne fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des dispositifs de contrôle en place par rapport aux principaux risques identifiés au sein de l'entreprise.

Sa gouvernance est définie dans une charte d'Audit interne validée par le Directeur Général et le Comité d'audit. Cette charte précise les missions, les périmètres d'intervention, les responsabilités de l'Audit interne ainsi que les méthodologies utilisées dans la conduite de ses missions.

Le périmètre d'intervention de l'Audit interne couvre toutes les opérations, fonctions et entités légales du Groupe. L'Audit interne est rattaché à la Direction Audit, Contrôle Interne et *Compliance*, qui rapporte directement au Directeur Général et communique régulièrement avec le Comité d'audit. Ce schéma organisationnel garantit la nécessaire indépendance de l'Audit interne au sein de l'organisation, tout en favorisant la coordination avec les départements Contrôle interne et *Compliance*, qui concourent à la maîtrise des risques sur le périmètre du Groupe. En 2022, l'Audit interne s'est réorganisé et dispose d'une équipe de deux auditeurs internes seniors directement rattachée au Directeur Audit, Contrôle Interne et *Compliance*.

L'Audit interne contribue, au travers de ses missions et recommandations, à l'amélioration de la performance globale de l'organisation, en évaluant de manière régulière et méthodique les processus de maîtrise des risques et de gouvernance.

Le plan d'Audit interne est présenté chaque année au Comité d'audit, qui l'examine, l'amende au besoin et émet un avis positif avant son déploiement. Ce plan annuel se base sur les risques identifiés au niveau du Groupe ainsi que sur divers

lors de chaque clôture, les équipes comptables opèrent une révision des comptes, et les Contrôleurs financiers analysent et expliquent les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Lors des clôtures trimestrielles, le Comité d'audit procède à l'examen des comptes.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux comptes pour les comptes individuels annuels et consolidés semestriels et annuels.

éléments recueillis lors d'entretiens avec des membres du Comité exécutif ou des experts métier du Groupe. Le Comité d'audit a émis un avis favorable sur la proposition de plan d'Audit interne pour l'année 2023 lors de sa réunion du 16 novembre 2022.

Des rapports d'audit détaillant les recommandations spécifiques à chaque mission sont rédigés et diffusés aux personnes concernées, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif responsables des activités auditées. Une restitution orale est réalisée lors des réunions du Comité d'audit et les rapports sont mis à disposition de ses membres. Le Comité d'audit suit l'avancée des mises en œuvre des plans d'actions déterminés suite aux audits effectués.

En 2022, le Directeur Audit, Contrôle Interne et *Compliance* est intervenu lors de cinq Comités d'audit, et a notamment présenté :

- le bilan d'activités de l'Audit interne pour l'année 2021 et les perspectives pour les années 2022 à 2024 ;
- la synthèse des constats relevés lors des Audits internes réalisés. En 2022, ces constats ont porté sur des audits réalisés en 2021 et 2022 sur un site industriel, quatre entités commerciales, un centre de service partagé et un processus transverse du Groupe ;
- des suivis réguliers de l'avancement des plans d'actions suite aux audits réalisés ;
- la proposition de plan d'Audit interne pour 2023 ;
- un point d'avancement de la mise en œuvre du nouveau logiciel Groupe de gestion des risques, contrôle interne et audit interne.

## 4.9 Facteurs de risque

### Cartographie des principaux risques

Guerbet procède de façon récurrente à une revue des risques pouvant avoir un impact significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats.

Au delà des catégories de risques identifiées ci-après, une analyse des enjeux et risques géopolitiques est également menée, afin d'identifier les zones de risques pour l'activité du Groupe. Pour 2022, l'analyse a par exemple inclus les politiques de la Chine en matière de santé ou de relations diplomatiques qui pourraient impacter le développement de Guerbet. Ensuite, Guerbet détermine et classe les principaux

risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé en trois catégories : (1) Risques juridiques, (2) Risques stratégiques et (3) Risques opérationnels. Afin de déterminer l'importance de chacun de ces risques, ces derniers ont été évalués selon une échelle de gravité et probabilité allant de 1 à 4 (échelle de « faible à majeur » pour la gravité et « rare à fortement probable » pour la probabilité) en tenant compte de l'effet des mesures de gestion des risques. Pour chaque catégorie, les risques sont indiqués par ordre d'importance décroissant.

Catégorie	Libellé du risque	Cotations	
Risques stratégiques	Risques liés à l'inflation	Gravité	4
		Probabilité	4
	Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité	Gravité	4
		Probabilité	4
	Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique	Gravité	4
		Probabilité	3
Risques opérationnels	Risques liés aux achats et à la sous-traitance	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques liés à l'environnement et à la sécurité	Gravité	4
		Probabilité	2
	Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits	Gravité	4
		Probabilité	2
	Discontinuité de l'activité en raison de ruptures en énergie ou en matières premières	Gravité	4
		Probabilité	4

Ces principaux risques spécifiques à Guerbet, ainsi que leurs impacts et les mesures mises en œuvre pour les gérer, sont décrits ci-après.

## Description des risques

## Actions de maîtrise

**RISQUES STRATÉGIQUES****Risques liés aux conséquences de l'inflation**

La première cause de l'inflation est la crise liée à la Covid-19. L'économie s'est arrêtée brutalement puis s'est relancée très rapidement, créant un déséquilibre entre l'offre et la demande.

La seconde cause est la hausse des prix de l'énergie. Nous arrivons à une époque de pic pétrolier, et les infrastructures existantes ne permettent plus d'augmenter la production, ce qui crée également un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Le conflit russo-ukrainien est venu accentuer ces phénomènes. En 2022, cela a provoqué une augmentation des prix industriels d'environ 40 % dans la zone euro. Guerbet a principalement été affecté sur les coûts d'approvisionnement et de matières premières, sur les produits chimiques de commodité et l'iode.

Le Groupe continue sa politique de maîtrise des coûts et a su limiter l'augmentation des prix de l'énergie à travers ses politiques d'achat et contrats existants.

La maîtrise des coûts est également contenue par les actions menées auprès de nos fournisseurs, notamment les revues de contrats, les négociations en continu avec nos fournisseurs stratégiques et le maintien de nos liens forts, tissés de longue date. En complément, vous pouvez prendre connaissance des actions de la partie « Risques liés aux achats et à la sous-traitance » ci-après dans ce tableau.

**Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique**

Le changement climatique induit des enjeux physiques et de transition tels que :

- les risques physiques pour nos sites industriels et principaux fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement liés aux phénomènes climatiques forts et chroniques (température, sécheresse, précipitation, catastrophes naturelles, etc.) et aux impacts financiers de ces risques ;
- les risques de transition liés à la raréfaction des ressources, au renforcement des exigences de marché et des réglementations, aux enjeux de réputation liées aux attentes des parties prenantes internes et externes et aux impacts financiers de ces risques.

Guerbet a renforcé l'évaluation des risques climatiques dans le cadre de la préparation de la « Stratégie Climat » sur les risques physiques et de transition. Les risques physiques ont été analysés pour l'ensemble de nos sites industriels et pour les fournisseurs clés de Guerbet et susceptibles d'être les plus à risque. Cette évaluation a été réalisée via un outil d'analyse pour mesurer l'exposition au risque climatique des actifs, évaluer la vulnérabilité des activités ainsi que pour définir la stratégie d'atténuation du risque.

En 2022, cette analyse a été affinée en intégrant une estimation financière des principaux risques et opportunités.

La synthèse des risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe est présentée à la section 5.4.1.1 « Risques et opportunités climatiques ».

Il ressort de cette synthèse les principaux risques et opportunités qui peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité. C'est pourquoi Guerbet met en œuvre des plans d'actions tels que des actions de réduction des consommations d'énergie et d'optimisation des procédés et de maîtrise des rejets.

Guerbet a également officialisé son ambition en matière de décarbonation. Cf. section 5.4.1.2 « Décarbonation ».

Les risques physiques sont traités dans le cadre des procédures d'urgence sur les sites à risque d'ouragan.

Les sites industriels confrontés aux risques de températures extrêmes font évoluer la conception des équipements vulnérables afin de s'y adapter.

Les sites industriels adaptent leurs délais d'approvisionnement et leur stock pour pallier une éventuelle rupture d'un site de production ou chez un fournisseur.

Toutes ces actions sont intégrées dans le programme de continuité d'activité du Groupe et des sites industriels.

## Description des risques

## Actions de maîtrise

**Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité**

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, dans le cas d'un dysfonctionnement, d'une malveillance ou d'une cyberattaque. La concrétisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, comme des informations relatives aux produits, aux clients ou aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés.

En 2020 et 2021, Guerbet a observé une augmentation des cyberattaques spécialement par des tentatives de *phishing* dans un contexte global d'intensification des attaques provoqué par la crise pandémique et la généralisation du travail à domicile.

Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe met en place un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles, comprenant notamment la sécurisation des serveurs sur site externalisé, la rationalisation et la centralisation des systèmes d'information, des plans de continuité d'exploitation testés régulièrement et des audits de vulnérabilité.

Le Conseil d'administration revoit plusieurs fois par an l'analyse du risque de cybersécurité.

En 2022, la Direction des systèmes d'information a multiplié les actions de formation et d'information sur les risques de cyberattaques (*phishing*), des e-mails test sont très régulièrement envoyés à tous les collaborateurs afin de vérifier leur capacité à détecter des e-mails de *phishing*.

Les logiciels de protection et de surveillance du trafic réseau sont très régulièrement mis à jour.

La structure de la protection de l'*active directory* a été renforcée.

Enfin, l'identification multifactorielle a été étendue à tous les utilisateurs.

**RISQUES OPÉRATIONNELS****Risques liés aux achats et à la sous-traitance**

Ces risques pourraient se matérialiser par la défaillance d'un prestataire pouvant entraîner la rupture d'approvisionnement d'une matière première, d'articles de conditionnement stratégiques ou encore de matériels destinés à la fabrication d'équipements médicaux.

Ces risques pourraient également se matérialiser par la discontinuité d'une prestation de services.

Depuis 2020, l'économie mondiale est fortement perturbée (pandémie, perturbations des transports, indisponibilités de certaines matières premières). La guerre en Ukraine a renforcé ces perturbations déjà existantes. Malgré ce contexte, nos fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants ont su maintenir leur activité afin d'assurer la continuité des activités de Guerbet.

La Direction des Achats, avec les principaux utilisateurs internes, en particulier les sites industriels, évalue la performance de nos fournisseurs et de nos sous-traitants plusieurs fois par an en utilisant la méthode « Pestel ». Cette méthode, multicritère, permet d'évaluer la performance en termes de fiabilité, respect des délais, Qualité, HSE et coûts...

Un plan d'actions est associé intégrant une gestion des priorités, prenant en compte la disponibilité des ressources techniques. Ce plan est revu trimestriellement avec les sites concernés et la Direction industrielle. Une revue supplémentaire est effectuée avec les services supports (Achats, Qualité, HSE et la Direction industrielle).

En complément, Guerbet a développé un processus de sélection des prestataires. Les prestataires stratégiques sont intégrés dans un plan d'audits établi et réalisé annuellement.

Les négociations sont effectuées pour obtenir des accords de fournitures moyen et long terme.

Un plan visant à qualifier une seconde source pour les matières premières stratégiques est mis en œuvre en fonction des ressources techniques disponibles.

Guerbet forme ses collaborateurs à la gestion et la maîtrise des sous-traitants. L'approche d'analyse de risques a été complétée par la revue des données financières de nos fournisseurs clés.

Guerbet a mené des analyses de tendance « Marché », permettant d'affiner son positionnement stratégique.

Guerbet a revu les délais de commandes pour les matières premières en tension tout en révisant la stratégie de stocks afin d'anticiper tout retard.

Enfin, le fret aérien est la variable d'ajustement permettant, le cas échéant, de livrer ses clients dans les délais.

## Description des risques

## Actions de maîtrise

**Risques liés à la sécurité et à l'environnement**

L'activité de production des produits de contraste engendre différents risques liés à la sécurité et à l'environnement. Ces risques – principalement l'incendie, l'exposition aux produits chimiques et la pollution environnementale – sont liés aux dangers inhérents à l'utilisation de certaines matières premières, solvants et réactifs, à la mise en œuvre de procédés industriels pour les transformer en principes actifs ainsi qu'au traitement des déchets issus des productions.

L'activité de production de Guerbet se répartit sur huit sites industriels. Les trois sites de production de principes actifs (Lanester, Marans et Dublin) sont classés Seveso et sont donc soumis à la directive Seveso de l'Union Européenne. Les risques d'exploitation peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes et aux biens, polluer l'environnement, entraîner la fermeture des installations et dans certains cas la condamnation du Groupe à des sanctions civiles et/ou pénales et au paiement de dommages-intérêts.

Les sites de production sont régulièrement inspectés par les autorités pour les aspects santé au travail, sécurité et environnement.

Pour maîtriser ces risques, le Groupe déploie une politique et développe un système de management Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE). Guerbet a défini des objectifs HSE sur l'ensemble du Groupe et plus particulièrement au niveau des sites industriels. Le Groupe donne la priorité absolue à la sécurité de ses employés. À cet effet, d'importants moyens humains et matériels sont mobilisés. Sur chaque établissement, le Directeur de site, garant de la mise en œuvre de la politique HSE, nomme un responsable dédié. Les autorités administratives définissent avec les sites les objectifs à atteindre en termes de performance environnementale (seuils de rejets, encadrement des activités). Le Groupe met en place les mesures qui permettent de s'y conformer.

Les sites industriels déploient les procédures vitales en matière de sécurité (permis de travail, consignation, permis feu, espaces confinés, etc.) permettant de renforcer la prévention des accidents.

Les analyses de risques HSE – incluant les analyses de risques liés aux procédés sur les sites de production des principes actifs – et les audits permettent de définir les moyens nécessaires pour améliorer de façon continue la maîtrise de la sécurité des opérations.

Les objectifs HSE, le résultat des analyses des risques et des audits sont documentés dans des plans d'actions suivis régulièrement. Le Groupe et les sites organisent des programmes de formation HSE déployés pour l'ensemble du personnel.

Le Groupe a également développé un système de *reporting* de tous les événements HSE intégrant une recherche systématique des causes racines incluant l'analyse du facteur humain.

Afin de renforcer notre système de management HSE, Guerbet a digitalisé les principaux processus de son référentiel :

- le *reporting* des accidents et des incidents ;
- les analyses de risques ;
- les réunions de sensibilisation HSE ;
- les visites de sécurité terrain ;
- les remontées de situations dangereuses et d'idées d'améliorations ;
- le suivi des actions préventives et correctives.

La digitalisation s'est poursuivie en 2022 et permet de renforcer notre système de management avec plus de souplesse, de réactivité et un meilleur suivi.

Les sites chimiques ont poursuivi et accéléré les analyses de risques procédés basées sur la méthode HAZOP (*Hazard Operation*) afin de renforcer leur fiabilité.

En 2022, des journées dédiées aux sujets HSE ont permis de réaliser des sensibilisations sécurité et environnement aux collaborateurs (gestes sûrs, sécurité incendie, prévention, climat, etc.). Ces journées sont d'importants moments d'échanges collectifs venant renforcer la culture sécurité.

## Description des risques

## Actions de maîtrise

**Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits**

La satisfaction de nos clients et la santé des patients sont deux objectifs essentiels du Groupe. Les risques portant sur la qualité et la sécurité des produits ont pour conséquence potentielle la mise en cause de la responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés par ses produits (médicaments ou dispositifs médicaux) et les effets qui en découleraient d'un point de vue financier (perte de chiffre d'affaires), juridique (recours de patients ou *class action*, notamment) ou de notoriété (perte d'image auprès des clients).

Afin de se prémunir contre ces risques, le Groupe contrôle, examine et évalue de façon continue l'ensemble de la chaîne de fabrication et de distribution. Il dispose d'un système de pharmacovigilance et de matériovigilance lui permettant de veiller, suivre et déclarer aux autorités de santé les effets indésirables survenus à l'occasion de l'utilisation de ses produits afin d'apprécier leur rapport efficacité/sécurité. Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et des dispositifs médicaux qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi. Ceux-ci sont garantis par des tests conformes aux législations et bonnes pratiques en vigueur.

Guerbet diffuse auprès de ses clients une information fiable, équilibrée et objective sur les produits et s'assure que les questions et réclamations sont prises en charge dans les meilleurs délais par le service centralisé de gestion des réclamations clients. Le service Réclamation est en lien étroit avec les départements pharmacovigilance et matériovigilance. Par ailleurs, les sites de production et de distribution de Guerbet sont régulièrement audités par le Groupe ou par les organismes notifiés et inspectés par les autorités de santé.

Le groupe Guerbet a mis en place une politique de gestion des risques qui s'appuie sur des référentiels internationaux reconnus, tels que l'ICH Q9, permettant d'identifier et de catégoriser les risques afin de mettre en place des plans de réduction des risques. Cette approche a été déclinée dans nos systèmes de management de la qualité, comme demandé par les bonnes pratiques en vigueur, et ce, afin de garantir la qualité, l'efficacité et la sécurité de nos produits ainsi que la performance de nos services et dispositifs médicaux.

**Discontinuité de l'activité en raison de ruptures en énergie ou matières premières**

La crise énergétique pourrait engendrer une indisponibilité en gaz et/ou en électricité pouvant se matérialiser par l'arrêt des sites français et du site de Dublin.

L'indisponibilité du gaz russe ne devrait pas avoir de conséquences sur nos activités en termes de fonctionnement de nos usines en France et en Irlande, et les stocks de sécurité sont à leur niveau maximum.

En revanche, la crise énergétique pourrait avoir des conséquences sur la disponibilité en électricité. Ce phénomène est accentué par la production d'électricité nucléaire en forte réduction (15 à 20 %) en France et des stockages d'eau (barrages) très faible (crise climatique).

Cette crise énergétique n'a eu aucun effet en 2022, mais risque de se poursuivre en 2023.

L'impact d'une coupure électrique engendrerait une mise en sécurité des installations avec un arrêt de production allant de 4 à 12 heures selon les sites. L'analyse de l'impact est faible et sans conséquence sur l'approvisionnement du marché. L'impact financier serait également non significatif.

Guerbet a observé en 2022 certaines tensions au niveau de l'approvisionnement de matières premières liées au conflit russo-ukrainien et en grande majorité sur les produits chimiques de base. Les impacts potentiels sont des retards d'approvisionnement voire des pénuries ponctuelles. Ce risque va perdurer en 2023.

Les sites industriels pourront s'appuyer sur leurs plans de continuité d'activité.

Les procédures de mises en sécurité sont rédigées, et le personnel est formé à les appliquer.

Les installations sont conçues de manière à ce que les équipements se mettent en sécurité en cas de coupures non planifiées. De fait, ces coupures ne peuvent pas provoquer d'incidents industriels.

Par ailleurs, les sites français contribuent au plan de sobriété énergétique.

Concernant les risques de rupture d'approvisionnement en matières premières, les actions menées auprès de nos fournisseurs sont précisées ci-avant dans le tableau au niveau de la partie « Risques liés aux achats et à la sous-traitance ».

## 4.10 Autres informations légales

### 4.10.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.

(en €)	2022	2021	2020	2019	2018
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	12 641 115	12 641 115	12 602 674	12 596 161	12 581 261
Nombre des actions ordinaires existantes	12 641 115	12 641 115	12 602 674	12 596 161	12 581 261
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	—	—	—	—	—
Nombre maximal d'actions futures à créer					
• Par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
• Par exercice de droits de souscription	—	—	62 870	69 383	84 283
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes avec services et produits divers	482 114 693	468 989 125	406 835 598	468 197 865	484 408 866
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	69 244 672	39 790 993	29 018 235	28 545 062	127 626 081
Impôt sur les bénéfices	2 687 458	(7 291 843)	(9 628 972)	(5 724 643)	10 839 528
Participation des salariés due au titre de l'exercice	527 161	484 823	651 990	744 739	1 558 726
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(77 407 478)	19 497 207	(12 699 402)	(15 939 618)	99 304 000
Résultat distribué	6 320 558 <sup>(a)</sup>	10 744 948	8 821 872	8 817 313	10 694 072
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,22	3,69	3,01	2,66	9,15
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6,12)	1,54	(1,01)	(1,27)	7,89
Résultat net dilué	(3,25)	2,58	1,40	2,95	3,75
Dividende brut attribué à chaque action	0,50 <sup>(a)</sup>	0,85	0,70	0,70	0,85
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés au 31 décembre	1 074	1 060	1 030	998	981
Montant des salaires	64 215 637	66 555 651	66 280 282	63 586 686	60 241 938
Montant des charges sociales	32 393 613	31 181 601	32 246 353	30 457 702	31 807 837

(a) Ce montant sera soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

## 4.10.2 Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet S.A.

### 4.10.2.1 Décomposition par échéance des soldes fournisseurs

La loi de modernisation de l'économie a instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois).

Au 31 décembre 2022, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposent comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	—	—	1 447	11 829	13 276
Fournisseurs Biens et Services hors France	1 163	1 600	6 774	3 190	12 727
<b>Fournisseurs de Biens et Services</b>	<b>1 163</b>	<b>1 600</b>	<b>8 221</b>	<b>15 019</b>	<b>26 003</b>
Fournisseurs Immobilisations France	3 538	103	922	1 709	6 272
Fournisseurs Immobilisations hors France	35	—	3	15 147	15 185
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	—	—	—	72
<b>Fournisseurs Immobilisations</b>	<b>3 645</b>	<b>103</b>	<b>925</b>	<b>16 856</b>	<b>21 529</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 808</b>	<b>1 703</b>	<b>9 146</b>	<b>31 875</b>	<b>47 532</b>

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2022 s'établit à 56 679 K€.

Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposaient comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	—	—	400	5 999	6 399
Fournisseurs Biens et Services hors France	8 005	5 824	10 084	3 060	26 973
<b>Fournisseurs de Biens et Services</b>	<b>8 005</b>	<b>5 824</b>	<b>10 484</b>	<b>9 059</b>	<b>33 372</b>
Fournisseurs Immobilisations France	3 497	54	240	2 757	6 548
Fournisseurs Immobilisations hors France	27	—	22	18 024	18 073
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	—	—	—	72
<b>Fournisseurs Immobilisations</b>	<b>3 596</b>	<b>54</b>	<b>262</b>	<b>20 781</b>	<b>24 693</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 601</b>	<b>5 878</b>	<b>10 746</b>	<b>29 840</b>	<b>58 065</b>

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2021 était de 46 539 K€.

#### 4.10.2.2 Décomposition par échéance des soldes clients

Au 31 décembre 2022, les créances clients hors Groupe au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposent comme suit :

##### CRÉANCES CLIENTS HORS GROUPE

	Article D. 441-I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour (comptes 411)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	
<b>Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	344	29	18	0	33	80
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	11 068	393	31	46	157	627
<b>Factures relatives à des créances litigieuses ou des clients douteux</b>						
Nombre de factures exclues						2
Montant total HT des factures exclues (en K€)						1,1
<b>Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L. 441-6 ou art. L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement sont en très grande majorité les délais contractuels.					

Le montant des factures à établir comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2022 s'élève à 1,8 K€.

#### 4.10.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)

Néant.

#### 4.10.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)

##### 4.10.4.1 Conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Néant.

##### 4.10.4.2 Conventions conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé

Néant.

### 4.10.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel

En dehors des informations déjà présentées dans le chapitre actuel, le groupe Guerbet fournit d'autres renseignements devant être inclus dans le rapport de gestion, conformément au Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section vers laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section concernée du Document d'enregistrement universel
Activité en matière de recherche et de développement	Le groupe Guerbet – pages 25 à 31
Attribution d'actions de performance et de stock-options effectuée au profit des mandataires sociaux	Gouvernement d'entreprise – pages 76 à 77
Attribution d'actions de performance et attributions de stock-options	Capital et actionnariat – pages 87 à 91
Prises de participation de l'exercice	Le groupe Guerbet – pages 32 à 33
Rémunération des mandataires sociaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• informations relatives aux rémunérations</li> <li>• informations relatives aux engagements de retraite</li> </ul>	Gouvernement d'entreprise – pages 62 à 77
Détenteurs du capital et des droits de vote	Capital et actionnariat – page 84 à 85
Participation des salariés au capital	Capital et actionnariat – page 84 à 85
Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents	Capital et actionnariat – page 84
Montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts	États financiers et notes annexes aux comptes sociaux – page 238
Informations d'ordre social, environnemental et sociétal	Déclaration de performance extra-financière – pages 113 à 174



# 5

## Déclaration de performance extra-financière

<b>5.1 Gouvernance, stratégie, risques et opportunités RSE</b>	<b>114</b>	5.5.3 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	160
5.1.1 Gouvernance et organisation RSE	114	5.5.4 Respect du droit de la concurrence	162
5.1.2 Stratégie RSE	115	5.5.5 Relations avec les autorités et communautés locales	162
5.1.3 Cartographie des risques et opportunités RSE	116	<b>5.6 Recours responsable aux animaux de laboratoire dans le cadre de la recherche</b>	<b>164</b>
<b>5.2 Ressources Humaines</b>	<b>117</b>	<b>5.7 Contribution de Guerbet aux Objectifs de Développement Durable</b>	<b>165</b>
5.2.1 Emploi	117	<b>5.8 Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet</b>	<b>166</b>
5.2.2 Attractivité, développement et engagement des salariés et talents	117	<b>5.9 Méthodologie de consolidation des données RSE</b>	<b>167</b>
<b>5.3 Préserver la santé et la sécurité</b>	<b>128</b>	5.9.1 Périmètre et modalités de consolidation	167
5.3.1 Santé et sécurité des collaborateurs	128	5.9.2 Variation de périmètre	168
5.3.2 Qualité et sécurité des produits et services	132	5.9.3 Précisions et limites méthodologiques	168
<b>5.4 Minimiser les impacts environnementaux de nos activités</b>	<b>133</b>	5.9.4 Responsabilités et contrôles des données	168
5.4.1 Enjeux climatiques	133	5.9.5 Indicateurs qualité	168
5.4.2 Utilisation durable des ressources	153	5.9.6 Indicateurs sociaux	169
5.4.3 Démarche d'innovation	155	5.9.7 Indicateurs sécurité	170
5.4.4 Préservation de la biodiversité et maîtrise des rejets	155	5.9.8 Indicateurs environnementaux	170
<b>5.5 Éthique des affaires</b>	<b>157</b>	<b>5.10 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière</b>	<b>172</b>
5.5.1 Droits humains	157		
5.5.2 Achats responsables	158		

Ce chapitre fait partie intégrante du rapport de gestion, conformément aux dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce relatives aux obligations de transparence des entreprises. Ces informations sociales, environnementales, sociétales, relatives aux droits humains y sont publiées dans une démarche d'amélioration continue, sur la base de la cartographie des risques et opportunités propres à Guerbet.

Ce chapitre a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, dont le rapport d'assurance modérée est présenté en section 5.10.

Une note méthodologique sur la consolidation des données se trouve à la section 5.9 « Méthodologie de consolidation des données RSE » pour préciser les définitions, la méthodologie et le périmètre des différents indicateurs.

## 5.1 Gouvernance, stratégie, risques et opportunités RSE

Depuis 2021, Guerbet a défini sa Raison d'être, révélée publiquement, tant en interne auprès de ses employés qu'en externe auprès de toutes ses parties prenantes. Il s'agit d'une étape importante pour le Groupe, qui s'est doté ainsi d'une boussole stratégique.

**Chez Guerbet, nous tissons des liens durables.** Nous croyons au lien entre les êtres humains et aux effets positifs de la coopération. Jour après jour, depuis 1926, nous œuvrons pour que ce lien se développe, grandisse et perdure.

Nous nous engageons le plus possible dans le long terme, forts de la nature familiale de notre entreprise et des convictions de ceux qui la composent.

Nous plaçons la « coopération humaine » au cœur de chacune de nos relations et de nos actions, avec les patients, les professionnels de santé, nos collaborateurs, les autorités publiques, nos partenaires, les Actionnaires, la société et le monde. Nous fondons nos relations sur le respect et l'intégrité, gage d'une coopération véritablement créatrice de valeur.

**Pour permettre de vivre mieux.** Nous pensons à chaque patient qui, à chaque seconde dans le monde, bénéficie de l'un de nos produits. Nous cherchons à rendre leur vie meilleure, grâce à un diagnostic ou un traitement que nous voulons toujours plus efficace. Nous portons de l'attention à chaque être humain qui fait partie de notre environnement et nous cherchons à agir en conscience pour avoir sur elle ou lui une influence positive. Nous voulons, en toute humilité, être utiles, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour y parvenir.

Chez Guerbet, nous pensons que nous avons un rôle à jouer pour rendre la société meilleure. Notre stratégie RSE est alignée avec notre Raison d'être, qui décrit pourquoi nous agissons comme nous le faisons en tant qu'entreprise, d'une manière si singulière et comment nous contribuons et cherchons à influencer notre environnement, notre société et le monde.

Le modèle d'affaires du Groupe est présenté à la section 1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

### 5.1.1 Gouvernance et organisation RSE

Le groupe Guerbet est engagé dans une démarche RSE active et volontaire depuis de nombreuses années, sous l'impulsion historique de la famille Guerbet, Actionnaire majoritaire.

La stratégie RSE est proposée par la Direction du Groupe et validée par le Conseil d'administration après recommandation par le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Au sein de Guerbet, l'équipe ambassadrice en charge de la coordination RSE est rattachée à la Directrice des Ressources Humaines et RSE, membre du Comité exécutif. Elle est responsable du développement de la stratégie RSE et de la coordination de l'exécution de la feuille de route avec les propriétaires des risques.

La stratégie et la feuille de route RSE actuelles ont été développées en 2018 pour une période de cinq ans, dans l'objectif de renforcer la stratégie RSE de Guerbet. Elles ont été élaborées à partir de la cartographie des risques et opportunités RSE, construite notamment à la suite d'entretiens avec les membres du Comité exécutif et des membres du Conseil d'administration.

En 2022, la RSE a été inscrite à l'ordre du jour en Comité exécutif et en Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration, notamment pour présenter l'avancement de la feuille de route, des risques et opportunités climatiques et de la stratégie de décarbonation.

Nos engagements RSE sont intégrés à la performance de l'entreprise, par l'intégration des critères RSE dans nos outils internes de pilotage et de reconnaissance : rémunération variable du Directeur Général, indicateurs sécurité et environnement mensuels de performance industrielle, accord d'intéressement, bonus et plans d'attribution gratuite d'actions.

### 5.1.2 Stratégie RSE

La mission de Guerbet est de proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients. Passionnés par notre métier, nous mobilisons au quotidien nos énergies pour conjuguer performance, qualité et développement durable.

Pour concrétiser l'ambition de Guerbet de construire le futur de l'imagerie médicale, l'entreprise a décidé de mettre en œuvre

un plan stratégique ambitieux afin de tirer profit des opportunités de croissance qui existent dans un contexte d'évolution de ses marchés.

En lien avec notre plan stratégique à moyen terme (voir la section 1.1 « Modèle d'affaires »), nous faisons de notre stratégie RSE un véritable levier de performance et un facteur de différenciation.

Nous l'articulons autour de quatre piliers :



Cette ambition est construite autour des risques et opportunités RSE identifiés en tenant compte des activités de Guerbet, de ses spécificités, pour contribuer à une performance durable du Groupe, en soutenant le déploiement de sa stratégie de développement. Elle est également alignée avec les valeurs du Groupe : **ACHIEVE, COOPERATE, CARE, INNOVATE.**

### 5.1.3 Cartographie des risques et opportunités RSE

Guerbet a formalisé la cartographie des risques et opportunités extra-financières ainsi que la feuille de route associée, selon la méthodologie suivante :

Formalisation de l'univers des risques et des opportunités	Identification des principaux risques et opportunités	Formalisation de la feuille de route
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prenant en compte les spécificités de Guerbet, les attentes des clients et les exigences des autorités locales</li> <li>• Par la réalisation d'entretiens avec la Présidente du Conseil d'administration et le Président du Comité éthique, gouvernance et RSE ainsi qu'avec des membres du Comité exécutif et Directeurs clés du Groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prenant en compte les politiques/moyens de maîtrise en place</li> <li>• Questionnaire de cotation en ligne</li> <li>• Atelier de cotation et d'identification des principaux risques et opportunités</li> <li>• Validation de la cartographie par le Directeur Général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyses des meilleures pratiques</li> <li>• Ateliers avec les propriétaires de risques/opportunités</li> <li>• Validation de la feuille de route en Comité exécutif</li> <li>• Présentation de la feuille de route en Conseil d'administration</li> </ul>

Guerbet a identifié les principaux risques et opportunités RSE synthétisés et regroupés en quatre piliers RSE :

Piliers RSE	Risques et opportunités RSE
Les collaborateurs	Attractivité des talents et développement des collaborateurs pour accompagner la stratégie de Guerbet
La sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé et sécurité des personnes contribuant aux activités</li> <li>• Qualité et sécurité des produits et services</li> </ul>
L'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts environnementaux sur nos sites</li> <li>• Impacts environnementaux de la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Impacts du changement climatique sur nos activités</li> </ul>
L'éthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact RSE des achats</li> <li>• Risque de corruption, trafic d'influence, conflits d'intérêts et pratiques anticoncurrentielles</li> </ul>

Ces risques et opportunités ne se limitent pas à ces quatre piliers, nous avons également identifié la qualité et la sécurité des produits comme un de nos risques et opportunités RSE.

Les feuilles de route associées à ces risques sont revues annuellement avec les propriétaires de risques et présentées au Comité exécutif et au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration.

Les risques et opportunités principaux sont identifiés dans la DPEF (déclaration de performance extra-financière) par ce logo :



Au-delà de la réponse aux risques principaux, la DPEF présente les politiques et actions du Groupe en matière d'accords collectifs.

Guerbet présente également sa politique en faveur du respect du bien-être animal.

Le risque d'évasion fiscale n'a pas été identifié comme étant un enjeu matériel pour le Groupe. Le groupe Guerbet n'encourage ni ne promeut l'évasion fiscale et les implantations dans des États et territoires non coopératifs, ni pour lui-même ou ses filiales ni pour ses clients.

Bien qu'intégrés dans nos actions au quotidien, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable n'ont pas été identifiés comme étant un enjeu matériel pour le Groupe.

## 5.2 Ressources Humaines

Guerbet déploie une politique sociale responsable vis-à-vis de ses collaborateurs, fondée sur :

- les principes fondamentaux d'Équilibre, d'Équité et d'Éthique, eux-mêmes articulés autour des cinq grands thèmes : Diversité, Prévention, Reconnaissance, Engagement et Responsabilité ;
- les valeurs du Groupe : **ACHIEVE, COOPERATE, CARE, INNOVATE.**

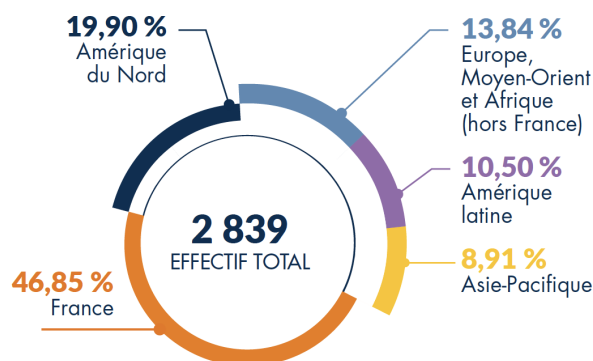
Le « CARE » (au sens de prendre soin de tous les acteurs de son écosystème) intégré aux valeurs de l'entreprise démontre que le respect des collaborateurs fait partie intégrante des préoccupations de Guerbet. Le Groupe considère que les personnes qui travaillent au sein de l'entreprise sont le moteur de sa réussite. Leur bien-être et leur sécurité sont un gage de performance pérenne. Dans ce cadre respectueux de l'individu, Guerbet s'appuie sur une culture santé et sécurité forte, promeut la diversité, ne tolère aucune discrimination ou harcèlement envers autrui, et fonde son développement durable sur l'écoute et le dialogue social.

### 5.2.1 Emploi

Au 31 décembre 2022, le groupe Guerbet emploie 2 839 salariés à travers le monde.

#### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE

(en %)



### 5.2.2 Attractivité, développement et engagement des salariés et talents



Guerbet met en œuvre une politique de Ressources Humaines (RH) tournée vers un engagement social et cherchant à attirer les potentiels et compétences clés pour ses domaines d'activités. Au travers d'une politique de développement professionnel continue, nous favorisons aussi les mobilités internes et le développement de compétences. Les politiques Ressources Humaines ont pour objectif d'accompagner l'ambition de Guerbet autour des problématiques de recrutement, développement, évaluation de la performance et reconnaissance des collaborateurs.

Guerbet poursuit les initiatives visant à ancrer l'engagement des salariés, en développant des initiatives pour les managers, par un système de recommandation pour les recrutements, l'intégration de questions sur la compréhension et l'adhésion à la Raison d'être et aux valeurs du groupe dans les entretiens de candidats, ou encore la poursuite du programme de volontariat en France et aux États-Unis et son lancement dans d'autres régions.

La mise en œuvre des politiques RH est soutenue par un système d'information ressources humaines (SIRH) qui permet de gérer l'ensemble des politiques RH du Groupe.

### 5.2.2.1 Une politique de recrutement et d'intégration pour accompagner la stratégie

#### Contexte et politique

Guerbet privilégie l'emploi pérenne, en cohérence avec la vision à long terme de sa stratégie, et développe une politique de recrutement pour accompagner l'évolution de son modèle d'affaires, qui met en exergue le besoin d'attirer des compétences stratégiques et des profils rares. 95 % de l'effectif en fin d'année est en contrat à long terme.

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et de fidélisation des salariés, Guerbet développe sa marque employeur, qui reflète les évolutions stratégiques, et vise à faire connaître le Groupe plus largement et à accroître son attractivité auprès de nouveaux talents.

#### Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
Notoriété et recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la marque employeur au niveau monde</li> <li>Recruter les compétences clés à tous les niveaux de l'entreprise</li> </ul>	<p>Guerbet a su attirer de nouveaux talents et sécuriser les compétences clés, malgré le contexte d'un marché de l'emploi très dynamique, en renforçant son équipe de recrutement interne depuis deux ans et en travaillant sur les axes clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la marque employeur, sur les réseaux sociaux notamment, pour mieux refléter les évolutions stratégiques, faire connaître Guerbet plus largement et accroître son attractivité. À titre d'exemple, en 2022, un webinar a été organisé à l'occasion de la semaine de l'industrie, ainsi qu'une campagne d'affichage urbain.</li> <li>Amélioration continue de la politique de recrutement : clarification du process, des rôles et responsabilités de chacun (manager, RH, recruteur), consolidation du modèle de recrutement en l'internalisant, amélioration de l'expérience candidat, manager et RH en lien avec notre marque employeur. À ce titre, une partie du process a été digitalisé.</li> <li>Simplification du process de recrutement pour améliorer l'expérience candidat.</li> <li>Poursuite du comité éditorial pour traduire la stratégie de communication interne et externe sur le recrutement et la marque employeur RH.</li> <li>Poursuite du programme de recrutement par cooptation.</li> <li>Renforcement de la participation aux salons de recrutements et étudiants, en améliorant par exemple la communication sur les partenariats associatifs existants.</li> </ul>

### 5.2.2.2 Une politique de développement des collaborateurs

#### Contexte et politique

Le groupe Guerbet développe une politique des emplois et des compétences. Cette politique s'appuie sur le développement continu des compétences des collaborateurs, leur permettant d'acquérir les savoir, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la maîtrise de leur poste de travail, visant l'excellence et en lien avec des métiers et des carrières pour préparer le futur. Cette politique s'appuie également sur le développement de passerelles inter-métiers qui permet l'acquisition de nouvelles capacités et favorise la mobilité des collaborateurs en leur permettant de s'orienter vers d'autres postes de l'entreprise.

Guerbet a un programme global de cooptation, encourageant ses collaborateurs à recommander des personnes de leur entourage professionnel et personnel pour des postes vacants au sein de l'organisation.

Pour les nouveaux entrants, Guerbet met en œuvre un programme d'intégration trimestriel afin de présenter les activités et de renforcer l'appartenance au Groupe. Ces sessions sont animées par les membres du Comité exécutif ou de la Direction. Chaque site adapte aussi localement ces intégrations. Par exemple, le site d'Aulnay-sous-Bois met en place différentes communications sur la plateforme collaborative Guerbet Inside pour annoncer les nouveaux arrivants et organiser régulièrement des visites du site. Les sites industriels mettent également en place des journées d'immersion pour les collaborateurs d'autres entités, notamment pour les salariés du siège.

#### Développement continu des compétences des collaborateurs

Guerbet investit dans le développement continu des compétences de ses collaborateurs, afin d'acquérir, développer et renforcer les compétences nécessaires pour assurer les fonctions des postes occupés par les collaborateurs, en conformité avec les réglementations et procédures applicables, et dans un objectif de pleine réussite et d'amélioration continue de la performance.

Guerbet anticipe également les besoins de développement de compétences pour répondre aux évolutions attendues dans le secteur, soutenant ainsi la transformation de l'entreprise et l'atteinte de ses objectifs prioritaires, dans la ligne de la stratégie du Groupe.

Les axes de développement des compétences sont construits notamment autour des domaines de l'Imagerie Diagnostique, l'Imagerie Interventionnelle, le Digital et l'Intelligence Augmentée, afin de réussir nos projets et de répondre aux attentes de nos clients dans le lancement de nos nouveaux produits et solutions.

Une attention particulière est également donnée à l'excellence opérationnelle et à l'amélioration continue pour exécuter la stratégie avec la meilleure efficacité possible. Sans oublier l'évolution continue de la réglementation, des exigences qualité et sécurité auxquelles Guerbet est vigilant pour se maintenir au niveau exigé.

Afin d'accompagner le pilotage de l'évolution menée par le Groupe avec la dynamique et la réussite attendue, les compétences en management & leadership et en management de projet sont encouragées et soutenues par des programmes spécifiques.

En au-delà des axes de développement des compétences techniques et managériales soutenant cette évolution, un programme de transformation culturelle participatif a été lancé afin d'accompagner le développement de compétences transverses *soft skills* pour une évolution réussie à tous les niveaux, en lien avec les objectifs et les valeurs du Groupe.

Enfin, pour continuer à favoriser la croissance du Groupe dans un contexte international, Guerbet poursuit son investissement pour l'apprentissage des langues étrangères, avec notamment la mise à disposition de tous les collaborateurs d'une plateforme d'apprentissage en ligne.

Une variété de formats pédagogiques est proposée pour répondre à ces objectifs de développement des compétences techniques ou humaines : cours animés par formateur, coaching/mentorat, congrès, *e-learning*, prise de connaissance de documents, formations au poste, *etc.*, en situation de travail, présentiel ou distanciel.

À noter également l'utilisation de la solution logicielle collaborative Guerbet Inside, qui favorise le co-développement et l'échange d'informations (articles de blog, vidéos, webinaires, *etc.*), de bonnes pratiques, de tutoriels, contribuant à la culture d'apprentissage au sein du Groupe. Les webinaires pour les collaborateurs se sont par ailleurs fortement développés.

Cette culture d'apprentissage entre collaborateurs est renforcée par l'implication de formateurs internes sur les différents sites du Groupe. Au cours des formations collectives qu'ils animent, ils partagent leur expertise et leur savoir-faire, participant au transfert et à la capitalisation des connaissances et au développement de réseaux. En France, afin de soutenir ses formateurs internes, Guerbet a lancé une initiative proposant des formations au métier de formateur, incluant des formations digitales sur les outils et les méthodologies pédagogiques d'animation à distance, et a créé un portail interne qui leur est dédié. Ces aptitudes à la conception et l'animation de formations ont été enrichies cette année avec l'acquisition d'une solution logicielle de création de contenus (*e-learning*) et la formation d'une vingtaine d'experts métiers formateurs qui souhaitent accélérer le partage de leurs expertises via l'*e-learning*.

Guerbet soutient également dans plusieurs pays les initiatives personnelles des salariés qui souhaitent investir dans ces actions de développement. Guerbet a notamment mis en place pour les collaborateurs français mobilisant leur compte personnel de formation (CPF) une politique d'abondement en jours et financière.

La définition et le suivi des plans de développement des compétences des collaborateurs s'inscrivent dans le cycle annuel de gestion de la performance et font l'objet d'entretiens entre collaborateurs et managers. Les managers s'y préparent, accompagnés par les Ressources Humaines, avec notamment le partage de bonnes pratiques et une sensibilisation aux dispositifs principaux mobilisables.

La formation continue contribue ainsi au développement durable de l'entreprise, visant à accroître l'expertise des collaborateurs pour accompagner son évolution et développer son employabilité.

En 2022, a été décidée la mise en place d'un objectif commun pour l'ensemble des managers : 70 % des collaborateurs doivent participer à au moins une action de développement dans l'année. Cet objectif a également été intégré dans la politique de rémunération à long terme des managers.

## Accompagner le développement des leaders

### Programme de développement des potentiels

Dans le cadre de la préparation des plans de succession des fonctions clés, Guerbet propose un programme de développement spécifique, *Guerbet Development Center*, ouvert aux collaborateurs ayant le potentiel pour être affectés à un poste clé de l'entreprise.

Ce programme d'une durée de neuf mois accueille des collaborateurs de différents pays, métiers, âges, genres, séniorité, encadrés par des coachs internes. Une année riche en expériences et en apprentissages axée sur le développement des compétences de leader transformationnel. Le programme propose notamment des séminaires (incluant présentations, ateliers en groupe, challenges et *awards*), des webinaires, des intervenants internes et externes, et la réalisation d'un projet en équipe internationale transverse. Les thématiques abordées sont centrées sur les caractéristiques principales du leader Guerbet : se connaître soi, se connaître en sa qualité de leader, connaître l'entreprise (son cœur de métier, ses stratégies de développement), avec un ancrage sur les valeurs du Groupe (**CARE, COOPERATE, INNOVATE, ACHIEVE**) et une ouverture sur les possibilités de se développer au sein du Groupe (réseau, chemin de carrière).

Cette initiative permet par anticipation de renforcer nos plans de succession à tout niveau, sur les postes clés. Elle concourt également à la motivation, à l'engagement et à la fidélisation des collaborateurs, ainsi qu'au développement du sentiment d'appartenance à l'échelle du Groupe.

### Programme global de développement du leadership

Conscient du rôle pivot des managers dans le développement des collaborateurs et dans l'objectif d'accompagner de façon pérenne la transformation du Groupe et le développement de tous les collaborateurs, Guerbet investit dans le renforcement des compétences managériales et humaines de ses managers à tout niveau de l'organisation.

Le programme a notamment comme objectif de donner aux managers de Guerbet les outils et attitudes pour engager leurs équipes dans la durée, renforcer leur confiance dans ce rôle et développer leur leadership : engager, développer et reconnaître la performance des collaborateurs.

Après un programme pilote réussi en 2020, celui-ci est déployé depuis à tous les niveaux de management et sur l'ensemble des zones géographiques.

Il s'accompagne d'une initiative « *managers' network* », dont le pilote a été lancé cette année, avec pour objectif de développer un réseau de managers pour un partage informel de bonnes pratiques. La participation volontaire à ce réseau est proposée, suite à la formation « *management et leadership* » qu'ils auront pu suivre ensemble, pour maintenir un lien étroit avec des échanges réguliers dans un esprit de co-développement et de coopération.

### Focus sur la politique de mobilité interne et internationale

La politique déployée incite l'ensemble des équipes à envisager des perspectives de carrière dans un périmètre Groupe. Elle vise à détecter de nouveaux talents, à développer et renforcer l'engagement des collaborateurs, et s'intègre dans la politique de développement des compétences.

La mobilité interne comprend l'évolution hiérarchique (promotion) ou un changement géographique.

Tous les collaborateurs, quelles que soient leur ancienneté et leur fonction dans l'entreprise, sont éligibles à la mobilité interne et encouragés à faire part de leur souhait à leur manager et RH au moment des discussions de carrière. Nos équipes diffusent aux salariés les postes vacants, pour encourager la mobilité interne et le recrutement participatif. Huit collaborateurs ont réalisés des mobilités internationales en 2022.

Guerbet a lancé le *Graduate Program* afin d'accompagner le développement des jeunes collaborateurs vers des postes clés, critiques ou niches, où les compétences recherchées sont rares. Ce programme permet aux jeunes diplômés de découvrir pendant un à deux ans plusieurs métiers et/ou sites, d'accélérer leur carrière, et de leur permettre ensuite d'accéder à des postes stratégiques au sein du Groupe. Pour Guerbet, cela s'inscrit également dans une démarche de préparation des plans de succession. À titre d'exemple, en fonction des enjeux, besoins et ambitions de la division, nous pouvons proposer un programme constitué de trois rotations/missions de six mois chacune, dont une à l'étranger.

Le recours au VIE (volontariat international en entreprise) dans nos filiales (hors France) est également encouragé, pour les mobilités à l'international, en offrant la possibilité de réaliser plusieurs missions dans différentes entités, pour les employés de moins de 28 ans.

### Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux

En 2021, le Groupe a révélé sa Raison d'être : « Chez Guerbet, nous tissons des liens durables pour permettre de vivre mieux. » C'est notre Raison d'être, qui définit la manière singulière avec laquelle nous agissons, en interne et auprès de nos parties prenantes externes. Depuis, toutes les équipes l'expérimentent et cherchent à l'utiliser comme une boussole stratégique les guidant dans leurs choix. Des projets ont été

menés sur les sites industriels de Lanester et de Cincinnati, afin d'utiliser concrètement la Raison d'être, par exemple pour donner plus de sens aux objectifs. Un Comité Raison d'être, animé par la Secrétaire Générale, se réunit mensuellement, auquel le Directeur Général participe systématiquement. Ce Comité permet de faire régulièrement le point sur les actions en lien avec la Raison d'être, les points d'amélioration pour mieux tenir compte de la Raison d'être dans les décisions.

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, Guerbet s'engage tout particulièrement en faveur de la diversité et de l'inclusion, de la santé, de l'environnement et de la solidarité, par des actions de soutien aux associations locales. Guerbet apporte des soutiens financiers sous différentes formes (mécénat, subvention, taxe d'apprentissage, etc.) et encourage la mobilisation des salariés.

Guerbet dispose depuis 2021 d'un programme global de mécénat de compétences et de volontariat, *Guerbet Positive*. Il s'agit d'un engagement de l'entreprise et de ses salariés, un apport de valeur concret et humain pour les associations, leurs bénéficiaires et les causes soutenues, en lien avec notre Raison d'être, nos valeurs et notre stratégie RSE.

## Guerbet Positive



Chaque collaborateur volontaire peut consacrer trois jours par an sur son temps de travail pour réaliser des activités de volontariat de compétences ou de terrain, au profit d'associations caritatives, en lien avec les causes soutenues par le programme : santé, environnement, diversité & inclusion et solidarité avec les enjeux locaux. Pour la première année, en 2021, le programme a été ouvert aux collaborateurs en France et aux États-Unis en tant que pilote. En 2022, le programme a été déployé progressivement à d'autres sites et filiales, à Prague, en Afrique du Sud et au Japon. Ce programme témoigne de l'engagement de Guerbet et de ses collaborateurs par des initiatives en faveur du handicap, de la santé, ou des œuvres répondant à des besoins et des problématiques locales. Dans ce cadre, en complément d'activités individuelles de volontariat, des initiatives ont été organisées par les sites à l'occasion des semaines du développement durable et en fin d'année, telles que le ramassage de déchets (environ 800 kg de déchets ferraille et plastique ramassés à Marans lors de la semaine du développement durable), la construction d'abris à insectes ou des collectes (alimentaires, de médicaments, de lunettes de vue, de protection périodiques pour agir contre la précarité menstruelle, de cadeaux de fin d'année, etc.).

En 2022, près de 140 collaborateurs se sont mobilisés, auprès d'une trentaine d'associations, soit environ 3 % des salariés concernés par le programme, sur leur temps de travail et/ou de manière bénévole par des missions en lien avec leurs compétences personnelles ou professionnelles, des activités de terrain, des activités d'équipe, des collectes ou dons financier (plus de 2 200 € de dons des salariés pour la Croix-Rouge, en soutien aux populations affectées par la situation en Ukraine).

Guerbet reste également engagé en France dans l'association NQT, « Nos quartiers ont des talents ». Grâce à ce partenariat, des salariés parrainent des jeunes diplômés issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés. Ils les aident à définir leur projet professionnel et à améliorer leurs outils de recherche d'emploi. Ils peuvent aussi leur donner des conseils pour intégrer les codes de l'entreprise, préparer des entretiens de recrutement, développer leur réseau professionnel et enfin les aider à prendre confiance en eux. En 2022, une trentaine de salariés se sont engagés comme parrain ou marraine depuis le début du partenariat avec NQT. À ce jour, près de 250 jeunes ont ainsi été accompagnés.

Guerbet est engagé depuis 2018 dans l'initiative gouvernementale française PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises). Ce pacte est un engagement pris par des entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués. Quatre axes d'engagement sont privilégiés par le gouvernement « pour un Pacte ciblé, partagé et à fort impact ». En raison de son implantation forte et historique dans des zones économiquement en difficulté, l'engagement de Guerbet dans le PAQTE traduit la responsabilité sociétale du Groupe et sa volonté de s'impliquer concrètement dans ces zones d'activités.

### Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
<b>Développement des salariés et gestion des talents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement progressif de la Guerbet Academy : programmes internationaux de développement des compétences des salariés, visant à accompagner l'évolution du Groupe.</li> <li>• Déploiement progressif d'un outil de gestion unique des formations (<i>Learning Management System – LMS</i>) à l'ensemble du groupe Guerbet, pour faciliter le pilotage global.</li> <li>• Déploiement du plan de développement dans le cadre de l'évaluation annuelle de performance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 74 % des salariés ont suivi au moins une action de développement des compétences, avec notamment la mise en place de programmes de développement internationaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• programme interne de développement des potentiels de <i>Guerbet Development Center</i> : 18 potentiels accompagnés avec la promotion internationale 2021-2022, soit un total de 64 potentiels depuis son lancement en 2019,</li> <li>• programme « management et leadership » : 204 managers intégrés au programme cette année, soit un total de 451 managers ayant participé depuis le lancement en 2020,</li> <li>• programme « management de projet » : lancé en 2022 avec 172 participants au niveau international,</li> <li>• programme « transformation culturelle » : lancé en 2022 avec 241 participants au niveau international,</li> <li>• formation aux compétences nouvelles (dispositif médical, digital, etc.) via la mise en place de programmes internationaux auxquels 241 salariés ont participé cette année, soit un total de 576 collaborateurs depuis 2021 ;</li> </ul> </li> <li>• digitalisation de la formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• outil de gestion unique des formations réglementaires/qualité/sécurité déployé dans l'ensemble du Groupe depuis 2021, et projet en cours d'exécution pour une évolution vers un système plus puissant qui permettra de gérer la totalité des formations avec une interface utilisateur améliorée,</li> <li>• initiatives visant à développer des <i>e-learning</i>s en interne : 20 licences et formateurs experts formés cette année à ces méthodologies &amp; techniques,</li> <li>• initiatives visant à développer la compétence des formateurs à l'animation à distance : 37 formateurs formés cette année, soit un total de 94 depuis 2020,</li> <li>• 541 collaborateurs se sont formés aux langues, avec notamment l'usage de la plateforme d'apprentissage des langues en ligne proposée par Guerbet,</li> <li>• 2 179 salariés actifs sur le réseau social interne Guerbet Inside, avec 53 communautés actives et 188 000 contenus vus sur l'année.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Mobilité interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du programme de mobilité interne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Huit mobilités internationales en 2022.</li> <li>• Diffusion en interne des postes vacants pour encourager la mobilité interne.</li> <li>• Poursuite du <i>Graduate Program</i> afin d'accompagner le développement des jeunes collaborateurs sur des postes clés via la mobilité, et encouragements au recrutement de VIE.</li> </ul>

### 5.2.2.3 Une politique de reconnaissance en ligne avec la stratégie et le développement de l'entreprise

#### Contexte et politique

##### Politique de reconnaissance globale

Les salariés de Guerbet sont au cœur de la réussite du Groupe. La politique de reconnaissance est un élément essentiel à sa performance à long terme.

Notre politique de reconnaissance globale intègre l'ensemble des éléments de rétribution des salariés de l'entreprise. Cette politique intègre des éléments monétaires et non monétaires, tels que les éléments d'intéressement aux résultats, de rémunération à long terme, et également l'ensemble des éléments de développement des collaborateurs. La politique de reconnaissance de Guerbet couvre plusieurs objectifs :

- attirer et fidéliser les salariés ;
- reconnaître équitablement la contribution des collaborateurs à la stratégie de Guerbet dans un contexte de transformation ;
- analyser régulièrement la compétitivité et la structure des rémunérations par rapport aux références marché et aux pratiques des pays.

##### Rémunération directe

Nous offrons à nos salariés une rémunération attractive et liée à l'évaluation de leur contribution aux succès de l'entreprise. Les augmentations annuelles prennent en compte la

performance individuelle du collaborateur ainsi que son positionnement salarial au regard du marché. À cette rémunération fixe s'ajoute une rémunération variable, liée à des objectifs individuels et collectifs intégrant entre autres des critères RSE (exemple : sécurité et environnement), sous forme de bonus et/ou d'intéressement au résultat.

##### Rémunération indirecte et avantages sociaux

Au-delà de la rémunération directe, nous proposons un package « Rémunération et Avantages sociaux » comprenant les éléments suivants :

- la reconnaissance monétaire et non monétaire de la performance individuelle et collective ;
- des couvertures de prévoyance, santé et retraite compétitives ;
- l'attribution gratuite d'actions de performance : depuis 2016, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à émettre des plans d'attribution d'actions de performance. Le dernier plan a été validé par le Conseil d'administration en 2022 et intègre des critères financiers et RSE ;
- des véhicules de fonction à la disposition de certaines catégories de salariés ;
- la prise en charge de certaines dépenses, en fonction des législations locales ;
- la généralisation du travail au domicile et sa mise en œuvre selon les catégories d'éligibilité.

#### Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer les salariés à la croissance et au développement de l'entreprise, notamment à travers l'octroi d'actions de performance pour permettre aux collaborateurs du Groupe de devenir Actionnaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un nouveau plan d'actions de performance a été validé en 2022 sur des critères financiers et RSE.</li> <li>• Au 31 décembre 2022, 3,64 % du capital est détenu par les salariés du Groupe.</li> </ul>

### 5.2.2.4 Diversité et inclusion

#### Contexte et politique

Chez Guerbet, nous sommes convaincus que la diversité des employés est une source de richesse humaine. Nous pensons que la diversité est un atout ainsi qu'une opportunité pour développer la performance durable, l'innovation et la créativité du Groupe.

Partout dans le monde, dans nos bureaux et sur nos sites industriels, nous entretenons une culture qui encourage et promeut un environnement dans lequel toutes les personnes sont accueillies, valorisées et respectées, quels que soient leurs différences, leur origine, leur âge et leur milieu social. C'est ainsi que nous tissons des liens durables pour permettre de vivre mieux, en prenant soin des personnes et en progressant grâce au partage des connaissances.

Il est de notre responsabilité commune de construire un lieu de travail inclusif, où tous les employés peuvent être eux-mêmes et sont libres de partager leurs perspectives, de sentir que leurs

contributions sont valorisées et recherchées de manière proactive pour le succès de l'entreprise, sans préjugés.

Comme indiqué dans notre charte éthique, Guerbet favorise l'inclusion, applique une tolérance zéro en matière de discrimination, sous toutes ses formes, et intègre ces thèmes dans ses formations managériales. Le Groupe favorise la diversité, sans distinction de sexe, d'âge, de situation de famille, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine nationale ou ethnique, de convictions religieuses ou politiques lors des recrutements et des évolutions de carrière.

Tout acte de discrimination peut être signalé au manager, à la Direction juridique, à la Direction des Ressources Humaines ou sur la plateforme de signalement (ligne d'alerte) mise à disposition des salariés. Cette plateforme permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non (plus d'information, charte éthique Guerbet : section 5.5.3 « Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts »).

Chez Guerbet, nous croyons aux talents de nos collaborateurs. Nous basons notre recrutement sur les compétences des candidats ainsi que sur leur adéquation avec notre mission et nos valeurs. Nous sommes fiers d'avoir des employés motivés pour contribuer au succès et à la performance de Guerbet, et recherchons la diversité. Nous promovons un lieu de travail basé sur l'égalité des chances pour tous les employés afin de leur permettre de développer leur carrière, depuis les processus de recrutement et de sélection jusqu'à la formation, le développement et les mobilités internes. Le cœur de la stratégie de rémunération et d'avantages sociaux de Guerbet est basé sur l'attractivité et la compétitivité et sur l'égalité des salaires pour les mêmes niveaux d'activités et de responsabilités.

L'équipe Ressources Humaines et les managers à tout niveau de l'entreprise sont garants d'une politique de diversité, d'inclusion et d'égalité des chances. Guerbet a matérialisé des engagements majeurs sur le thème de la diversité, au travers d'une charte de non-discrimination aux États-Unis et des accords en France portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi des jeunes et des seniors et l'emploi des personnes en situation de handicap.

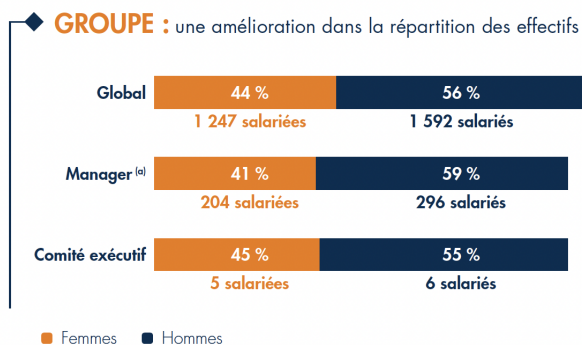
Par ailleurs, en 2022, les initiatives de sensibilisation et de formation aux biais cognitifs se sont poursuivies, avec notamment la formation de l'équipe recrutement.

### Focus égalité professionnelle sans distinction entre les femmes et les hommes

Au 31 décembre 2022, le groupe Guerbet employait 44 % de femmes et 56 % d'hommes, CDI et CDD confondus. Le Groupe a pour ambition l'égalité professionnelle sans distinction de sexe. Guerbet vise notamment la même proportion au niveau des managers, cadres intermédiaires et dirigeants qu'au global du Groupe. L'objectif fixé à horizon 2023 est au moins 40 % de femmes occupant un poste de management ou cadre intermédiaire ou dirigeant. Ces objectifs ont été atteints dès 2022.

Pour y parvenir, en soutien à sa démarche Diversité et Inclusion, Guerbet a notamment identifié un axe de travail sur le sujet, avec la constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire, Lead'Her, définissant des initiatives pour favoriser cette évolution et suivre différents indicateurs de progrès associés, notamment la part de femmes au Comité exécutif et à des postes de managers, cadres intermédiaires et dirigeants, la formation des salariés et leurs salaires.

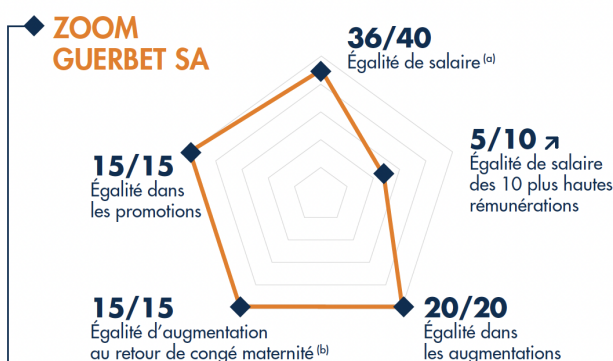
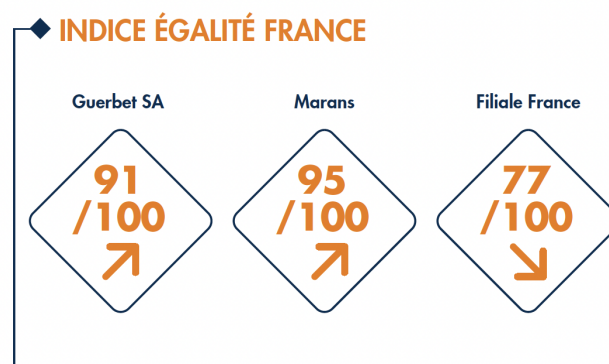
Au 31 décembre 2022, la répartition des effectifs est la suivante, en nette amélioration :



(a) Manager, cadre intérimaire ou dirigeant.

Les accords et plans d'actions signés dans l'ensemble des sociétés du Groupe en France reposent sur un diagnostic, partagé avec les partenaires sociaux, d'absence de discrimination dans l'entreprise. Ils se réfèrent aux résultats, notamment en termes de recrutement, de qualification, de formation et de rémunération. Ils définissent les dispositions favorables au maintien de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en matière d'embauche, de rémunération, de formation et de parcours professionnels.

En 2022, Guerbet a obtenu les indices d'égalité hommes-femmes suivants :



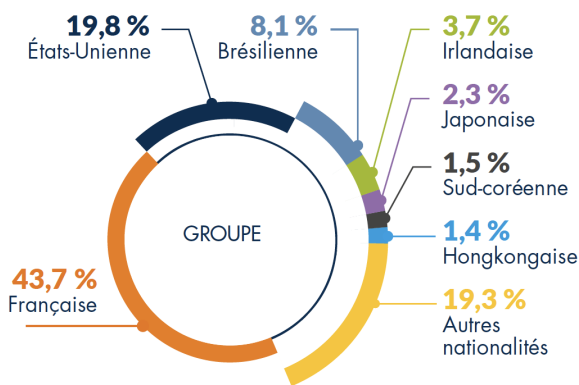
Le résultat global obtenu par Guerbet S.A. (représentant 1 076 salariés) est en nette progression, notamment grâce à une amélioration de l'indicateur mesurant les écarts de promotion entre les hommes et les femmes.

Il s'agit d'un dispositif d'évaluation d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre de la loi dite « avenir professionnel », auquel Guerbet a répondu. La note se base sur cinq critères établis par le gouvernement : écart de rémunération femmes-hommes, écart dans les augmentations annuelles et dans les promotions, au retour de congé maternité et la présence de femmes parmi les 10 salaires les plus élevés de l'entreprise. Cette note souligne l'engagement de Guerbet dans la parité.

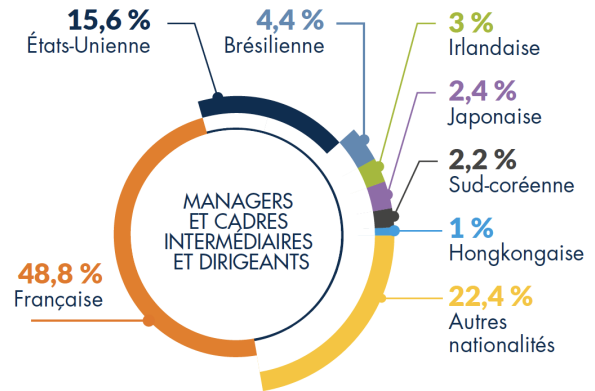
### Focus diversité culturelle

Guerbet favorise la diversité, sans distinction d'origine ethnique. En matière de diversité culturelle, nous suivons des indicateurs relatifs à la répartition des nationalités au sein du Groupe et au niveau managérial. Le groupe Guerbet est présent dans 31 pays. 72 nationalités sont représentées, dont 38 pour les managers et cadres intermédiaires et dirigeants.

### RÉPARTITION DES NATIONALITÉS AU NIVEAU DU GROUPE ET DES MANAGERS ET CADRES INTERMÉDIAIRES ET DIRIGEANTS



À titre d'exemple, le site de Dublin a organisé une initiative consistant à exprimer la gratitude à tous les collaborateurs dans toutes les langues parlées sur le site, à l'occasion de la journée internationale de la gratitude.



### Focus sur les mesures prises en faveur de l'accès des jeunes à l'emploi et du maintien de l'emploi des seniors

Les accords signés dans les sociétés françaises du Groupe contiennent notamment des engagements en faveur de l'emploi des seniors, grâce à des mesures d'aménagement du temps de travail, des actions pour la transmission des compétences et des dispositifs d'aménagement des fins de carrière.

Guerbet réaffirme sa volonté de renforcer le bien-être et de maintenir dans l'emploi les seniors (50 ans et plus) et également d'encourager leur recrutement. Ainsi, en 2022, 90 collaborateurs seniors nous ont rejoints, soit plus de 12 % des recrutements. Sur ces 90 recrutements, 26 % sont des cadres intermédiaires et dirigeants.

Guerbet s'engage en faveur de l'accès des jeunes à un emploi durable et met en place des mesures visant à favoriser leur intégration.

À travers le *Graduate Program*, Guerbet accompagne le développement des jeunes collaborateurs vers des postes stratégiques. Guerbet propose également des contrats en VIE, en offrant la possibilité de réaliser plusieurs missions dans différentes entités à l'international.

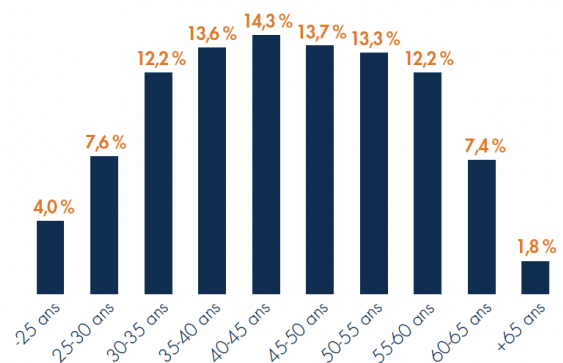
Chaque année, Guerbet cherche à accueillir de plus en plus d'alternants et de stagiaires de tous niveaux et filières, au sein de tous ses sites, contribuant ainsi à la formation des jeunes et à l'accès à leur premier emploi.

En 2022, 16 % de stagiaires et d'alternants ont accédé à un premier emploi dans les sites Guerbet en France (en CDI ou CDD).

Guerbet développe des partenariats avec des écoles, lycées et universités locales. Par exemple, en 2022, les sites de Lanester et d'Aulnay ont organisé des visites d'étudiants, afin de faire découvrir leurs activités.

Guerbet a une politique active d'alternance pour divers métiers, et dans ce cadre, lorsque cela est possible, le Groupe recherche des alternants venant de quartiers prioritaires. Les sites de Guerbet en France accueillent chaque année des élèves de classe de 3<sup>e</sup>, afin de leur faire découvrir le monde de l'entreprise.

### PYRAMIDE DES ÂGES GUERBET



### Focus sur les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Le Groupe s'engage à mener une politique pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap, en s'appuyant sur les interlocuteurs RH et un référent Handicap en France pour Guerbet S.A., qui veillent à rechercher une adaptation de poste, ainsi qu'à développer la coopération avec le secteur protégé <sup>(1)</sup> et le secteur adapté <sup>(2)</sup>. Cette politique se traduit par des actions concrètes depuis plusieurs années, telles que :

- la formation des recruteurs au recrutement de personnes en situation de handicap, afin de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap ;
- la formation des managers, ayant un collaborateur en situation en handicap dans leur équipe, au management équitable d'un travailleur en situation de handicap ;
- la réalisation d'aménagement ergonomiques de postes de travail pour favoriser le maintien en activité, en lien avec le service de santé au travail ;
- la recherche d'adaptation de postes ou de solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité, avec le concours des commissions handicap ;
- le recours au secteur protégé et au secteur adapté pour certaines prestations (collecte et tri des déchets, entretien

des espaces verts et de la voirie, activités de conditionnement, fournitures de bureau, etc.) ;

- des initiatives visant à modifier le regard porté par chacun sur le handicap et à convaincre que la différence n'est pas un handicap, mais peut au contraire créer des synergies :
  - participation de salariés à la course et au challenge « Special Olympics » financé par Guerbet,
  - présentation de métiers par des salariés à des jeunes en situation de handicap,
  - publication régulière d'articles concernant le handicap sur la plateforme collaborative Guerbet Inside,
  - réalisation de témoignages vidéo de salariés,
  - participation au Duoday (l'entreprise accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire),
  - accueil de jeunes étudiants en situation de handicap.

Le taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap de Guerbet S.A. est de 4,74 % ; ce taux ne comptabilise pas les salariés en sous-traitance. Ce résultat est moins bon qu'en 2021, due à l'augmentation de l'effectif d'assujettissement et à des départs de salariés en situation de handicap.

### Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
Égalité hommes-femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'égalité hommes-femmes pour viser la même proportion au niveau des cadres supérieurs qu'au global du Groupe. Objectif 2023 : plus de 40 % de femmes cadres supérieurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de 41 % de femmes managers ou cadres intermédiaires et dirigeantes versus 44 % tous postes confondus. Ce taux est en amélioration, il était de 35 % en 2018.</li> <li>• Indices d'égalité hommes-femmes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• 91 sur 100 pour Guerbet S.A.,</li> <li>• 77 sur 100 pour la filiale France,</li> <li>• 95 sur 100 pour le site de Marans.</li> </ul> </li> </ul>
Diversité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la diversité culturelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 72 nationalités représentées au niveau du Groupe, dont 38 pour les cadres intermédiaires et dirigeants.</li> </ul>
Emploi des jeunes et des seniors	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement de partenariats avec les écoles pour intégrer des jeunes dans l'entreprise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 82 apprentis à fin 2022 : 2,9 % de l'effectif.</li> <li>• 51 stagiaires sur l'ensemble de l'année.</li> <li>• Un VIE sur l'ensemble de l'année.</li> <li>• 16 % de stagiaires et d'alternants ont accédé à un premier emploi chez Guerbet.</li> <li>• Les seniors représentent 12 % des recrutements de 2021, dont 26 % sont des cadres intermédiaires et dirigeants.</li> </ul>
Emploi des personnes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guerbet S.A. emploie en direct en France 4,74 % de travailleurs en situation de handicap, hors partenariat avec les secteurs protégé et adapté.</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) forment le secteur protégé, qui permet à des personnes lourdement handicapées d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées.

<sup>(2)</sup> Les entreprises adaptées comptent un effectif composé d'au moins 80 % de personnes handicapées.

### 5.2.2.5 Une démarche favorisant une meilleure qualité de vie au travail

#### Contexte et politique

Guerbet a comme ambition de favoriser un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en offrant un cadre de travail satisfaisant à ses salariés. Cette démarche intègre la création d'un environnement de travail sécurisé, une attention au développement de pratiques managériales favorisant la proximité avec les collaborateurs et l'attention à leur bien-être.

Un environnement de travail sécurisé contribue à la qualité de vie au travail, cela se traduit par notre axe clé *Safety First*. Guerbet est un acteur de santé, en interne cette mission se traduit par la priorité donnée à la sécurité et à la santé des collaborateurs.

Pour donner du sens et permettre aux salariés de connaître et de comprendre l'avancement du plan stratégique du Groupe, le Comité exécutif organise une conférence téléphonique pour l'ensemble des salariés du Groupe, à raison d'une fois par mois.

L'information et l'expression des salariés sont également favorisées par les solutions digitales mises à disposition, telles que la solution logicielle collaborative Guerbet Inside, l'outil de collaboration en ligne qui permet de faciliter le travail d'équipe, le maintien des liens et le dialogue.

Guerbet déploie progressivement des programmes d'amélioration de la qualité de vie et conditions de travail (QVCT) et de prévention des risques psychosociaux (RPS) et réalise des enquêtes ciblées auprès des salariés, en mobilisant le management local :

- la politique QVCT s'intègre dans les négociations annuelles obligatoires pour l'ensemble des entités françaises ;
- en 2022, la Direction a réalisé une nouvelle enquête d'engagement auprès de l'ensemble des salariés du Groupe, notamment sur les thèmes suivants : communication, collaboration des équipes, équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, éthique et responsabilité d'entreprise, ambiance au travail, reconnaissance, conditions de travail. 69 % des salariés ont répondu au questionnaire. Cette démarche d'écoute active de nos salariés et collaborative a permis de construire et de déployer des plans d'actions. Les salariés et partenaires sociaux sont régulièrement informés de l'avancée des plans d'actions ;

- Guerbet a désigné un référent risques psychosociaux pour Guerbet S.A. afin de renforcer le travail concerté entre la Direction et les représentants du personnel ;
- signature de l'accord télétravail pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, avec la mise à disposition de guides de bonnes pratiques d'organisation du travail au domicile et du travail sur écran ;
- préservation du lien avec les équipes via les managers (cafés virtuels, etc.) ;
- partenariat aux fins de proposer des cours de sport et de bien-être aux salariés des sites français ;
- organisation de conférences autour de « la gestion consciente des ressources physiques, mentales et émotionnelles, au quotidien ».

Guerbet prend en compte le risque psychosocial dans son management et déploie des plans et des programmes adaptés. Dans ce cadre, un plan d'actions concret a été déployé sur les sites français, pour :

1. favoriser le droit à la déconnexion ;
2. former les managers à l'objectivation de la charge de travail et les faire participer à des séances de co-développement ;
3. animer le groupe de relais d'écoute interne constitué de salariés volontaires, régulièrement formés ;
4. veiller à la protection de la santé des cadres autonomes en France, par un entretien spécifique réalisé annuellement sur la charge de travail.

En 2022, la formation RPS a été déployée aux membres du Comité exécutif, aux représentants du personnel et aux équipes RH.

Des programmes d'assistance sont mis en place sur les sites industriels de Cincinnati, Dublin et Raleigh et les filiales commerciales en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique, avec pour objectif d'aider les employés rencontrant des difficultés.

Guerbet propose à l'ensemble de ses salariés en France de bénéficier d'un service de téléconsultation médicale incluant une cellule de soutien psychologique, via la prévoyance santé.

Par ailleurs, pour favoriser la fierté d'appartenance et la satisfaction des collaborateurs, Guerbet encourage l'engagement des salariés en son sein et l'organisation d'initiatives et d'événements localement et au niveau du Groupe.

## Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
Satisfaction des salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'enquêtes ciblées mobilisant le management local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du programme avec une nouvelle enquête d'engagement auprès de l'ensemble des salariés du Groupe.</li> </ul>
Communication interne et collaboration des salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la communication et la collaboration entre les services, entités, pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 53 communautés actives et 2 179 collaborateurs connectés sur la solution logicielle collaborative Guerbet Inside.</li> <li>• Organisation de conférences téléphoniques mensuelles à destination de l'ensemble des salariés.</li> </ul>

### 5.2.2.6 Dialogue social

Le Groupe a toujours favorisé le dialogue avec les instances représentatives du personnel, qu'il considère comme de véritables partenaires. Pour Guerbet, le dialogue social est mené sur la base d'une confiance réciproque, il peut être un levier de performance et un moteur de la transformation. Il s'appuie sur la transparence, l'échange, le respect et l'engagement commun dans la volonté d'atteindre les résultats. De même, les droits syndicaux sont reconnus et respectés dans tous les pays où Guerbet est implanté.

Au niveau du Conseil d'administration, deux salariés sont administrateurs. Ils ont des mandats de six ans et les mêmes droits que tout autre administrateur. Trois représentants du CSE participent aussi aux réunions du Conseil d'administration, sans droit de vote.

La politique de responsabilité sociale du Groupe se traduit, entre autres, en France par des accords relatifs à l'égalité professionnelle hommes-femmes, à la QVCT, à l'aménagement du temps de travail, aux conditions de travail, au télétravail et plus généralement à l'emploi. Des aménagements collectifs du temps de travail ont été mis en place dans les secteurs de production.

Les conférences téléphoniques organisées par le Comité exécutif du groupe mensuellement contribuent à permettre aux salariés de connaître et de comprendre l'avancement du plan stratégique du Groupe.

Le dialogue social s'entend chez Guerbet dans une acception large afin de :

- favoriser la communication entre toutes les parties prenantes internes : dialogue entre les partenaires sociaux et la Direction, entre les managers et leurs équipes, dialogue intersecteurs ;
- prévenir les conflits par l'expression, l'écoute, la prise en compte de façon anticipée de situations potentiellement conflictuelles, l'attention portée aux conditions d'exercice du travail et le recueil des propositions d'amélioration.

À titre d'exemple, en 2022, sur les sites français, des ateliers RH ont été proposés aux managers et aux salariés pour les informer sur les dispositifs RH en place (congés, entretien annuel d'évaluation, comprendre sa fiche de paie, action logement, etc.).

## 5.3 Préserver la santé et la sécurité



### 5.3.1 Santé et sécurité des collaborateurs

Nous mettons en œuvre notre Raison d'être au quotidien, en prenant soin des autres. En interne, cela se traduit par l'importance donnée à la sécurité et à la santé des collaborateurs. Notre ambition est de renforcer notre culture sécurité avec pour objectif le « zéro accident ».

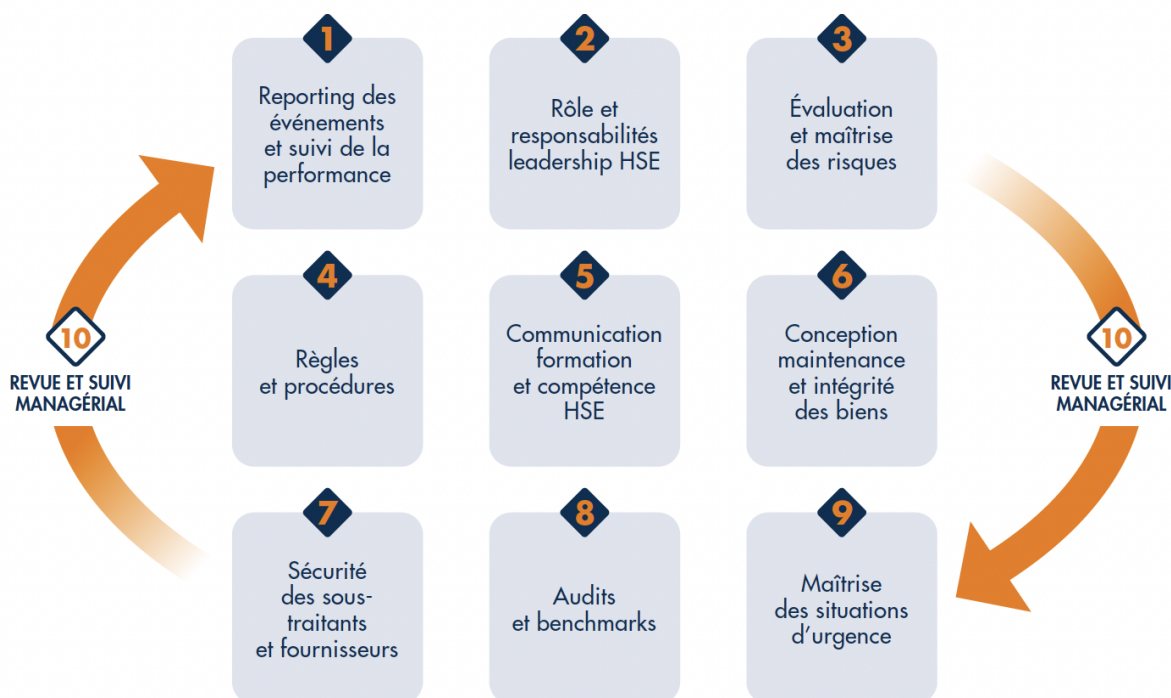
En matière d'Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), nous nous appuyons sur le programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet et les principes d'amélioration continue suivants :

- appropriation et déclinaison des standards Groupe ;
- leadership affirmé et visible des managers, par le biais notamment de « visite sécurité terrain » ;
- évaluation et maîtrise des risques ;
- prise en compte des enjeux HSE dès le démarrage des projets ;
- engagement de tous à appliquer les valeurs de Guerbet (CARE), les règles et les comportements sécurité ;

- engagement de tous à suggérer des idées d'amélioration et à signaler les situations dangereuses ;
- remontée des événements, analyse des causes racines et retour d'expérience intersites ;
- formation et sensibilisation régulières ;
- management visuel approprié ;
- préparation aux situations d'urgence.

En lien avec la stratégie du Groupe, Guerbet a formalisé sa vision HSE et construit la feuille de route HSE 2023, avec pour objectif de renforcer la culture sécurité. En 2022, Guerbet a établi sa feuille de route pour 2023-2025. Cette vision et la feuille de route HSE ont été construites autour des 10 éléments suivants, structurant le système de management HSE de Guerbet.

#### FOCUS SÉCURITÉ



Guerbet met en œuvre une politique de préservation de la sécurité et de la santé des personnes au travail par des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail. La sécurité et la santé sont des éléments de suivi de la performance managériale.

Les actions de prévention sont réalisées en lien avec les services de santé au travail et les instances santé-sécurité locales, telles que la Commission interne de prévention des accidents de Rio ou, en France, les Comités sociaux et économiques et les commissions santé, sécurité et conditions de travail.

Guerbet déploie des programmes de sensibilisation engageant les salariés, avec par exemple des équipes de relais de sécurité (*Safety Champions*) et l'organisation de journées HSE sur l'ensemble des sites industriels et au siège, animées notamment par des salariés, relais sécurité et/ou managers.

### 5.3.1.1 Sécurité des personnes

L'atteinte de nos objectifs Sécurité constitue la principale responsabilité de l'équipe de Direction et nécessite l'engagement de chaque collaborateur du Groupe.

Le Groupe s'est fixé un objectif de réduction de 64 % du TRIR <sup>(1)</sup> entre 2017 et 2023. Cet indicateur intègre les accidents avec arrêt, avec restrictions médicales ou avec traitement médical.

L'amélioration des résultats sécurité est un objectif annuel clé pour l'ensemble des salariés :

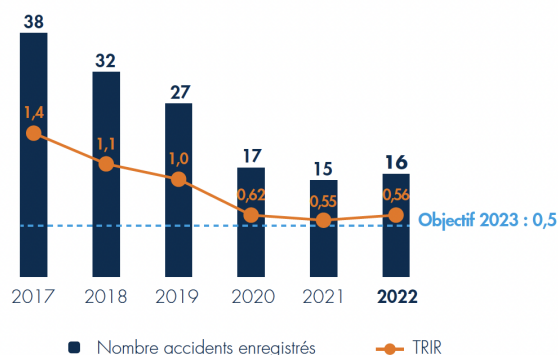
- pour le CEO et les membres du Comité exécutif ;
- pour les managers industriels ;
- pour les collaborateurs éligibles, la réduction du nombre d'accidents est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable ;
- pour les salariés de Guerbet en France, pour qui cet indicateur est intégré dans le calcul de l'intéressement.

Chaque site industriel dispose d'une organisation HSE dédiée, rattachée hiérarchiquement au directeur d'usine et fonctionnellement au manager HSE et Risques du Groupe. Des correspondants sécurité sont identifiés pour les filiales commerciales.

Le programme d'Excellence Opérationnelle HSE des sites industriels est soutenu par :

- la communication des événements HSE et sûreté, selon des définitions standardisées, dans les 24 heures, au niveau du Groupe ;
- des *reportings* mensuels de chaque site auprès de l'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe, sur des indicateurs de performance, de management et d'actions ;
- des revues de la performance réalisées trimestriellement sur les sites industriels ;
- le partage d'informations intersites et de retours d'expériences externes via des réunions mensuelles et un séminaire annuel ;
- l'encouragement du leadership sécurité des managers (dialogue HSE, présence sur le terrain, formation leadership, etc.) ;
- des programmes d'encouragement aux améliorations HSE, via les systèmes de récompense (*Awards* catégorie sécurité).

### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE SÉCURITÉ DU GROUPE



### 5.3.1.2 Sécurité des installations industrielles

L'activité de production de principes actifs des produits de contraste engendre des risques en matière de sécurité et d'environnement. Ces risques sont liés aux dangers inhérents à la fabrication, au transport, à l'utilisation et à l'élimination des matières premières : solvants, réactifs, intermédiaires de synthèse et autres produits utilisés.

Trois de nos sites industriels sont classés Seveso 3 :

- seuil haut pour les sites de Dublin et Marans ;
- seuil bas pour le site de Lanester.

Ces trois sites sont soumis à des prescriptions particulières par le biais de leurs arrêtés préfectoraux. Ils réalisent et révisent régulièrement des études de danger. Ces dernières se traduisent par la mise en place et le suivi d'actions de maîtrise des risques et ainsi éviter les accidents industriels. Les procédures internes et la formation du personnel permettent d'intégrer les évolutions réglementaires, de maintenir les compétences pour la maîtrise des risques spécifiques.

Le site de Lanester a décidé, en concertation avec les autorités locales (DREAL, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), de maintenir certaines exigences liées à l'ancien classement seuil haut, dont l'organisation des secours, le système de gestion de la sécurité garantissant la mise en œuvre de solides processus de prévention des risques ou bien encore le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) protégeant les populations riveraines. Cette décision témoigne du haut degré d'exigence en matière d'amélioration continue sur les domaines de la sécurité industrielle, pour garantir la sécurité des salariés, des riverains et de l'environnement.

Les PPRT de Marans et de Lanester permettent la maîtrise de l'urbanisation au sein de périmètres définis en fonction des risques. Aux actions et investissements internes pour diminuer la probabilité et les conséquences d'accidents se sont ajoutées des prescriptions pour renforcer la protection des populations riveraines.

<sup>(1)</sup> Total Recordable Incident Rate, il s'agit du nombre d'accidents rapporté au nombre de salariés.

Les sites de production de Guerbet sont régulièrement audités et visités par le Groupe, et inspectés par les autorités de tutelle.

Le site de Marans est signataire de l'initiative Responsible Care® depuis 2019.



Cette initiative est l'engagement commun au niveau mondial de l'industrie de la chimie pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution au développement durable.

### Focus règlement européen REACH

Le règlement européen REACH (*Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals*, Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007. L'objectif de ce règlement est de protéger la santé humaine et l'environnement par l'amélioration de l'identification des substances chimiques et la connaissance intrinsèque de leur dangerosité. Guerbet a organisé son activité pour se conformer à la réglementation et assurer sa mise en œuvre. L'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe est en charge de coordonner REACH avec les interlocuteurs internes et externes et de veiller à enregistrer tout produit chimique concerné.

#### 5.3.1.3 Santé au travail

Avec les services de santé au travail et les instances santé-sécurité locales, Guerbet met en œuvre une politique de prévention et de préservation de la santé, des actions d'amélioration des conditions de travail et un suivi médical adapté, afin de préserver l'intégrité physique et mentale de ses collaborateurs.

Sur les sites industriels, en lien avec la médecine du travail, des programmes de prévention sont mis en œuvre en fonction des risques identifiés, comme par exemple des tests d'audition, de vision, des contrôles atmosphériques et des formations à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI). Des

sensibilisations sont réalisées pour promouvoir la santé, comme par exemple à l'occasion d'Octobre rose pour sensibiliser au cancer du sein et de Novembre bleu pour sensibiliser aux maladies masculines.

Par un suivi médical adapté, Guerbet anticipe les éventuelles inaptitudes au travail et porte des réponses en matière d'aménagement de postes de travail ou du temps de travail. Le cas échéant, Guerbet recherche, avec le concours des commissions handicap, des solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité.

De nombreuses initiatives santé sont ainsi mises en œuvre sur les sites et filiales, telles que la mise en place de nouveaux équipements et/ou d'actions organisationnelles pour améliorer l'ergonomie. Sont également proposées des sensibilisations à la santé, à la nutrition, au risque de canicule, et des campagnes de vaccination.

Guerbet propose à l'ensemble de ses salariés en France de bénéficier d'un service de téléconsultation médicale incluant une cellule de soutien psychologique, via la prévoyance santé.

#### 5.3.1.4 Focus protection sociale

Guerbet veille à ce que les salariés bénéficient d'une protection sociale, conformément aux réglementations et pratiques en vigueur dans les différents pays où Guerbet est présent.

En France et aux États-Unis, compte tenu de l'évolution des dépenses et couvertures de santé, Guerbet veille à maintenir un bon niveau de prestation santé pour ses collaborateurs. En matière de prévoyance, Guerbet assure ses salariés afin de faire face aux risques personnels les plus importants.

#### 5.3.1.5 Plan d'actions et résultats santé et sécurité des collaborateurs

Dans le cadre de sa politique santé et sécurité, Guerbet se fixe la feuille de route suivante pour tendre vers le « zéro accident » sur ses sites :

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
<b>Sécurité Groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer le TRIR, taux d'accidents pour les salariés du Groupe, objectif 0,5 en 2023.</li> <li>• Améliorer le suivi des accidents pour les intervenants extérieurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 accidents enregistrés au sens TRIR pour l'ensemble du Groupe, dont 10 accidents avec arrêt.</li> <li>• Le TRIR est de 0,56 pour l'ensemble du Groupe, en diminution de 60 % par rapport à 2017. Le taux de fréquence des accidents du travail est de 2,2.</li> <li>• Le taux de gravité des accidents du travail s'est établi à 0,12 pour l'ensemble du Groupe, en diminution de 23 % par rapport à 2017.</li> </ul>
<b>Sécurité des personnes, sécurité industrielle et impacts environnementaux sur les sites industriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la feuille de route HSE industrielle 2018-2023.</li> <li>• Réalisation d'audits HSE tous les deux ans sur 100 % des sites industriels.</li> <li>• Standardiser les indicateurs de management et d'actions, pour l'ensemble des sites industriels.</li> <li>• Décliner la politique HSE Groupe sur chacun des sites industriels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement de la feuille de route HSE industrielle 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcement des procédures vitales (référentiel espace confiné),</li> <li>• poursuite du programme d'analyse des risques procédés (Hazop) sur les sites de production de principes actifs,</li> <li>• réalisation d'études des plans de continuité d'activité et d'intervention d'urgence,</li> <li>• poursuite du lancement progressif du logiciel HSE Groupe sur les sites industriels,</li> <li>• réalisation de journées HSE sur les sites industriels et au siège,</li> <li>• déploiement du référentiel rôles et responsabilités.</li> </ul> </li> <li>• Visites régulières des sites français, Raleigh et Dublin par le manager HSE &amp; Risques.</li> <li>• Définition de la <i>roadmap</i> HSE 2023-2025.</li> </ul>
<b>Sécurité filiales commerciales et sites administratifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer mensuellement l'indicateur TRIR et la mise en place d'une communication sous 24 heures des accidents potentiellement graves.</li> <li>• Construire la feuille de route HSE commerciale et administrative, sur la base des actions menées sur la filiale commerciale française et au siège.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien et adaptation de mesures de protection et de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés dans le contexte de la pandémie.</li> </ul>
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route HSE.</li> <li>• Poursuivre les initiatives de prévention santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 maladie professionnelle déclarée dans l'année, selon les critères de la réglementation locale.</li> <li>• Campagne de vaccination contre la grippe réalisée sur les sites industriels et pour certaines entités administratives et commerciales.</li> <li>• Dans le contexte de la pandémie, en complément des mesures de protection et de prévention déployées pour l'ensemble de ses salariés, Guerbet a continué à apporter une attention toute particulière aux salariés dits vulnérables, en coordination régulière avec les services de santé au travail, en facilitant la vaccination.</li> <li>• Promotion de la santé, comme par exemple à l'occasion d'Octobre rose et de Novembre bleu.</li> </ul>



### 5.3.2 Qualité et sécurité des produits et services

Guerbet contribue aux progrès du diagnostic des grandes pathologies et veille à anticiper les besoins futurs grâce à des produits à valeur ajoutée sociétale (voir sections 1.4 « Présentation des activités » et 1.6 « Recherche et Développement »).

Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et services innovants qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi, permettant aux professionnels de santé de remplir leur mission dans les meilleures conditions pour eux-mêmes et leurs patients.

Dans le cadre de sa mission de santé publique, Guerbet a poursuivi son activité pour soutenir au maximum les structures de santé dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Guerbet parviendra à accélérer et construire le futur de l'imagerie médicale en s'appuyant sur sa Vision Qualité, qui place la sécurité des patients comme sa priorité absolue.

Le Groupe a pour ambition de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits sûrs et de haute qualité. Avec plusieurs centaines de collaborateurs dédiés à la qualité, Guerbet développe et met à disposition de ses clients des produits de santé, des dispositifs médicaux et des services qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi.

Notre politique qualité repose sur les points fondamentaux suivants :

1. Les besoins et les attentes des clients constituent notre moteur.
2. La qualité s'applique à l'intégralité de nos activités.
3. Chaque collaborateur de Guerbet est responsable de la qualité et des performances du produit ou du service ainsi que de la sécurité du patient.
4. Ce sont les collaborateurs de qualité qui font les entreprises de qualité. Pour cette raison, l'ensemble des salariés de Guerbet bénéficie de la formation, de l'apprentissage, des capacités et de l'expérience nécessaires pour effectuer leur travail de manière compétente.
5. L'engagement d'améliorer en permanence la qualité des produits et services. Notre initiative en faveur de l'amélioration continue repose sur le programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet. Dans ce cadre, des revues de la performance sont réalisées de manière trimestrielle sur chaque site industriel.
6. La réalisation de nos objectifs qualité constitue la principale responsabilité de l'équipe de Direction et nécessite la participation active de chaque collaborateur du Groupe, dans le respect des principes éthiques et des valeurs de Guerbet.

### Plan d'actions et résultats qualité et sécurité des produits

Pour accompagner la Vision Qualité, qui place la sécurité des patients comme notre priorité absolue, pour se conformer aux nouvelles exigences des autorités de santé et pour soutenir les orientations stratégiques du Groupe, Guerbet a défini la feuille de route suivante :

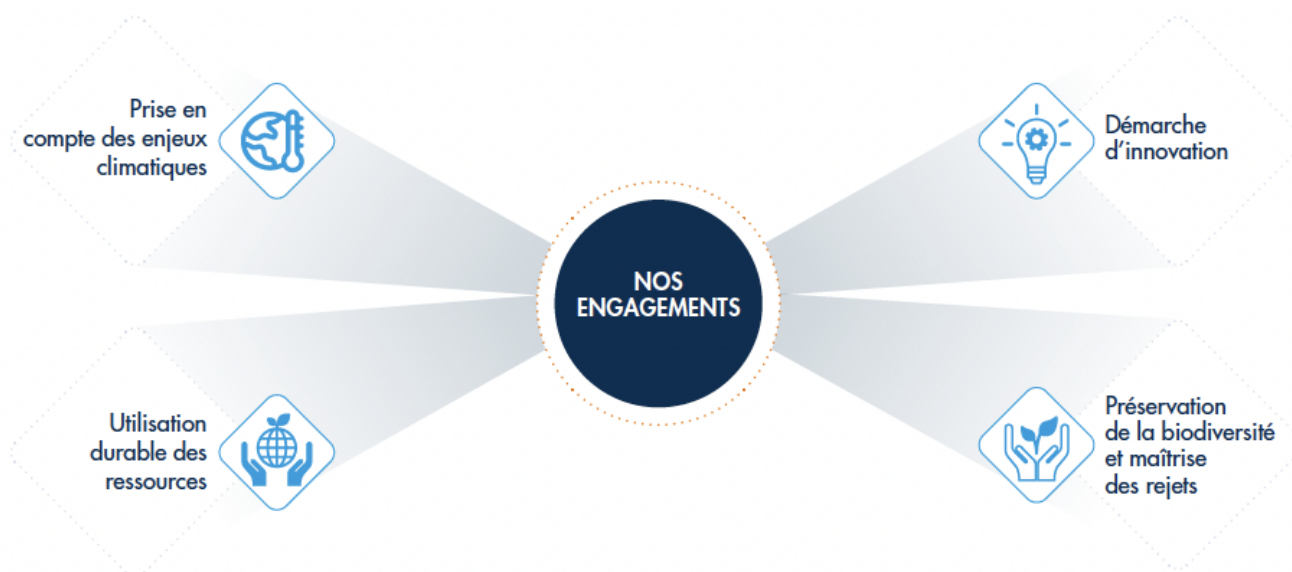
Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
Performance qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Bon du premier coup ».</li> <li>• Améliorer le temps de cycle de libération d'un lot.</li> <li>• Améliorer l'indice de qualité.</li> <li>• Développer la performance des laboratoires contrôle qualité par l'excellence opérationnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif « bon du premier coup » atteint en 2022.</li> </ul>
Culture qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place/révision de politique qualité standardisée.</li> <li>• Poursuivre la diffusion d'une culture qualité commune en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• organisant des formations auprès des collaborateurs concernés ;</li> <li>• décrivant le système de management de la qualité dans un manuel qualité global formalisé.</li> </ul> </li> <li>• Renforcer les compétences de la Direction Qualité en recrutant des experts qualité dispositifs médicaux et des experts stérilité et micro-biologie.</li> <li>• Mise en place de l'annexe 1 Eu GMP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour du manuel qualité Groupe et des politiques et lignes directrices afin de refléter l'évolution des réglementations mondiales.</li> <li>• Poursuite du processus de simplification des systèmes de management qualité sur les sites industriels.</li> <li>• Poursuite des réalisations de formation aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) et maintien des connaissances.</li> <li>• Finalisation du déploiement d'un programme de formations sur la réduction des erreurs humaines.</li> <li>• Mise en place de la nouvelle directive EU MDR pour les dispositifs médicaux.</li> </ul>
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le déploiement des audits qualité.</li> <li>• Préparation des inspections.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sept inspections/audits des autorités de santé ou organismes certifiés sur les sites, avec renouvellement du certificat.</li> <li>• Réalisation de 100 % des audits Groupe prévus.</li> </ul>



## 5.4 Minimiser les impacts environnementaux de nos activités

Conscient des enjeux écologiques, Guerbet poursuit son développement de façon durable. L'entreprise s'engage à diminuer son empreinte environnementale dans l'ensemble de son périmètre d'activité, de l'approvisionnement en matières premières à la production des produits de contraste et dispositifs médicaux jusqu'à la livraison aux clients. Le Groupe s'engage à maîtriser ses procédés et ses rejets tout en cherchant à innover pour en réduire l'impact. Le Groupe prend en compte les enjeux liés au changement climatique. Toutes ces initiatives sont menées dans le strict respect des réglementations et normes en vigueur, partout où opère Guerbet.

Au travers de sa politique HSE, Guerbet s'engage à mettre en place des solutions autour de quatre axes :



Les indicateurs quantitatifs environnementaux décrits dans ce rapport prennent en compte les données des sites industriels, à l'exclusion du site de Guerbet Lyon et des sites administratifs et commerciaux dont l'impact est non significatif. Néanmoins, des

initiatives sont menées sur l'ensemble des sites. Par ailleurs, le bilan carbone du Groupe tient compte de l'ensemble des activités de Guerbet, de ses fournisseurs et sous-traitants.

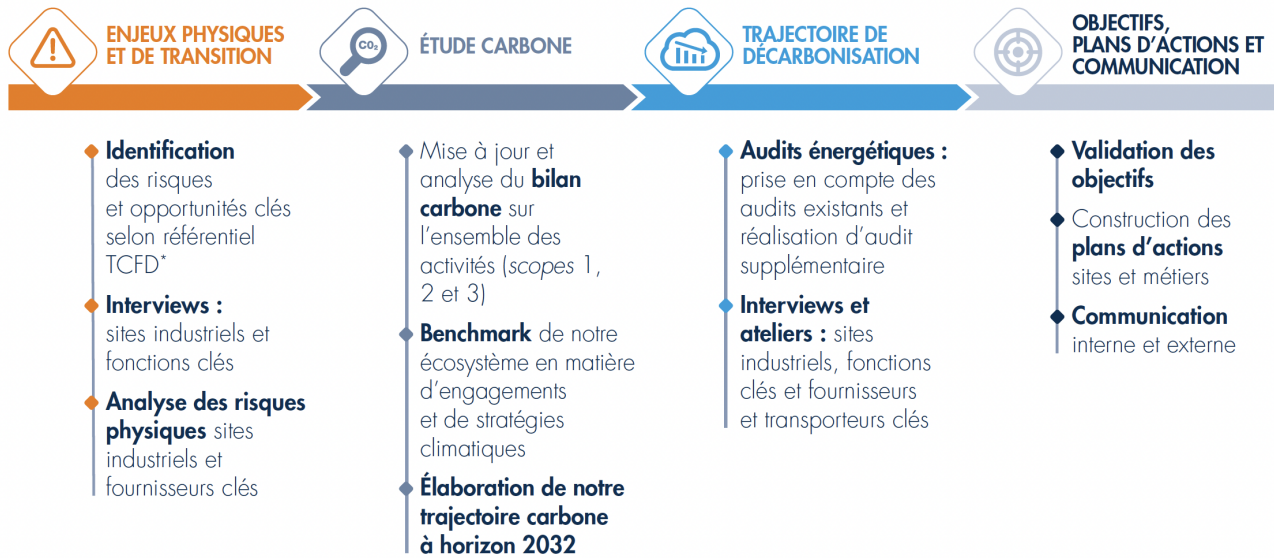
### 5.4.1 Enjeux climatiques

En tant qu'entreprise responsable, Guerbet met en œuvre des programmes visant à prendre en compte les enjeux liés au changement climatique et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Guerbet développe des actions pour contribuer à limiter le changement climatique et veille à prendre en compte les risques et opportunités associés.

Depuis 2021, Guerbet a renforcé sa « Stratégie Climat » pour mieux faire face aux enjeux de performance et de transformation durable.

Les enjeux climatiques ont fait l'objet de présentations au Comité exécutif et au Conseil d'administration.

Pour renforcer sa Stratégie Climat, Guerbet a suivi la méthode suivante :



\* TCFD : Task Force on Climate-related Financial Disclosures.

#### 5.4.1.1 Risques et opportunités climatiques

Le changement climatique induit des enjeux physiques et de transition tels que :

- les risques physiques pour nos sites industriels et principaux fournisseurs liés aux phénomènes climatiques aigus et chroniques (température, sécheresse, précipitation, catastrophes naturelles, etc.) et aux impacts financiers de ces risques ;
- les risques de transition liés :
  - à la raréfaction des ressources,
  - au renforcement des exigences de marché et des réglementations,
  - aux enjeux de réputation,
  - aux attentes des parties prenantes internes et externes,
  - et aux impacts financiers de ces risques.

Depuis 2021, Guerbet renforce sa résilience climatique en affinant l'évaluation des risques et opportunités, physiques et de transition et par l'identification d'axes de travail. En 2021, les risques physiques ont été analysés pour l'ensemble de nos sites industriels et pour les fournisseurs clés de Guerbet.

Cette analyse a permis d'identifier les principaux risques et opportunités présentés sur le graphique ci-dessous, qui peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité. Pour atténuer les conséquences du changement climatique sur ces activités, Guerbet met en œuvre des plans d'actions tels que des programmes de réduction des consommations d'énergie, d'optimisation des procédés, de maîtrise des rejets. En cas d'aléa, tous les sites industriels disposent de plan de continuité d'activité, intégrant des procédures d'urgence en lien notamment avec les risques physiques.

En 2022, Guerbet a affiné ces analyses par une cotation financière des principaux risques et opportunités.

Voici la synthèse des risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe et les axes de travail associés :

## PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS

### PHYSIQUES



#### TEMPÉRATURE & SÉCHERESSE

Nos sites sont principalement exposés :

- à l'augmentation des températures ;



#### PRÉCIPITATIONS & EAU

- au stress hydrique.



#### CATASTROPHES NATURELLES

Notre chaîne d'approvisionnement pourrait être perturbée par des événements climatiques extrêmes et inondations.

### AXES DE TRAVAIL

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et renforcer les capacités de refroidissement.
- Diminuer la dépendance à l'eau (stockage, efficacité, réutilisation, recyclage et collecte des eaux de pluie).
- Poursuivre la diversification des sources d'approvisionnement et renforcer la dimension climatique dans la stratégie d'approvisionnement.
- Renforcer la sensibilisation des salariés.

### DE TRANSITION



#### POLITIQUE ET JURIDIQUE

Le renforcement des réglementations, hausses de prix (énergie, ressources, quotas carbone, taxes) constitue un risque politique, financier et juridique pour Guerbet. Ce risque est en partie contrebalancé par l'innovation et l'évolution des technologies disponibles qui constituent une opportunité de réduire nos émissions.



#### MARCHÉ

Les attentes grandissantes des Actionnaires, investisseurs et clients constituent un risque de perte de marché et une opportunité pour Guerbet de se différencier.



#### ATTRACTIVITÉ, IMAGE ET RÉPUTATION

Les attentes des parties prenantes internes et externes constituent également une opportunité d'attractivité, d'image et de réputation pour Guerbet.

### AXES DE TRAVAIL

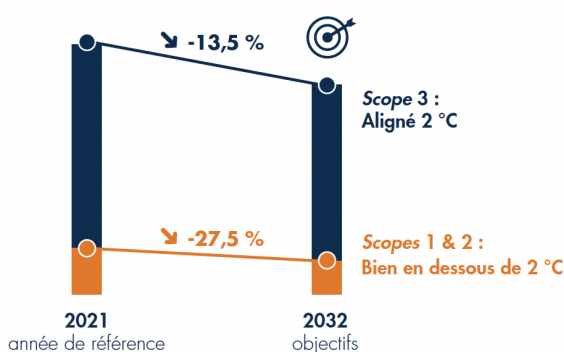
- Définir, communiquer et mettre en œuvre la trajectoire de décarbonation.
- Renforcer la prise en compte du climat dans l'innovation des procédés et la conception des produits et conditionnements afin de réduire l'impact tout au long du cycle de vie.
- Renforcer la dimension climatique dans la stratégie d'approvisionnement.
- Renforcer l'intégration des risques climatiques dans la cartographie des risques Groupe.
- Renforcer la dimension climatique dans la stratégie d'approvisionnement.
- Poursuivre la communication transparente en matière de climat.
- Renforcer la sensibilisation des salariés.

### 5.4.1.2 Décarbonation

Conscient des enjeux climatiques, Guerbet s'est fixé les objectifs suivants en matière de décarbonation alignés au SBT<sup>(1)</sup> pour *Science-Based Targets*.

En 2022, Guerbet a communiqué ses objectifs de décarbonation et s'est engagé auprès du SBTi. Le Groupe a rejoint la liste des *Companies Taking Action*, c'est-à-dire des entreprises actrices dans la lutte contre le réchauffement climatique. Guerbet a déposé son dossier au SBTi en juillet 2022 dont la validation a été obtenue en mars 2023.

Guerbet a décidé de s'engager *a minima* sur une trajectoire « Well-below 2°C »<sup>(2)</sup>, à horizon 2032 ; à partir de l'année de référence 2021. Concrètement, cette trajectoire se décline de la manière suivante :



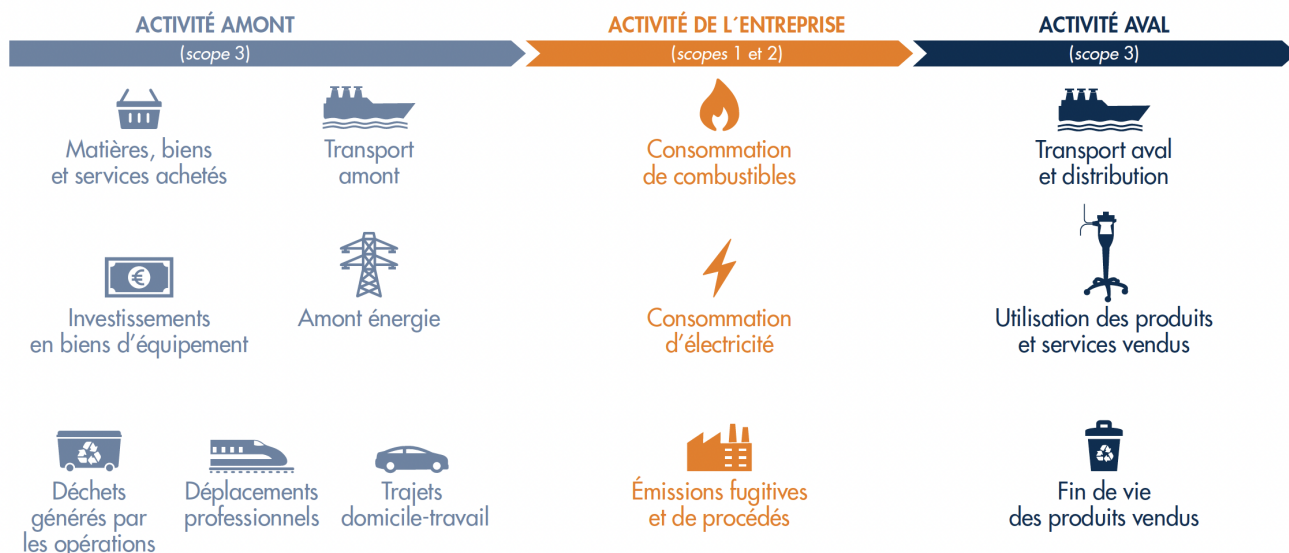
Ces objectifs tiennent compte :

- de la stratégie de croissance du Groupe ;
- des actions de réduction interne ;
- des évolutions d'innovation et de technologie ;
- de facteurs exogènes de décarbonation sur l'électricité ;
- du recours aux énergies renouvelables (en privilégiant le déploiement sur nos sites, plutôt que l'achat de certificat) ;
- et des engagements des fournisseurs et entreprises de transport clés.

Ils ont été validés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration.

En 2022, Guerbet a actualisé son bilan carbone pour l'ensemble de ses activités, scopes 1, 2 et 3.

### PÉRIMÈTRE DU BILAN CARBONE DE GUERBET

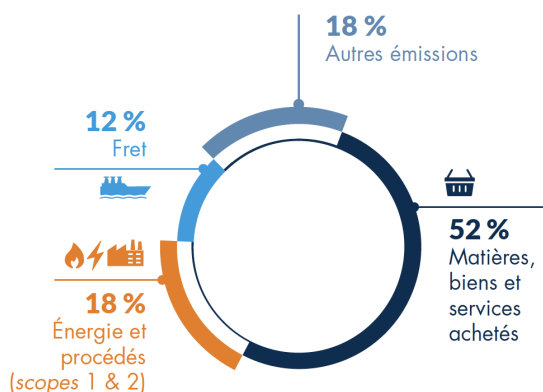


Cette étude a permis de confirmer les postes significatifs, à savoir les achats, l'énergie et le transport. Ces trois postes représentent plus de 80 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe.

<sup>(1)</sup> L'initiative Science-Based Targets (SBTi) encourage une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. <https://sciencebasedtargets.org/>. Il s'agit d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui fournissent aux organisations une trajectoire alignée sur la science du climat ; définir une SBT fait partie intégrante d'une stratégie climatique crédible.

<sup>(2)</sup> « Well-below 2°C », c'est-à-dire bien en dessous de 2°C par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

## RÉPARTITION DES POSTES GES



En lien avec ce bilan carbone et les objectifs de la trajectoire « Well-below 2°C », Guerbet renforce ces plans d'actions via les axes clés suivants :

- **Gouvernance :**
  - renforcer la gouvernance climatique à chaque niveau de l'entreprise ;
  - revoir la trajectoire climat en Comité exécutif et Conseil d'administration ;
  - décliner les objectifs Groupe en objectifs individuels pour les fonctions clés ;
  - renforcer la prise en compte du climat dans les mécanismes de décision internes (budgets à moyen terme...).
- **Engagement & formation des salariés**
  - engager l'ensemble des salariés à contribuer aux objectifs Groupe ;
  - développer l'expertise interne sur les fonctions clés ;
  - sensibiliser l'ensemble des salariés.
- **Énergie et procédés** (voir paragraphe « Minimiser l'impact carbone des consommations d'énergie et procédés ») :
  - poursuivre les audits et les actions d'efficacité énergétique sur les sites industriels ;
  - mettre en place des installations innovantes ;
  - développer le recours aux énergies renouvelables (exemple : signature d'un contrat d'exploitation de panneaux solaires sur le site de Dublin) ;
  - renforcer les critères énergies et climat dans les investissements et le développement.
- **Recherche, innovation et développement :**
  - intégrer la composante climatique dès la R&I ;
  - systématiser les analyses du cycle de vie (ACV) des nouveaux produits et conditionnements, réaliser progressivement des ACV sur les produits et conditionnements existants les plus prioritaires.

### Achats, utilisation et fin de vie :

- renforcer nos critères climat dans le choix des fournisseurs ;
- poursuivre les démarches d'engagement avec les fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone (voir section 5.6) ;
- renforcer le recyclage interne des matières premières et des solvants ;
- renforcer les démarches d'éco-conception et d'économie circulaire pour tout nouveau produit ou développement, en partenariat avec nos fournisseurs et clients.

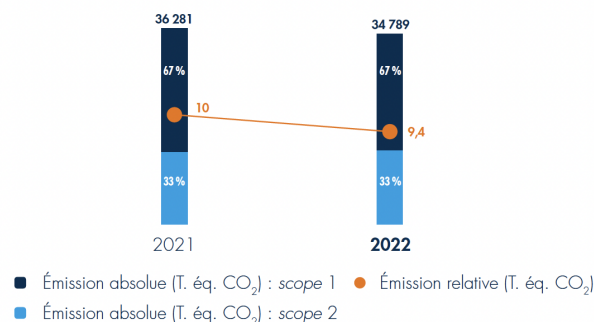
### Transport :

- poursuivre le travail d'optimisation de notre chaîne logistique (voir paragraphe « Minimiser l'impact carbone de la chaîne d'approvisionnement ») ;
- privilégier le transport maritime plutôt qu'aérien pour l'envoi des produits finis à nos clients ;
- renforcer nos critères climat dans le choix des transporteurs ;
- poursuivre les discussions et les démarches d'engagement avec nos principaux transporteurs.

## Minimiser l'impact carbone des consommations d'énergie et procédés

### ÉMISSIONS DE GES SUR LES SCOPES 1 ET 2

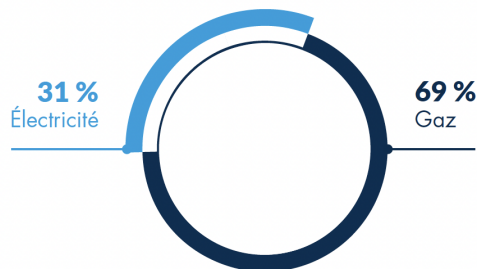
(année de référence 2021)



En 2022, les émissions relatives de GES sur les scopes 1 et 2 représentent 34 789 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Les actions d'efficacité énergétique mises en œuvre sur les sites industriels sont détaillées à la section 5.4.2 « Utilisation durable des ressources », paragraphe « Consommation d'énergie ».

Guerbet n'exploite plus de chaudière fonctionnant au fuel depuis 2020, ce qui a un impact positif sur les émissions de GES et permet au Groupe d'avoir la répartition suivante sur le poste énergie.

### RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR TYPE D'ÉNERGIE SUR LES SITES INDUSTRIELS



### Minimiser l'impact carbone de la chaîne d'approvisionnement



Le transport représente 12 % des émissions de GES du Groupe. C'est plus particulièrement le fret aval, c'est-à-dire de nos usines vers nos clients, qui a un impact important. L'enjeu environnemental et économique pour Guerbet est de limiter le recours au transport aérien au profit du transport maritime. Pour cela, Guerbet a identifié les actions clés suivantes :

- fiabiliser les prévisions de vente en :
  - renforçant la connaissance des marchés locaux,
  - investissant dans des outils de prévisions statistiques ;
- rendre la production plus flexible en investissant dans de nouveaux outils industriels (temps de cycle plus court, lots plus petits) ;
- renforcer la relation avec les entreprises de logistique par des démarches d'engagement conjoint avec nos principaux transporteurs ;
- renforcer l'intégration de la performance environnementale dans le processus de sélection et dans les *reportings*.

En lien avec ces actions clés, Guerbet s'est fixé des objectifs à horizon 2023 :

- améliorer l'indicateur sur les produits disponibles livrés à temps ;
- réduire la part de transports aériens des produits finis.

2022 a également été une année particulière du fait de la crise de la Covid-19 et du contexte géopolitique (disponibilité des matières premières, coût et disponibilités de l'énergie et du fret maritime), toutefois le partage des valeurs, la collaboration établie avec les transporteurs et les fournisseurs ont permis de traverser l'année sans discontinuité majeure d'approvisionnement, mais impliquant un recours plus important à l'aérien.

Guerbet poursuit le déploiement des actions engagées :

- optimisation des implantations et du fonctionnement des centres de distribution, contribuant à la fiabilisation des ventes et à la diminution de l'impact carbone de l'approvisionnement ;
- amélioration du taux de services des sites par rapport aux prévisions de ventes et de stocks ;
- effort de rationalisation du nombre de références produits et de présentations ;
- recours à une nouvelle voie de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.

### Autres actions

Au-delà des actions sur les énergies et sur l'optimisation du transport, d'autres actions sont réalisées afin de limiter l'impact des déplacements en mission et des trajets :

- la politique voyage du Groupe intègre des mesures visant à réduire l'impact carbone des déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage de modes alternatifs aux déplacements (réunions virtuelles) ;
- le Groupe encourage les moyens de communication à distance, l'utilisation des transports en commun, notamment ferroviaires ;
- le recours aux véhicules électriques et hybrides est encouragé par la politique concernant les véhicules de fonction ; fin 2022, en France, 24 % des véhicules de fonction sont hybrides ou électriques (versus 19 % en 2021) ; par ailleurs, nous ne commandons plus de véhicules diesel ;
- des sites Guerbet sont équipés de bornes de recharge pour véhicules électriques, comme par exemple à Aulnay-sous-Bois et au siège social de Villepinte ;
- pour réduire l'impact des déplacements domicile-travail, différentes actions ont été mises en œuvre ces dernières années : service d'auto-partage, promotion des moyens de transports doux, promotion du covoiturage, ou encore l'accord travail au domicile.

## 5.4.1.3 Taxonomie verte

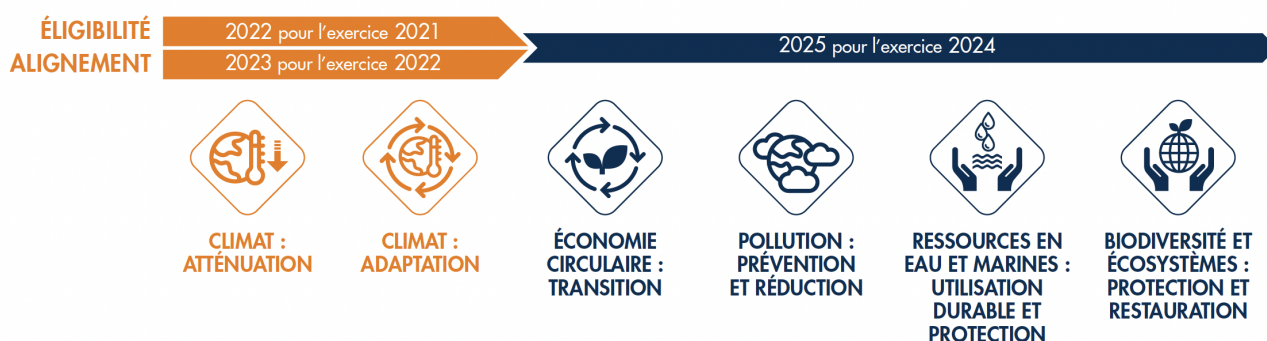
### Contexte de la taxonomie européenne

L'Union Européenne (UE) a publié le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, dit règlement « Taxonomie », relatif à l'établissement d'un cadre visant à promouvoir les investissements durables au sein de l'Union Européenne.

Les activités durables sont décrites, pour les deux premiers objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation, dans les annexes I & II des Actes Délégués Climat. Les activités durables seront étendues aux quatre autres objectifs environnementaux en 2023, avec obligation de *reporting* lors de l'exercice 2024.

Les annexes I et II définissent des activités éligibles, ainsi que les critères techniques permettant de qualifier ces activités comme effectivement durables. Les activités qui ne répondent pas à ces définitions sont considérées comme non éligibles.

Les exigences de publication des indicateurs clés de performance au titre de l'exercice 2022 concernent l'éligibilité, comme pour l'exercice 2021. Pour la première année, « l'alignement », Guerbet est tenu de publier également l'alignement, comme rappelé dans l'infographie ci-dessous.



Guerbet est tenu de publier trois indicateurs de performance, basés sur les comptes consolidés du Groupe, résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de ce règlement et actes délégués, au titre des deux premiers objectifs climatiques :

- part de chiffre d'affaires éligible et aligné ;
- part de dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles et alignées ;
- part de dépenses d'exploitation (OPEX) éligibles et alignées.

Pour la deuxième année, Guerbet a identifié ses activités éligibles. Pour la première année, Guerbet a également analysé leur alignement avec les critères de durabilité. Pour cela, Guerbet a vérifié :

- la contribution substantiellement à l'un des six objectifs climatiques ;
- l'absence de préjudice important aux cinq autres (DNSH : *Do Not Significant Harm*) ;
- le respect des garanties sociales minimales.

### Stratégie RSE de Guerbet et taxonomie

Concernant les deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique applicables à partir de l'exercice 2021, la Commission européenne a priorisé les secteurs d'activité les plus émetteurs de gaz à effet de serre de l'Union Européenne.

Les activités de Guerbet portent essentiellement sur la recherche & innovation, la fabrication et la commercialisation de produits de contraste, de dispositifs médicaux et de solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle.

Les activités de fabrication et commercialisation de produits pour l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle ne sont pas considérées par le législateur comme ayant une contribution substantielle aux deux objectifs climatiques définis par la taxonomie ; y compris la production de principe actif pharmaceutique qui après analyse n'est pas éligible à l'activité « 3.14. Fabrication de produits chimiques organiques de base » couverte par la taxonomie.

Les activités de Guerbet ne sont pas visées directement par les objectifs climatiques. En effet, elles ne sont pas considérées par la taxonomie comme ayant une contribution substantielle aux objectifs climatiques, le règlement ayant ciblé les secteurs d'activités les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

Au-delà des obligations liées au règlement sur la taxonomie, Guerbet a défini sa stratégie de réduction de son impact environnemental, et plus particulièrement des objectifs de décarbonation (voir sections 5.4 « Minimiser les impacts environnementaux de nos activités » et 5.4.1 « Enjeux climatiques »).

Guerbet a pris les objectifs de décarbonation suivants, en absolu, à horizon 2032, pour l'année de référence 2021 :

- au moins 27,5 % de réduction sur les scopes 1 et 2 ;
- au moins 13,2 % de réduction sur le scope 3.

**Activités éligibles**

Guerbet n'a pas identifié de chiffre d'affaires, de CAPEX ou d'OPEX éligibles liés à ses activités de fabrication et commercialisation de produits pour l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle.

Le Groupe a réalisé une analyse détaillée de l'activité « 3.14. Fabrication de produits chimiques organiques de base » couverte par la taxonomie. Cette analyse n'a pas révélé de chiffre d'affaires lié à l'activité « 3.14. Fabrication de produits chimiques organiques de base », les produits fabriqués par Guerbet n'étant pas listés dans les produits ciblés.

Le périmètre des activités éligibles de Guerbet est pour le moment principalement restreint aux activités suivantes de l'annexe « Atténuation du changement climatique » du règlement :

- activité 6.5 relative au transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers, au titre des locations longue durée de flottes de véhicules légers ;
- activités immobilières décrites au point 7 :
  - 7.3 : Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique,
  - 7.5 : Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments,
  - 7.6 : Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables,
  - 7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments, au titre des variations positives de droits d'utilisation pour des baux immobiliers de longue durée et au titre de constructions réalisées pour le compte propre de la Société ;
- activité 8.1 relative aux traitement de données, hébergement et activités connexes.

Guerbet a identifié des CAPEX et OPEX liés à des mesures individuelles, qui correspondent à des achats et dépenses d'investissement relatifs à d'autres activités éligibles, principalement l'activité « 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » et des activités immobilières décrites à la section 7 de l'annexe « Atténuation du changement climatique ».

**Indicateurs financiers éligibles****Méthodologie d'identification des indicateurs financiers éligibles**

Les informations financières utilisées pour calculer les indicateurs d'éligibilité sont issues des systèmes de suivi financier de Guerbet pour l'exercice 2022. Les données ont été analysées afin d'éviter tout double comptage d'activités éligibles au numérateur des indicateurs Taxonomie.

**Chiffre d'affaires éligibles**

Les activités de Guerbet n'étant pas ciblées par la taxonomie à ce stade de la réglementation, Guerbet ne présente pas de chiffre d'affaires éligible au titre des deux premiers objectifs climatiques. Après étude plus approfondie, il s'avère que les activités de commercialisation de solutions digitales ne sont pas éligibles à la taxonomie. Les activités en matière d'Intelligence Artificielle le seront lorsqu'elles seront commercialisées.

Le chiffre d'affaires consolidé qui constitue le dénominateur Taxonomie s'élève à 753 275 K€.

**CAPEX éligibles**

En 2022, les CAPEX éligibles de Guerbet comprennent :

- Les dépenses d'investissement relatives aux actifs ou processus qui sont associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie, à savoir la R&D de l'Intelligence Artificielle et des solutions digitales au titre de la catégorie « 8. Information et communication », paragraphe « 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes ».
- Les dépenses d'investissement liées à l'achat d'activités économiques éligibles à la taxonomie et aux mesures individuelles permettant aux activités concernées de devenir bas carbone ou d'entraîner des réductions de GES, à savoir les activités :
  - 6.5 : relatives au transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers, au titre des locations longue durée de flottes de véhicules légers ;
  - immobilières décrites au point 7 :
    - 7.3 : Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique,
    - 7.5 : Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments,
    - 7.6 : Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables,
    - 7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments, au titre des variations positives de droits d'utilisation pour des baux immobiliers de longue durée et au titre de constructions réalisées pour le compte propre de la Société.
  - R&D 8.1 : relatives au traitement de données, hébergement et activités connexes, pour la R&D de l'Intelligence Artificielle. Les données relatives à la R&D des solutions digitales ne sont pas considérées, car non éligibles après étude plus approfondie.

Ces CAPEX éligibles constituent le numérateur pour calculer la part de CAPEX éligibles.

Investissements liés à :	Normes	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2022
Droits d'utilisation locations de flottes de véhicules (6.5)	IFRS 16	1 760	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Immobilisations corporelles (6.5)	IAS 16	—	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Installation, maintenance et réparation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (7.3)</li> <li>• d'instruments et dispositifs de mesure, régulation et contrôle de la performance énergétique des bâtiments (7.5)</li> <li>• et de technologies liées aux énergies renouvelables (7.6)</li> </ul>		2 358	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Constructions, activités immobilières et droits d'utilisation des baux immobiliers de longue durée (7.7)	IAS 16 IFRS 16	10 560	Non disponible en lecture directe dans le DEU
R&D Intelligence Artificielle (8.1)	IAS 38	799	Non disponible en lecture directe dans le DEU
<b>TOTAL CAPEX ÉLIGIBLES (NUMÉRATEUR)</b>		<b>15 477</b>	

En 2022, le montant des CAPEX éligibles (numérateur) s'élève à 15 477 K€, comme détaillé ci-dessus.

Conformément à la réglementation en matière de taxonomie, le dénominateur des CAPEX comprend les acquisitions de R&D, les augmentations brutes d'immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation (location IFRS 16).

Investissements liés à :	Normes	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2022
R&D	IAS 38	5 679	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Immobilisations corporelles	IAS 16	43 737	Section 6.1.2, note 6.1
Droits d'utilisation	IFRS 16	12 607	Section 6.1.2, note 6.1
Immobilisations incorporelles	IAS 38	1 009	Non disponible en lecture directe dans le DEU
<b>TOTAL CAPEX (DÉNOMINATEUR)</b>		<b>63 032</b>	

En 2022, le montant du dénominateur s'élève à 63 032 K€, comme détaillé ci-dessus.

Le ratio de CAPEX éligibles s'élève à 15 477 K€, soit 25 % du total CAPEX.

### OPEX éligibles

En 2022, les OPEX éligibles de Guerbet comprennent les coûts directs non capitalisés qui se rapportent :

- aux actifs ou processus associés aux activités économiques éligibles, à savoir de la R&D de l'Intelligence Artificielle. Les données relatives à la R&D des solutions digitales ne sont pas considérées, car non éligibles après étude plus approfondie ;
- à l'achat d'activités économiques éligibles, à savoir les constructions et activités immobilières.

Coûts directs non capitalisés liés à :	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2022
R&D Intelligence Artificielle (8.1)	1 205	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Constructions et activités immobilières (7.7)	—	Non disponible en lecture directe dans le DEU
<b>TOTAL OPEX ÉLIGIBLES (NUMÉRATEUR)</b>	<b>1 205</b>	

En 2022, le montant des OPEX éligibles (numérateur) s'élève à 1 205 K€, comme détaillé ci-dessus.

Conformément au règlement sur la taxonomie, le dénominateur des OPEX, qui est composé des coûts directs non capitalisés liés à la R&D et des coûts de maintenance, s'élève à 93 445 K€.

Coûts directs non capitalisés liés à :	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2022
R&D	69 982	Section 1.6.6
Maintenance	23 463	Non disponible en lecture directe dans le DEU
<b>TOTAL OPEX (DÉNOMINATEUR)</b>	<b>93 445</b>	

Le ratio d'OPEX éligibles s'élève à 1 205 K€, soit 1 % des OPEX. L'activité 8.1 R&D n'ayant pas de CAPEX alignés, il n'y a par conséquent pas d'OPEX alignés.

**Indicateurs financiers alignés**

**Méthodologie d'évaluation des indicateurs financiers alignés**

Ce premier exercice d'analyse d'alignement réalisé par Guerbet est susceptible d'évoluer les prochaines années, avec l'évolution de la disponibilité des données, notamment les données techniques et les informations de fournisseurs d'équipements ou de services.

**Critères de contribution substantielle et des DNSH spécifiques**

Les critères de contribution substantielle et DNSH utilisés pour analyser l'alignement sont synthétisés dans le tableau suivant :

CAPEX relatifs aux activités	Méthode d'analyse des critères de contribution substantielle	DNSH spécifiques
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers, au titre des locations longue durée de flottes de véhicules légers	Véhicules légers électrique ou hybride rechargeable.	DNSH économie circulaire reconnu satisfait dans l'UE (réutilisabilité, recyclabilité, valorisable). DNSH pollution analysé pour les véhicules répondants aux critères de contribution substantielle (émissions de CO <sub>2</sub> /km, catégorie de pneu).
7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Reconnu satisfait dès lors que l'installation présente une amélioration de la performance énergétique par rapport à une installation antérieure (en l'absence de données de classe énergétique sur les équipements concernés).	Les CAPEX éligibles à cette section et répondant aux critères de contribution substantielle ne sont pas concernés par le DNSH pollution décrit pour cette activité pour les composants, matériaux de construction et l'isolation thermique ou réputé satisfait en France/Europe.
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Toujours reconnu satisfait	Pas de DNSH spécifique
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Toujours reconnu satisfait	Pas de DNSH spécifique
7.7. Acquisition et propriété de bâtiments, au titre des variations positives de droits d'utilisation pour des baux immobiliers de longue durée (et non au titre de constructions réalisées pour le compte du Groupe)	Les bâtiments loués, au niveau européen, ayant un DPE (diagnostic de performance énergétique A ou B) et construits avant le 31 décembre 2020 sont considérés comme respectant le critère DPE A ou top 15 %, car au niveau européen le top 15 % comprend <i>a minima</i> ces deux niveaux de DPE.	Pas de DNSH spécifique
8.1. R&D de l'Intelligence Artificielle et des solutions digitales au titre de la catégorie « 8. Information et communication »	Inscription du <i>data center</i> au « Code of Conduct on Data Center Energy Efficiency » de 2022 ou le respect de la norme CLC TR50600-99-1 du CEN/CENELEC intitulée « Installations et infrastructures de centres de traitement de données – Partie 99-1 : Pratiques recommandées relatives à la gestion énergétique ». Ces pratiques doivent être vérifiées par un tiers indépendant et contrôlées tous les trois ans minimum. Le potentiel de réchauffement du globe (PRG) des fluides frigorigènes utilisés dans le système de refroidissement des centres de données ne dépasse pas 675.	DNSH économie circulaire : considéré satisfait en France/Europe. DNSH Ressources aquatiques et marines : analyse du risque de dégradation de la qualité de l'eau et évaluation des incidences sur l'environnement, y compris sur l'eau.

**Méthodologie d'analyse des DNSH génériques et des garanties minimales****DNSH Adaptation**

Guerbet a vérifié le respect des critères du DNSH générique Adaptation pour l'ensemble de ses activités éligibles, conformément à l'appendice A de l'annexe « Atténuation du changement climatique ».

Le Groupe a réalisé une analyse de l'exposition de ses activités aux risques climatiques, y compris physiques. Cette analyse a été déployée sur le patrimoine immobilier identifié comme matériel par le Groupe et comprenant les risques climatiques physiques (température, sécheresse, précipitation, catastrophes naturelles, etc.), voir section 5.4.1.1 « Risques et opportunités climatiques pour plus d'information ».

Dans un deuxième temps, le Groupe a conduit une évaluation de la vulnérabilité financière des principaux risques, y compris physiques, visant à déterminer l'importance des risques. Les risques climatiques sont projetés à horizons 2030, 2040 et 2050 sur la base de deux scénarios : scénario à faibles émissions (1,5 °C) et scénario à fortes émissions (4° C). En lien avec ces analyses, Guerbet a identifié des solutions d'adaptation permettant de réduire les risques climatiques principaux, y compris physiques.

**Garanties sociales minimales**

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales décrits dans l'article 4 du règlement Taxonomie, les activités économiques doivent également respecter des garanties sociales minimales.

Sur le volet des droits humains, Guerbet s'appuie sur ses systèmes de management, politiques et outils tels que sa charte éthique et sa plateforme de signalement sécurisée (voir section 5.5.1 « Droits humains »).

Guerbet s'appuie également sur sa démarche d'achats responsables, et notamment son Code éthique fournisseur (voir section 5.5.2 « Achats responsables »).

Guerbet ne dispose pas d'une cartographie spécifique sur les droits humains. Le Groupe prévoit de l'établir en 2023 et pourra sur cette analyse définir une politique spécifique des droits humains qui viendra compléter les dispositifs existants.

Guerbet a identifié un plan d'amélioration en matière de garanties sociales minimales à horizon 2024 et ne fait pas l'objet de condamnation en matière de droits humains <sup>(3)</sup>. Guerbet estime ainsi respecter les critères des garanties minimales relatifs aux droits humains.

**Corruption**

En matière de lutte contre la corruption, Guerbet dispose de politiques et de procédures, notamment sa charte éthique, sa plateforme de signalement sécurisée et la formation de ses salariés (voir section 5.5.3 « Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts »).

**Droit de la concurrence**

Guerbet respecte les règles d'une concurrence ouverte, équitable et honnête partout où le Groupe exerce son activité et le promeut dans sa charte éthique. Ainsi, il proscribit toute entente sur les prix, protège ses clients et ses partenaires contre les pratiques commerciales déloyales et s'engage à observer une veille concurrentielle pertinente. Guerbet forme régulièrement ses salariés exposés aux bonnes pratiques de droit de la concurrence (voir section 5.5.4 « Respect du droit de la concurrence »).

**Fiscalité**

Le risque d'évasion fiscale n'a pas été identifié comme étant un enjeu matériel pour le Groupe. Le groupe Guerbet n'encourage ni ne promeut l'évasion fiscale et les implantations dans des États et territoires non coopératifs, ni pour lui-même ou ses filiales ni pour ses clients.

<sup>(3)</sup> Vérifié en consultant les bases du National Contact Points et BHRRRC.

### Résultats d'éligibilité et d'alignement sur l'exercice 2022

Les résultats des indicateurs Taxonomie au titre de l'exercice 2022 sont présentés ci-dessous de manière synthétisée. Les résultats détaillés en utilisant les tableaux réglementaires sont présentés en pages 146 à 151.

En 2022, les CAPEX éligibles s'élèvent à 15 477 K€, soit 23 % du total CAPEX. Les CAPEX alignés s'élèvent à 4 908 K€, soit 32 % des investissements éligibles et 8 % du total CAPEX.

Montant <i>(en K€)</i>	2022
Investissements éligibles et alignés	4 908
Part des investissements alignés sur le TOTAL CAPEX	8 %
Part des investissements alignés sur les investissements éligibles	32 %
Investissements éligibles et non alignés	10 569
Investissements éligibles	15 477
Part des investissements éligibles	25 %
Investissements non-éligibles	47 555
<b>TOTAL CAPEX (DÉNOMINATEUR)</b>	<b>63 032</b>

Les investissements alignés sont principalement liés :

- au recours à des véhicules électriques et hybrides encouragé par la politique concernant les véhicules de fonction (activité 6.5) ; fin 2022, en France, 26 % des véhicules de fonction sont hybrides ou électriques ;
- à l'installation d'équipements favorisant la décarbonation sur nos sites industriels :
  - aux équipements d'efficacité énergétique relatifs à l'activité 7.3 : isolation de mur et toiture, remplacement de fenêtres par des fenêtres éco-énergétique, équipement de chauffage, ventilation, climatisation de technologie hautement efficace ; avec par exemple l'installation d'une nouvelle chaudière sur le site de Dublin,
  - instruments et dispositifs de mesure de régulation et contrôle de la performance énergétique des bâtiments relatifs au 7.5,
  - technologies liées aux énergies renouvelables, de type échangeurs de chaleur.

À noter que certains investissements de décarbonation ne sont pas comptabilisés dans les investissements éligibles ;
- à la construction d'un bâtiment administratif de classe énergétique B sur un de nos sites industriels (activité 7.7).

### Conclusion et perspectives

Le ratio de CAPEX éligibles et alignés, calculé en 2022, ne reflète pas les objectifs pris par Guerbet en matière de décarbonation à horizon 2032, ni les investissements de

Guerbet pour réduire l'impact de ses activités sur le climat, décrites à la section 5.4.1 « Enjeux climatiques ». En effet, les activités de Guerbet ne sont pas considérées par le législateur comme ayant une contribution substantielle aux deux objectifs climatiques définis par la taxonomie, le règlement ayant ciblé les secteurs d'activités les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de l'atteinte des quatre autres objectifs environnementaux, le projet d'Acte Délégué complémentaire pourrait étendre la liste des activités éligibles à des activités de Guerbet telles que la fabrication d'équipements électriques et électroniques durables et circulaires et leur revente et/ou refabrication. La fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques de base ne figure actuellement plus dans le projet d'Acte Délégué complémentaire.

Guerbet révisera la méthodologie de calcul des indicateurs sur la base des données et informations des fournisseurs qui seront probablement plus facilement disponibles dans le futur et sur la base des évolutions réglementaires, notamment avec la publication des actes délégués qui viendront étendre la liste des activités éligibles aux quatre autres objectifs environnementaux.

Le Groupe mène également une réflexion sur l'intégration de critères contribuant à l'alignement dans ces procédures, notamment en matière d'achats et de reporting interne des investissements.

ANNEXE TAXONOMIE – CHIFFRE D'AFFAIRES

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires total (3) [K€]	% du chiffre d'affaires (4) [%]	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm)						Garanties minimales (17) Oui/Non	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, année N (18) [%]	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, année N-1 (19) [%]
				Atténuation du changement climatique (5) [%]	Adaptation au changement climatique (6) [%]	Ressources aquatiques et marines (7) [%]	Économie circulaire (8) [%]	Pollution (9) [%]	Biodiversité et écosystèmes (10) [%]	Atténuation du changement climatique (11) Oui/Non	Adaptation au changement climatique (12) Oui/Non	Ressources aquatiques et marines (13) Oui/Non	Économie circulaire (14) Oui/Non	Pollution (15) Oui/Non	Biodiversité et écosystèmes (16) Oui/Non			
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>																		
<b>A.1. Activités alignées sur la taxonomie</b>																		
Chiffre d'affaires des activités alignées sur la taxonomie (A.1.)																		
	0	0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A
<b>A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non alignées</b>																		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non alignées (A.2.)																		
	N/A	0	0 %															
<b>TOTAL A (A.1. + A.2.)</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>															
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>																		
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)																		
	N/A	753 275	100 %															
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>N/A</b>	<b>753 275</b>	<b>100 %</b>															

ANNEXE TAXONOMIE – CAPEX

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Dépenses d'investissement totales (3) (K€)	% de dépenses d'investissement (4) (%)	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm)						Garanties minimales (17) Oui/Non	Part des dépenses d'investissement alignées sur la taxonomie, année N (18) (%)	Part des dépenses d'investissement alignées sur la taxonomie, année N-1 (19) (%)	
				Atténuation du changement climatique (5) (%)	Adaptation au changement climatique (6) (%)	Ressources aquatiques et marines (7) (%)	Économie circulaire (8) (%)	Pollution (9) (%)	Biodiversité et écosystèmes (10) (%)	Atténuation du changement climatique (11) Oui/Non	Adaptation au changement climatique (12) Oui/Non	Ressources aquatiques et marines (13) Oui/Non	Économie circulaire (14) Oui/Non	Pollution (15) Oui/Non	Biodiversité et écosystèmes (16) Oui/Non				
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>																			
<b>A.1. Activités alignées sur la taxonomie</b>																			
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	227	0,4 %	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	0,4 %	N/A
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	2 166	3,4 %	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	3,4 %	N/A
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	7.5	70	0,1 %	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	0,1 %	N/A
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	77	0,1 %	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	0,1 %	N/A
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	2 368	3,8 %	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	3,8 %	N/A
Dépenses d'investissement des activités alignées sur la taxonomie (A.1.)	N/A	4 908	0,4 %	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	0,4 %	N/A
<b>A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non alignées</b>																			
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	1 533	2,4 %																
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	45	0,1 %																
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	8 192	13,0 %																
8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	799	1,3 %																
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxonomie mais non alignées (A.2.)	N/A	10 569	16,8 %																
<b>TOTAL A (A.1. + A.2.)</b>	<b>N/A</b>	<b>15 477</b>	<b>24,6 %</b>																
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>																			
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la taxonomie (B)	N/A	47 555	75,4 %																
<b>TOTAL A + B</b>	<b>N/A</b>	<b>63 032</b>	<b>100 %</b>																

ANNEXE TAXONOMIE – OPEX

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Dépenses d'exploitation totales (3) (K€)	% des dépenses d'exploitation (4) (%)	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm)						Garanties minimales (17) Oui/Non	Part des OPEX alignés sur la taxonomie, année N (18) (%)	Part des OPEX alignés sur la taxonomie, année N-1 (19) (%)
				Atténuation du changement climatique (5) (%)	Adaptation au changement climatique (6) (%)	Ressources aquatiques et marines (7) (%)	Économie circulaire (8) (%)	Pollution (9) (%)	Biodiversité et écosystèmes (10) (%)	Atténuation du changement climatique (11) Oui/Non	Adaptation au changement climatique (12) Oui/Non	Ressources aquatiques et marines (13) Oui/Non	Économie circulaire (14) Oui/Non	Pollution (15) Oui/Non	Biodiversité et écosystèmes (16) Oui/Non			
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>																		
<b>A.1. Activités alignées sur la taxonomie</b>																		
Dépenses d'exploitation des activités alignées sur la taxonomie (A.1.)		0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A
<b>A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non alignées</b>																		
8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes		1 205	2 %															
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la taxonomie mais non alignées (A.2.)		0	0 %															
<b>TOTAL A (A.1. + A.2.)</b>		<b>1 205</b>	<b>2 %</b>															
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>																		
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la taxonomie (B)		68 777	98 %															
<b>TOTAL (A + B)</b>		<b>69 982</b>	<b>100 %</b>															

### 5.4.1.4 Plan d'actions et résultats

Dans un souci de transparence, Guerbet a notamment publié pour la quatrième année consécutive des informations et des données concernant sa stratégie climatique, en répondant au questionnaire climat de CDP, organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « *Carbon Disclosure Project* », qui distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique. En 2022, Guerbet a obtenu la note B pour les informations et les données de 2021, sur une échelle de notation allant de A à D. Ce résultat témoigne de notre niveau de prise en compte des enjeux climatiques en 2021, et ne reflète pas les résultats et actions de l'année 2022. Guerbet met en effet en œuvre des actions pour contribuer à limiter le changement climatique sur les postes d'émissions clés (voir détail à la section 5.4. « Enjeux climatiques ») :

- démarche d'amélioration HSE et RSE avec les fournisseurs les plus à risque ;
- transport maritime privilégié à l'aérien pour l'envoi des produits finis à nos clients ;
- réduction des consommations d'énergie sur les sites industriels.

L'organisation CDP détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Elle encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et en comprenant leur impact sur l'environnement. Elle fournit aux investisseurs une vision des données environnementales cruciales pour mesurer la durabilité des investissements en leur permettant une analyse des risques et opportunités et des stratégies en matière d'environnement des entreprises.

Elle fournit aux investisseurs une vision des données environnementales cruciales pour mesurer la durabilité des investissements en leur permettant une analyse des risques et opportunités et des stratégies en matière d'environnement des entreprises.

Pour Guerbet, en plus de contribuer à renforcer sa réputation, la confiance des Actionnaires et d'attirer de nouveaux investisseurs, répondre à ce questionnaire permet d'améliorer la démarche d'analyse des risques et opportunités et est source de progrès. Cette démarche permet une préparation renforcée aux évolutions réglementaires, une meilleure sensibilisation aux risques, une meilleure résilience à long terme et un moyen de se comparer.

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
Prise en compte des enjeux climatiques	Identifier les risques et opportunités liés au changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions climat.</li> <li>• Approfondissement de l'étude d'évaluation des risques et opportunités, physiques et de transition, liés au changement climatique.</li> <li>• Obtention de la note B au questionnaire <i>Climate Change</i> de CDP pour les actions et résultats de 2021 (sur une échelle de notation allant de A à D).</li> </ul>
Enjeu de décarbonation	Définir et mettre en œuvre la stratégie de décarbonation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les émissions relatives de GES sur les scopes 1 et 2 représentent 34 789 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.</li> <li>• Mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique par les sites industriels, détaillées à la section 5.4.2 « Utilisation durable des ressources », paragraphe « Consommation d'énergie ».</li> <li>• Communication des objectifs de décarbonation et engagement auprès du SBTi (dossier validé en mars 2023) ; objectifs alignés avec une trajectoire « <i>Well-below 2°C</i> », soit une réduction absolue entre 2021 et 2032 de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 27,5 % sur les scopes 1 et 2 ;</li> <li>• 13,5 % sur le scope 3.</li> </ul> </li> </ul>
Focus approvisionnement climat	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la part de produits disponibles livrés à temps.</li> <li>• Réduction de la part du transport aérien.</li> </ul> <p><b>Axes prioritaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiabiliser les prévisions de vente, et : <ul style="list-style-type: none"> <li>• rendre la production plus flexible en investissant dans de nouveaux outils industriels ;</li> <li>• renforcer la relation avec les entreprises de logistique.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'indicateur transport aérien est supérieur à celui de 2019, ce qui s'explique en partie par la crise de la Covid-19 et par des ruptures ponctuelles.</li> <li>• Poursuite de la stabilisation de la structure des centres de distribution.</li> <li>• Poursuite des actions pour améliorer le taux de service des sites industriels, grâce notamment au déploiement d'un nouveau logiciel de planification/ordonnancement.</li> <li>• Engagement d'échanges avec une entreprise de logistique pour renforcer la relation et progresser mutuellement.</li> </ul>

## 5.4.2 Utilisation durable des ressources

Le groupe Guerbet vise l'utilisation optimale des ressources naturelles grâce à des actions :

- de réduction des consommations d'eau et d'énergie ;
- d'optimisation des matières premières utilisées dans la fabrication de ses produits ;
- d'innovation sur les procédés.

Ces actions contribuent à diminuer notre impact sur le climat (ex. : réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'optimisation énergétique) et à renforcer notre résilience face

au changement climatique (ex. : optimisation des consommations d'eau).



Les sites industriels ont des systèmes de management HSE, organisé autour du programme d'Excellence Opérationnelle HSE. Par ailleurs, le site de production de principes actifs de Dublin est certifié ISO 14001, il s'agit du plus gros contributeur en matière de consommation d'énergie et d'eau.

### Consommation d'eau

OBJECTIF



CONSOMMATION D'EAU

> **-25 %** sur les sites industriels **entre 2017 et 2023**, en relatif, c'est-à-dire rapporté à la production

La réduction des consommations relatives d'eau sur nos sites industriels est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable des collaborateurs ayant une part variable.

En 2022, la consommation d'eau sur nos sites industriels est de 973 494 m<sup>3</sup>, en augmentation de 4 % en relatif et de 6 % en absolu par rapport à 2021. La consommation relative augmente de 4 % en relatif par rapport à 2017. Ce résultat est la conséquence de la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, de la fabrication de lots techniques de gadopicolenol, et d'aléas techniques principalement sur le site de Dublin. L'augmentation en absolu est liée à l'augmentation des quantités produites sur les sites, l'augmentation des volumes sur les sites de fabrication des principes actifs et une internalisation de la production sur les sites pharmaceutiques.

Les sites industriels mettent en œuvre des programmes de maîtrise des consommations d'eau. Voici quelques illustrations d'actions réalisées dans l'année :

- sur le site de Lanester :
  - réalisation d'un audit, mise en place de compteurs avec télé-relevé, constitution d'un groupe de travail et lancement d'une étude des consommations d'eau ;
  - poursuite de l'initiative pour recycler en interne des eaux de process en eau de refroidissement de l'incinérateur, initiative pour laquelle le site a obtenu le trophée de l'eau Loire-Bretagne 2021 et poursuite de la participation du site au groupe de travail piloté par la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, qui consiste en la réalisation de diagnostics, la valorisation des bonnes pratiques, l'organisation d'ateliers thématiques, la cartographie des potentiels de réutilisation des eaux usées, etc. ;

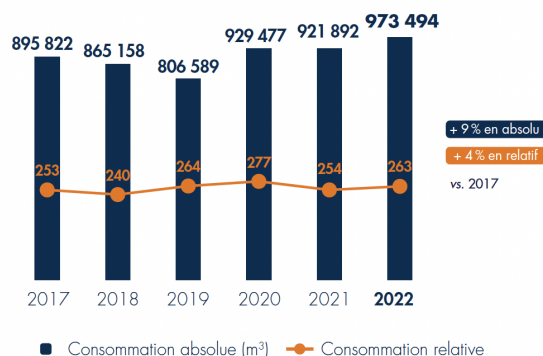
**LAURÉAT DU TROPHÉE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE 2021**  
Catégorie « Préserver l'eau, l'économiser et lutter contre les pollutions »



- réalisation d'une cartographie de l'eau et recherche de fuites sur le site de Dublin ;
- à Aunay-sous-Bois, achat d'un osmoseur pour l'alimentation de la chaudière principale du site, l'injection d'une eau de meilleure qualité limitant les quantités d'eau et de gaz consommées.

### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

(année de référence 2017)



## Consommation d'énergie

OBJECTIF


**CONSOMMATION  
D'ÉNERGIE**

 > **-25 %** d'énergie sur les sites industriels **entre 2017 et 2023**, en relatif, c'est-à-dire rapporté à la production

La réduction des consommations relatives d'énergie sur nos sites industriels est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable des collaborateurs ayant une part variable.

En 2022, la consommation d'énergie de nos sites industriels est de 185 009 MWh, en diminution de 4 % en relatif et en diminution de 2 % en absolu par rapport à 2021. La diminution relative entre 2022 et 2021 s'explique notamment par la forte activité de production qui amortit les consommations fixes. Ce résultat est en amélioration de 8 % en relatif et de 4 % en absolu par rapport à 2017, grâce aux actions mises en œuvre ces dernières années. Cette diminution est plus faible que prévu en 2018, notamment suite à la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, à la fabrication de lots techniques de gadopicolon et à l'augmentation des quantités produites sur les sites de fabrication des principes actifs et une internalisation de la production sur les sites pharmaceutiques.

Les sites industriels déploient des programmes de maîtrise des consommations d'énergie pour limiter l'impact environnemental et optimiser les coûts de production. Les sites veillent à améliorer la performance énergétique des nouveaux équipements et dans les projets. Des actions sont également menées au siège et par les filiales commerciales (par exemple, installation de luminaires basse consommation). Voici quelques exemples d'actions menées dans l'année sur les sites industriels :

- définition et mise en œuvre des plans de sobriété énergétique ;
- à Lanester, étude de faisabilité en cours dans le cadre du projet de décarbonation du site, poursuite du programme de cartographie et d'analyse des consommations, maintien du recyclage d'un solvant à haut pouvoir calorifique en remplacement du gaz sur l'incinérateur, permettant de réduire la consommation de gaz du site.

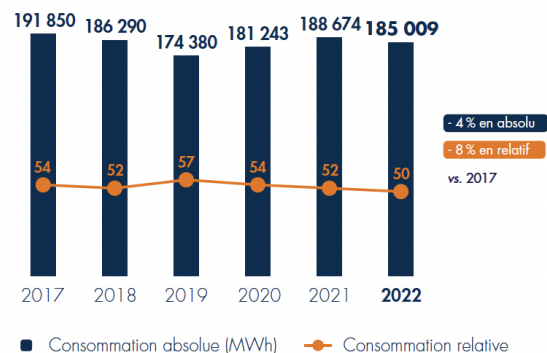


Ce projet a été récompensé par le trophée RSE du LEEM (Les Entreprises du Médicament), catégorie environnement, en 2021 ;

- à Dublin :
  - installation d'une nouvelle chaudière plus performante avec une réduction attendue de près de 10 %,
  - réalisation de travaux pour optimiser les installations internes de recyclage de solvants ayant pour effet d'augmenter la part de recyclage et de réduire les consommations d'énergie (le site recycle depuis quelques années les deux principaux solvants utilisés dans leur process),
  - finalisation du programme de réparation des fuites,
  - poursuite du remplacement de l'éclairage par des LED ;
- à Aulnay-sous-Bois :
  - achat d'un osmoseur pour l'alimentation de la chaudière principale du site, l'injection d'une eau de meilleure qualité limitant les quantités d'eau et de gaz consommées,
  - ajout de compteurs vapeur,
  - mise en service d'un système de récupération de chaleur de condensats,
  - rénovation des gaines de la centrale de traitement d'air pour limiter les déperditions de chaleur ;
- à Rio, remplacement de la chaudière.

### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

(année de référence 2017)



### 5.4.3 Démarche d'innovation

Le Groupe a initié il y a quelques années une démarche d'innovation sur les procédés, par l'utilisation de solvants issus de la régénération, le recyclage interne de l'iode dans les procédés, le recyclage de solvants en interne et la substitution de solvants par d'autres moins nuisibles pour l'environnement.

Ces actions sont pilotées par les équipes du développement industriel chimie du Groupe, dans le cadre de réunions « Développement Durable » mensuelles. Les orientations sont les suivantes :

- nouveaux procédés avec utilisation d'eau ou de solvants limitant l'impact pour l'environnement ;
- nouveaux procédés chimiques permettant la suppression de matières dangereuses ;
- nouvelles méthodes d'analyse en ligne pour détecter des problèmes à la source ;
- nouvelles pratiques/*lean engineering* pour éviter les gaspillages.

La récupération d'iode sur le site de Lanester et d'Ioversol (principe actif) sur le site de Dublin illustre notre démarche de développement durable et d'économie circulaire puisque ce recyclage permet de conjuguer compétitivité et réduction de l'impact environnemental (préservation de la ressource mondiale en iode, économie circulaire par le recyclage et la réutilisation en interne).

Depuis 2020, la mise en place sur le site de Lanester d'un procédé de séparation d'un solvant, à haut pouvoir calorifique, des eaux usées puis son injection dans l'incinérateur du site permet d'une part de diminuer la quantité de gaz utilisée sur l'incinérateur et d'autre part d'augmenter la part d'iode récupérée. Plus de 200 tonnes d'iode sont recyclées en interne sur le site, permettant de préserver la ressource mondiale.

Le site de Dublin dispose d'installations de valorisation de deux solvants, ainsi chaque année le site recycle, en interne, environ 96 % des tonnages pour ces deux solvants, soit plus de 70 % des principaux solvants utilisés pour la fabrication des principes actifs.

Par ailleurs, Guerbet dispose d'un conditionnement éco-conçu. Xenetix<sup>®</sup>, initialement présenté en flacon, bénéficie aussi d'un conditionnement en poche de polypropylène (Scanbag<sup>®</sup> by Xenetix<sup>®</sup>). Ce conditionnement original permet de préserver les qualités de Xenetix<sup>®</sup> tout en simplifiant les procédures d'utilisation, en améliorant la sécurité du patient et du personnel médical et en apportant un progrès notable dans la gestion des déchets (poids et volume diminué). Ce conditionnement est l'une des réponses de Guerbet à la problématique du développement durable. Il a par ailleurs fait l'objet d'une ACV (analyse du cycle de vie) qui a permis de démontrer son impact positif sur l'environnement par rapport au format flacon.

### 5.4.4 Préservation de la biodiversité et maîtrise des rejets

La politique HSE traduit l'engagement de Guerbet à minimiser l'impact environnemental du Groupe dans l'ensemble de ses activités, notamment en optimisant les filières de traitement des effluents, des rejets dans l'eau et dans l'air et des déchets. Les sites industriels de production de principes actifs (Dublin, Lanester et Marans) sont les plus gros contributeurs.

#### 5.4.4.1 Préservation de la biodiversité

Le Groupe est mobilisé en faveur de la préservation de la biodiversité. Cet engagement se concrétise tout d'abord par la maîtrise des rejets des sites industriels, notamment :

- l'optimisation des effluents (voir section 5.4.4.2) ;
- la gestion des déchets ;
- la conformité aux normes de rejets dans l'air.

Les actions mises en place par Guerbet pour limiter son impact sur le changement climatique et pour une utilisation plus durable des ressources naturelles contribuent également à préserver la biodiversité.

Par ailleurs, les sites industriels et le siège de Guerbet se mobilisent avec des démarches de gestion raisonnée des espaces verts, avec par exemple la mise en place de contrat de tonte/désherbage limité. À titre d'exemple, les sites de Marans et de Lanester poursuivent les initiatives d'éco-pâturage. Le site de Dublin a sélectionné une zone sur ses espaces verts pour planter des fleurs sauvages. Des actions de sensibilisation des salariés ont été organisées lors de la journée HSE, et des graines d'espèces indigènes ont été distribuées au personnel. Les sites de Lyon et de Marans ont organisé des initiatives de ramassage des déchets, à l'occasion des semaines du développement durable. Le site de Lanester dispose de ruches.

### 5.4.4.2 Optimisation des effluents

Des programmes d'optimisation des filières de traitement des effluents sont en place, particulièrement sur les trois sites les plus contributeurs :

- à Dublin, le programme de suivi et d'optimisation de la station d'épuration se poursuit, avec par exemple l'installation d'un nouveau réservoir d'égalisation et un projet d'augmentation de la capacité de la station d'épuration pour permettre au site de traiter en interne ses effluents, dans un contexte d'augmentation des volumes ;
- le site de Lanester privilégie le traitement interne des effluents en ayant recours au traitement biologique pour les effluents biodégradables et à l'incinération pour les résidus liquides dangereux et non biodégradables. Dans ce cadre, le prétraitement d'une partie des effluents aqueux par nano-filtration permet de réduire la quantité d'effluents incinérés, de diminuer la quantité de gaz sur l'incinérateur et d'augmenter le recyclage d'eau par la réutilisation des effluents après traitement sur la station biologique. Par ailleurs, une installation de récupération d'iode permet d'effectuer un recyclage interne de cette ressource, plus de 200 tonnes d'iode sont recyclées sur le site et réutilisées pour préserver la ressource mondiale. En 2022, le site a poursuivi la mise en place des mesures en ligne d'hydrocarbures totaux sur son bassin d'avarie. Il a par ailleurs obtenu l'autorisation réglementaire pour augmenter la capacité de traitement interne de ses sous-produits iodés, ce qui permettra de valoriser de plus grandes quantités d'iode ;
- à Marans, les actions se poursuivent pour optimiser le fonctionnement de la filière de traitement des effluents.

Les seuils de rejets des sites de Marans et de Lanester ont été définis en concertation avec les autorités locales sur la base d'études d'acceptabilité des milieux récepteurs. Ces études ont aussi permis de mieux connaître les milieux dans lesquels les effluents sont rejetés et de mesurer les impacts environnementaux en termes d'écotoxicité, ou de bioaccumulation. Elles contribuent également à limiter l'impact de Guerbet sur la biodiversité.

### 5.4.4.3 Gestion des déchets



En 2022, la quantité totale de déchets générés par les sites industriels du Groupe et traités en externe est de 13 794 tonnes, en augmentation de 66 % en relatif et de 73 % en absolu<sup>(1)</sup> par rapport à 2017. Cette augmentation est principalement la conséquence de l'augmentation des volumes de production à Lanester, qui nécessite une externalisation plus importante du traitement des déchets, car le site n'a pas actuellement la capacité technique de les traiter sur ses installations.

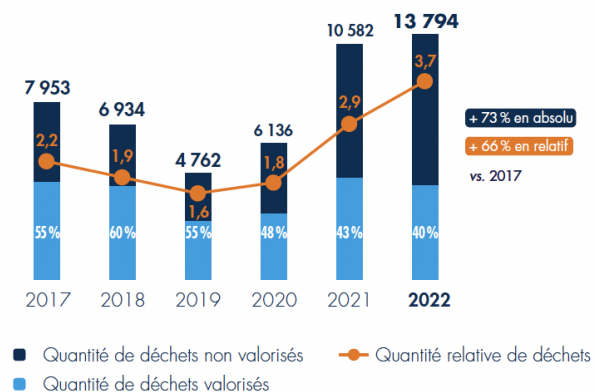
L'ensemble des sites industriels ont des programmes d'optimisation et de valorisation des déchets, soit en interne, soit en externe. 40 % des déchets des sites industriels traités en externe sont valorisés. Ce résultat est en diminution par rapport

aux années précédentes, cela s'explique entre autres par l'augmentation du traitement externe sur le site de Lanester dans le contexte d'augmentation de capacité du site. Des programmes de tri et de valorisation des déchets sont également en place au siège et dans certaines filiales, comme à Prague.

Les sites de Dublin et de Lanester disposent d'installations de récupération et de valorisation de l'iode. Le site de Dublin dispose quant à lui d'installations de valorisation de solvants (voir section 5.4.3 « Démarche d'innovation »). Environ 200 tonnes d'iode sont recyclées en interne sur le site de Lanester, permettant de préserver la ressource mondiale et de limiter les quantités de déchets et d'effluents. Le site de Dublin recycle, en interne, plus de 70 % des principaux solvants utilisés pour la fabrication des principes actifs.

Par ailleurs, avec son conditionnement en poche de polypropylène éco-conçu (Scanbag® by Xenetix®), Guerbet limite les poids et volumes de déchets chez ses clients.

### ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS TRAITÉS EN EXTERNE\*



\* Les données des années antérieures ont été modifiées suite à des corrections réalisées par un site après le reporting annuel.

En complément des actions en place, sur les sites industriels et administratifs et sur les filiales commerciales, de nouvelles initiatives sont réalisées, parmi lesquelles :

- à Dublin : augmentation de la valorisation interne d'un solvant recyclé sur le site ; remplacement de fûts par des containers souples pour limiter les déchets ;
- à Marans : travail de requalification d'un effluent permettant sa revente et sa valorisation en externe, cet effluent est passé d'un statut de déchet à un statut de mélange avec un impact positif tant environnemental qu'économique ;
- réduction des consommations de papier et des déchets associés, par une digitalisation progressive des brochures commerciales, fiches de paie, factures, contrats, etc. ;
- mise en place d'initiatives sur les sites pour limiter le gaspillage alimentaire (discussion avec les sous-traitants, mise en place d'affiches, etc.) ;
- mise en place à Aulnay d'une borne de récupération des vêtements.

<sup>(1)</sup> La quantité relative de déchets correspond à la quantité de déchets ramenée à la production.

### Autres rejets

Les normes de rejets applicables aux sites industriels, notamment les sites de fabrication de principes actifs de Lanester, de Marans et de Dublin, donnent lieu à de nombreuses mesures sur des paramètres couvrant les émissions atmosphériques (composés organiques volatils, oxydes d'azote, poussières, etc.), les rejets liquides et le suivi de la qualité des sols.

L'ensemble des résultats est utilisé pour le pilotage opérationnel des installations, avec des seuils d'alerte qui permettent de détecter et corriger d'éventuelles fluctuations. La communication des résultats de ces suivis est effectuée auprès des autorités locales pour les sites Seveso, au travers de rapports périodiques et d'études spécifiques : plan de gestion des solvants ou bilan environnemental annuel.

#### 5.4.4.4 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
Eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif de réduction des consommations d'eau relatives <sup>(a)</sup> de 25 % d'ici à 2023.</li> <li>• Déploiement des plans d'actions de réduction des consommations d'eau des sites industriels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'eau de 973 494 m<sup>3</sup>, en augmentation de 4 % en relatif et de 6 % en absolu par rapport à 2021. La consommation relative augmente de 4 % par rapport à 2017 et est en augmentation en absolu. Ce résultat est moins bon que prévu, notamment suite à la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, à la fabrication de lots techniques de gadopicténol et à des aléas techniques sur le site de Raleigh. L'augmentation en absolu est liée à l'augmentation des quantités produites sur les sites, dans un contexte d'internationalisation.</li> </ul>
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif de réduction des consommations d'énergie relatives <sup>(a)</sup> de 25 % d'ici à 2023.</li> <li>• Déploiement des plans d'actions de réduction des consommations d'énergie des sites industriels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'énergie des sites industriels de 185 009 MWh, en diminution de 4 % en relatif et de 2 % en absolu par rapport à 2021. La diminution relative entre 2022 et 2021 s'explique notamment par la forte activité de production qui amortit les consommations fixes. Ce résultat est en amélioration de 8 % en relatif et de 4 % en absolu par rapport à 2017, grâce aux actions mises en œuvre ces dernières années. Cette diminution est plus faible que prévu, notamment suite à la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, à la fabrication de lots techniques de gadopicténol et à l'augmentation des quantités produites sur les sites dans un contexte d'internationalisation.</li> </ul>

*(a) Les consommations relatives correspondent aux consommations ramenées à la production.*

## 5.5 Éthique des affaires

### 5.5.1 Droits humains

Le groupe Guerbet s'engage à respecter, dans ses entités, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir :

- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Guerbet doit également veiller au respect des droits humains dans sa chaîne de valeur. Guerbet intègre les droits humains dans ses systèmes de management, politiques et outils internes

tels que sa charte éthique, sa plateforme de signalement sécurisée et son Code éthique fournisseur. En effet, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs qui respectent les droits humains, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires (voir la section 5.5.2 « Achats responsables »). Guerbet fait de la sécurité des patients une priorité absolue et protège les droits de ceux qui se prêtent aux essais cliniques. Les collaborations entre Guerbet et les associations de patients sont établies selon des principes garantissant la transparence et l'éthique de ces collaborations (voir la section 5.5.5 « Relations avec les autorités et communautés locales », paragraphe « Focus sur l'interaction avec les associations de patients »).



## 5.5.2 Achats responsables

### 5.5.2.1 Contexte et politique

Guerbet mène une politique d'achats responsable fondée sur des relations collaboratives, équilibrées et saines avec ses fournisseurs. Guerbet demande à ses collaborateurs impliqués dans des actes d'achat d'agir dans le respect d'une charte d'achats éthiques. Les critères de sélection de nos prestataires s'appuient sur des règles de mise en concurrence ouverte et loyale. Par ailleurs, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs qui respectent les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires.

Guerbet a décidé de promouvoir ses valeurs sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs et de leur demander d'agir de même auprès de leurs propres partenaires économiques.

Le choix des partenaires et fournisseurs a un impact majeur sur la qualité et la pérennité des produits et services, un impact social et environnemental important. En conséquence, le Groupe attache une importance toute particulière à leur sélection et à la qualité des relations qu'il entretient avec eux.

Dans la sélection des fournisseurs, Guerbet s'assure de leur garantie financière et procède à une mise en concurrence ouverte et loyale, gage d'efficacité sur la base des règles suivantes :

- libre accès aux appels d'offres ;
- égalité de traitement des candidats ;
- transparence et traçabilité des procédures ;
- prise en compte du coût total ;
- comparaison des fournisseurs sur la base de critères homogènes.

Parmi les critères, Guerbet intègre l'éthique, l'environnement et le volet social.

La politique Achats intègre également la dimension responsable par des pratiques fondées sur l'intégrité et l'honnêteté. Le groupe Guerbet s'engage à ne travailler qu'avec des fournisseurs respectueux des normes internationales, lois et réglementations sociales et environnementales. Par conséquent, les fournisseurs ne doivent en aucun cas recourir au travail forcé, au travail des enfants, au travail clandestin et ils doivent par ailleurs proposer des conditions de travail sûres et saines. Guerbet s'engage à avoir, en toutes circonstances, un comportement respectueux vis-à-vis des fournisseurs.

Guerbet a déployé une charte d'achats éthiques auprès de l'ensemble des acheteurs du Groupe. Cette charte comporte trois volets : rappel de la charte éthique Groupe, valeurs en termes d'achats, règles de comportements.

Elle définit, souligne et rappelle les valeurs clés et les principales règles comportementales qui doivent être mises en place et respectées par l'ensemble des personnes impliquées au sein de Guerbet dans des actes d'achat.

En complément, Guerbet a formalisé un Code d'éthique <sup>(1)</sup> à destination de ses fournisseurs. Ce Code a pour objectif de promouvoir les valeurs sociétales et environnementales auprès de nos fournisseurs et il définit les principes auxquels ils doivent se conformer. Depuis 2022, Guerbet intègre ce code en annexe des nouveaux contrats (ou des garanties au moins équivalentes). Guerbet poursuit son déploiement auprès des nouveaux fournisseurs à risque (typologie d'achats et régions d'origine). À horizon 2023, l'ensemble des fournisseurs identifiés à risque ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) devront également avoir signé le Code d'éthique fournisseur ou présenté des garanties au moins équivalentes.

En 2022, Guerbet a renforcé l'intégration de la RSE dans les processus existants :

- Code d'éthique fournisseur en annexe des nouveaux contrats ;
- dans la grille d'évaluation fournisseur qui fera l'objet d'un panel pilote en 2023 ;
- dans les revues de performances fournisseurs ;
- intégration des résultats de l'analyse des risques physiques climatiques de ses principaux fournisseurs dans l'outil interne de cotation des risques de ses principaux fournisseurs ;
- poursuite du processus d'évaluation continue du risque fournisseur, sur l'ensemble des critères qui peuvent être évalués par les interlocuteurs, y compris un volet HSE sur les fournisseurs identifiés comme pouvant présenter le plus grand risque ESG ; ce processus s'intègre dans le cadre des audits qualité réalisés ;
- réalisation d'une communication anti-corruption à l'occasion de la journée internationale de lutte contre la corruption.

<sup>(1)</sup> <https://www.guerbet.com/media/iqwnzdmj/guerbet-code-of-ethics-english.pdf>

Le Code d'éthique fournisseur est décliné en 10 principes autour des quatre axes suivants :

**Droits de l'Homme**

1. Soutien et respect de la protection des droits de l'Homme proclamés sur le plan international.
2. Pas de complicité de violations des droits de l'Homme.

**Travail**

3. Respect des droits, de la santé et de la sécurité des travailleurs.
4. Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
5. Abolition effective du travail des enfants.
6. Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

**Environnement**

7. Approche face aux défis environnementaux.
8. Développement d'initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.

**Éthique des affaires**

9. Lutte contre la corruption sous toutes ses formes.
10. Confidentialité.

La dimension « conflit d'intérêts » dans le cadre des achats est traitée dans la section 5.5.3 « Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts ».

En matière d'environnement, Guerbet a identifié que les matières, biens et services achetés représentent plus de 50 % des émissions de GES du Groupe, comme indiqué à la

section 5.4.1 « Enjeux climatiques ». En 2021, le Groupe avait actualisé l'analyse des politiques RSE/climat de ses 20 fournisseurs de matières premières les plus contributeurs. 80 % de ces fournisseurs communiquent leur programme en matière de RSE et/ou climat en externe. Plus de 50 % répondent au CDP et/ou à EcoVadis. Quelques exemples d'axes et actions de ces fournisseurs en matière de climat :

- engagement de neutralité et/ou de réduction de l'empreinte carbone pour 55 % de ces fournisseurs ;
- efficacité énergétique ;
- investissement dans des technologies de production bas carbone ;
- utilisation d'énergies bas carbone ou décarbonées ;
- transformation des activités ;
- éco-conception ;
- recyclage des produits ;
- taxe interne du carbone ;
- mécanismes de compensation.

Le groupe Guerbet est signataire de la charte relations fournisseurs responsables.

2022 a également été une année particulière du fait de la crise de la Covid-19 et du contexte géopolitique. Les tensions sur l'énergie et les matières premières nous amènent à nous appuyer toujours plus sur le partage des valeurs, la collaboration établie avec les fournisseurs. Cela nous a permis de contenir les difficultés d'approvisionnement.

**5.5.2.2 Plan d'actions et résultats**

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
Achats responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du déploiement de la charte d'achats éthique aux salariés impliqués au sein de Guerbet dans des actes d'achat, au-delà des acheteurs du Groupe qui ont déjà signé cette charte.</li> <li>• Déploiement du Code d'éthique fournisseur « <i>Supplier Code</i> » à l'ensemble des nouveaux fournisseurs à risque ESG (ou garanties au moins équivalentes).</li> <li>• 100 % des fournisseurs à risque identifiés dans la cartographie ESG sont soumis à un questionnaire d'auto-évaluation, signent le Code d'éthique fournisseur ou présentent des garanties au moins équivalentes et sont audités.</li> <li>• Poursuivre l'initiative d'engagement sur le climat avec les principaux émetteurs de gaz à effet de serre parmi les fournisseurs de matières premières du Groupe.</li> <li>• Anticiper la « <i>Conflict Minerals Regulation</i> » <sup>(a)</sup>, Guerbet est indirectement concerné via l'achat de matériel électronique.</li> <li>• Favoriser les achats auprès des entreprises issues de QPV (quartiers prioritaires de la ville) et locales ainsi que l'engagement RSE du fournisseur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception et validation d'un module de formation à la politique achats pour déploiement en 2023 dans l'outil de gestion unique des formations.</li> <li>• Guerbet a intégré le Code d'éthique fournisseur en annexe des nouveaux contrats et poursuivi son déploiement auprès des fournisseurs à risque ESG.</li> <li>• Intégration des résultats de l'analyse des risques physiques climatiques de ses principaux fournisseurs dans l'outil interne de cotation des risques de ses principaux fournisseurs.</li> <li>• Poursuite du déploiement de la grille HSE pour un de ses fournisseurs.</li> <li>• L'impact de la « <i>Conflict Minerals Regulation</i> » a été évalué et n'est pas matériel. Guerbet est consommateur de terres rares. Dans un contexte de risque géopolitique, nous avons décidé d'une première action de sécurisation à moyen terme.</li> </ul>

(a) Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, une nouvelle législation est entrée en vigueur dans l'Union Européenne : le règlement relatif aux minerais provenant de zones de conflit. Ce règlement vise à endiguer le commerce de quatre minerais – l'étain, le tantale, le tungstène et l'or – dont l'exploitation finance parfois des conflits armés ou passe par le travail forcé. Le règlement prévoit l'obligation pour les entreprises européennes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement de veiller à ce que leurs importations de ces minerais et métaux proviennent exclusivement de sources responsables et ne soient pas issues de conflits.

### 5.5.3 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

L'ambition de Guerbet est de promouvoir une forte culture de l'éthique et de l'intégrité au sein du Groupe et de sa chaîne de valeur afin de prévenir et de détecter les risques de corruption et de trafic d'influence pour soutenir une croissance durable et responsable de Guerbet.

Comme spécifié dans la charte éthique du Groupe, Guerbet ne tolère aucune forme de corruption ou de trafic d'influence. La confiance de nos parties prenantes et notre réussite en dépendent sur le long terme. La vigilance s'impose donc à tous, quel que soit le niveau hiérarchique ou le lieu de travail, et plus particulièrement dans le cadre des relations avec les clients, les fournisseurs, les prescripteurs, les agents de la fonction publique et les intermédiaires.

Ainsi, un dispositif Groupe de prévention de la corruption et du trafic d'influence en conformité avec la loi Sapin II est mis en place par la Direction Audit, Contrôle Interne et *Compliance*, directement rattachée au Directeur Général. Le département Contrôle Interne et Anti-corruption est en charge du déploiement de ce dispositif au sein du Groupe avec l'appui de managers régionaux ou locaux constituant un réseau de correspondants.

#### 5.5.3.1 La cartographie des risques de corruption

Guerbet dispose d'une cartographie des scénarios de risques de corruption et de trafic d'influence, réalisée selon une méthodologie qui combine des données internes et externes, et ce, en conformité avec les recommandations de l'AFA (Agence française anticorruption).

Sur la base de l'approche par les risques, Guerbet renforce ainsi en continu ses dispositifs de contrôle interne au regard des risques spécifiques identifiés et met en place des plans d'actions complémentaires lorsque nécessaire avec les responsables de fonctions concernés, dans l'objectif d'améliorer la prévention et la détection des risques de corruption.

#### 5.5.3.2 Les mesures de prévention

##### La charte éthique et les politiques

Au travers de la charte éthique du Groupe diffusée à tous les employés, Guerbet renouvelle son engagement contre toutes les formes de corruption, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et toute pratique non conforme ou non intègre dans la conduite de ses affaires. Le chapitre « Agir avec intégrité dans la conduite des affaires » de cette charte traite notamment des normes de conduite attendue dans la prévention des conflits d'intérêts, la représentation d'intérêts, le respect du droit de la concurrence, les achats responsables.

Le chapitre « Respecter les patients et les acteurs de la santé » couvre quant à lui les informations sur les produits, les interactions avec les professionnels de santé et les interactions avec les associations de patients. En effet, les interactions avec les acteurs de la santé sont indispensables à la réalisation des missions de Guerbet. Elles se traduisent notamment par des échanges d'informations sur l'efficacité et la sécurité des produits de contraste et dispositifs médicaux, par la collaboration avec ces acteurs pour des actions de formation sur les pratiques en radiologie diagnostique et interventionnelle, et en recherche et développement. Soumis depuis longtemps à ces exigences réglementaires nationales et internationales et à des règles internes strictes, leur application au sein du Groupe permet à ces relations de s'exercer avec intégrité, en toute loyauté et transparence, conformément aux standards éthiques nationaux et internationaux.

Guerbet dispose d'une politique anti-corruption, et d'une politique de gestion des conflits d'intérêts qui a fait l'objet d'une révision en 2022. Cette dernière s'accompagne d'un questionnaire individuel permettant d'identifier les situations pouvant générer des conflits d'intérêts envoyé aux cadres et aux dirigeants du Groupe, constituant la *Global Leadership Team*.

##### La formation

Un module *e-learning* interactif sur la charte éthique du Groupe a été déployé en 2022, en 13 langues. Il permet une meilleure illustration des thèmes abordés dans la charte par des exemples concrets et des mises en situation.

Le module *e-learning* sur la prévention de la corruption mis en place en 2020 en français et en anglais a été rediffusé cette année. S'il s'adressait dans un premier temps en priorité aux principaux cadres et dirigeants du Groupe, le module est maintenant disponible en 12 langues et accessible à un nombre plus important de collaborateurs exposés selon leur zone géographique ou leur fonction.

Des sessions de sensibilisation *ad hoc* ont également été réalisées auprès de collaborateurs exposés, ainsi qu'à l'ensemble des acheteurs du Groupe, des responsables commerciaux et également auprès de nos partenaires commerciaux dans certaines zones géographiques sensibles.

##### L'évaluation des tiers

Compte tenu de son activité et de l'analyse des risques de corruption via des tiers, Guerbet a mis en place une procédure d'évaluation des tiers en privilégiant dans un premier temps l'évaluation de ses partenaires commerciaux, par exemple les distributeurs, selon des critères de priorisation tels que le risque pays et la typologie des tiers. Les intermédiaires commerciaux font donc l'objet d'une procédure spécifique en application de laquelle ils s'engagent contractuellement au respect des clauses anti-corruption.

### 5.5.3.3 Signalement

Guerbet encourage ses collaborateurs à signaler tous faits contraires à ses principes éthiques, et notamment ceux susceptibles d'être assimilés à de la corruption auprès de leur responsable hiérarchique, de référents désignés ou au travers d'une plateforme de signalement dédiée. Cette plateforme de signalement sécurisée et indépendante du réseau informatique est mise à la disposition de tous les salariés du Groupe.

Elle permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non. Intégré dans la charte éthique du Groupe, ce dispositif d'alerte est accessible aux parties prenantes externes. Un bilan de fonctionnement du dispositif d'alerte professionnelle et des remontées associées a été présenté au Comité éthique du Conseil d'administration en 2022.

### 5.5.3.4 Plans d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
Lutte anti-corruption et prévention des conflits d'intérêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser les politiques Groupe anti-corruption, conflits d'intérêts et procédures associées.</li> <li>• Renforcer le dispositif de maîtrise en s'appuyant sur la cartographie des risques de corruption établie au sein du Groupe.</li> <li>• Former &amp; sensibiliser : étendre la sensibilisation des collaborateurs à la lutte contre la corruption et la formation périodique des plus exposés ainsi que des parties prenantes externes.</li> <li>• Évaluer les tiers : appliquer la procédure d'évaluation des tiers sur l'ensemble des tiers du Groupe sur la base des risques identifiés.</li> <li>• Valoriser le dispositif de remontée des signaux d'alerte et encourager son utilisation sur le périmètre du Groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une communication anti-corruption à l'occasion de la journée internationale de lutte contre la corruption.</li> <li>• Révision de la politique conflits d'intérêt et questionnaire individuel adressé aux fonctions concernées.</li> <li>• Réalisation d'une campagne d'auto-évaluation sur la gouvernance incluant la maîtrise de la lutte contre la corruption conduisant à l'identification des plans d'actions prioritaires à mettre en œuvre et définition du programme d'amélioration continue.</li> <li>• Poursuite du déploiement des formations Groupe anti-corruption aux fonctions/zones géographiques les plus exposées avec plus de 375 personnes formées.</li> <li>• Catégorisation des tiers.</li> <li>• Bilan des remontées par le dispositif d'alerte présenté au Comité éthique. En 2022, 13 messages ont été reçus au travers de notre dispositif d'alerte.</li> <li>• Nouveau module <i>e-learning</i> sur la charte éthique du Groupe avec questions spécifiques sur le dispositif d'alerte. Vidéos et interviews internes sur le dispositif pour encourager son utilisation.</li> </ul>

### 5.5.4 Respect du droit de la concurrence

Guerbet respecte les règles d'une concurrence ouverte, équitable et honnête partout où le Groupe exerce son activité et le promeut dans sa charte éthique. Ainsi, il proscriit toute entente sur les prix, protège ses clients et ses partenaires contre les pratiques commerciales déloyales et s'engage à observer une veille concurrentielle pertinente.

Nous exerçons une concurrence loyale en promouvant l'innovation et la qualité. Le prix de nos produits et solutions est défini de manière éthique, objective, équilibrée et fiable. Nous veillons à respecter les règles de promotion des médicaments.

La stratégie commerciale de Guerbet se fonde sur les analyses de marché et de l'environnement réalisées par nos services à partir des données publiques disponibles.

En France, la promotion du médicament est encadrée par le référentiel de certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments, élaboré par la Haute Autorité de santé. Les organismes certificateurs indépendants contrôlent que les pratiques de promotion des entreprises du médicament sont conformes à la charte de 2014, qui renforce la qualité et la transparence de la visite médicale.

#### Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2022
Respect du droit de la concurrence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir le respect du droit de la concurrence en formant les salariés exposés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2022, aucune procédure ni réclamation en matière de concurrence n'a été reçue par le Groupe.</li> <li>Formation régulière aux bonnes pratiques de droit de la concurrence des personnes exposées.</li> </ul>

### 5.5.5 Relations avec les autorités et communautés locales

Guerbet attache une importance particulière à la qualité du dialogue avec les autorités locales et nationales et s'engage à travailler avec elles de manière transparente et responsable, notamment à travers sa Direction Affaires Publiques. Guerbet contribue au débat public en fournissant aux institutions publiques, aux législateurs et aux responsables politiques une expertise technique au niveau local, national et international. En France, conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), Guerbet est inscrit sur le répertoire public des représentants d'intérêts.

Guerbet est adhérent et membre de différents pôles et associations professionnelles, notamment en France : LEEM, France Chimie, G5 Santé, MedTech In France, French Healthcare, club ETI Île-de-France, Medicen Paris Region... Guerbet est également adhérent de syndicats professionnels dans de nombreux autres pays.

Guerbet développe des partenariats en matière de recherche sur l'ensemble des continents, avec des partenariats aux États-Unis, en Asie-Pacifique et en Europe (détaillé en section 1.6.5 « Partenariats public-privé »).

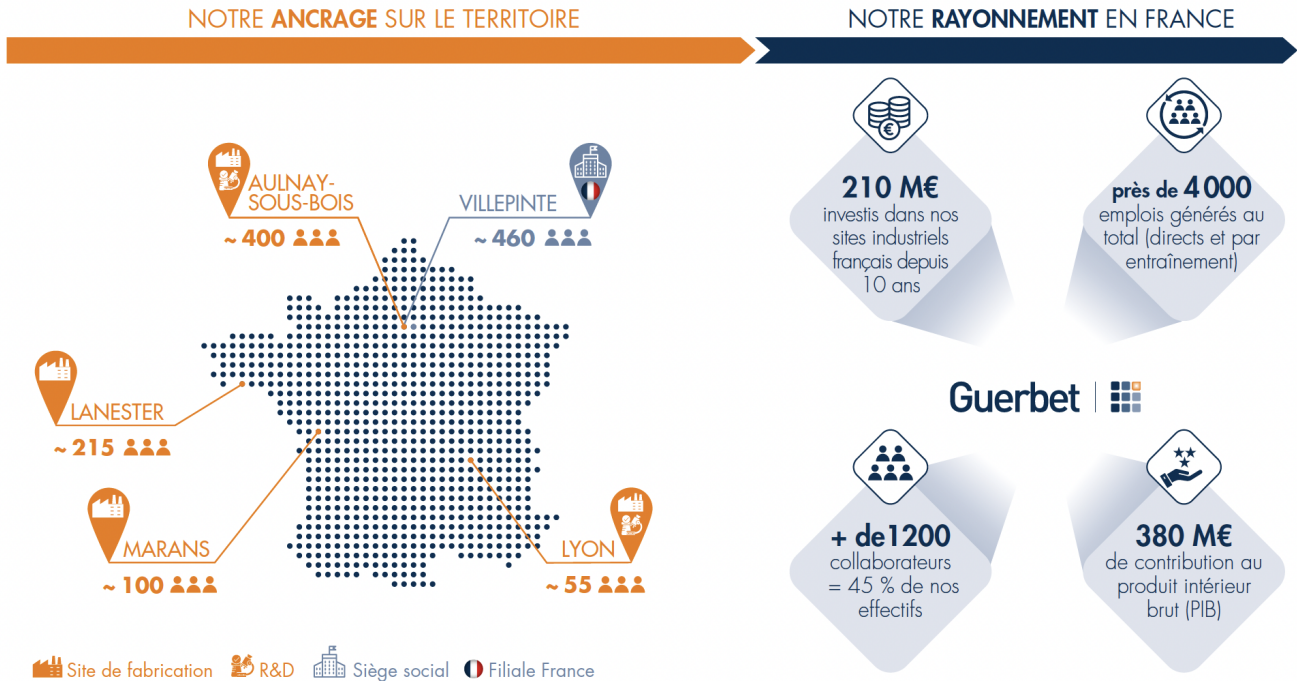
Par ailleurs, Guerbet soutient différents organismes et associations. Le Groupe a récemment mis en place un programme de mécénat de compétences, grâce auquel les salariés peuvent réaliser des missions de volontariat jusqu'à trois jours par an sur leur temps de travail. Les domaines d'engagement couvrent les sujets de diversité et d'inclusion, d'environnement, la santé et des problématiques locales. Guerbet encourage aussi la mobilisation des salariés au travers de partenariats avec des lycées et des universités locaux, voir à la section 5.2.2.2, le paragraphe « Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux ».

Guerbet développe localement des relations pour favoriser le développement économique des territoires dans lesquels il est implanté. Les sites industriels de Guerbet sont en relation étroite avec leur écosystème local et sont amenés à être en contact avec les autorités publiques sur des sujets tels que l'environnement, l'emploi, les investissements industriels.

Guerbet est en contact régulier avec les autorités locales, notamment sur ses sites Seveso (voir section 5.3.1.2 « Sécurité des installations industrielles »). À Marans et à Lanester, les Commissions de Suivi de Site, composées de cinq collèges (administration de l'État, collectivités territoriales, exploitant, riverains et associations de l'environnement, salariés de l'exploitant), constituent un cadre d'échanges et d'information en vue de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement, de suivre l'activité des sites classés et de promouvoir l'information du public. À Dublin, une commission a lieu annuellement et réunit tous les voisins de la zone industrielle et l'autorité locale.

Guerbet est également un acteur engagé dans les territoires où il est implanté. En 2022, Guerbet a mis à jour l'étude économique réalisée pour la première fois en 2018 qui mesure les impacts nationaux et locaux de l'activité de Guerbet pour

l'économie française, en termes d'emplois, directs et indirects, d'investissements, qui contribuent pour plus de deux tiers à des entreprises en France, et de valeur ajoutée.



Entre 2011 et 2021, la progression de la valeur ajoutée de Guerbet a été nettement plus dynamique que dans le reste de l'économie et similaire à l'ensemble du secteur pharmaceutique.

### Focus sur l'interaction avec les associations de patients

Les patients sont au cœur de l'activité de Guerbet. Le Groupe interagit avec les associations de patients et les patients eux-mêmes de manière transparente et non promotionnelle. Il travaille à leurs côtés avec éthique et dans le respect des lois.

Écouter les expériences des patients, les défis auxquels ils sont confrontés et l'échange de points de vue peut façonner l'avenir de la recherche médicale et de la prise en charge des maladies du diagnostic au traitement, afin de répondre de

manière plus adéquate aux besoins des patients. Ce n'est que par un dialogue ouvert et transparent entre les patients et l'entreprise que nous pouvons garantir que le point de vue du patient devient une partie intégrante de la manière dont nos diagnostics, les médicaments et les dispositifs médicaux sont recherchés, développés et délivrés aux patients.

Nos partenariats avec les associations de patients permettent d'améliorer notre connaissance des pathologies dont souffrent les patients, l'information sur nos produits et les services mis à disposition des patients et d'optimiser les soins qui leur sont apportés.

Afin de garantir des relations transparentes et éthiques, les principes de collaboration entre Guerbet, les organisations de patients et les patients sont définis dans une politique d'entreprise dédiée établie en 2020.

## 5.6 Recours responsable aux animaux de laboratoire dans le cadre de la recherche

En matière de recherche et innovation, Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'Imagerie Diagnostique – avec l'imagerie par résonance magnétique (IRM), l'imagerie par Rayons X et les solutions d'imagerie et services (SIS) – et l'Imagerie Interventionnelle.

Dès lors qu'il est impératif de recourir à des animaux, les études sont encadrées par des professionnels formés en continu et des procédures conformes à la réglementation. Les expérimentations sont réalisées dans le souci d'éviter autant que possible la souffrance animale. Ces précautions, qui font partie intégrante de nos procédures, sont appliquées tout au long de la vie des animaux, de l'hébergement aux soins prodigués, et ce, jusqu'à l'expérimentation scientifique.

Depuis 1996, Guerbet s'est engagé de manière volontaire à appliquer le principe international des « 3R », qui consiste à Remplacer, Réduire et Raffiner :

- Remplacer : privilégier d'autres méthodes à l'expérimentation animale ; le recours aux animaux de laboratoire ne se fait que lorsque cela est absolument nécessaire, c'est-à-dire lorsque l'objectif recherché pour l'étude ne peut être atteint par d'autres moyens, notamment des essais *in vitro* ;

- Réduire : recourir aux expérimentations animales le moins possible dans le cadre d'une étude de recherche, tout en gardant à l'esprit qu'un panel représentatif est nécessaire ;
- Raffiner : renforcer le confort des animaux par des méthodes adaptées d'enrichissement et éviter la souffrance animale par des méthodes adaptées d'analgésie et d'anesthésie.

Conformément à la réglementation, Guerbet dispose d'un Comité d'éthique, constitué de 10 membres, dont un vétérinaire indépendant. Le Comité d'éthique réalise l'évaluation de chaque projet de recherche nécessitant un recours à un modèle animal et rend un avis joint à toute demande d'autorisation de projet qui est soumise au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Guerbet dispose également d'une structure du bien-être animal, constituée de huit membres, dont un vétérinaire indépendant. La structure du bien-être animal a pour missions le conseil auprès des professionnels sur les questions liées au bien-être des animaux et l'audit des pratiques et des études. Guerbet peut être amené à sous-traiter des études et ne travaille qu'avec des sociétés appliquant les mêmes règles.

Guerbet, dans sa volonté de proposer des solutions innovantes pour le futur, veille à garantir ces réalisations dans le respect des règles éthiques et du bien-être animal.

## 5.7 Contribution de Guerbet aux Objectifs de Développement Durable

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) définissent les priorités et aspirations mondiales en matière de développement durable d'ici à 2030. En tant qu'entreprise responsable, Guerbet contribue à 15 objectifs sur les 17 ODD, synthétisés ci-dessous et développés précédemment dans le chapitre RSE.

ODD	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS DE GUERBET
	Guerbet privilégie l' <b>emploi pérenne</b> pour ses collaborateurs. Par ailleurs, les salariés de Guerbet qui s'engagent via le programme de volontariat Guerbet Positive contribuent à la solidarité et à la lutte contre pauvreté, par des actions de terrain ou des collectes.
	Dans le cadre du programme de volontariat Guerbet Positive, les salariés de Guerbet contribuent à limiter la faim dans le monde par des initiatives telles que des collectes alimentaires, ou la participation à la création d'un potager.
	Guerbet est une entreprise de santé, soucieuse de fabriquer <b>des produits de santé utiles aux patients</b> . La santé de ses propres collaborateurs est un <b>enjeu primordial pour l'entreprise</b> , comme le rappellent ses politiques RH et HSE : démarche QVT et de réduction des risques psychosociaux, protection sociale, démarche de prévention de la santé et sécurité des collaborateurs et intervenants extérieurs.
	Guerbet contribue à la <b>formation des jeunes</b> en accueillant des stagiaires, en développant les contrats en alternance et VIE, en embauchant des jeunes après leur stage ou alternance, et en promulguant de jeunes collaborateurs à des postes clés, critiques ou niches, où les compétences recherchées sont rares.
	La diversité des salariés est une source de richesse humaine, un atout et une opportunité pour développer la performance durable, l'innovation et la créativité du Groupe. Le groupe vise la même proportion de femmes au niveau des cadres intermédiaires et supérieurs qu'au global et s'est fixé des objectifs.
	Conscient des enjeux écologiques, Guerbet s'est fixé un <b>objectif de réduction de sa consommation d'eau</b> en mettant en œuvre des actions de réduction et des démarches d'optimisation des effluents des sites industriels.
	Le groupe Guerbet s'engage à respecter, dans ses entités, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Guerbet met en œuvre des politiques de prévention santé et sécurité pour ses collaborateurs et intervenants extérieurs. Par ailleurs, Guerbet ne travaille qu'avec <b>des fournisseurs qui s'engagent à respecter les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires</b> .
	Guerbet mène une <b>politique d'investissements continue</b> sur ses sites, afin de garantir une modernisation de ses installations, et notamment en privilégiant des installations plus performantes sur le plan environnemental.
	Guerbet favorise la <b>diversité</b> , sans distinction de sexe, d'âge, de situation de famille, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine nationale ou ethnique, de convictions religieuses ou politiques lors des recrutements et des évolutions de carrière. Guerbet donne la possibilité à ses salariés de contribuer à réduire les inégalités, par son programme de volontariat Guerbet Positive.
 	Conscient des enjeux écologiques, Guerbet poursuit son développement de façon durable. L'entreprise s'engage à <b>diminuer son empreinte environnementale</b> sur l'ensemble de son périmètre d'activités. Le Groupe prend en compte les <b>enjeux liés au changement climatique</b> et s'engage sur une <b>trajectoire WB2°C à horizon 2032</b> . Guerbet s'est également fixé des objectifs de réduction des consommations d'eau, et développe des approches d'économie circulaire, de préservation de la biodiversité, d'optimisation des déchets et de maîtrise des rejets dans l'eau et l'air.
 	
	Guerbet s'attache à <b>développer un environnement éthique au sein du Groupe</b> , lui permettant de prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, de veiller au respect du droit à la concurrence.
	Guerbet dispose d'un programme global de mécénat de compétences et de volontariat : Guerbet Positive. Il s'agit d'un engagement de l'entreprise et de ses salariés, d'un apport de valeur concret et humain pour les associations, leurs bénéficiaires et les causes soutenues, en lien avec nos valeurs et notre Raison d'être.

## 5.8 Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet

### Récompenses externes



Guerbet a obtenu le label socialement responsable 2022 et 2023, parmi 2 000 entreprises de plus de 500 salariés ayant des bureaux en France. Guerbet est classé 120<sup>e</sup> sur les 250 entreprises ayant obtenu le label (et gagne 27 places) et est 9<sup>e</sup> dans la catégorie santé et pharmacie sur 22 entreprises labellisées dans cette catégorie (et gagne 3 places).

Le classement découle d'une analyse réalisée par l'institut Statista sur un panel de 2 000 entreprises de plus de 500 salariés, avec des bureaux en France et dotées d'un rapport RSE ou équivalent. L'analyse a porté sur trois domaines : environnement, social et gouvernance. L'institut Statista a également mené une enquête complémentaire auprès de 5 000 Français sur leurs perceptions de ces entreprises.

### Résultats RSE externes

#### Synthèse

Organisme	Périmètre/contexte	2020	2021	2022	Commentaires 2022
 Agence de notation extra-financière d'EthiFinance	<b>ESG</b> Gaïa Research : agence spécialisée dans la notation ESG des entreprises cotées sur les marchés européens.	74/100	72/100	↗ <b>Niveau Or 74/100</b>	2/45 secteur Équipement et services de santé 4/107 secteur Soins de santé 28/567 catégorie  Chiffre d'affaires (> 500 M€) Cette notation, en amélioration par rapport à l'année précédente, témoigne de la maturité et des efforts de Guerbet sur les sujets ESG.
 Organisation internationale à but non lucratif	<b>Climat</b> CDP distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique.	A-	B	= B	Top 33 % mondial Niveau B management, sur un classement allant de D- à A
<b>HUMPACT</b>  Agence de notation extra-financière	<b>Social</b> Humpact mesure la contribution à l'emploi en France des 273 principales sociétés cotées.	2,8/5	4,5/5	= 4,5/5	2/22 sectoriel 19/299 sociétés cotées évaluées
 Centrale d'achats CAHPP (Centrale d'Achats des Hôpitaux Privés et Publics)	<b>RSE</b> 299 fournisseurs et prestataires évalués en 2022. La CAHPP accompagne les établissements de santé dans leurs achats responsables avec le dispositif Indice vert.	A++ 87,5/100	NA*	A+ 79/100*	* Refonte du questionnaire
 Groupement d'achats	<b>RSE</b> Évaluation des fournisseurs dans le cadre des appels d'offres.	B	A	= A	Sur un classement allant de A à E

## 5.9 Méthodologie de consolidation des données RSE

### 5.9.1 Périmètre et modalités de consolidation

#### 5.9.1.1 Données qualité

##### Périmètre

Les données qualité sont consolidées pour les sites industriels du Groupe. Sont exclus de la déclaration de performance extra-financière les sites administratifs et commerciaux. Toutefois, des initiatives et indicateurs sont également menés et suivis sur ces sites.

##### Modalités de consolidation

Le *reporting* des données qualité est réalisé mensuellement via des fichiers internes de consolidation et analysé de manière trimestrielle.

La période de *reporting* pour les indicateurs qualité de l'année N est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N.

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs qualité suivis sur l'ensemble des sites industriels, Guerbet a établi un référentiel décrivant les définitions des indicateurs qualité ainsi que les modalités de calcul.

#### 5.9.1.2 Données RH

##### Périmètre

Les données RH sont consolidées pour la totalité des sociétés de Guerbet dans le monde, pour l'ensemble des activités du Groupe, à partir du moment où elles font l'objet d'une intégration dans les systèmes d'information RH :

- MyHR, qui est le système d'information global des ressources humaines, incluant entre autres le suivi des effectifs ;
- deux outils de gestion de la formation (*Learning Management System ou LMS*) : le module de formation MyHR pour l'ensemble des sites français et l'outil Compliance Wire (outil de gestion unique des formations « LMS »). L'harmonisation de ces outils fait partie de la feuille de route RH pour 2022.

##### Modalités de consolidation

La consolidation se fait à partir des outils MyHR et Compliance Wire.

L'outil MyHR est déployé à l'ensemble du Groupe, avec pour principaux objectifs de :

- centraliser les données pour améliorer de manière significative la qualité/fiabilité des données et le *reporting* RH avec un système à deux niveaux (global et local) permettant l'intégration/le respect des exigences locales. La plupart des entités ont basculé sur une organisation de paie globale, permettant de faciliter la comptabilisation, le contrôle et le paiement. Cette étape permet de renforcer la gestion des données RH ;
- simplifier et harmoniser les processus RH ;

- améliorer le développement des compétences par la formation et la réalisation des entretiens annuels ;
- faciliter la mobilité des collaborateurs ;
- faciliter la gestion des talents et gérer les plans de succession ;
- rendre le collaborateur acteur de son propre développement ;
- renforcer l'engagement des managers en matière de ressources humaines ;
- gérer le processus de recrutement ;
- gérer les campagnes de rémunération.

La qualité des données fait l'objet d'une attention particulière.

En termes de périmètre :

- le module formation de MyHR est déployé sur l'ensemble des sites français ;
- Compliance Wire est déployé progressivement depuis 2017, pour la gestion des formations qualité/sécurité/réglementaires, avec pour principal objectif de faciliter le pilotage global de la formation réglementaire. Les données sont comptabilisées pour les sites suivants : Cincinnati, Dublin, Princeton, Raleigh et Saint-Louis.

En termes de calendrier :

- le *reporting* de l'effectif de l'année N est réalisé au 31 décembre de l'année N ;
- la période de *reporting* pour les indicateurs formation de l'année N est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N.

#### 5.9.1.3 Données santé et sécurité

##### Périmètre

Les données accidents au travail et maladies professionnelles sont consolidées au niveau mondial pour la totalité des salariés des sociétés de Guerbet, pour l'ensemble des activités du Groupe. Les données excluent pour le moment les travailleurs temporaires et les sous-traitants.

##### Modalités de consolidation

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs accidents et maladies professionnelles suivis dans l'ensemble de ses entités, Guerbet a mis en œuvre une procédure Groupe de *reporting*. Ce document précise les méthodologies à suivre pour le *reporting* des accidents et maladies professionnelles de l'ensemble du Groupe : définitions, délais de *reporting*, calcul des indicateurs.

Guerbet consolide mensuellement le nombre d'accidents au niveau Groupe, le nombre de jours d'arrêt et le TRIR (*Total Recordable Incident Rate*).

Le TRIR est ajusté annuellement sur la base de l'effectif au 31 décembre de l'année N.

Le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents sont consolidés annuellement.

La période de *reporting* pour les indicateurs sécurité de l'année N est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N.

### 5.9.1.4 Données environnementales

#### Périmètre

Les données environnementales sont consolidées pour les principaux sites industriels et Recherche et Innovation (R&I) du Groupe. Sont exclus le site industriel de Guerbet à Lyon, ainsi que les sites administratifs et commerciaux dont l'impact est peu significatif. Toutefois, des initiatives sont également menées sur ces sites.

La consolidation des émissions de gaz à effet de serre se fait sur les scopes 1 et 2 pour l'ensemble des entités du Groupe.

#### Modalités de consolidation

Le *reporting* des données environnementales est réalisé via des fichiers internes de consolidation.

La période de *reporting* pour les indicateurs environnementaux de l'année N est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N.

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs environnement suivis sur les principaux sites industriels et R&I, Guerbet a défini les différents indicateurs, les facteurs de conversion et facteurs d'émission.

Guerbet consolide mensuellement les indicateurs énergie, eau et émissions de gaz à effet de serre sur les postes énergie.

Guerbet consolide annuellement les indicateurs déchets traités en externe, en faisant la distinction entre les déchets valorisés et les déchets non valorisés.

## 5.9.2 Variation de périmètre

Pas d'acquisition ou de cession en 2022.

## 5.9.3 Précisions et limites méthodologiques

Les indicateurs RH, santé, sécurité et environnement peuvent présenter des limites du fait :

- de l'absence de définitions officielles RH au niveau international, pouvant entraîner des disparités (ex. : types de contrats de travail) ;
- des modalités de collecte et de saisie des informations ;

- de l'évolution de certaines données (ex. : évolution réglementaire du calcul du taux de salariés en situation de handicap en France, actualisation des facteurs d'émissions de gaz à effet de serre).

C'est pourquoi Guerbet a précisé les définitions et méthodologies utilisées pour ces indicateurs.

## 5.9.4 Responsabilités et contrôles des données

Les équipes RH et HSE du siège ont la responsabilité de consolider les données sur la base des informations fournies par les différentes entités du Groupe.

Les indicateurs HSE des sites industriels sont consolidés par les responsables HSE, qui assurent une première revue des données.

Des revues de cohérence sont réalisées par les équipes RH et HSE du siège lors de la consolidation. Ces contrôles incluent, par exemple, des rebouclages, la comparaison avec les données des exercices précédents et l'analyse des écarts jugés significatifs.

## 5.9.5 Indicateurs qualité

### 5.9.5.1 Pourcentage de bon pourcentage de bon du premier coup

Il s'agit du nombre d'opérations des lots libérés (ou certifiés) sans déviation dans le mois rapporté au nombre total d'opérations des lots libérés (ou certifiés) dans le mois.

### 5.9.5.2 Temps de cycle de libération d'un lot

Il s'agit du nombre de jours entre le déclenchement de la production et la première libération du sous-lot ou du lot complet.

### 5.9.5.3 Performance des laboratoires de contrôle qualité

Il s'agit du nombre d'analyses contrôle qualité réalisées par salarié en équivalent temps plein.

## 5.9.6 Indicateurs sociaux

### 5.9.6.1 Effectifs

Les effectifs intègrent l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet (CDI ou CDD), y compris les apprentis et stagiaires ayant un contrat avec Guerbet. Les stagiaires sont comptabilisés lorsqu'ils ont un contrat avec Guerbet, en France par exemple ils sont exclus du *reporting* (stagiaire sous convention de stage). Les effectifs sont comptabilisés sur l'ensemble de l'année calendaire (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N).

Il s'agit de l'effectif au 31 décembre de l'année N.

Changement de méthodologie : depuis 2021, les salariés ayant un contrat se terminant au 31 décembre de l'année N sont comptabilisés dans les effectifs au 31 décembre de l'année N.

Les effectifs inscrits sont exprimés en nombre de salariés, quel que soit le temps de travail ou la date d'entrée au cours de l'année N.

#### Répartition des effectifs par zone

Les zones sont déterminées de la façon suivante :

- France ;
- EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique – hors France) : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Irlande, Israël, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse, Turquie ;
- Amérique du Nord : États-Unis ;
- LATAM (Amérique latine) : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Panama ;
- Asie-Pacifique : Australie, Chine, République de Corée, Hong Kong, Inde, Japon, Taïwan.

### 5.9.6.2 Diversité

#### Cadres intermédiaires et dirigeants

Cette catégorie inclut les membres du Comité exécutif, les postes à responsabilité et à impact sur la stratégie du Groupe, tels que les positions au Comité de direction d'usine, de direction de filiales et de directions des fonctions centrales. Une attention particulière est apportée sur cette catégorie, notamment dans le cadre d'un objectif de parité hommes-femmes des postes de cadres supérieurs.

#### Nationalité

Cet indicateur est issu des données MyHR, il présente des limites liées notamment à la saisie de ces informations dans l'outil.

Par ailleurs, pour les salariés ayant plusieurs nationalités, une seule est renseignée dans l'outil.

### 5.9.6.3 Formation

#### Nombre de salariés formés

Les salariés comptabilisés sont les CDI, CDD, apprentis et stagiaires rémunérés présents au cours de l'année. Un salarié ayant participé à plusieurs formations est comptabilisé comme un seul salarié formé. Pour l'exercice de l'année N, le nombre de salariés formés provient des systèmes et outils de suivi de la formation suivants :

- Compliance Wire, principalement pour les formations qualité, sécurité et réglementaires et pour les *e-learning* ;
- MyHR, pour les autres formations (à l'exception des données du site de Marans suivies séparément).

Les formations comptabilisées sont celles animées par un formateur et/ou en *e-learning*.

La période de *reporting* pour les indicateurs formation de l'année N est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N. Pour les formations ayant lieu sur plusieurs années, elles sont comptabilisées l'année de fin de la formation.

## 5.9.7 Indicateurs sécurité

### 5.9.7.1 Accidents enregistrés

Guerbet consolide pour l'ensemble du Groupe le nombre d'accidents enregistrés selon la procédure de *reporting* interne du Groupe qui comptabilise les accidents avec arrêt, ou avec postes aménagés, ou traitement médical.

### 5.9.7.2 Heures travaillées théoriques

Cet indicateur est utilisé pour calculer le taux de fréquence et de gravité des accidents.

Les heures travaillées théoriques sont calculées sur la base des effectifs moyens du Groupe sur l'année N et de la durée annuelle légale du travail en France (de 1 607 heures).

Calcul : effectifs au 31 décembre de l'année N × 1 607 heures.

### 5.9.7.3 TRIR

*Total Recordable Incident Rate*, c'est-à-dire le taux d'accidents déclarés, pour les salariés de Guerbet (CDI, CDD, apprentis, stagiaires).

Il s'agit du nombre d'accidents enregistrés (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe pour 100 salariés.

Cet indicateur est déployé à l'ensemble du Groupe.

Calcul : nombre d'accidents enregistrables sur l'année N × 100 / effectif fin d'année.

Guerbet suit l'évolution du TRIR sur la période 2017-2023, en lien avec l'objectif de réduction fixé sur cette période.

### 5.9.7.4 Taux de fréquence des accidents du travail

Il s'agit du nombre d'accidents avec arrêt de travail (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe, rapporté à un million d'heures travaillées théoriques.

Calcul : nombre d'accidents avec arrêt de travail sur l'année N × 1 000 000 / heures travaillées théoriques.

### 5.9.7.5 Taux de gravité des accidents du travail

Il s'agit du nombre de jours d'arrêt à la suite d'accident de travail, sur l'année N, rapporté à 1 000 heures travaillées théoriques.

Les jours d'arrêt peuvent correspondre à des accidents de l'année en cours ou de l'année antérieure selon procédure interne Groupe.

Ce taux ne reflète pas la réelle gravité des accidents. En effet, pour un accident de gravité identique, le nombre de jours d'arrêt peut considérablement varier d'un pays à l'autre en fonction de la culture, des réglementations et du système compensatoire en place. D'autre part, le cas échéant, les jours d'arrêt de l'année N-1 sont comptabilisés selon la procédure interne Groupe, dans la limite de 365 jours consécutifs, ce qui ne reflète pas la performance de l'année N. Malgré cela, Guerbet a choisi de publier le taux de gravité dans une volonté de transparence.

## 5.9.8 Indicateurs environnementaux

### 5.9.8.1 Consommation d'eau

La période de *reporting* pour les indicateurs eau de l'année N est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N.

Il s'agit de la consommation d'eau publique uniquement. Est exclue la consommation d'eau recyclée en interne (indicateur consolidé séparément). Les données des années antérieures ont été corrigées pour tenir compte du changement de méthode.

Les données sont comptabilisées par les sites via les factures d'eau ou à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence avec la facture.

Les données sont consolidées mensuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif porte sur la consommation d'eau relative, c'est-à-dire ramenée aux quantités produites du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

### 5.9.8.2 Consommation d'énergie

Les énergies comprennent l'électricité, le gaz, le fioul utilisé pour la production ou le chauffage. Sont exclues les consommations de gaz et de fioul pour l'usage des chariots élévateurs ou pour alimenter les générateurs de secours.

La période de *reporting* pour les indicateurs énergie de l'année N est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N.

Les données sont comptabilisées par les sites via les factures d'énergie ou à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence avec la facture.

Des facteurs de conversion ont été établis au niveau Groupe et sont utilisés automatiquement dans les fichiers de *reporting* afin d'assurer une cohérence.

Les données sont consolidées mensuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif porte sur la consommation d'énergie relative, c'est-à-dire ramenée aux quantités produites du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

### 5.9.8.3 Déchets traités en externe

La distinction entre les déchets valorisés et non valorisés est celle de la réglementation européenne pour les pays membres de l'Union Européenne (décision 2000/532/CE du 3 mai 2000) et celle de la réglementation locale pour les autres pays.

La période de *reporting* pour les indicateurs déchets de l'année N est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N, c'est-à-dire que sont comptabilisés en cumul sur l'année N les déchets pour traitement externe qui sont sortis du site entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année N. Les déchets sur site en attente d'enlèvement par une entreprise extérieure sont exclus de cet indicateur.

Lorsque les données brutes sont en mètres cubes, à défaut de donnée, l'hypothèse d'une densité de 1 est retenue, c'est-à-dire qu'un mètre cube équivaut à une tonne.

Les données sont comptabilisées par les sites via les bordereaux de suivi de déchets ou équivalents locaux.

Les données sont consolidées une fois par an au niveau Groupe en absolu et en relatif (c'est-à-dire ramené aux quantités produites du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N). Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

### 5.9.8.4 Émissions de GES sur les scopes 1 et 2

La période de *reporting* pour les émissions de GES sur les scopes 1 et 2 est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N.

Les données sont comptabilisées sur la base :

- du *reporting* des énergies : sur la base des consommations réelles de l'année N pour les sites industriels ; sur la base des consommations réelles pour le siège et de calcul sur les surfaces des locaux pour les autres entités ;

- du *reporting* des émissions fugitives (fuite de fluides frigorigènes) pour l'année N. Les émissions liées aux fluides frigorigènes ont été obtenues selon deux méthodes : au réel pour l'ensemble des sites industriels et par calcul sur la base des surfaces pour les autres entités ;
- du *reporting* des consommations réelles de fioul, de diesel pour les équipements mobiles ;
- du *reporting* des valeurs mesurées ou calculées pour les émissions de procédés.

Les facteurs de conversion (autrement appelés facteurs d'émission) sont centralisés et actualisés au niveau Groupe et sont utilisés automatiquement dans les fichiers de *reporting* afin d'assurer une cohérence.

Les émissions résultant de l'énergie consommée sont calculées à partir des facteurs d'émission issus majoritairement de l'ADEME, l'IEA, ECOINVENT et du référentiel de comptabilité du LEEM. Les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions de gaz à effet de serre ont été mis à jour en 2023. Concernant l'électricité, nous utilisons désormais des facteurs d'émissions en *market-based*, et les émissions des années antérieures ont été recalculées avec ces facteurs d'émission, pour assurer une cohérence dans la méthode de calcul. Concernant les autres facteurs d'émissions, s'ils évoluent pour des raisons d'évolutions exogènes, ils seront conservés pour les années antérieures.

Les données sont consolidées annuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif de Guerbet à horizon moyen et long terme porte sur les émissions en absolu. Guerbet suit également ses émissions en relatif, c'est-à-dire ramenées aux quantités produites du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

## 5.10 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, Guerbet SA (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro no 3-1886 rév. 0 (accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- la classification des déchets traités en externe, valorisés et non valorisés, présente une incertitude inhérente au déploiement d'un nouvel outil de suivi en 2022. Des améliorations restent à apporter pour fiabiliser, dans les délais de clôture, le reporting de ces données à partir des bordereaux fournisseurs.

### Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet de l'entité.

### Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (révisée - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de douze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

## Déclaration de performance extra-financière

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes <sup>(1)</sup> et pour lesquelles nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants <sup>(2)</sup>, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices <sup>(3)</sup> et couvrent entre 17 % et 71 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 30 mars 2023

L'un des Commissaires aux comptes,  
**Deloitte & Associés**

Jean-François VIAT  
Associé, Audit

Catherine SAIRE  
Associée, Développement Durable

<sup>(1)</sup> *Informations qualitatives* : Revue des mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap (Focus sur les formations dédiées pour les recruteurs et la réalisation d'aménagements des postes de travail) ; Revue de la démarche favorisant une meilleure qualité de vie au travail (Focus sur les enquêtes d'engagements, sur l'aménagement des bureaux et sur les formations de sensibilisation aux risques psychosociaux) ; Revue de l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux (Focus sur l'engagement de Guerbet dans l'initiative PAQTE et sur les actions de mentorat en partenariat avec l'association NQT).

<sup>(2)</sup> *Informations quantitatives environnementales* : Consommation d'eau ; Quantité de déchets traités en externe (dangereux et non dangereux, valorisés et non-valorisés) ; Consommations énergétiques (électricité, gaz naturel, fioul) ; Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie - Bilan carbone Scopes 1 et 2 ; *Informations quantitatives sociales* : Effectif total fin de période ; Nombre total d'embauches et de départs (réparti par motifs ; dont licenciements) sur la période ; Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation ou une sensibilisation sur l'exercice ; *Informations quantitatives santé/sécurité* : Nombre d'accidents de travail (AT) avec arrêt ou poste aménagé ou traitement médical ; Nombre de jour d'arrêts à la suite d'un AT ; Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail ; Nombre d'heure travaillées théoriques ; Nombre d'AT rapportés aux nombres de salariés (« Total Recordable Incident Rate »).

<sup>(3)</sup> *Entités sélectionnées* : Sites industriels de Lanester (France), Dublin (Irlande) et Cincinnati (États-Unis).



# 6

## États financiers et notes annexes

<b>6.1 Comptes consolidés et annexes</b>	<b>176</b>	<b>6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>245</b>
6.1.1 États de synthèse	176	<b>6.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées</b>	<b>250</b>
6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés	180		
<b>6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>219</b>		
<b>6.3 Comptes individuels et annexes sociales</b>	<b>224</b>		
6.3.1 Comptes annuels	224		
6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels	227		

## 6.1 Comptes consolidés et annexes

### 6.1.1 États de synthèse

#### 6.1.1.1 Bilan consolidé

##### ACTIF (valeurs nettes)

(en K€)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	5	97 925	188 618
Immobilisations corporelles	6	286 119	274 046
Autres actifs financiers non courants	1 & 7	29 273	23 295
Impôts différés - Actif	8	16 653	19 419
<b>Total Actifs non courants</b>		<b>429 970</b>	<b>505 379</b>
Stocks	9	272 496	201 952
Clients et Comptes rattachés	10 & 1.1	121 238	118 775
Actifs destinés à être cédés <sup>(a)</sup>		10 300	—
Autres actifs financiers courants	1 & 1.1	63 955	59 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 & 1.2	41 683	115 728
<b>Total Actifs courants</b>		<b>509 673</b>	<b>495 454</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>939 643</b>	<b>1 000 833</b>

##### PASSIF (valeurs nettes)

(en K€)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Capital		12 641	12 641
Autres réserves		444 835	408 234
Résultat net		(41 116)	32 637
Écart de conversion		(36 790)	(48 420)
<b>Capitaux propres, part du groupe</b>	<b>11</b>	<b>379 570</b>	<b>405 092</b>
<i>dont part du Groupe</i>		379 570	405 092
Dettes financières non courantes	2.1 & 2.2	278 431	299 691
Autres passifs financiers non courants	2	—	1 947
Impôts différés - Passif	8	9 872	15 246
Provisions non courantes	12	32 150	41 988
<b>Passifs non courants</b>		<b>320 453</b>	<b>358 873</b>
Fournisseurs et autres dettes	13 & 2.1	103 711	81 021
Dettes financières courantes	2.1 & 2.2	33 611	33 847
Autres passifs courants	1 & 2.7	69 021	97 217
Impôts exigibles - Passif		19 366	15 011
Autres provisions à court terme	12	13 912	9 774
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente <sup>(a)</sup>		—	—
<b>Total Passifs courants</b>		<b>239 620</b>	<b>236 869</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>939 643</b>	<b>1 000 833</b>

(a) Suite à l'annonce du Groupe de janvier 2023 d'un recentrage stratégique avec une concentration des efforts pour l'activité II sur le Lipiodol® et la mise en vente des activités cathéter, les actifs non courants d'Accurate Medical Therapeutics et d'Occlugel ont été considérés comme « destinés à être cédés », en application de la norme IFRS 5. Ces actifs et passifs ont été enregistrés à leur juste valeur et classés en bas du bilan consolidé du Groupe. Il en résulte un actif net de 10,3 M€.

## 6.1.1.2 Compte de résultat consolidé

(en K€)	Note	2022	2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4</b>	<b>753 275</b>	<b>732 071</b>
Redevances		8 001	—
Autres produits de l'activité	14	8 879	4 941
Achats consommés et variation de stocks		(180 424)	(190 934)
Charges de personnel	15	(240 664)	(232 789)
Charges externes	16	(232 585)	(195 565)
Impôts et taxes	17	(14 992)	(13 459)
Dotations aux amortissements et dépréciations	18	(119 625)	(55 945)
Dotations nettes aux provisions	18	(1 587)	(10 434)
Autres produits et charges d'exploitation	19	1 561	799
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(18 160)</b>	<b>38 685</b>
<i>dont participation</i>		<i>(455)</i>	<i>(591)</i>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		34	59
Coût de l'endettement financier brut	20	(3 239)	(3 243)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(3 205)</b>	<b>(3 183)</b>
Profits et pertes de change		(3 634)	(3 212)
Autres produits et charges financiers		(3 373)	(3 316)
Charge d'impôt sur le résultat	21	(12 744)	3 664
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(41 116)</b>	<b>32 637</b>
<i>dont part du Groupe</i>		<i>(41 116)</i>	<i>32 637</i>
Résultat net par action de 1 € de nominal (en euros)		(3,25)	2,59
Résultat net dilué par action de 1 € de nominal (en euros)	27	(3,25)	2,58

## 6.1.1.3 État du résultat global consolidé

(en K€)	2022	2021
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>(41 116)</b>	<b>32 637</b>
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>		
<b>Non recyclable</b>		
Ecart actuariel sur engagements IAS 19	11 286	1 521
Impôt différé sur écarts actuariels sur engagements IAS 19	(3 069)	(1 358)
Ecart actuariel sur engagements IFRS 2	(399)	610
Impôt différé sur écarts actuariels sur engagements IFRS 2	103	(158)
<b>Recyclable</b>		
Instruments de couverture	9 134	(751)
Variation des écarts de conversion	11 631	12 137
<b>RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(12 430)</b>	<b>44 637</b>

## 6.1.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en K€)	2022	2021
<b>Résultat net</b>	<b>(41 116)</b>	<b>32 637</b>
Variation amortissements et provisions sur immobilisations et autres actifs circulants	123 134	58 320
Dotations et reprises de provisions pour risques	382	8 316
Variation de juste valeur des instruments de couverture	(1 358)	443
Charges de stock-options et Actions gratuites	(399)	610
Résultat de cession d'immobilisations et autres ajustements	2 273	286
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>82 916</b>	<b>100 612</b>
Coût de l'endettement financier net	4 573	5 343
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	12 744	(3 664)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>100 233</b>	<b>102 290</b>
Impôts versés	(11 410)	586
(Augmentation)/diminution des stocks	(68 228)	4 578
(Augmentation)/diminution du poste clients et comptes rattachés	(1 556)	(6 644)
Augmentation/(diminution) du poste fournisseurs et comptes rattachés	22 146	16 042
(Augmentation)/diminution des autres actifs	(5 499)	(8 628)
Augmentation/(diminution) des autres passifs	(5 245)	7 748
Variation du B.F.R. lié à l'activité	(58 382)	13 096
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)</b>	<b>30 441</b>	<b>115 973</b>
Investissements	(54 024)	(56 359)
en immobilisations incorporelles	(6 688)	(11 431)
en immobilisations corporelles	(43 835)	(37 500)
en immobilisations financières	(3 500)	(7 428)
Cessions	1 913	2 849
en immobilisations incorporelles	720	720
en immobilisations corporelles	1 194	840
en immobilisations financières	—	1 289
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	(3 288)	1 267
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(55 398)</b>	<b>(52 243)</b>
Dividendes versés	(10 733)	(8 814)
Augmentation de capital	—	592
Émissions d'emprunts	2 398	6 581
Remboursements d'emprunts	(35 659)	(34 392)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(4 552)	(5 250)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>(48 546)</b>	<b>(41 283)</b>
Incidence de la variation des taux de change (D)	(620)	68
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>(74 122)</b>	<b>22 515</b>
<b>TRÉSORERIE INITIALE</b>	<b>115 556</b>	<b>93 042</b>
<b>TRÉSORERIE FINALE</b>	<b>41 433</b>	<b>115 556</b>

## Trésorerie nette

(en K€)	2022	2021
Concours bancaires	(250)	(172)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 683	115 728
<b>TOTAL</b>	<b>41 433</b>	<b>115 556</b>

## 6.1.1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en K€)	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Variation des écarts de conversion	Total
<b>Situation au 31/12/2020</b>	<b>12 603</b>	<b>397 461</b>	<b>18 240</b>	<b>(60 551)</b>	<b>367 754</b>
Affectation du résultat 2020		18 240	(18 240)		—
Stock-options					
Distribution de dividendes		(8 814)			(8 814)
Résultat consolidé 2021			32 637		32 637
Écarts actuariels		809			809
Écarts de conversion				12 137	12 137
Augmentation de capital	38	540			578
Autres mouvements		—		(8)	(8)
<b>Situation au 31/12/2021</b>	<b>12 641</b>	<b>408 236</b>	<b>32 637</b>	<b>(48 422)</b>	<b>405 092</b>
Affectation du résultat 2021		32 637	(32 637)		—
Stock-options					
Distribution de dividendes		(10 733)			(10 733)
Résultat consolidé 2022			(41 116)		(41 116)
Écarts actuariels		14 696			14 696
Écarts de conversion				11 631	11 631
Augmentation de capital	—				—
Autres mouvements		—			—
<b>SITUATION AU 31/12/2022</b>	<b>12 641</b>	<b>444 835</b>	<b>(41 116)</b>	<b>(36 792)</b>	<b>379 570</b>

## 6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

### 6.1.2.1 Règles et méthodes comptables

#### a) Principes généraux et déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de Guerbet sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2022 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : <https://www.efrag.org/Endorsement>.

#### b) Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Les amendements aux normes IFRS 3 « Mise à jour d'une référence au cadre conceptuel », IAS 16 « Produits générés avant l'usage prévu », IAS 37 « Contrats onéreux – Coûts d'exécution d'un contrat » ainsi que les amendements « Cycle 2018-2020 Amélioration annuelle des normes IFRS » sont applicables pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le groupe Guerbet n'a pas été impacté par l'entrée en vigueur de ces amendements.

#### b bis) Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application non obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au sein de l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### c) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur l'évaluation des *Goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, des dépréciations de stocks, des provisions, des litiges avec des tiers, et les impôts différés.

#### c bis) Effets des problématiques climatiques sur les états financiers

En préparant les états financiers consolidés, le Groupe a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la déclaration de performance extra-financière du Document d'enregistrement universel.

Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe, en cohérence avec l'analyse faite que le changement climatique n'aurait pas d'effet majeur sur la pérennité du Groupe à moyen terme.

#### d) Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées en fonction du contrôle exercé par la société-mère. Guerbet consolide :

- par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société-mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ;
- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

#### e) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en *Goodwill*.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en *Goodwill*. Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

## f) Méthodes de conversion

### Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan et du tableau de flux de trésorerie sont réévalués pour leur contre-valeur au cours de clôture à la date de l'arrêté comptable. Les écarts résultant de cette valorisation sont enregistrés au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Les éléments non monétaires du bilan évalué au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

### Conversion des comptes des filiales étrangères hors zone euro

Les capitaux propres sont convertis aux taux historiques, les autres postes du bilan aux cours officiels de fin d'exercice et les postes du compte de résultat au cours moyen de l'exercice. L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est porté dans les capitaux propres, au poste « Écarts de conversion ».

### Cas particulier : conversion des comptes de filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est hyperinflationniste

Sur la base du suivi de l'*International Practices Task Force* (IPTF), l'Argentine est identifiée comme pays à hyperinflation avec une estimation de la projection cumulée des taux d'inflation sur les trois prochaines années supérieures à 100 %.

La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » s'applique aux états financiers de Guerbet Argentina, branche de Guerbet Argentina Ltd. (UK), filiale à 100 % de Guerbet Laboratoires Ltd. (UK). Les états financiers de Guerbet Argentina sont convertis en euro dans le cadre des comptes consolidés du Groupe. En vertu du paragraphe IAS 21.42B, les retraitements devant être opérés sur les actifs/passifs non monétaires tels que définis par le paragraphe IAS 29.8 ne s'appliquent que sur les états financiers produits à partir de la date à laquelle la monnaie est identifiée comme hyperinflationniste, à savoir les comptes consolidés clos au 31 décembre 2019. La masse des actifs et passifs non monétaires de Guerbet Argentina n'est pas significative au 31 décembre 2022. L'impact de l'hyperinflation sur les éléments monétaires ne modifie pas la lecture des états financiers Groupe. Aucun retraitement spécifique n'a donc été effectué.

## g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à la juste valeur en cas de regroupement d'entreprises. Les marques enregistrées à l'actif du bilan concernent uniquement des marques acquises soutenues par des dépenses de promotion.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la période pendant laquelle une entité s'attend à utiliser un actif, ou le nombre d'unités de production ou unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

De manière générale :

- les marques ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur ;
- les brevets et technologies acquis sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas la durée de protection ;
- l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de trois à dix ans selon le mode linéaire.

## h) Frais de recherche et développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, le Groupe considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement internes sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la note 5 pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat (cf. note 19 « Autres produits et charges d'exploitation »).

### i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production. Par exception, selon l'option ouverte par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS, le site de Villepinte a été comptabilisé à la juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les coûts directement attribuables et nécessaires à la mise en état de marche des investissements, depuis les avant-projets (sommaires et détaillés) d'ingénierie jusqu'aux coûts de validation et qualification des installations, sont immobilisés.

Les coûts des emprunts sont incorporés dans la valeur des immobilisations pour les projets d'investissements stratégiques s'échelonnant sur plusieurs mois de fabrication et ayant débuté après le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les subventions d'équipement reçues ne sont pas déduites de la valeur des immobilisations mais présentées pour leur valeur amortie en produits constatés d'avance. Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilité des actifs sur la base du coût d'acquisition ou de production, éventuellement réévalué, et sous déduction d'une valeur résiduelle le cas échéant. Les durées d'amortissement sont appréciées en fonction des durées d'utilité qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

- Constructions : 20 à 50 ans ;
- Aménagements, agencements : 10 à 20 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 5 à 10 ans.

### j) Dépréciation des immobilisations

#### Nature des actifs testés

#### Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les *Goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les indices de perte de valeur peuvent être relatifs notamment au succès des phases successives de développement clinique, à la pharmacovigilance, à la protection des brevets, à l'arrivée de produits concurrents et/ou de génériques ou à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par rapport aux prévisions effectuées.

#### Autres actifs immobilisés

Les autres actifs immobilisés, y compris les immobilisations corporelles et financières, sont également soumis à un test de perte de valeur individuel chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Par ailleurs, l'ensemble des immobilisations corporelles, ainsi que les actifs courants entrant dans la définition du besoin en fonds de roulement, sont testés chaque année au sein des unités génératrices de trésorerie en tant qu'élément ne pouvant pas générer des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres groupes d'actifs rattachés aux dites unités génératrices de trésorerie.

### Tests de perte de valeur – modalités retenues par le Groupe

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

Pour les *Goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, le Groupe détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou groupes d'UGT, à partir de leur valeur d'utilité. Celle-ci est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférents. Ces derniers reposent sur des prévisions à court et moyen terme, établies par le management du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant le coût moyen pondéré du capital déterminé pour chaque UGT ou groupes d'UGT. Pour chaque UGT ou groupes d'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne distincte au compte de résultat pour le différentiel. Dans le cas d'une perte de valeur identifiée sur une UGT ou groupes d'UGT, cette dernière est imputée en priorité sur les *Goodwill*. Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des *Goodwill* sont irréversibles. Les modalités et hypothèses clés propres aux tests de dépréciation d'actif réalisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont présentées pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies et les *Goodwill* en note 5.3.

### k) Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour tous les contrats de locations autres que ceux de courte durée (inférieure ou égale à un an) ou portant sur des actifs de faible valeur (valeur inférieure à 5 KUSD), un droit d'utilisation est constaté à l'actif pour un montant identique à celui de la dette au titre des loyers futurs ajusté, le cas échéant, des paiements d'avance ou des montants provisionnés au titre des loyers à payer.

Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif ainsi qu'une charge d'intérêt relative à la dette de loyers (charge financière) sont comptabilisées.

Les loyers afférant aux contrats de courte durée ou de faible valeur sont comptabilisés en charge au compte de résultat.

### l) Actifs financiers

Les actifs financiers datant d'avant 2018 sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à l'ancienne norme IAS 39 à compter de la date de transition aux IFRS (option IFRS 1) ; la nouvelle norme IFRS 9 n'ayant pas eu d'impact significatif pour le Groupe.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, tout nouvel actif financier, hors trésorerie et instruments dérivés, est classé suivant l'une des trois catégories comptables suivantes :

- coût amorti (exemple : prêts et créances) ;
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI – *Other Comprehensive Income*) (il y a deux types d'actifs en juste valeur par OCI : les titres de créances, qui donnent lieu à dépréciation et recyclage, et les actions, qui ne donnent lieu ni à dépréciation ni à recyclage) ;
- juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers est déterminée lors de leur comptabilisation initiale en fonction du modèle de gestion relatif à la manière dont le Groupe gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. La norme IFRS 9 identifie trois modèles de gestion :

- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- les autres modèles de gestion.

Les actifs financiers sont suivis à chaque clôture. Conformément à la norme IFRS 9, la reconnaissance d'une dépréciation des actifs financiers est basée sur les pertes de crédits attendues. Ce modèle s'applique aux actifs évalués au coût amorti ou aux actifs financiers répondant aux critères de SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*) et évalués en juste valeur par OCI sauf pour les actions pour lesquelles il n'y a pas de dépréciation.

Dans le cadre de la mise en place de contrats d'affacturage, les cessions de créances sont analysées en fonction des trois critères principaux de décomptabilisation des actifs financiers selon la norme IFRS 9 :

- l'expiration (IFRS 9.3.2 3a) ou le transfert (IFRS 9.3.2 4a) des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (IFRS 9.3.2 6a) ;
- la perte du contrôle de l'actif (IFRS 9.3.2 6c).

Ces critères sont appréciés de manière successive, en respectant les différentes étapes d'analyse de l'arbre de décision d'IFRS 9.

### m) Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés comme les produits finis et les encours au prix standard. En fin de période les écarts entre les coûts standards et les coûts réels de fabrication sont analysés en vue d'une éventuelle capitalisation. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux (IAS 2 « *Net Realizable Value* »). Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

La sous-activité est exclue de la valorisation des stocks.

### n) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque crédit évalué au cas par cas, conformément à la norme IFRS 9, et sur la base des pertes de crédits attendues.

La titrisation de créances consiste à céder des créances sur la clientèle à une entité qui finance l'acquisition de ces créances par l'émission de titres sur le marché des capitaux. Lorsque les garanties accordées à cette entité ne permettent pas de considérer qu'il y ait un transfert de risques réels au

cessionnaire, les créances sont conservées à l'actif et un emprunt est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

### o) Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

### p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué des liquidités sur des comptes courants bancaires. Les valeurs mobilières de placement et de dépôts mobilisables ou cessibles, d'une durée inférieure à trois mois sont qualifiées d'équivalents de trésorerie lorsqu'ils sont facilement convertibles en trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur juste valeur en résultat.

### q) Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

### r) Engagement envers les salariés

Le Groupe participe à des régimes à cotisations ou à prestations définies, selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité. L'évaluation des engagements liés à des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est conforme à la norme IAS 19 révisée. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les prestations seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. La répartition des droits à prestation faite de manière linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

### s) Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours aux instruments financiers dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours de change et des taux d'intérêt. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements financiers de premier plan.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie (IFRS 9.6.4.1). L'efficacité de la couverture, sur le plan comptable, est vérifiée par le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Ce ratio doit être approprié, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à la date de clôture pour leur valeur de marché, dite de juste valeur. Celle-ci est déterminée d'une part par les établissements financiers, d'autre part par une société indépendante.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en *Other Comprehensive Income* (OCI) pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

### t) Dettes financières

Les emprunts sont enregistrés initialement à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif consistant à porter au compte de résultat sur la durée de vie de l'emprunt toute différence entre le produit de l'emprunt net des coûts de transaction et la valeur de remboursement. Les emprunts sont considérés comme des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la clôture.

### u) Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service (IFRS 15.31 et IFRS 15.32).

### v) Subventions publiques

Les subventions d'investissement ne sont pas comptabilisées en diminution du coût d'acquisition des immobilisations, mais portées en produits constatés d'avance. Leur montant est repris en autres produits opérationnels au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées. Les aides à l'innovation et à l'emploi qui sont perçues, sont comptabilisées en « Autres produits de l'activité » sur la période au cours de laquelle elles deviennent définitivement acquises.

### w) Paiements fondés sur des actions

**Stock-options** : les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consentis à des salariés. Le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002. La méthode binomiale est utilisée pour évaluer la juste valeur des options accordées. La juste valeur des options est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée d'indisponibilité des options, en contrepartie des capitaux propres.

**Actions gratuites** : le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les plans d'actions gratuites consentis à des salariés. La juste valeur des actions est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée de la période d'acquisition, en contrepartie des capitaux propres.

### x) Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilancielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées. Les impôts différés sur déficits sont comptabilisés lorsqu'ils sont récupérables dans un avenir proche. Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. En France, les sociétés Guerbet S.A., Guerbet France, Medex et Simafex sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223-A du Code général des impôts.

Aux États-Unis, les sociétés Guerbet America, Liebel-Flarsheim Company LLC, Guerbet LLC, Guerbet Caribbean Inc. et Liebel-Flarsheim Ireland Inc. sont intégrées fiscalement.

Le Groupe ne qualifie pas la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) d'impôt sur les résultats et la présente dans les « Impôts et taxes » au compte de résultat.

### y) Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net par action, dilué, est déterminé en tenant compte de toutes les actions qui pourraient être potentiellement créées et de l'économie éventuelle, nette d'impôt, qui résulterait de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital. À la fin de l'exercice, les actions potentielles sont constituées uniquement par des options de souscription d'actions.

## z) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt résulte de l'addition :

- du résultat net ;
- des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ;
- des charges calculées (dotations aux amortissements, provisions...), diminuées des reprises sur charges calculées ;
- du résultat de cession des immobilisations et actifs financiers non courants ;

réduit de :

- la quote-part des subventions d'investissement rapportées au résultat.

### 6.1.2.2 Événements majeurs survenus au cours de l'année 2022

#### Approbation de la FDA pour Elucirem™

En septembre 2022, Guerbet a obtenu l'approbation par la *Food and Drug Administration* (FDA) aux États-Unis de la mise sur le marché d'Elucirem™ (gadopiclenol), un produit de contraste macrocyclique à base de gadolinium (GBCA), pour une utilisation en imagerie par résonance magnétique (IRM) avec rehaussement de contraste.

Le dossier a par ailleurs été déposé auprès de l'Agence européenne des médicaments et est en cours d'examen.

#### Recentrage stratégique et fin du partenariat avec Merative (ex-IBM Watson Health)

En octobre 2022, de manière unilatérale et immédiate, Merative (ex-IBM Watson Health) a mis un terme à sa collaboration avec Guerbet. La négociation qui s'en est suivie a notamment permis à Guerbet de récupérer la pleine propriété des actifs développés par le partenariat tels que les codes sources des logiciels applicatifs et les algorithmes. Au titre de cette rupture, Guerbet a perçu une indemnité transactionnelle de 4 M€ comptabilisée au compte de résultat en Autres produits de l'activité.

En janvier 2023, le Groupe a annoncé le recentrage stratégique qui consiste à concentrer ses ressources sur l'Imagerie Diagnostique afin de gérer le lancement d'Elucirem™, de focaliser ses efforts dans le domaine de l'Imagerie Interventionnelle sur le Lipiodol®, de procéder à la mise en vente des activités micro-cathéters et d'Occlugel et la mise en place d'un nouveau partenariat dans le domaine de l'Intelligence Artificielle avec Intrase. L'ensemble de ces événements a donné lieu à une dépréciation d'actifs à hauteur de 58,8 M€ au 31 décembre 2022.

#### Ouverture du nouveau centre de services partagés Finance de Mexico

Dans le cadre de son projet de transformation, le Groupe avait annoncé en 2021 la décision de relocaliser son centre de

services partagés de Saint-Louis (Missouri, États-Unis) au Mexique. Le nouveau bureau, situé à Mexico, assure désormais les fonctions support pour les Amériques et est opérationnel depuis juillet 2022.

#### Sortie progressive du marché turc

En novembre 2022, le groupe Guerbet a décidé de mettre fin à ses activités en Turquie en raison de la complexité du marché et de la situation économique du pays. La filiale est en cours de liquidation. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022, tous les actifs de la société ont été évalués à leur valeur liquidative.

#### Activité ralentie sur le site industriel de Raleigh aux États-Unis

Le site de Raleigh en Caroline du Nord a été confronté à un *turnover* important des équipes et à des difficultés de recrutement qui ont perturbé la production et affecté les ventes au plan mondial.

#### Contrôle fiscal

Guerbet est soumis à un contrôle fiscal portant sur les années 2018 à 2020. Certains éléments font l'objet d'une contre-expertise et sont en cours de discussion avec l'administration fiscale.

Au titre du contrôle fiscal, l'impact dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 est d'une part, au bilan, une dette fiscale de 7,7 M€ et d'autre part une provision pour risques et charges de 6 M€. L'impact au compte de résultat comprend 8,9 M€ comptabilisés en charge d'impôt sur le résultat et 2,4 M€ en résultat opérationnel.

#### Perturbations économiques

Les tensions inflationnistes ont principalement affecté les coûts d'approvisionnement, comme l'iode. Le Groupe continue sa politique de maîtrise des coûts et a su limiter l'augmentation des prix de l'énergie à travers ses politiques d'achat et contrats existants.

#### Guerre en Ukraine

L'exposition du Groupe par rapport au conflit russo-ukrainien reste inchangée par rapport à la clôture au 31 décembre 2021. Le Groupe n'a pas d'intérêts directs en Ukraine et dans les zones de conflit. La situation en Ukraine a des effets limités sur ses opérations et ses performances financières.

### 6.1.2.3 Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale, avec un pourcentage d'intérêts de 100 % (voir liste des sociétés en note 30).

En 2022, toutes les entités ont la même durée d'exercice, 12 mois, et clôturent leur exercice le 31 décembre.

## 6.1.2.4 Notes sur les comptes consolidés



### Sommaire des notes

<b>NOTE 1</b>	Actifs financiers	187
<b>NOTE 2</b>	Passifs financiers	189
<b>NOTE 3</b>	Gestion des risques financiers	192
<b>NOTE 4</b>	Informations complémentaires (ex-informations sectorielles)	194
<b>NOTE 5</b>	Immobilisations incorporelles	196
<b>NOTE 6</b>	Immobilisations corporelles	200
<b>NOTE 7</b>	Actifs financiers non courants	201
<b>NOTE 8</b>	Actifs et passifs d'impôts différés	202
<b>NOTE 9</b>	Stocks	203
<b>NOTE 10</b>	Clients et comptes rattachés	204
<b>NOTE 11</b>	Capitaux propres	204
<b>NOTE 12</b>	Provisions	205
<b>NOTE 13</b>	Fournisseurs et comptés rattachés	208
<b>NOTE 14</b>	Autres produits de l'activité	208
<b>NOTE 15</b>	Charges de personnel	208
<b>NOTE 16</b>	Charges externes	211
<b>NOTE 17</b>	Impôts et taxes	211
<b>NOTE 18</b>	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	212
<b>NOTE 19</b>	Autres produits et charges d'exploitation	212
<b>NOTE 20</b>	Coût de l'endettement financier brut	212
<b>NOTE 21</b>	Impôt sur les bénéfices	213
<b>NOTE 22</b>	Frais de recherche et développement	213
<b>NOTE 23</b>	Subventions publiques	213
<b>NOTE 24</b>	Informations relatives aux parties liées	214
<b>NOTE 25</b>	Engagements hors bilan	214
<b>NOTE 26</b>	Résultats par action et résultats dilués par action	215
<b>NOTE 27</b>	Événements postérieurs à la clôture	215
<b>NOTE 28</b>	Affectation du résultat 2022	215
<b>NOTE 29</b>	Honoraires des Commissaires aux comptes	216
<b>NOTE 30</b>	Liste des sociétés consolidées	217

## NOTE 1 Actifs financiers

2022	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la Juste Valeur par le Résultat	Actifs financiers à la Juste Valeur par les Capitaux propres	Total Bilan
Créances d'impôts non courantes		—			—
Autres actifs financiers non courants	9 584	11 166		8 523	29 273
Clients et autres débiteurs		121 238			121 238
Autres actifs financiers courants		63 955			63 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie			41 683		41 683
<b>TOTAL</b>	<b>9 584</b>	<b>196 360</b>	<b>41 683</b>	<b>8 523</b>	<b>256 150</b>

2021	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le Résultat	Actifs financiers à la Juste Valeur par les Capitaux propres	Total Bilan
Créances d'impôts non courantes		—			—
Autres actifs financiers non courants	9 874	13 421			23 295
Clients et autres débiteurs		118 775			118 775
Autres actifs financiers courants		59 000			59 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie			115 728		115 728
<b>TOTAL</b>	<b>9 874</b>	<b>191 196</b>	<b>115 728</b>	<b>—</b>	<b>316 797</b>

## ÉTAT DE VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

	2021	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	2022
Clients et autres débiteurs	4 307	635	(837)	114	4 220
Autres actifs financiers courants <sup>(a)</sup>	1 822	1 543	—	—	3 365
<b>TOTAL</b>	<b>6 129</b>	<b>2 178</b>	<b>(837)</b>	<b>114</b>	<b>7 585</b>

(a) Dépréciation des parts Truffle Capital.

	2020	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	2021
Clients et autres débiteurs	4 492	1 227	(1 484)	73	4 307
Autres actifs financiers courants <sup>(a)</sup>	981	841	—	—	1 822
<b>TOTAL</b>	<b>5 473</b>	<b>2 068</b>	<b>(1 484)</b>	<b>73</b>	<b>6 129</b>

(a) Dépréciation des parts Truffle Capital.

## 1.1 Prêts et créances au coût amorti

	2022			2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	11 918	(752)	11 166	13 421	—	13 421
Clients et autres débiteurs	125 458	(4 220)	121 238	123 222	(4 447)	118 775
Autres actifs financiers courants	64 656	(701)	63 955	59 559	(559)	59 000
<b>TOTAL</b>	<b>202 032</b>	<b>(5 672)</b>	<b>196 360</b>	<b>196 203</b>	<b>(5 007)</b>	<b>191 196</b>

Autres actifs financiers courants au coût amorti	2022	2021
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	3 857	1 859
État et collectivités	41 144	42 895
Fournisseurs débiteurs		
Personnel et organismes sociaux	25	4
Redevances à recevoir		
Subventions à recevoir		
Autres actifs courants <sup>(a)</sup>	10 476	6 017
Charges constatées d'avance	8 453	8 225
<b>TOTAL</b>	<b>63 955</b>	<b>59 000</b>

(a) En 2022 : dont 3 M€ d'actifs IBM Watson.

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2022	Valeur brute
Créances non échues	108 867
Créances échues depuis moins de 3 mois	9 335
Créances échues depuis moins de 6 mois	1 719
Créances échues depuis moins de 1 an	1 452
Créances échues depuis moins de 2 ans	273
Créances échues depuis plus de 2 ans	(410)
<b>TOTAL</b>	<b>121 238</b>

L'encours clients au 31 décembre 2022 est réduit par une cession de créance sans recours effectuées en décembre en France pour 9,9 M€ dont l'analyse démontre que les risques et avantages relatifs aux créances cédées ont été transférés et que dans ce cadre les créances sont décomptabilisées de l'actif du bilan conformément à la norme IFRS 9.

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2021	Valeur brute
Créances non échues	101 646
Créances échues depuis moins de 3 mois	12 077
Créances échues depuis moins de 6 mois	2 165
Créances échues depuis moins de 1 an	1 227
Créances échues depuis moins de 2 ans	1 246
Créances échues depuis plus de 2 ans	1 955
<b>TOTAL</b>	<b>120 316</b>

L'encours clients au 31 décembre 2021 est réduit par une cession de créances sans recours effectuée en décembre en France pour 5 M€.

## 1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

	2022	2021
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés dont</b>	<b>41 683</b>	<b>115 728</b>
Valeurs Mobilières	1 926	1 199
Disponibilités	39 757	114 529
<b>TOTAL</b>	<b>41 683</b>	<b>115 728</b>

## NOTE 2 Passifs financiers

### 2.1 Détail des passifs financiers avec distinction de la partie non courante de ces passifs

	2022			2021
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières (note 2.2)	33 611	278 431	312 042	333 538
Fournisseurs	103 710		103 710	81 021
Autres passifs financiers (note 2.7)	69 021		69 021	97 183
Instruments financiers dérivés (note 3) et autres	—	—	—	1 981
<b>TOTAL</b>	<b>206 342</b>	<b>278 431</b>	<b>484 772</b>	<b>513 723</b>

### 2.2 Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes

	2022	2021
<b>Dettes non courantes dont</b>	<b>278 431</b>	<b>299 691</b>
Réserve spéciale de participation (comptes courants bloqués)	316	555
Dettes de location IFRS 16	13 378	11 212
Emprunts	249 907	274 514
Autres emprunts <sup>(a)</sup>	14 830	13 410
<b>Dettes courantes dont</b>	<b>33 611</b>	<b>33 847</b>
Dettes de location IFRS 16	8 328	7 773
Emprunts	24 597	25 461
Réserve de participation courante	435	442
Concours bancaires	250	172
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>312 042</b>	<b>333 538</b>

(a) En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. Un financement a été obtenu sur les dépenses engagées dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention. Un avenant au contrat a été signé en juin 2020 afin de revoir les conditions d'atteinte des derniers jalons et le versement des aides associées, mais aussi afin de modifier les modalités de retours financiers en cas de commercialisation d'un produit issu du projet. Compte tenu de l'avancement du projet et de la négociation avec la BPI des clauses de remboursement, le Groupe a procédé, conformément à la norme IFRS 9, à une mise à jour de l'évaluation de la juste valeur du passif financier. Cela a conduit à la comptabilisation d'un complément d'avances remboursables au titre de l'actualisation de 4,7 M€ dont la contrepartie est comptabilisée en charges financières. Au 31 décembre 2022, le montant du passif financier s'élève à 14,7 M€.

Ces dettes donnent lieu, pour l'essentiel, au versement d'intérêts à taux variables.

	2022	2021
Part de la dette à taux variable (avant couverture)	95 %	96 %
Part de la dette à taux fixe	5 %	4 %

72 % de la dette à taux variable est couverte par un instrument de swap de taux.

### RÉCONCILIATION DE LA VARIATION DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2021	Émission	Remboursement	Concours bancaires	Effet de change et autres mouvements	Reclassement	2022
Dettes non courantes	299 691	14 803	(11 586)		154	(24 632)	278 431
Dettes courantes	33 847	53	(25 000)	70	9	24 632	33 611
<b>TOTAL</b>	<b>333 538</b>	<b>14 856</b>	<b>(36 586)</b>	<b>70</b>	<b>163</b>	<b>—</b>	<b>312 042</b>

## 2.3 Détail des dettes financières par devise

Devises	2022			2021		
	Cours de clôture	Montant	%	Cours de clôture	Montant	%
EUR	1	301 327	96,6 %	1	324 092	97,2 %
KRW	1 344	862	0,3 %	1 346	289	0,1 %
HKD	8,32	1 713	1,0 %	8,83	2 116	0,6 %
USD	1,07	3 195	0,5 %	1,13	2 726	0,8 %
CNY	7,36	1 544	0,5 %	7,19	355	0,1 %
Divers		3 401	1,1 %		3 960	1,2 %
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>312 042</b>			<b>333 538</b>	

## 2.4 Détail des dettes financières par échéances

Ces dettes financières présentent les échéances suivantes :

	2022	2021
Échéances à moins de 1 an	33 611	33 847
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans <sup>(a)</sup>	277 393	298 678
Échéances à plus de 5 ans	1 038	1 013
<b>TOTAL</b>	<b>312 042</b>	<b>308 078</b>

(a) Dont 250 M€ à échéance mars 2024 pour lequel le Groupe a initié les demandes de refinancement.

## 2.5 Dettes de location

Les échéances des dettes de location sont les suivantes :

	2022	2021
Échéances à moins de 1 an	8 328	7 773
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	13 378	11 212
<b>TOTAL</b>	<b>21 706</b>	<b>18 985</b>

## 2.6 Évolution de l'endettement financier

L'endettement financier net a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 683	115 728
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	(250)	(172)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>41 433</b>	<b>115 556</b>
Endettement financier brut hors concours bancaires	311 791	333 367
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(270 359)</b>	<b>(217 811)</b>

Les emprunts comprennent une clause prévoyant une valeur maximale du ratio « Endettement financier net/EBITDA <sup>(1)</sup> », qui varie selon les années.

Dans le cadre du calcul du covenant, contractuellement l'endettement financier net et l'EBITDA s'entendent hors impact IFRS 16.

La valeur maximale du ratio est de 4,0. Au 31 décembre 2022, il s'élève à 2,66.

## 2.7 Autres passifs financiers courants

	2022	2021
Dettes sociales	49 270	57 456
Dettes sur immobilisations	7 466	25 628
Dettes diverses	12 285	14 133
<b>TOTAL</b>	<b>69 021</b>	<b>97 217</b>

<sup>(1)</sup> EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions.

## NOTE 3 Gestion des risques financiers

Le 27 mars 2019, le Groupe a négocié un crédit syndiqué libellé en euros, à taux variable, pour un montant de 500 M€ sur une durée de cinq ans comportant trois tranches. La tranche A tirée pour un montant initial de 125 M€ amortissable dont l'encours au 31 décembre 2022 s'élevait à 50 M€. La tranche B de 225 M€ remboursable *in fine* au 27 mars 2024. La tranche C de 150 M€ sous forme de ligne de crédit confirmée non tirée au 31 décembre 2022.

Ce crédit syndiqué est couvert par des *swaps* de taux d'intérêt pour 225 M€.

Compte tenu de son empreinte internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur plusieurs devises tel qu'exposé ci-après.

### 3.1 Risque de change

#### 3.1.1 Exposition et couverture du risque de change au 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous reprend les principaux risques de change du Groupe :

(en M€)	USD	JPY	BRL	KRW	HKD	CNY	CLP	GBP
Risque comptable <sup>(a)</sup>	46,49	24,14	17,65	15,19	(15,11)	14,67	5,91	(2,63)
Positions avant couverture	46,49	24,14	17,65	15,19	(15,11)	14,67	5,91	(2,63)
Couverture du risque de change	—		(3,16)					
Position de change nette	46,49	24,14	14,49	15,19	(15,11)	14,67	5,91	(2,63)

<sup>(a)</sup> Le risque comptable concerne tous les éléments d'actifs et de passifs en devises hors EUR.

L'exposition en USD résulte principalement du solde net prêteur des comptes courant de Guerbet avec ses différentes filiales via le mécanisme de *cash-pooling* (éq. 50 M€), montant en forte augmentation cette année.

La position de change en JPY est principalement due au compte courant entre la maison mère et sa filiale Guerbet Japan.

Le montant des créances intra-groupe de nos filiales brésiliennes libellées en EUR et en USD se traduit par une exposition en BRL de éq. 11,4 M€ à laquelle vient s'ajouter le risque lié à la facturation en BRL de certaines filiales aux entités brésiliennes.

L'exposition en KRW provient des créances commerciales entre Guerbet et ses deux filiales en Corée (éq. 10,3 M€) ainsi que d'un prêt renouvelable en USD en faveur de l'une d'entre elles (éq. 3,7 M€).

Les facturations en euros de Guerbet Asia Pacific basée à Hong Kong à ses clients tiers ainsi que ses ventes croissantes en CNY à nos filiales en Chine sont à l'origine de notre exposition à l'achat du HKD.

L'exposition croissante au CNY est la conséquence du développement des ventes intra-groupe auprès de nos filiales chinoises.

Les devises de facturation intra-groupe concernant les achats de notre filiale au Chili génèrent le risque en CLP.

L'exposition GBP est due au montant prêté via compte courant par la filiale anglaise à sa maison mère Guerbet.

### 3.1.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de change comptable au 31 décembre 2022

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde net non couvert (risque comptable après déduction des encours de couvertures), pour les principales devises.

Le tableau ci-dessous reprend l'impact sur le résultat financier d'une variation de 10 % de ces devises contre l'euro sur la position de change comptable nette au 31 décembre 2022 :

(en K€)	2022	2021
USD	4 649	239
JPY	2 414	3 175
BRL	1 449	365
KRW	1 519	685
HKD	(1 511)	362
CNY	1 467	NC
CLP	591	NC
GBP	(263)	(220)

## 3.2 Risque de taux d'intérêt

### 3.2.1 Exposition et couverture du risque de taux au 31 décembre 2022

La part de la dette financière du Groupe à taux variable avant couverture est de 95 %.

En mars 2019, le choix a été fait de couvrir le crédit syndiqué à hauteur de 225 M€, par la mise en place de swaps de taux à départ différé de deux ans.

Cette couverture est devenue efficace suite à la remontée des taux Euribor et leur passage en territoire positif cette année.

Ci-dessous, la répartition de la dette à moins d'un an et plus d'un an.

	À moins de 1 an <sup>(a)</sup>	À plus de 1 an	Total
Passifs financiers à taux fixe	(187)	(15 146)	(15 333)
Passifs financiers à taux variable	(33 424)	(263 285)	(296 709)
Actifs financiers à taux fixe	—	—	—
Actifs financiers à taux variable	41 683		41 683
Position nette de gestion <sup>(b)</sup>			
• à taux fixe	(187)	(15 146)	(15 333)
• à taux variable	8 259	(263 285)	(255 026)
Hors bilan <sup>(c)</sup>	—	(225 000)	(225 000)
Position nette après gestion			
• à taux fixe	(187)	(240 146)	(240 333)
• à taux variable	8 259	(38 285)	(30 026)

(a) Toutes échéances des actifs et passifs financiers à taux variables et échéances à moins d'un an des actifs et passifs financiers à taux fixes.

(b) Somme des différences (actifs – passifs) à taux fixes et (actifs – passifs) à taux variables.

(c) Swap de taux (reçoivent des taux variables et payent des taux fixes).

### 3.2.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2022

Plus de 96 % de la dette du Groupe est en euro. En conséquence, la sensibilité calculée dans cette note porte uniquement sur la dette en euro.

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde de la dette en euro brute non couverte, qui représente 24,5 %.

Une variation à la hausse ou à la baisse de 100 points de base sur l'Euribor induirait une variation du coût de la dette de plus ou moins 0,8 M€ sur un an.

Dette brute (en K€)	Euribor 3M +100 bp	Euribor 3M -100 bp
301 327	302 090	300 564

## 3.3 Risque de liquidité

En mars 2019, le Groupe a mis en place un crédit syndiqué de 500 M€ pour une durée de cinq ans qui comprend une ligne confirmée de 150 M€ non tirée au 31 décembre 2022. Le Groupe a initié les démarches de refinancement de l'emprunt syndiqué qui arrive à échéance en mars 2024 avec une échéance *in fine* de 250 M€.

En fin d'année, le Groupe dispose également de *cash* disponible à hauteur de 41,7 M€.

## NOTE 4 Informations complémentaires (ex-informations sectorielles)

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que toute l'activité du Groupe s'effectue dans une branche d'activité unique, à savoir la recherche, le développement, la fabrication et la vente de produits de contraste pour l'imagerie médicale. En conséquence, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle au sens entendu par la norme IFRS 8.

Toutefois, afin d'assurer une lecture fine de son activité, le Groupe présente au sein du présent paragraphe un détail de son activité par zone géographique. Cette information correspond aux états de *reporting* internes utilisés par la Direction pour le pilotage du Groupe. Une information complémentaire de chiffre d'affaires par gamme de produits est fournie.

### 4.1 Informations géographiques

Les informations géographiques sont présentées ci-dessous en fonction de l'analyse des risques et de la rentabilité en deux sous-ensembles, correspondant à l'organisation interne du Groupe et à des développements différents de Guerbet sur ces marchés :

- les principaux marchés européens où le groupe Guerbet a pu construire des relations clients pérennes et une position forte grâce à la présence de ses propres réseaux de visiteurs médicaux ;
- les autres marchés.

L'Europe comprend les pays européens où le Groupe est présent via ses propres réseaux de visiteurs médicaux, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie, Portugal, Suisse, Turquie, Israël.

La part non affectée du résultat opérationnel correspond aux frais administratifs de siège, aux frais de recherche et développement, et aux frais industriels indirects non imputables aux produits, composantes qui ne peuvent être affectés que de manière arbitraire aux différents secteurs.

2022	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	TOTAL
<b>Chiffres d'affaires</b>				
Marchés européens	301 396	—		301 396
Autres marchés	27 543	424 336		451 879
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>328 940</b>	<b>424 336</b>	<b>—</b>	<b>753 275</b>
Amortissements & dépréciations			(119 625)	(119 625)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie			(1 587)	(1 587)
<b>Résultat opérationnel</b>				<b>(18 160)</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>				
Actifs sectoriels	796 841	142 802	—	939 643
<i>dont immobilisations</i>	296 299	87 745	—	384 044
Passifs sectoriels hors dettes financières et capitaux propres	152 753	95 279	—	248 032
Capitaux propres			379 570	379 570
Dettes financières	—	—	312 042	312 042
Investissements sectoriels				
<i>incorporels</i>	6 612	76	—	6 688
<i>corporels</i>	32 053	11 782	—	43 835

2021	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	Total
<b>Chiffres d'affaires</b>				
Marchés européens	311 067	26 173	—	337 240
Autres marchés	—	394 831	—	394 831
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>311 067</b>	<b>421 004</b>	<b>—</b>	<b>732 071</b>
Amortissements			(55 945)	(55 945)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie			(10 434)	(10 434)
<b>Résultat opérationnel</b>				<b>38 685</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>				
Actifs sectoriels	903 485	97 348	—	1 000 833
<i>dont immobilisations</i>	379 975	82 689	—	462 664
Passifs sectoriels hors dettes financières	589 089	78 206	—	667 295
Dettes financières	—	—	333 538	333 538
Investissements sectoriels				
<i>incorporels</i>	11 361	69	—	11 431
<i>corporels</i>	33 570	3 930	—	37 500

## 4.2 Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits

Le chiffre d'affaires du groupe Guerbet est décomposé par gamme de produits comme suit :

	2022	2021
Rayons X	55,1 %	57,0 %
IRM	32,9 %	32,0 %
<b>TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE</b>	<b>88,0 %</b>	<b>89,0 %</b>
<b>IMAGERIE INTERVENTIONNELLE</b>	<b>12,0 %</b>	<b>11,0 %</b>

## NOTE 5 Immobilisations incorporelles

### 5.1 Valeurs brutes

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2022
Marques	9 995	—	—	—	146	10 140
Brevets et technologies	90 133	—	—	—	(61 092)	29 041
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	11 355	—	—	—	(829)	10 526
Relations commerciales	5 118	—	—	—	223	5 341
Goodwill	39 820	—	—	—	(12 323)	27 497
Logiciels	97 466	422	(3 372)	—	8 162	102 678
Incorporels en cours <sup>(a)</sup>	36 165	6 266	—	—	(10 110)	32 321
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>290 050</b>	<b>6 688</b>	<b>(3 372)</b>	<b>—</b>	<b>(75 823)</b>	<b>217 544</b>

(a) Les augmentations d'immobilisations incorporelles (+6,7 M€) comprennent principalement 4,5 M€ d'investissements informatiques (dont 2,5 M€ concernant SAP) ainsi que 1,8 M€ de coûts de projets R&D capitalisés.

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Marques	9 831	—	—	—	163	9 995
Brevets et technologies	84 206	—	—	—	5 927	90 133
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	11 686	—	—	—	(332)	11 355
Relations commerciales	4 841	—	—	—	277	5 118
Goodwill	39 820	—	—	—	—	39 820
Logiciels	90 609	86	(1 122)	—	7 893	97 466
Incorporels en cours <sup>(a)</sup>	31 915	11 345	—	—	(7 095)	36 165
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>272 907</b>	<b>11 431</b>	<b>(1 122)</b>	<b>—</b>	<b>6 835</b>	<b>290 050</b>

(a) Les augmentations d'immobilisations incorporelles (+11,4 M€) comprennent principalement des investissements informatiques (+6,1 M€) et des coûts de R&D (+3 M€ projet Care Advisor for Prostate et +0,4 M€ projet Liver Care Advisor dans le cadre du partenariat avec IBM Watson ; +0,7 M€ études complémentaires demandées par la FDA – cf. note 5.3 ci-après).

## 5.2 Amortissements et dépréciations par catégorie d'immobilisations

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2022
Brevets et technologies <sup>(a)</sup>	33 976	27 899	—	—	(39 231)	22 645
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	3 422	677	—	—	(263)	3 836
Relations commerciales	3 016	540	—	—	95	3 650
Goodwill <sup>(a)</sup>	—	12 323	—	—	(12 323)	—
Logiciels	61 018	11 170	(3 365)	—	268	69 091
Incorporels en cours <sup>(a)</sup>	—	23 897	—	—	(3 500)	20 397
<b>TOTAL</b>	<b>101 432</b>	<b>76 507</b>	<b>(3 365)</b>	<b>—</b>	<b>(54 955)</b>	<b>119 619</b>

(a) Les dotations de l'exercice 2022 correspondent principalement à la dépréciation de 58,8 M€ des actifs Accurate Medical Therapeutics, IBM Watson et Occlugel expliquée par le recentrage stratégique et la fin du partenariat avec Merative (ex-IBM Watson).

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Brevets et technologies	27 675	4 729	—	—	1 572	33 976
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	2 789	719	—	—	(86)	3 422
Relations commerciales	2 426	481	—	—	109	3 016
Logiciels	51 750	10 163	(1 113)	—	219	61 018
<b>TOTAL</b>	<b>84 640</b>	<b>16 092</b>	<b>(1 113)</b>	<b>—</b>	<b>1 814</b>	<b>101 432</b>

### 5.3 Informations complémentaires sur les principales immobilisations incorporelles

#### Estimations des valeurs recouvrables d'unités génératrices de trésorerie incluant des *Goodwill* ou immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Conformément à l'approche retenue, quatre unités génératrices de trésorerie ont été définies, correspondant à des zones géographiques (EMEA, LATAM, APAC et NAM) en fonction de l'architecture retenue par le management du Groupe quant à l'analyse de sa performance ainsi que dans l'exercice de planification à moyen terme de son activité.

La valeur comptable de chacune des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en fonction de clés d'allocation spécifiques, en particulier sur la base de la destination géographique de la production manufacturière des usines. Conformément à IAS 36, les *Goodwill* ne sont alloués à aucune unité génératrice de trésorerie (ne générant pas de flux *cash* suffisamment indépendants des autres actifs du Groupe) ; ils sont testés à travers un *business plan* « consolidé ».

Valeur nette comptable au 31 décembre 2022 (en M€)	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
<i>Goodwill</i>	27,5	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles à durée de vie non définie	9,6	—	2,2	7,4	—
Actifs productifs (manufacturiers)	247,0	103,8	49,7	67,8	25,7
Autres actifs de support	391,7	197,2	100,0	68,4	26,2
<b>TOTAL</b>	<b>675,8</b>	<b>300,9</b>	<b>151,9</b>	<b>143,6</b>	<b>51,9</b>
Taux de croissance à l'infini	2,7 %	2,3 %	2,1 %	3,2 %	3,3 %
Taux d'actualisation	9,9 %	9,6 %	8,3 %	10,2 %	13,7 %

Le taux d'actualisation retenu pour chacune des unités génératrices de trésorerie est déterminé en fonction d'une prime de risque spécifique à la zone géographique concernée. Il en ressort par pondération un taux d'actualisation global de 9,9 % (contre 9,5 % dans le cadre des tests menés au 31 décembre 2021).

Au 31 décembre 2022, les tests de valeur reposent sur des flux de trésorerie actualisés déterminés sur la base des meilleures estimations connues au 31 décembre 2022. Ils sont issus en particulier du Plan Moyen Terme déterminé par le management du Groupe sur un horizon de cinq ans, une dernière année supplémentaire de test (2028 normatif) a été conçue par extrapolation en considérant un niveau d'activité normatif pour chacune des zones. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après :

Évolution du chiffre d'affaires	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
2023		4,2 %	23,0 %	4,3 %	13,0 %
2024	8,3 %	10,8 %	5,7 %	7,3 %	6,3 %
2025	11,6 %	12,2 %	8,5 %	14,4 %	8,4 %
2026	12,1 %	11,8 %	10,9 %	14,3 %	10,4 %
2027	7,3 %	6,5 %	2,6 %	10,1 %	12,6 %

Pour chacune de ces unités génératrices de trésorerie, la valeur actualisée excède la valeur nette comptable. En conséquence, aucune dépréciation n'est considérée par la résultante de ces tests au 31 décembre 2022.

En termes de sensibilité, une augmentation d'un point du taux d'actualisation ou une diminution de 10 % du taux de croissance à l'infini ou de même une dégradation de 10 % de marges entraînerait :

- pour la zone LATAM, une constatation d'une perte de valeur, dont le montant estimé pour cette dépréciation reste non significatif ;
- pour les zones EMEA, APAC et NAM, aucune constatation de perte de valeur.

### **Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la *Food and Drug Administration* aux États-Unis**

En décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (*Food and Drug Administration*) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem<sup>®</sup>, produit commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk* ».

Dans le cadre des règles Groupe et après analyse de la norme IAS 38, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2022, 1,8 M€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 2,6 M€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem<sup>®</sup>.

## NOTE 6 Immobilisations corporelles

### 6.1 Analyse du poste par catégorie

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2022
Terrain	16 280	—	(102)	—	431	16 609
<i>dont location-financement IFRS 16</i>	—	—	—	—	—	—
Constructions	216 781	8 263	(7 933)	—	9 901	227 013
<i>dont location-financement IFRS 16</i>	22 860	8 094	(3 708)	—	548	27 794
Installations techniques, matériels et Outillages	403 699	280	(11 448)	—	25 901	418 432
<i>dont location-financement IFRS 16</i>	1 226	247	(249)	—	7	1 231
Autres immobilisations corporelles	90 818	7 336	(5 303)	—	5 413	98 265
<i>dont location-financement IFRS 16</i>	10 266	4 168	(1 829)	—	72	12 677
Immobilisations en cours	47 875	40 463	—	—	(33 494)	54 844
<b>Valeurs brutes</b>	<b>775 453</b>	<b>56 343</b>	<b>(24 785)</b>	<b>—</b>	<b>8 152</b>	<b>815 163</b>
Amortissements	(501 039)	(43 097)	21 386	—	(5 860)	(528 611)
Dépréciation	(369)	(21)	—	—	(44)	(434)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>274 046</b>	<b>13 225</b>	<b>(3 400)</b>	<b>—</b>	<b>2 248</b>	<b>286 119</b>

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Terrain	15 758	—	—	—	522	16 280
<i>dont location-financement IFRS 16</i>	—	—	—	—	—	—
Constructions	209 898	7 813	(6 673)	—	5 371	216 781
<i>dont location-financement IFRS 16</i>	30 896	7 808	(4 882)	—	1 742	35 937
Installations techniques, matériels et Outillages	388 847	295	(10 768)	—	25 325	403 699
<i>dont location-financement IFRS 16</i>	1 044	258	(83)	—	8	1 226
Autres immobilisations corporelles	86 155	6 975	(5 809)	249	3 248	90 818
<i>dont location-financement IFRS 16</i>	9 355	4 268	(3 366)	11	(2)	10 266
Immobilisations en cours	39 547	34 600	—	—	(26 272)	47 875
<b>Valeurs brutes</b>	<b>740 204</b>	<b>49 683</b>	<b>(23 250)</b>	<b>622</b>	<b>8 194</b>	<b>775 453</b>
Amortissements	(478 545)	(39 854)	22 306	(26)	(4 921)	(501 039)
Dépréciations	(365)	—	—	—	(4)	(369)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>261 294</b>	<b>9 829</b>	<b>(944)</b>	<b>596</b>	<b>3 270</b>	<b>274 046</b>

## 6.2 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

Devises	2022		2021	
	Cours de clôture	Montant	Cours de clôture	Montant
Euro		221 517		216 630
USD	1,07	47 646	1,13	43 816
Real	5,64	6 972	6,31	4 771
Autres devises	N/A	9 984	N/A	8 829
<b>TOTAL</b>		<b>286 119</b>		<b>274 046</b>

## 6.3 Réévaluations

L'ensemble immobilier à usage de bureaux de Villepinte a été réévalué à sa juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 par un cabinet d'expertise indépendant. La valeur des bâtiments a été estimée à 11,3 M€. Compte tenu de la valeur comptable nette de ces bâtiments au 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit 3,3 M€, la réévaluation a porté sur 8 M€, dont 6,5 M€ affectés aux constructions et 1,5 M€ au terrain.

Une seconde évaluation a été faite en 2008. La valeur des bâtiments a été estimée à 12,6 M€, ce qui a confirmé l'absence de perte de valeur.

## NOTE 7 Actifs financiers non courants

	2022			2021
	Brut	Provision	Net	Net
Dépôts et cautionnements	1 687	—	1 687	4 022
Actifs de réassurance PIDR Allemagne (cf. note 12.2)	7 367	—	7 367	6 475
Prêts	2 990	(752)	2 238	4 135
Autres actifs financiers non courants *	21 346	(3 365)	17 981	8 663
<b>TOTAL</b>	<b>33 390</b>	<b>(4 117)</b>	<b>29 273</b>	<b>23 295</b>

\* Les autres actifs financiers non courants comprennent :

- l'investissement dans le fonds pour l'innovation Truffle Capital pour 12,8 M€ en valeur brute et 3,4 M€ de dépréciation ;
- la juste valeur de la couverture de swap de taux pour 8,5 M€ ;
- un portefeuille de 21 143 actions pour une valeur brute de 0,4 M€, dont une partie est destinée à l'attribution des actions gratuites et l'autre partie est liée au contrat de liquidité mis en place en mars 2022 avec Exane BNP Paribas. Ce contrat vise à favoriser la liquidité des transactions et la régularité des actions, et à éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Au début des interventions, 600 K€ en numéraire ont été affectés par Guerbet à la mise en œuvre du contrat. Au 31 décembre 2022, 21 140 titres figurent au compte de liquidité.

## NOTE 8 Actifs et passifs d'impôts différés

	2021	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2022
Actifs d'impôts différés	19 419						16 653
Passifs d'impôts différés	(15 246)						(9 872)
<b>TOTAL</b>	<b>4 173</b>	<b>7 621</b>	<b>(5 325)</b>	<b>312</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6 781</b>
<b>dont impôts différés résultants de :</b>							
Activation des déficits fiscaux <sup>(a)</sup>	13 968	(4 366)	—	869	—	—	10 470
Décalages temporaires	5 689	(1 596)	103	70	—	—	4 266
Retraitement provisions réglementées	(18 789)	768	—	(14)	—	—	(18 035)
Immobilisations corporelles	(6 387)	645	—	(276)	—	—	(6 018)
Immobilisations incorporelles	(18 218)	15 276	—	(782)	—	—	(3 724)
Retraitement des marges sur stocks	16 178	(2 882)	—	449	—	—	13 744
Retraitement provisions sur risques filiales	306	483	—	8	—	—	797
Locations financement/IFRS 16	10	(20)	—	—	—	—	(10)
Retraitements Injecteurs	—	—	—	—	—	—	—
Retraitement Instruments financiers	515	(713)	(2 359)	(10)	—	—	(2 567)
Provision Retraite	9 196	(39)	(3 069)	—	—	—	6 088
Autres	1 706	66	—	(2)	—	—	1 770

(a) Activation des déficits fiscaux :

- **USA** : Les perspectives d'évolutions favorables du groupe fiscal américain ont conduit à l'activation en 2021 des déficits fiscaux existants et non encore activés (47 M\$) pour un montant d'impôt différé actif de 8 M€. Un montant net de 5 M€ d'impôt différé a été utilisé au titre du résultat fiscal 2022.
- **France** : Le report déficitaire résiduel de 1,6 M€ au 31 décembre 2021 pour lequel un impôt différé actif avait été reconnu pour 0,4 M€ a été utilisé au cours de l'exercice 2022.
- **Accurate Medical Therapeutics** : 1,6 M€ d'impôt différé actif a été reconnu au titre du déficit fiscal 2022 portant le solde total des impôts différés actifs sur déficits reportables de l'entité à 6 M€. Cet actif est compensé par un impôt différé passif.

Déficits reportables et effets d'impôts (en K€)	31/12/2022	
	Déficits activés (base)	Déficits activés (impôt)
USA	15 736	3 589
Accurate Medical Therapeutics	26 119	6 007
Medex	2 149	555
Autres	1 054	319
<b>TOTAL</b>	<b>45 058</b>	<b>10 470</b>

	2020	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2021
Actifs d'impôts différés	11 046						19 419
Passifs d'impôts différés	(14 766)						(15 246)
<b>TOTAL</b>	<b>(3 720)</b>	<b>9 481</b>	<b>(1 583)</b>	<b>(4)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4 173</b>
<b>Dont impôts différés résultant de :</b>							
Activation des déficits fiscaux <sup>(a)</sup>	8 472	4 890	—	606	—	—	13 968
Décalages temporaires	7 964	(2 372)	(158)	255	—	—	5 689
Retraitement provisions réglementées	(20 406)	1 617	—	—	—	—	(18 789)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(6 287)	359	—	(459)	—	—	(6 387)
Différence d'évaluation/immobilisations incorporelles	(18 836)	1 557	—	(939)	—	—	(18 218)
Retraitement des marges sur stocks	13 422	2 189	—	567	—	—	16 178
Retraitement provisions sur risques filiales	—	306	—	—	—	—	306
Locations-financement/IFRS 16	76	(66)	—	—	—	—	10
Retraitement injecteurs	—	—	—	—	—	—	—
Retraitement instruments financiers	(247)	829	(67)	—	—	—	515
Provision retraite	10 279	275	(1 358)	—	—	—	9 196
Autres	1 843	(102)	—	(35)	—	—	1 706

(a) Activation des déficits fiscaux :

- **USA** : Les perspectives d'évolutions favorables du groupe fiscal américain ont conduit à l'activation des déficits fiscaux existants et non encore activés (47 M\$) pour un montant d'impôt différé actif de 8 M€. Un montant net de 3,4 M€ d'impôt différé a été utilisé au titre du résultat fiscal 2021.
- **France** : Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2021, Guerbet S.A. a opté pour le dispositif dérogatoire de carry back lui ayant permis d'imputer le déficit 2020 sur les bénéfices 2017 à 2019 pour 25 M€ et ainsi bénéficier d'une créance d'impôt de 6,3 M€. Par ailleurs, le groupe d'intégration fiscale a dégagé un bénéfice fiscal 2021 ayant permis de consommer des déficits reportables pour 14,7 M€. Le groupe fiscal français dispose d'un report déficitaire résiduel de 1,6 M€ au 31 décembre 2021 pour lequel un impôt différé actif a été reconnu pour 0,4 M€.
- **Accurate Medical Therapeutics** : 1,3 M€ d'impôt différé actif a été reconnu au titre du déficit fiscal 2021 portant le solde total des impôts différés actifs sur déficits reportables de l'entité à 4,1 M€.

Déficits reportables et effets d'impôts (en K€)	31/12/2021	
	Déficits activés (base)	Déficits activés (impôt)
USA	34 950	8 105
France	1 541	398
Accurate Medical Therapeutics	17 840	4 103
Medex	3 184	838
Guerbet Produtos Radiologicos (Brésil)	850	289
Autres déficits	1 356	235
<b>TOTAL</b>	<b>59 722</b>	<b>13 968</b>

## NOTE 9 Stocks

	2022	2021
Matières premières et pièces détachées	81 198	51 410
Produits finis, intermédiaires, encours et Marchandises	215 473	173 017
<b>Valeur brute</b>	<b>296 671</b>	<b>224 427</b>
Provisions	(24 174)	(22 475)
<b>VALEUR NETTES</b>	<b>272 496</b>	<b>201 952</b>

Le plan de réduction des stocks initié par le Groupe en 2019 afin de diminuer leurs niveaux se poursuit. En 2022, l'augmentation des stocks s'explique non seulement par les difficultés de production de Raleigh associées à la baisse de la demande clients sur le dernier trimestre, mais également à l'augmentation des délais d'approvisionnement dans un contexte international de pénurie de certaines matières et de tensions sur le transport international. Ainsi, le plan d'actions de réduction des stocks a été revu dans le cadre de notre plan à cinq ans, mais il s'articule toujours autour d'un ajustement des plans de production des usines, d'une optimisation des lead-times des sites de production et d'une réduction des stocks de sécurité tout en tenant compte du lancement de notre nouveau produit Elucirem™ sur les différents marchés.

## NOTE 10 Clients et comptes rattachés

	2022	2021
Valeur brute	125 458	123 222
Provisions	(4 220)	(4 447)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>121 238</b>	<b>118 775</b>

## NOTE 11 Capitaux propres

### 11.1 Évolution du nombre d'actions de la société-mère

Au 31 décembre 2022, le capital de la société-mère était constitué de 12 641 115 actions de 1 € de nominal.

Les actions de la société Guerbet ont évolué comme suit :

	2022
Nombre d'actions au début de l'exercice	12 641 115
Création d'actions par levée de stock-options	—
<b>NOMBRE D'ACTION À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>12 641 115</b>

### 11.2 Détail des capitaux propres

	2022	2021
Capital social	12 641	12 641
Primes d'émission, de fusion et de conversion d'obligations convertibles	11 774	11 774
Réserves légales	1 264	1 260
Réserves consolidées	323 990	294 541
Report à nouveau	107 807	100 187
Résultat consolidé	(41 116)	32 637
Écarts de conversion	(36 790)	(47 948)
<b>TOTAL</b>	<b>379 570</b>	<b>405 092</b>

## NOTE 12 Provisions

### 12.1 Mouvements

	2021	Dotation	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2022
<b>Non courantes</b>	<b>41 988</b>	<b>2 806</b>	<b>(1 534)</b>	<b>(1 842)</b>	<b>(2 016)</b>	<b>(11 286)</b>	<b>32 150</b>
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	37 700	2 769	(1 534)	(54)	(157)	(11 286)	27 437
<b>Courantes</b>							
Litiges fiscaux <sup>(a)</sup>	706	6 600	(186)	—	498	—	7 618
Litiges commerciaux	3 504	184	(1 719)	(358)	113	—	1 724
Provisions liées au personnel	1 187	283	(216)	(560)	(1)	—	693
Obligations diverses	4 376	2 040	—	(719)	(1 822)	—	3 876
<b>Total Provisions courantes</b>	<b>9 774</b>	<b>9 107</b>	<b>(2 121)</b>	<b>(1 637)</b>	<b>(1 211)</b>	<b>—</b>	<b>13 912</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>51 762</b>	<b>11 915</b>	<b>(3 655)</b>	<b>(3 473)</b>	<b>805</b>	<b>(11 286)</b>	<b>46 062</b>

(a) Comprend une provision de 6 M€ liée au contrôle fiscal de Guerbet.

	2020	Dotation	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2021
<b>Non courantes</b>	<b>40 289</b>	<b>4 868</b>	<b>(1 600)</b>	<b>(115)</b>	<b>67</b>	<b>(1 521)</b>	<b>41 988</b>
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	38 148	2 811	(1 600)	(115)	(23)	(1 521)	37 700
<b>Courantes</b>							
Litiges fiscaux	213	486	—	—	8	—	706
Litiges commerciaux	1 143	2 519	—	(222)	64	—	3 504
Provisions liées au personnel	1 278	15	(29)	(77)	—	—	1 187
Obligations diverses <sup>(a)</sup>	1 721	2 487	(16)	—	184	—	4 376
<b>Total Provisions courantes</b>	<b>4 355</b>	<b>5 507</b>	<b>(45)</b>	<b>(299)</b>	<b>255</b>	<b>—</b>	<b>9 774</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>44 644</b>	<b>10 375</b>	<b>(1 645)</b>	<b>(414)</b>	<b>322</b>	<b>(1 521)</b>	<b>51 762</b>

(a) Dont provision pour restructuration aux États-Unis pour un montant de 2,3 M€. Les provisions non courantes intègrent également un montant de 2,1 M€ au titre de cette restructuration.

## 12.2 Avantages différés du personnel

### a) Description

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi sous forme :

- d'indemnités de départ en retraite ou fin de carrière (France, Italie, Autriche, Corée, Japon, Turquie, Irlande) ;
- de compléments de retraite à prestations définies (Allemagne) ou de prépensions de 58 à 60 ans (Belgique).

Ces engagements sont provisionnés.

### b) Évaluation et comptabilisation

Le Groupe n'accorde pas de régime couvrant les dépenses médicales de ses anciens salariés.

Les engagements relatifs aux compléments de retraite à verser aux salariés allemands sont couverts par des actifs financiers correspondant à des fonds investis auprès de tiers (actifs du régime). L'intégralité des placements est effectuée auprès de compagnies d'assurance, jugées sans risque. Ces actifs sont évalués chaque année, à une fréquence suffisante pour que les montants comptabilisés ne diffèrent pas de façon significative des actifs et passifs à terminaison. Ils sont évalués à 7,4 M€ au 31 décembre 2022, dont 0,9 M€ d'actifs de couverture (hors actifs de réassurance). Les primes versées dans le cadre de régimes de retraite à cotisations définies sont prises en charge sur l'exercice.

Les obligations du Groupe sont calculées en utilisant les hypothèses en vigueur dans les pays concernés.

Les écarts actuariels sont portés directement en capitaux propres, ainsi que l'autorise la norme IAS 19 révisée.

### c) Hypothèses actuarielles retenues pour la France et l'Allemagne représentant 98 % des provisions et 100 % des actifs de régime

	France		Allemagne	
	2022	2021	2022	2021
Taux d'actualisation (C)	4,00 %	1,00 %	4,10 %	1,30 %
Rendement moyen attendu des actifs du régime	N/A	N/A	N/A	N/A
Évolution des salaires	2,80 %	2,50 %	2,30 %	2,30 %
Taux de révision moyen des rentes	N/A	N/A	2,00 %	1,75 %
Hypothèses de mortalité	T	T	T	T
Taux de rotation du personnel	S	S	S	S
Âge de départ en retraite	E	E	65	65
Taux des charges sociales	V	V	V	V

C = Courbe Mercer Yield (MYC).

E = Âge de départ estimé sur la base d'un âge moyen de début de carrière par catégorie de salarié et des annuités requises par la réglementation.

S = Tables de taux établies à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que le statut et l'âge du salarié, selon leur pertinence.

T = Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 décalée et TF 00-02 décalée et pour l'Allemagne la table du Dr Klaus Heubeck (R 2018 G).

V = Variable en fonction du taux de charges sociales de l'entité concernée.

Les informations suivantes ne sont pas fournies en détail (N/A) :

- les rendements moyens attendus des actifs du régime pour les sociétés françaises, car les régimes français ne comportent pas d'actifs ;
- les taux de révision moyens des rentes, car les régimes français correspondent à des indemnités de départ en retraite et non à des rentes ;
- les taux de croissance moyens des dépenses médicales, car dans aucune société les régimes ne couvrent les dépenses médicales.

Engagements au Bilan	2022	2021
Valeur actualisée des engagements	28 382	38 745
Juste valeur des actifs des régimes	(945)	(1 045)
<b>Solde des engagements</b>	<b>27 437</b>	<b>37 700</b>
Montants comptabilisés au bilan	—	—
Provisions pour avantages différés du personnel	27 437	37 700
Actifs financiers (comptables) non courants	—	—
<b>SOLDE NET DU BILAN : PASSIF (ACTIF) NET</b>	<b>27 437</b>	<b>37 700</b>

Charges au Compte de Résultat	2022	2021
Coûts des services de l'année	2 634	2 675
Coûts financiers	419	328
Autres impacts	35	(3)
<b>TOTAL NET DES CHARGES DES RÉGIMES</b>	<b>3 088</b>	<b>3 000</b>

Variation des engagements sur l'exercice	2022	2021
<b>Engagements en début de période</b>	<b>37 700</b>	<b>41 697</b>
Coûts des services de l'année	2 634	2 675
Coûts financiers	419	328
Autres impacts dont écarts actuariels	35	(3)
Versements employeur aux actifs de financement	(25)	(25)
Prestations versées	(1 842)	(1 952)
Gains et pertes actuariels	(11 286)	(1 521)
Impact changement de méthode	—	(3 449)
Écarts de conversion en devises étrangères	(24)	(23)
Autres	(174)	(27)
<b>ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>27 437</b>	<b>37 700</b>

#### d) Analyse de la sensibilité des hypothèses actuarielles

Une variation à la hausse du taux d'actualisation de 25 points de base diminuerait la valeur actualisée des engagements de -718 K€, soit -2,58 %. Une variation à la baisse de 25 points de base augmenterait les engagements de +752 K€, soit +2,70 %.

### 12.3 Passifs éventuels

En l'absence d'éléments suffisants confirmant l'atteinte des seuils de déclenchement du paiement d'un bonus complémentaire potentiel de 10,5 M€ à horizon post 2030 tel que prévu dans l'avenant au contrat OSEO, ce bonus est considéré comme un passif éventuel selon IAS 37.

## NOTE 13 Fournisseurs et comptes rattachés

	2022	2021
Fournisseurs et comptes rattachés	103 709	81 023
<b>TOTAL</b>	<b>103 709</b>	<b>81 023</b>

## NOTE 14 Autres produits de l'activité

	2022	2021
Production vendue de services	8 222	3 840
Subvention d'exploitation	658	1 101
<b>TOTAL</b>	<b>8 879</b>	<b>4 941</b>

## NOTE 15 Charges de personnel

### 15.1 Détail des charges de personnel

	2022	2021
Salaires et traitements	(185 476)	(179 100)
Charges sociales	(54 733)	(53 098)
Participation des salariés	(455)	(591)
<b>TOTAL</b>	<b>(240 664)</b>	<b>(232 789)</b>

### 15.2 Principales caractéristiques et paramètres d'évaluation de l'avantage consenti par le Groupe au titre de paiement fondé sur actions – plan d'options de souscription d'actions

En 2011 et 2012, le Groupe a mis en place des plans de souscription d'actions. L'ensemble des plans a pris fin au 31 décembre 2021. Au cours de l'exercice 2022, aucune option n'a été levée.

### 15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Faisant suite à la mise en place du Plan 2 d'attribution d'actions gratuites en 2016 et terminé en 2018, le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un troisième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères.

Le Conseil d'administration a, en date du 21 mars 2021, arrêté un quatrième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères. Le 21 septembre 2022, le Conseil d'administration a arrêté un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites (Plan 5).

Les hypothèses retenues pour les plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2022 sont décrites ci-après :

	Plan 4	Plan 5
Date d'octroi	01/05/2021	22/09/2022
Date d'acquisition	01/05/2024	22/09/2025
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans
Cours à la date d'octroi	33,70	17,50
Taux de dividendes anticipés	1,28 %	2 %
Taux sans risque	(0,59 %)	1,50 %
Volatilité	37 %	37 %
Taux de turnover	2,06 %	2,06 %
Probabilité de réalisation des conditions de performance	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo

Le Plan 3 a été clôturé au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour le Plan 4, il reste 41 400 actions gratuites en cours d'attribution. Concernant le Plan 5, il a été attribué 89 219 actions. Conformément au règlement du Plan 5, des actions de performance peuvent être attribuées jusqu'au 23 septembre 2023. Voici le détail au 31 décembre 2022 :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années	Engagement par plan
AGAP (régime 3)	47 550	11 877	2019	2022	3	—
<b>Nombre d'actions vivantes au 31/12/2022</b>	<b>—</b>					
AGAP (régime 4)	48 060		2021	2024	3	1 170 K€
<b>Nombre d'actions vivantes au 31/12/2022</b>	<b>41 400</b>					
AGAP (régime 5)	89 219		2022	2025	3	1 162 K€
<b>Nombre d'actions vivantes au 31/12/2022</b>	<b>89 219</b>					

L'engagement total, depuis le premier plan d'attribution d'action (datant du 28 septembre 2016), a été évalué au moyen du modèle Monte-Carlo avec la formule de Black & Scholes.

En application de ces plans, il a été comptabilisé une charge de 140 K€ en contrepartie des capitaux propres.

## 15.4 Effectif moyen pendant l'exercice

	2022	2021
Europe	1 718	1 665
Amérique	827	788
Asie	254	231
<b>TOTAL</b>	<b>2 799</b>	<b>2 684</b>

## 15.5 Répartition géographique de l'effectif instantané au 31 décembre

	2022	2021
Europe	1 723	1 688
Amérique	863	801
Asie	253	241
<b>TOTAL</b>	<b>2 839</b>	<b>2 730</b>

**NOTE 16 Charges externes**

	2022	2021
Sous-traitance industrielle	(20 203)	(18 208)
Matières et fournitures non stockées	(28 972)	(25 587)
Locations et charges locatives	(10 935)	(8 303)
Entretien et réparations	(23 463)	(20 603)
Assurances	(6 004)	(5 264)
Études et recherches	(9 953)	(14 684)
Personnel extérieur	(5 772)	(4 076)
Commissions et honoraires	(46 918)	(41 380)
Publicité et relations extérieures	(8 208)	(6 283)
Transports	(24 155)	(18 819)
Déplacements, missions et réceptions	(8 704)	(4 751)
Frais postaux et de télécommunication	(2 148)	(2 094)
Congrès et séminaires	(10 560)	(5 884)
Frais d'inscription	(9 208)	(5 456)
Autres charges diverses	(17 381)	(14 173)
<b>TOTAL</b>	<b>(232 585)</b>	<b>(195 565)</b>

**NOTE 17 Impôts et taxes**

	2022	2021
Taxes sur rémunérations	(1 822)	(1 726)
Contribution économique territoriale (France)	(2 449)	(2 477)
Taxe Inami (Belgique)	(849)	(885)
Autres impôts et taxes	(9 871)	(8 371)
<b>TOTAL</b>	<b>(14 992)</b>	<b>(13 459)</b>

## NOTE 18 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Dotations aux amortissements	2022	2021
Sur immobilisations incorporelles	(17 699)	(16 092)
Sur immobilisations corporelles	(43 118)	(39 854)
<b>TOTAL</b>	<b>(60 817)</b>	<b>(55 945)</b>

Dotations aux dépréciations	2022	2021
Sur Goodwill	(12 323)	—
Sur immobilisations incorporelles	(46 485)	—
<b>TOTAL</b>	<b>(58 808)</b>	<b>—</b>

Les dépréciations sont relatives aux actifs Accurate Medical Therapeutics, IBM Watson et Occlugel (cf. note 5.2).

Dotations aux provisions	2022	2021
Risques et charges	799	(7 805)
Clients	(174)	176
Stocks	(1 032)	(1 709)
Retraites	(1 181)	(1 096)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 587)</b>	<b>(10 434)</b>

## NOTE 19 Autres produits et charges d'exploitation

	2022	2021
Redevances versées	(1 767)	(1 910)
Crédit d'impôt recherche	4 712	5 166
Résultat sur cession des immobilisations	(2 273)	(738)
Autres produits et charges divers	889	(1 720)
<b>TOTAL</b>	<b>1 561</b>	<b>799</b>

## NOTE 20 Coût de l'endettement financier brut

	2022	2021
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	(230)	(237)
Intérêts des emprunts et concours bancaires	(4 343)	(5 105)
Swaps d'intérêts	1 334	2 100
<b>TOTAL</b>	<b>(3 239)</b>	<b>(3 243)</b>

## NOTE 21 Impôt sur les bénéfices

### 21.1 Détail de la charge d'impôt

	2022	2021
Impôt courant	(20 365)	(5 817)
Impôt différé	7 621	9 481
<b>TOTAL</b>	<b>(12 744)</b>	<b>3 664</b>

### 21.2 Analyse de la charge d'impôt

	2022	2021
Résultat avant impôt	(28 372)	28 973
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante <sup>(a)</sup>	7 328	(8 176)
Impact des différences de taux d'imposition	(15)	1 779
Impact des charges définitivement non déductibles ou non imposables	(6 046)	(2 892)
Impact des crédits d'impôt	926	1 255
Impact des impôts différés sur déficits et divers <sup>(b)</sup>	(14 937)	11 698
<b>TOTAL</b>	<b>(12 744)</b>	<b>3 664</b>
<b>TAUX D'IMPÔTS EFFECTIF (%)</b>	<b>(44,92 %)</b>	<b>(12,73 %)</b>
<i>(a) Taux d'imposition</i>	25,83 %	28,41 %

*(b) 2022 : Cette somme inclut des provisions pour redressement fiscal portant sur l'intégration fiscale française pour 8,9 M€, des dépréciations d'impôts différés actif (déficit reportable) pour un montant de 4,3 M€ et des impôts différés non reconnus sur déficit pour 2,2 M€.*

## NOTE 22 Frais de recherche et développement

Les montants ci-dessous sont comptabilisés en charges :

	2022	2021
Frais directs	60 603	56 119
Frais indirects	9 379	8 878
<b>EFFORT GLOBAL DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>69 982</b>	<b>64 997</b>

La définition du périmètre de la R&D et la méthode d'allocation des frais indirects incluent les achats consommés de matières, les charges externes, les charges de personnel et les dotations aux amortissements.

## NOTE 23 Subventions publiques

Les subventions suivantes ont été comptabilisées au compte de résultat :

Rubrique comptable	Nature	2022	2021
Autres produits de l'activité	Aide à l'innovation	148	416
Autres produits de l'activité	Aides à l'emploi	301	550
<b>TOTAL</b>		<b>449</b>	<b>966</b>

## NOTE 24 Informations relatives aux parties liées

### 24.1 Relations avec les sociétés non consolidées

Toutes les sociétés significatives du Groupe sont consolidées par intégration globale à 100 %. Les transactions entre ces sociétés sont éliminées. L'impact total des entités non consolidées n'est pas significatif.

### 24.2 Rémunérations et avantages consentis par le Groupe aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants constituent le Comité exécutif. Ils ont perçu les rémunérations et bénéficié des avantages suivants en milliers d'euros :

	2022	2021
<b>Avantages à court terme</b>	<b>6 896</b>	<b>3 185</b>
Part fixe des rémunérations brutes totales (hors avantages en nature)	3 448	2 242
Part variable des rémunérations <sup>(a)</sup>	2 142	912
Avantages en nature	1 306	31
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>777</b>	<b>733</b>
dont cotisations de retraite supplémentaire par capitalisation	117	118
dont provision pour indemnités de départ en retraite	660	615
<b>Autres avantages à long terme</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>Indemnités de fin de contrat de travail</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>Paiement en actions</b>	<b>43</b>	<b>—</b>

(a) La part variable dépend pour chacun de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de Guerbet ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base du salaire de décembre 2022.

Les membres du Conseil d'administration ont perçu 330 K€ au cours de l'année 2022 représentant la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2021.

## NOTE 25 Engagements hors bilan

Engagements donnés	2022	2021
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	10 373	11 383
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements <sup>(a)</sup>	2 431	5 250
<b>TOTAL</b>	<b>12 804</b>	<b>16 633</b>

(a) Au 31 décembre 2022, Guerbet a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 12,8 M€ déjà versés.

Engagements reçus	2022	2021
Avals et cautions et autres engagements reçus des tiers pour le compte des entreprises liées	—	—
Avals et cautions reçus des tiers et autres engagements <sup>(a)</sup>	152 050	152 928
<b>TOTAL</b>	<b>152 050</b>	<b>152 928</b>

(a) Le 27 mars 2019, Guerbet a souscrit auprès de BNP Paribas une « Revolving Facility » de 150 M€ non tirée au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (Post Marketing Requirements), Guerbet a signé des

contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. Les engagements financiers du Groupe à ce titre s'élevaient à 9,2 M€ pour la période 2023-2028.

**NOTE 26 Résultats par action et résultats dilués par action**

	2022	2021
Résultat net consolidé part du groupe	(41 116)	32 637
Nombre moyen pondéré d'actions de l'exercice	12 641 115	12 616 390
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION</b>	<b>(3,25)</b>	<b>2,59</b>

**PRÉSENTATION RÉTROSPECTIVE DU NOMBRE D' ACTIONS (IAS 33.64)**

	2022	2021
Résultat net consolidé part du groupe	(41 116)	32 637
Résultat net consolidé après dilution	(41 116)	32 637
Nombre d'actions actuelles	12 641 115	12 641 115
<b>RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION</b>	<b>(3,25)</b>	<b>2,58</b>

**NOTE 27 Événements postérieurs à la clôture**

Le 11 janvier 2023, Guerbet a annoncé son entrée au capital d'Intrasense, spécialiste des solutions logicielles d'imagerie médicale à hauteur de 39 %, pour un montant de 8,8 M€ et à un prix d'émission de 0,44 € par action, soit une prime de 34,15 % par rapport au dernier cours de bourse d'Intrasense. À la suite de cette prise de participation, le 20 février 2023, Guerbet a déposé un projet d'offre publique d'achat portant sur le solde des actions Intrasense.

Dans le cadre de l'évolution de sa stratégie visant à valoriser des atouts clés, Guerbet a également annoncé le 16 janvier 2023 son intention de se désengager de ses activités micro-cathéters historiquement logées au sein d'Accurate Medical Therapeutics. Guerbet envisage également de céder la technologie Occlugel acquise en 2018, comprenant plusieurs gammes de microsphères pour des utilisations en embolisation. Les impacts de cette décision ont été reflétés dans les comptes au 31 décembre 2022.

**NOTE 28 Affectation du résultat 2022**

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 lors de sa séance du 22 mars 2023. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration proposera de distribuer un dividende brut de 0,50 € par action. Le montant total des dividendes à distribuer s'élèvera à 6,3 M€.

## NOTE 29 Honoraires des Commissaires aux comptes

2022	Deloitte & Associés				Crowe HAF			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>								
• Émetteur	288	38 %	—	— %	185	24 %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	40	5 %	397	53 %	93	12 %	446	59 %
<b>Sous-total</b>	<b>327</b>	<b>44 %</b>	<b>397</b>	<b>53 %</b>	<b>278</b>	<b>37 %</b>	<b>446</b>	<b>59 %</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
• Émetteur (travaux RSE)	25	3 %	—	— %	—	— %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	—	— %	—	— %	8	1 %	27	4 %
<b>Sous-total</b>	<b>25</b>	<b>3 %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>8</b>	<b>1 %</b>	<b>27</b>	<b>4 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>352</b>	<b>47 %</b>	<b>397</b>	<b>53 %</b>	<b>286</b>	<b>38 %</b>	<b>473</b>	<b>62 %</b>

2021	Deloitte & Associés				Crowe HAF			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>								
• Émetteur	175	28 %	—	— %	162	22 %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	36	6 %	374	61 %	112	15 %	351	47 %
<b>Sous-total</b>	<b>212</b>	<b>34 %</b>	<b>374</b>	<b>61 %</b>	<b>274</b>	<b>37 %</b>	<b>351</b>	<b>47 %</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
• Émetteur (travaux RSE)	22	4 %	—	— %	—	— %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	—	— %	8	1 %	9	1 %	114	15 %
<b>Sous-total</b>	<b>22</b>	<b>4 %</b>	<b>8</b>	<b>1 %</b>	<b>9</b>	<b>1 %</b>	<b>114</b>	<b>15 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>	<b>38 %</b>	<b>382</b>	<b>62 %</b>	<b>283</b>	<b>38 %</b>	<b>465</b>	<b>62 %</b>

**NOTE 30** Liste des sociétés consolidées

N° Siren	Société-mère	Siège	2022 % d'intérêt % de contrôle	2021 % d'intérêt % de contrôle
308491521	Guerbet	France	Société-mère	Société-mère
308412434	Simafex	France	100 %	100 %
340598978	Medex	France	100 %	100 %
789526555	Guerbet France	France	100 %	100 %
	A. Martins & Fernandes SARL	Portugal	100 %	100 %
	Guerbet Laboratories Ltd.	Royaume-Uni	100 %	100 %
	SA Guerbet NV	Belgique	100 %	100 %
	Guerbet Nederland BV	Pays-Bas	100 %	100 %
	Guerbet SpA	Italie	100 %	100 %
	Laboratorios Farmaceuticos Guerbet S.A.U.	Espagne	100 %	100 %
	Guerbet AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Ilac Tibbi Malzeme A.S	Turquie	100 %	100 %
	Lieble-Flarsheim Ireland Ltd.	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd.	Grande-Bretagne	100 %	100 %
	Guerbet Czech Rep. s.r.o	République tchèque	100 %	100 %
	Accurate Medical Therapeutics Ltd.	Israël	100 %	100 %
	Guerbet Austria G.m.b.H	Autriche	100 %	100 %
	Guerbet Ireland Unlimited Co.	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Switzerland AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Poland Sp. Z.o.o.	Pologne	100 %	100 %
	Guerbet Sweden AB	Suède	100 %	100 %
	Guerbet G.m.b.H	Allemagne	100 %	100 %
	Guerbet South Africa Pty Ltd.	République d'Afrique du Sud	100 %	100 %

N° Siren	Société-mère	Siège	2022 % d'intérêt % de contrôle	2021 % d'intérêt % de contrôle
	Guerbet Asia Pacific Ltd.	Hong Kong	100 %	100 %
	Guerbet India Private Ltd.	Inde	100 %	100 %
	Guerbet Japan K.K.	Japon	100 %	100 %
	Guerbet Medical Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Chine	100 %	100 %
	Guerbet Korea Ltd.	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Taiwan Co. Ltd.	Taiwan, province de Chine	100 %	100 %
	Imaging Solutions Korea Ltd.	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Pharmaceuticals Wenzhou Co., Ltd.	Chine	100 %	100 %
	Guerbet LLC	USA	100 %	100 %
	Liebel-Flarsheim Company LLC	USA	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc. (Puerto Rico branch)	Porto Rico	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc.	USA	100 %	100 %
	Guerbet America	USA	100 %	100 %
	Guerbet Produtos Radiologicos Ltda.	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd. (branch)	Argentine	100 %	100 %
	Guerbet Imagem Do Brasil Ltda.	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Chile Ltda.	Chili	100 %	100 %
	Guerbet Mexicana S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Colombia SAS	Colombie	100 %	100 %
	Guerbet Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Operadora De Insumos Para La Salud Guerbet, S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Gestion Especializada Loro S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Australia Pty Ltd.	Australie	100 %	100 %

## 6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Évaluation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des *Goodwill* – tests de perte de valeur

Paragraphe j) des règles et méthodes comptables et note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés

### Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a effectué par le passé des opérations d'acquisition et de croissance externe, et a reconnu à l'issue du processus d'allocation des prix d'acquisition, des *Goodwill*, des actifs manufacturiers et des actifs incorporels, notamment liés à la propriété intellectuelle.

Ces *Goodwill* correspondant à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs sont testés à travers un business plan consolidé. Les autres actifs sont alloués aux quatre groupes d'unité génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des zones géographiques d'implantation du Groupe, comme indiqué à la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable des *Goodwill* et des actifs à durée de vie indéterminée, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 37,1 millions d'euros, dont 27,5 millions d'euros de *Goodwill*, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas d'indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de perte de valeur mis en œuvre, ainsi que les principales hypothèses retenues sont décrites en note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des groupes d'actifs composant les quatre UGT.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour déterminer les hypothèses utilisées pour réaliser les tests de dépréciation, s'agissant notamment des hypothèses de constructions budgétaires du Plan Moyen Terme, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

### Notre réponse

Nous avons vérifié la conformité de la méthodologie et du modèle de calcul appliqué par le Groupe avec les normes comptables en vigueur, nous appuyant en cela sur nos spécialistes en évaluation.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et nous avons ainsi notamment :

- vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des groupes d'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été établies pour estimer la valeur d'utilité ;
- vérifié la conformité des projections de flux de trésorerie avec le Plan à Moyen Terme 2023-2027 (« PMT ») établi par la Direction, telles qu'elles ont été présentées et approuvées par le Conseil d'administration ;
- procédé à l'analyse critique de la vraisemblance et de la cohérence des principales hypothèses retenues dans la construction du PMT au regard des réalisations historiques ;
- apprécié les taux d'actualisation retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de ces taux, établis avec l'aide de nos spécialistes en évaluation et par analyse des différents paramètres constitutifs à appliquer ;
- vérifié les calculs et l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés ;
- examiné les informations données dans la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés, notamment en ce qui concerne les hypothèses clés et les analyses de sensibilité réalisées.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée Générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 36<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Crowe HAF dans la 15<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption.

## Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) no 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

**Crowe HAF**  
Membre de Crowe Global  
David KHAROUBI

**Deloitte & Associés**  
Jean-François VIAT

## 6.3 Comptes individuels et annexes sociales

### 6.3.1 Comptes annuels

#### 6.3.1.1 Bilan

##### ACTIF

(en K€)	Note	31/12/2022			31/12/2021
		Montants bruts	Amortissements/ Provisions	Montants nets	Montants nets
Brevets, marques et droits similaires		3	—	3	3
Autres immobilisations incorporelles		113 742	73 227	40 515	67 552
Avances et acomptes		301	—	301	357
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1</b>	<b>114 046</b>	<b>73 227</b>	<b>40 819</b>	<b>67 912</b>
Terrains		1 554	—	1 554	1 554
Constructions		111 341	71 551	39 791	39 156
Matériel et outillage industriels		186 676	133 015	53 660	48 980
Autres immobilisations corporelles		18 056	14 880	3 176	3 517
Immobilisations en cours		28 552	21	28 531	31 847
Avances et acomptes		187	—	187	602
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2</b>	<b>346 367</b>	<b>219 467</b>	<b>126 900</b>	<b>125 656</b>
Participations	3	340 045	108 737	231 308	321 608
Créances rattachées à des participations		—	—	—	—
Prêts	4/6	12 090	—	12 090	5 134
Autres immobilisations financières	6	141	—	141	128
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>352 276</b>	<b>108 737</b>	<b>243 539</b>	<b>326 870</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>812 688</b>	<b>401 431</b>	<b>411 257</b>	<b>520 438</b>
<b>Stocks</b>	<b>5</b>	<b>108 716</b>	<b>10 425</b>	<b>98 292</b>	<b>75 097</b>
Avances et acomptes		793	—	793	488
Clients et comptes rattachés	6	78 044	113	77 931	61 188
Autres créances d'exploitation	6	164 068	15 463	148 605	116 881
<b>Total créances d'exploitation</b>		<b>242 905</b>	<b>15 576</b>	<b>227 329</b>	<b>178 556</b>
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	18 244	—	18 244	96 065
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>369 865</b>	<b>29 786</b>	<b>340 078</b>	<b>349 718</b>
Charges constatées d'avance	6	1 363	—	1 363	1 301
Charges à répartir sur plusieurs exercices		—	—	—	—
Écarts de conversion		8 826	—	8 826	6 006
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 192 742</b>	<b>427 431</b>	<b>765 311</b>	<b>877 463</b>

**PASSIF**

<i>(en K€)</i>	Note	<b>31/12/2022</b>	31/12/2021
Capital social		12 641	12 641
Primes d'émission		12 228	12 228
Réserve légale		1 264	1 260
Autres réserves		52 015	52 015
Report à nouveau		110 851	103 232
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(77 407)</b>	<b>18 356</b>
<b>Situation nette</b>		<b>111 592</b>	<b>199 732</b>
Provisions réglementées	9	61 604	64 804
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>	<b>173 197</b>	<b>264 535</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>10</b>	<b>34 547</b>	<b>29 433</b>
Avances conditionnées	11	10 082	9 983
<b>Autres fonds propres</b>		<b>10 082</b>	<b>9 983</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants		275 218	300 167
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants		36	22
Autres emprunts et dettes financières divers		512	794
<b>Total dettes financières</b>		<b>275 766</b>	<b>300 983</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		90 229	81 639
Dettes fiscales et sociales		41 682	34 487
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 358	24 691
Autres dettes		125 746	125 147
<b>Total dettes d'exploitation et diverses</b>		<b>264 015</b>	<b>265 963</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>12</b>	<b>539 781</b>	<b>566 946</b>
Produits constatés d'avance	12	377	293
Écarts de conversion		7 328	6 274
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>765 311</b>	<b>877 463</b>

## 6.3.1.2 Compte de résultat

(en K€)	Note	2022	2021
Produits vendus en France		105 814	107 989
Produits vendus à l'étranger		353 599	356 944
<b>Chiffre d'affaires produits</b>	<b>14</b>	<b>459 412</b>	<b>464 933</b>
Services et produits divers		22 702	4 056
Droits et redevances		8 000	—
Production immobilisée		2 894	2 925
Reprises sur provisions		13 678	8 007
Transferts de charges		842	1 446
Subventions d'exploitation		407	966
Autres produits		2 800	1 648
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>510 736</b>	<b>483 981</b>
Achats stockés de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		(249 093)	(216 465)
+ stock initial		(85 626)	(95 769)
- stock final		108 716	85 626
<b>Consommations de l'exercice</b>		<b>(226 003)</b>	<b>(226 608)</b>
Achats non stockés, autres services et charges extérieures		(112 883)	(110 408)
Impôts, taxes et assimilés		(5 944)	(6 057)
Charges de personnel	15	(96 609)	(97 737)
Amortissements		(24 327)	(23 281)
Provisions		(14 832)	(9 362)
Autres charges et dépréciations		(10 365)	(4 251)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(490 963)</b>	<b>(477 704)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>19 773</b>	<b>6 277</b>
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		4 716	8 256
Intérêts et produits assimilés		30 777	11 351
Différences positives de change		3 868	4 210
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>39 361</b>	<b>23 817</b>
Amortissements, dépréciations et provisions		(102 480)	(18 189)
Intérêts et charges assimilées		(6 039)	(4 707)
Différences négatives de change		(1 150)	(994)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		(138)	—
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>(109 807)</b>	<b>(23 889)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>16</b>	<b>(70 445)</b>	<b>(72)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>(50 672)</b>	<b>6 205</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		254	64
Produits exceptionnels sur opérations en capital		26	513
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges		10 412	10 235
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>10 692</b>	<b>10 812</b>
Charges sur opérations de gestion		(2 816)	(418)
Charges sur opérations en capital		(804)	(657)
Amortissements et provisions		(30 592)	(4 394)
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>(34 212)</b>	<b>(5 468)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>17</b>	<b>(23 520)</b>	<b>5 344</b>
Participation des salariés		(527)	(485)
Impôts sur les bénéfices	18	(2 687)	7 292
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(77 407)</b>	<b>18 356</b>

## 6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (sauf mention contraire).

### Introduction

Le bilan est établi avant répartition : les dividendes dont le versement est proposé à l'Assemblée ne figurent donc pas dans les dettes.

### Événements significatifs

#### Approbation de la FDA pour Elucirem™

En septembre 2022, Guerbet a obtenu l'approbation par la *Food and Drug Administration* (FDA) aux États-Unis de la mise sur le marché d'Elucirem™ (gadopiclenol), un produit de contraste macrocyclique à base de gadolinium (GBCA), pour une utilisation en imagerie par résonance magnétique (IRM) avec rehaussement de contraste.

Le dossier a par ailleurs été déposé auprès de l'Agence européenne des médicaments et est en cours d'examen.

#### Fin du partenariat avec Merative (ex-IBM Watson Health)

En octobre 2022, de manière unilatérale et immédiate, Merative (ex-IBM Watson Health) a mis un terme à sa collaboration avec Guerbet. La négociation qui s'en est suivie a notamment permis à Guerbet de récupérer la pleine propriété des actifs développés par le partenariat tels que les codes sources des logiciels applicatifs et les algorithmes. Au titre de cette rupture, Guerbet a perçu une indemnité transactionnelle de 4 M€ comptabilisée au compte de résultat en Services et produits divers.

#### Sortie progressive du marché turc

En novembre 2022, Guerbet a décidé de mettre fin à ses activités en Turquie en raison de la complexité du marché et de la situation économique du pays. La filiale est en cours de liquidation. Dans les comptes sociaux au 31 décembre 2022, les titres de la société ont été dépréciés à 100 % (soit 2,1 M€).

#### Contrôle fiscal

Guerbet est soumis à un contrôle fiscal portant sur les années 2018 à 2020. Certains éléments font l'objet d'une contre-expertise et sont en cours de discussion avec l'administration fiscale.

Au titre du contrôle fiscal, l'impact dans les comptes de Guerbet au 31 décembre 2022 est d'une part, au bilan, une dette fiscale de 7,7 M€ et d'autre part une provision pour risques et charges de 6 M€.

#### Perturbations économiques

Les tensions inflationnistes ont principalement affecté les coûts d'approvisionnement, comme l'iode. Guerbet continue sa politique de maîtrise des coûts et a su limiter l'augmentation des prix de l'énergie à travers ses politiques d'achat et contrats existants.

### Guerre en Ukraine

L'exposition de Guerbet par rapport au conflit russo-ukrainien reste inchangée par rapport à la clôture au 31 décembre 2021. La Société n'a pas d'intérêts directs en Ukraine et dans les zones de conflit. La situation en Ukraine a des effets limités sur ses opérations et ses performances financières.

### Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, ce dernier correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

#### a) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers, la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction de la Société portent notamment sur l'évaluation des titres de participation.

#### b) Immobilisations incorporelles

##### Brevets et Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Les brevets sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais afférents aux brevets et AMM sont enregistrés en charges. Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

##### Marques

Les marques acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Conformément au PCG 212-3, les frais de dépôt et de renouvellement des marques sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les marques ne donnent lieu à aucun amortissement.

##### Frais de recherche et de développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, la Société considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la note 1 pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en déduction de l'impôt.

### Immobilisations incorporelles autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent, pour l'essentiel, des logiciels. Ces logiciels sont amortis sur trois ans. Bénéficiant des possibilités d'amortissements sur 12 mois offertes par la législation fiscale pour les logiciels, des amortissements dérogatoires ont été constatés. Ils représentent la quote-part d'amortissement supplémentaire par rapport aux amortissements classiques. Cette possibilité d'amortissement exceptionnel sur 12 mois n'est plus possible sur les nouvelles acquisitions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il faut toutefois distinguer le progiciel de gestion intégré SAP des autres logiciels. La Société a décidé d'activer les coûts internes de personnel liés directement au projet. Le progiciel est amorti sur une durée de 10 ans.

### c) Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité selon le mode linéaire, ce qui correspond en moyenne aux durées suivantes :

- Constructions : 10 à 20 ans ;
- Aménagements, agencements : 10 ans ;
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Pour toutes les acquisitions antérieures et ce jusqu'au 31 décembre 1997, puis à nouveau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, toutes les possibilités offertes par la législation fiscale en matière d'amortissements dégressifs et exceptionnels sont utilisées. Le différentiel entre les amortissements dégressifs et linéaires est considéré comme dérogatoire. Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet de dépréciations éventuelles en fonction de l'utilisation des biens par Guerbet.

### d) Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'inventaire. Les méthodes d'évaluation de cette valeur d'inventaire sont fondées sur la quote-part de situation nette des filiales, sur les flux de trésorerie futurs actualisés ou sur une méthode de référence. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Pour Truffle Capital, la valeur d'utilité correspond à la valeur liquidative du fonds.

Les frais d'acquisition des titres de participations sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

### e) Prêts et avances accordés aux filiales

Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

### f) Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'entrée moyen pondéré. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

### g) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

### h) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune dotation pour dépréciation n'est constatée sur les actions propres destinées à être attribuées gratuitement aux salariés et dont l'avantage donné est provisionné dans les provisions pour risques et charges conformément au PCG.

### i) Emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés directement au compte de résultat. La Société n'a pas opté pour l'étalement.

### j) Instruments financiers

Les primes payées dans le cadre des options de taux d'intérêt sont inscrites à l'actif du bilan lors de l'acquisition de l'option et rapportées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. Les charges éventuelles sur la variation du taux d'intérêt sont provisionnées. Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, Guerbet S.A. utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés. La politique de la Société est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives.

### k) Conversion des éléments en devises

Guerbet S.A. centralise la gestion des risques de change de ses filiales françaises. Les dettes et les créances libellées en devises, hors de la zone euro, sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées au bilan dans les écarts de conversion. Guerbet S.A. couvre ses risques de change par des contrats à terme ou des options sur devises. Les provisions éventuelles pour perte de change tiennent compte de ces couvertures. Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date d'application du règlement ANC 2015-05, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

La perte de change des transactions commerciales est présentée en résultat d'exploitation dans la rubrique achats non stockés, autres services et charges extérieures alors que le gain de change est dans la rubrique autres produits.

### l) Provisions réglementées

Selon les dispositions légales, les provisions réglementées sont constituées de provisions pour amortissements dérogatoires.

Les amortissements dérogatoires sont calculés selon la méthodologie explicitée en b) et c) pour les immobilisations incorporelles et corporelles.

### m) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### n) Engagements d'indemnités de départ en retraite

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés en provisions pour risques. S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion puis actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en totalité en résultat. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. La méthode utilisée pour la répartition des droits à prestation est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

### o) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

### p) Subventions d'exploitation

Guerbet S.A. reconnaît une subvention dans ses comptes sociaux au moment de l'obtention de l'accord par l'organisme financeur à travers un produit à recevoir.

### q) Attribution d'actions gratuites

Comme indiqué dans le PCG, les charges relatives aux attributions d'actions gratuites sont présentées dans les charges de personnel, par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges. Comme indiqué dans le PCG, la provision comptabilisée à chaque clôture évolue notamment en fonction du coût probable d'achat, du nombre d'actions devant être attribuées en fonction de la rotation du personnel et de l'évolution de la valeur de l'action et des services rendus. Le taux de rotation du personnel retenu est de 2,06 %. Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits pour les attributions d'actions gratuites destinées aux salariés de Guerbet S.A.

Les charges relatives aux attributions d'actions gratuites destinées à des salariés membres du groupe Guerbet mais n'appartenant pas à la société Guerbet S.A. ne sont pas étalées linéairement et sont refacturées aux filiales.



### Sommaire des notes

<b>NOTE 1</b>	Immobilisations incorporelles	231
<b>NOTE 2</b>	Immobilisations corporelles	232
<b>NOTE 3</b>	Participations	232
<b>NOTE 4</b>	Prêts	233
<b>NOTE 5</b>	Stocks	233
<b>NOTE 6</b>	État des échéances des créances	233
<b>NOTE 7</b>	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	234
<b>NOTE 8</b>	Capitaux propres	234
<b>NOTE 9</b>	Provisions réglementées	234
<b>NOTE 10</b>	Provisions pour risques et charges	235
<b>NOTE 11</b>	Avances conditionnées	235
<b>NOTE 12</b>	État des échéances des dettes	236
<b>NOTE 13</b>	Produits à recevoir et charges à payer	236
<b>NOTE 14</b>	Chiffre d'affaires	237
<b>NOTE 15</b>	Charges de personnel	237
<b>NOTE 16</b>	Résultat financier	237
<b>NOTE 17</b>	Résultat exceptionnel	238
<b>NOTE 18</b>	Impôts sur les bénéfices	238
<b>NOTE 19</b>	Situation fiscale latente	239
<b>NOTE 20</b>	Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice	239
<b>NOTE 21</b>	Entreprises liées	239
<b>NOTE 22</b>	Plan d'attribution d'actions gratuites	240
<b>NOTE 23</b>	Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché	241
<b>NOTE 24</b>	Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	241
<b>NOTE 25</b>	Effectif moyen pendant l'exercice	241
<b>NOTE 26</b>	Engagements hors bilan	241
<b>NOTE 27</b>	Autres informations	242
<b>NOTE 28</b>	Événements postérieurs à la clôture	242
<b>NOTE 29</b>	Liste des filiales et participations	243

## NOTE 1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2021	Augmentations 2022 <sup>(a)</sup>	Diminutions 2022 <sup>(b)</sup>	31/12/2022
Concessions, brevets et droits similaires	3	—	—	3
Autres immobilisations incorporelles	74 033	6 646	(2 743)	77 936
Immobilisations en cours	36 032	—	(226)	35 806
Avances et acomptes	357	—	(56)	301
<b>Valeurs brutes</b>	<b>110 425</b>	<b>6 646</b>	<b>(3 025)</b>	<b>114 046</b>
Amortissements	(42 513)	(9 553)	2 736	(49 330)
Dépréciations <sup>(c)</sup>	—	(23 897)	—	(23 897)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>67 912</b>	<b>(26 804)</b>	<b>(289)</b>	<b>40 819</b>

(a) Les augmentations d'immobilisations incorporelles comprennent principalement 4,5 M€ d'investissements informatiques (dont 2,5 M€ concernant SAP) ainsi que 1,8 M€ de coûts de projets R&D capitalisés.

(b) Les diminutions des immobilisations incorporelles sont liées à un inventaire qui a été réalisé sur 2022 et à la mise au rebut de licences, logiciels et développements informatiques.

(c) Suite à la rupture unilatérale du partenariat par Merative (ex-IBM Watson) en octobre 2022, et au recentrage stratégique tel qu'annoncé en janvier 2023, des dépréciations ont été constatés à hauteur de 23,9 M€ pour les actifs IBM Watson et Occlugel au 31 décembre 2022.

### Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la Food and Drug Administration aux États-Unis

Courant décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (Food and Drug Administration) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem<sup>®</sup>, produit également commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed studies provide additional*

*information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk* ».

Dans le cadre des règles Groupe, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2022, 1,8 M€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 2,6 M€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem<sup>®</sup>.

## NOTE 2 Immobilisations corporelles

	31/12/2021	Augmentations 2022 <sup>(a)</sup>	Diminutions 2022 <sup>(b)</sup>	31/12/2022
Terrains	1 554	—	—	1 554
Constructions	108 921	5 606	(3 186)	111 341
Installations techniques, matériel et outillage industriels	181 707	13 680	(8 711)	186 676
Autres immobilisations corporelles	18 511	699	(1 154)	18 056
Immobilisations en cours	31 847	—	(3 295)	28 552
Avances et acomptes	602	—	(415)	187
<b>Valeurs brutes</b>	<b>343 142</b>	<b>19 985</b>	<b>(16 761)</b>	<b>346 367</b>
Amortissements	(217 486)	(14 773)	12 813	(219 446)
Dépréciations	—	(21)	—	(21)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>125 656</b>	<b>5 191</b>	<b>(3 948)</b>	<b>126 900</b>

(a) Les augmentations d'immobilisations corporelles en valeurs brutes de 20 M€ en 2022 s'expliquent principalement par des investissements pour les sites de production (13,1 M€ pour le site de Lanester et 6,8 M€ pour le site d'Aulnay-sous-Bois).

(b) Les diminutions des immobilisations corporelles sont liées à des inventaires effectués sur l'ensemble des sites d'Aulnay-sous-Bois, de Lanester et de Villepinte.

## NOTE 3 Participations

	31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	31/12/2022
<b>Valeur brute des titres de participation au 31 décembre <sup>(a)</sup></b>	<b>351 960</b>	<b>3 075</b>	<b>(14 990)</b>	<b>340 045</b>
Dépréciations des titres de participations <sup>(b)</sup>	(30 352)	(78 864)	480	(108 737)
<b>VALEUR NETTE DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>321 608</b>	<b>(75 789)</b>	<b>(14 510)</b>	<b>231 308</b>

(a) La variation du poste « Augmentations » s'explique principalement par l'augmentation de la participation de Guerbet S.A. dans Truffle Capital à hauteur de 3 M€.

(b) Les dépréciations complémentaires sur les titres de participations concernent principalement les filiales Accurate Medical Therapeutics et Guerbet Ireland.

Ces montants correspondent aux titres détenus au 31 décembre. Les informations financières par filiales et autres participations sont détaillées dans la note 29 « Liste des filiales et participations ». Les dotations et les reprises pour dépréciation des titres de participations sont comptabilisées en résultat financier.

## NOTE 4 Prêts

	2022	2021
Prêts au personnel	19	24
Autres prêts <sup>(a)</sup>	12 071	5 111

(a) Dont prêt à Imaging Solutions Korea pour un montant 3,8 M€ et prêt à Guerbet Asia Pacific pour un montant de 7,8 M€.

## NOTE 5 Stocks

	2022	2021
<b>Matières premières, approvisionnements</b>		
Montant brut	23 502	17 949
Dépréciations	(17)	(17)
<b>Montant net</b>	<b>23 485</b>	<b>17 932</b>
<b>Produits intermédiaires et finis</b>		
Montant brut	62 057	44 848
Dépréciations	(10 162)	(10 293)
<b>Montant net</b>	<b>51 896</b>	<b>34 555</b>
<b>Marchandises</b>		
Montant brut	23 157	22 829
Dépréciations	(246)	(218)
<b>Montant net</b>	<b>22 912</b>	<b>22 611</b>
<b>MONTANT NET TOTAL</b>	<b>98 292</b>	<b>75 097</b>

Le plan de réduction des stocks initié par le Groupe en 2019 afin de diminuer leurs niveaux se poursuit. En 2022, l'augmentation des stocks s'explique non seulement par les difficultés de production de Raleigh associées à la baisse de la demande clients sur le dernier trimestre, mais également à l'augmentation des délais d'approvisionnement dans un contexte international de pénurie de certaines matières et de tensions sur le transport international. Ainsi, le plan d'actions de réduction des stocks a été revu dans le cadre de notre plan à cinq ans, mais il s'articule toujours autour d'un ajustement des plans de production des usines, d'une optimisation des lead-times des sites de production et d'une réduction des stocks de sécurité tout en tenant compte du lancement de notre nouveau produit Elucirem™ sur les différents marchés.

## NOTE 6 État des échéances des créances

	2022			2021
	Montants bruts	1 an au plus	Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	—	—	—	—
Prêts	12 090	220	11 870	5 134
Autres immobilisations financières	141	—	141	128
Clients douteux ou litigieux	1	1	—	2
Autres créances clients <sup>(a)</sup>	78 043	78 043	—	61 237
Personnel et comptes rattachés	—	—	—	5
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114	114	—	112
État, impôt sur les bénéfices <sup>(b)</sup>	23 996	8 190	15 806	17 547
État, taxe sur la valeur ajoutée	6 383	6 383	—	6 642
État, créances diverses	361	361	—	760
Groupe et associés	119 678	119 678	—	86 561
Débiteurs divers	13 534	13 534	—	5 253
Charges constatées d'avance	1 363	1 363	—	1 301
<b>TOTAL</b>	<b>255 703</b>	<b>227 886</b>	<b>27 817</b>	<b>184 683</b>

(a) Dont augmentation de la créance sur clients étrangers de 2,3 M€ et des factures à établir groupe de 16 M€.

(b) Dont CIR pour un total de 15,8 M€ (6,2 M€ en 2020, 4,8 M€ en 2021, 4,7 M€ en 2022).

## NOTE 7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de 21 143 actions propres d'une valeur nominale de 1 € représentant une valeur brute totale de 363 K€, de quatre placements financiers d'actions de SICAV d'une valeur de 92 K€ et des disponibilités pour un montant de 17,8 M€.

Une partie des actions propres est destinée à l'attribution des actions gratuites, l'autre partie est liée au contrat de liquidité mis en place en mars 2022 avec Exane BNP Paribas. Ce contrat vise à favoriser la liquidité des transactions et la

régularité des actions, et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Au début des interventions, 600 K€ en numéraire ont été affectés par Guerbet S.A. à la mise en œuvre du contrat.

Guerbet S.A. n'a procédé à aucun rachat d'actions en 2022 à des fins de distribution d'actions gratuites. Dans le cadre du contrat de liquidité, 21 140 ont été acquises au cours de l'exercice et figurent au compte du liquidité au 31 décembre 2022.

## NOTE 8 Capitaux propres

	2022	2021
<b>Capitaux propres au début de l'exercice</b>	<b>264 535</b>	<b>259 913</b>
Dividendes distribués	(10 745)	(8 822)
Dividendes portés en report à nouveau (liés aux actions propres)	13	8
Augmentation capital social et prime d'émission et de fusion	—	876
Changement de méthode provision de retraite	—	3 045
Résultat de l'exercice	(77 407)	18 356
Provisions réglementées	(3 199)	(5 841)
<b>CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>173 197</b>	<b>264 535</b>

	2022
<b>Nombre d'actions au début de l'exercice</b>	<b>12 641 115</b>
Création d'actions par levée de stock-options	—
<b>NOMBRE D' ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>12 641 115</b>

## NOTE 9 Provisions réglementées

	31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	31/12/2021	Dotations 2022	Reprises 2022	31/12/2022
Provision pour amortissements dérogatoires	70 645	4 394	10 235	64 804	6 673	9 872	61 604
<b>TOTAL</b>	<b>70 645</b>	<b>4 394</b>	<b>10 235</b>	<b>64 804</b>	<b>6 673</b>	<b>9 872</b>	<b>61 604</b>

## NOTE 10 Provisions pour risques et charges

	31/12/ 2020	Dotations 2021	Reprises 2021 (provision utilisée/ reclassée)	Reprises 2021 (provision non utilisée)	Change- ment de méthode	31/12/ 2021	Dotations 2022	Reprises 2022 (provision utilisée/ reclassée)	Reprises 2022 (provision non utilisée)	31/12/ 2022
Indemnités de départ en retraite (exploitation) <sup>(a)</sup>	22 977	2 078	(1 496)	(1 265)	(3 045)	19 250	2 089	(1 308)	(4 739)	15 292
Risque de change d'exploitation <sup>(b)</sup>	1 845	1 770	(1 845)	—	—	1 770	1 822	(1 770)	—	1 822
Risque de change financier <sup>(b)</sup>	6 462	4 236	(6 462)	—	—	4 236	7 004	(4 236)	—	7 004
Autres (exploitation) <sup>(c)</sup>	1 871	2 156	(992)	—	—	3 035	1 183	(2 128)	—	2 090
Autres (financier) <sup>(d)</sup>	—	1 141	—	—	—	1 141	7 198	—	—	8 339
<b>TOTAL</b>	<b>33 155</b>	<b>11 381</b>	<b>(10 795)</b>	<b>(1 265)</b>	<b>(3 045)</b>	<b>29 432</b>	<b>19 296</b>	<b>(9 442)</b>	<b>(4 739)</b>	<b>34 547</b>

**(a) Indemnités de départ en retraite :**

L'entreprise n'a pas d'engagements en matière de pensions, de compléments de retraite ou d'avantages similaires, à l'exception d'un engagement en matière de compléments de retraite pour ses mandataires. Le calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite prend comme hypothèse que 100 % des départs en retraite seront volontaires. La provision pour indemnité de départ en retraite ne couvre pas les mandataires sociaux au 31 décembre 2022.

Les principales hypothèses actuarielles appliquées pour l'évaluation de la provision des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Taux d'actualisation financière :

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2022 est de 4 %.

Taux de rotation :

Le taux de rotation est établi à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que statut et âge du salarié, selon leur pertinence.

Taux d'augmentation des salaires :

Le taux d'augmentation des salaires retenu pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2022 est de 2,8 %.

Taux de charges sociales :

Le taux de charges sociales retenu au 31 décembre 2022 est de 49,80 %.

Taux de mortalité :

Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 et TF 00-02 décalée.

Taux d'inflation :

Le taux d'inflation retenu au 31 décembre 2022 est de 2 %.

**(b) Risque de change :**

Conformément au règlement 2015-05, la provision pour perte de change distingue les transactions commerciales et les transactions financières en devises étrangères.

Transactions commerciales : 1,8 M€.

Transactions financières : 7 M€.

**(c) Autres (exploitation) :** dont provision pour attribution d'actions gratuites aux salariés pour un montant de 651 K€ et provision pour litige commercial de 59 K€.

**(d) Autres (financier) :** dont provision pour rappel d'impôt de 6 M€ et provision au titre du contrat OSEO pour un montant de 2,3 M€ (cf. détail note 11 ci-après).

## Passifs éventuels

En l'absence d'éléments suffisants confirmant l'atteinte des seuils de déclenchement du paiement d'un bonus complémentaire potentiel de 10,5 M€ à horizon post 2030 tel que prévu dans l'avenant au contrat OSEO (cf. détail note 11 ci-après), ce bonus est considéré comme un passif éventuel.

## NOTE 11 Avances conditionnées

En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. Un financement a été obtenu sur les dépenses engagées, dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention.

Un avenant au contrat a été signé en juin 2020 afin de revoir les conditions d'atteinte des derniers jalons et le versement des aides associées, mais aussi afin de modifier les modalités de retours financiers en cas de commercialisation d'un produit issu du projet.

Au 31 décembre 2022, 10 M€ d'avances remboursables reçues de 2008 à 2020 au titre de cette convention d'aide sont comptabilisées au bilan en « Avances conditionnées ». En complément, une provision pour charge au titre de la prime de remboursement de 8 M€ prévue au contrat est constituée de manière linéaire depuis 2021 (1,1 M€ par an).

## NOTE 12 État des échéances des dettes

	2022				2021
	Montant brut	1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants	36	36	—	—	22
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants <sup>(a)</sup>	275 218	25 218	250 000	—	300 167
Emprunts et dettes financières diverses	512	497	—	15	794
Fournisseurs et comptes rattachés <sup>(b)</sup>	90 229	90 229	—	—	81 639
Personnel et comptes rattachés <sup>(c)</sup>	20 268	20 268	—	—	25 813
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 295	7 295	—	—	7 666
État : impôt sur les bénéfices <sup>(d)</sup>	10 689	10 689	—	—	—
État : TVA	1	1	—	—	147
État : autres impôts, taxes et assimilés	3 428	3 428	—	—	861
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <sup>(e)</sup>	6 358	6 358	—	—	24 691
Groupe et associés	101 999	101 999	—	—	100 501
Autres dettes	23 747	23 747	—	—	24 646
Produits constatés d'avance	377	377	—	—	293
<b>TOTAL</b>	<b>540 158</b>	<b>290 142</b>	<b>250 000</b>	<b>15</b>	<b>567 240</b>

(a) Dont 250 M€ à échéance mars 2024 pour lequel les démarches de refinancement ont été initiées.

(b) Cette variation s'explique principalement par la hausse des factures non parvenues groupe à hauteur de 10 M€.

(c) Cette variation s'explique principalement par la baisse de l'intéressement et des bonus.

(d) Dont 5,7 M€ d'impôt sur les sociétés sur l'année 2022 et 4,9 M€ de régularisations d'impôts.

(e) La variation s'explique par l'ajustement de 15 M€ de la dette d'earn out de la société Accurate Medical Therapeutics suite à l'annonce du Groupe en janvier 2023 de se désengager des activités micro-cathéters logées au sein d'Accurate Medical Therapeutics en contrepartie de la valeur des titres.

## NOTE 13 Produits à recevoir et charges à payer

	2022	2021
<b>Produits à recevoir</b>		
Créances rattachées à des participations	—	—
Clients et comptes rattachés <sup>(a)</sup>	24 035	5 380
Autres créances	3 983	4 539
Banques, établissements financiers	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>28 018</b>	<b>9 919</b>
<b>Charges à payer</b>		
Emprunts et dettes financières	218	167
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(b)</sup>	56 679	46 539
Dettes sur immobilisations	—	—
Dettes fiscales et sociales <sup>(c)</sup>	21 167	27 432
Autres dettes	22 928	23 446
Intérêts courus sur découvert	36	22
<b>TOTAL</b>	<b>101 028</b>	<b>97 606</b>

(a) Cette variation est due à l'augmentation des factures à établir aux filiales.

(b) Dont principalement des factures non parvenues liées aux ajustements de prix de transfert pour un montant total de 10 M€.

(c) La baisse du poste « Dettes fiscales et sociales » est liée à la baisse de l'intéressement et des bonus.

## NOTE 14 Chiffre d'affaires

### Chiffre d'affaires par zone géographique

	2022	2021
France avec DOM-TOM	105 814	107 989
Europe hors France	131 655	140 845
<b>Europe avec France</b>	<b>237 469</b>	<b>248 834</b>
Asie	101 152	102 907
Amérique latine	28 721	24 587
Amérique du Nord	66 412	66 102
Autres pays	25 658	22 502
<b>TOTAL</b>	<b>459 412</b>	<b>464 932</b>

### Chiffres d'affaires par gamme de produits

	2022	2021
Rayons X	246 934	251 752
IRM	152 953	142 418
<b>TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE</b>	<b>399 886</b>	<b>394 170</b>
<b>IMAGERIE INTERVENTIONNELLE</b>	<b>59 526</b>	<b>70 763</b>
<b>TOTAL</b>	<b>459 412</b>	<b>464 932</b>

## NOTE 15 Charges de personnel

	2022	2021
Salaires et traitements	(64 216)	(66 556)
Charges sociales	(32 394)	(31 182)
<b>TOTAL</b>	<b>(96 609)</b>	<b>(97 737)</b>

## NOTE 16 Résultat financier

	2022	2021
Dividendes <sup>(a)</sup>	27 897	7 542
Intérêts nets <sup>(b)</sup>	(3 159)	(899)
Résultat de change	2 719	3 216
Provision nette sur titre de participation <sup>(c)</sup>	(78 384)	(11 017)
Autres <sup>(d)</sup>	(19 518)	1 085
<b>TOTAL</b>	<b>(70 445)</b>	<b>(72)</b>

(a) Dont dividendes reçus de Guerbet GmbH pour 15,4 M€ et Guerbet Ireland pour 5 M€.

(b) Dont une hausse des intérêts sur emprunts de 300 K€, des intérêts nets sur comptes courants de 200 K€ et des intérêts sur swaps de 652 K€.

(c) Cette variation est due principalement à la dotation de provision sur titres de Guerbet Ireland et Accurate Medical Therapeutics pour 74 M€.

(d) Dont 4,2 M€ en reprises et 7 M€ en dotations de provisions pour risques et charges et une dépréciation de compte courant de 15 M€.

Conformément au règlement ANC 2015-05 le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges » pour un montant de 5,7 M€ et « Autres produits » pour un montant de 2,5 M€ en 2022.

## NOTE 17 Résultat exceptionnel

	2022	2021
Produit/(Charge) net(te) sur provisions et provisions réglementées <sup>(a)</sup>	(20 180)	5 841
Valeur nette comptable sur sorties d'immobilisations	(265)	(657)
Charges actions gratuites	(539)	—
Produit de cessions sur sorties d'immobilisations	26	513
Autres <sup>(b)</sup>	(2 561)	(353)
<b>TOTAL</b>	<b>(23 520)</b>	<b>5 344</b>

(a) Dont dépréciations des actifs IBM Watson et Occlugel pour un montant de 23,9 M€.

(b) Dont 2,2 M€ de rappel d'impôts.

## NOTE 18 Impôts sur les bénéfices

Depuis 1988, le Groupe a opté pour l'intégration fiscale. Les sociétés suivantes font partie historiquement du périmètre de l'intégration fiscale : Guerbet S.A. (société-mère et tête de groupe d'intégration fiscale) et Simafex. À compter de l'exercice 2014, les sociétés Medex et Guerbet France sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale. Les charges d'impôt sont supportées comptablement par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Les produits d'impôts liés aux déficits sont conservés chez la société-mère. Les économies réalisées par le Groupe d'intégration fiscale non liées aux déficits (rectifications liées à certaines opérations intra-groupe) sont conservées chez la société-mère et constatées chez celle-ci en produits. Les crédits

d'impôt recherche, apprentissage, famille et compétitivité emploi sont réalloués aux sociétés qui les ont générés. Les économies d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales leur seront réallouées par imputation sur leurs bénéfices fiscaux ultérieurs. Le bénéfice fiscal d'ensemble au taux normal du groupe d'intégration fiscale s'élève pour l'année 2022 à 22,7 M€ après imputations des déficits à hauteur de 6,8 M€. La charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale s'élève à 3,2 M€ après imputation des crédits d'impôt, dont celui du crédit d'impôt recherche 2022 pour 4,7 M€.

Le produit ou la charge d'impôt figurant au compte de résultat s'analyse ainsi :

	2022	2021
Produit ou (charge) d'impôt du Groupe	(991)	2 585
Charge d'impôt en provenance des filiales intégrées	1 946	1 877
Économie d'impôt réallouée aux filiales intégrées	(1 404)	(1 011)
Autres produits d'impôt <sup>(a)</sup>	(2 239)	3 841
<b>PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE</b>	<b>(2 687)</b>	<b>7 292</b>

(a) Dont 2,2 M€ de régularisation d'impôts.

Le produit ou la charge d'impôt de la société tête de Groupe se répartit ainsi :

	2022	2021
IS sur résultat courant	(2 116)	8 053
IS sur résultat exceptionnel	(667)	(841)
Autres charges d'impôt	96	80
<b>PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE</b>	<b>(2 687)</b>	<b>7 292</b>

## Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Pour l'exercice 2022, les charges de ce type supportées par Guerbet S.A. correspondent à des amortissements de voitures de tourisme pour un montant de 235 K€.

## NOTE 19 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente de Guerbet S.A. a été calculée sur la base de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 1988. De ce fait, les impôts payés d'avance résultant du décalage entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur

incorporation dans le résultat fiscal, et les impôts à payer sur des éléments de capitaux propres (provisions réglementées) ont été déterminés pour l'ensemble des sociétés intégrées fiscalement.

	2022	2021
Impôts nets latents sur différences temporaires (impôts payés d'avance)	14 604	8 734
Impôts latents sur capitaux propres (impôts à payer)	18 756	19 396

Ces impôts latents ont été calculés à des taux prospectifs basés sur la loi de finances pour 2022 et majorés de la contribution sociale.

## NOTE 20 Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice

Afin de bénéficier de certaines dispositions fiscales, la Société est tenue de comptabiliser au compte de résultat (résultat exceptionnel) des écritures qui ne présentent pas le caractère de charges ou de produits comptables.

	2022	2021
Résultat avant impôts	(74 719)	11 064
Dotation ou reprise nette de provisions réglementées et d'amortissements dérogatoires	(3 199)	5 841
Résultat corrigé avant impôts	(71 520)	5 223

## NOTE 21 Entreprises liées

L'ensemble des transactions d'importance significative conclues avec des parties liées et susceptibles d'entrer dans le champ de l'article R. 123-198 du Code de commerce sont relatives à des filiales détenues en totalité.

Les transactions sont conclues à des conditions normales de marché avec les parties liées.

### Abandon de créances consenti aux entreprises liées et mis en œuvre au cours de l'exercice 2022

Néant.

## NOTE 22 Plan d'attribution d'actions gratuites

Faisant suite à la mise en place du Plan 2 d'attribution d'actions gratuites en 2016 et terminé en 2018, le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un troisième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères.

Le Conseil d'administration a, en date du 21 mars 2021, arrêté un quatrième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères. Le 21 septembre 2022, le Conseil d'administration a arrêté un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites (Plan 5).

Les hypothèses retenues pour les plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2022 sont décrites ci-après :

	Plan 4	Plan 5
Date d'octroi	01/05/2021	22/09/2022
Date d'acquisition	01/05/2024	22/09/2025
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans
Cours à la date d'octroi	33,70	17,50
Taux de dividendes anticipés	1,28 %	2 %
Taux sans risque	(0,59 %)	1,50 %
Volatilité	37 %	37 %
Taux de turnover	2,06 %	2,06 %
Probabilité de réalisation des conditions de performance	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo

Le Plan 3 a été clôturé au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour le Plan 4, il reste 41 400 actions gratuites en cours d'attribution. Concernant le Plan 5, il a été attribué 89 219 actions. Conformément au règlement du Plan 5, des actions de performance peuvent être attribuées jusqu'au 23 septembre 2023. Voici le détail au 31 décembre 2022 :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années	Engagement par plan
AGAP (régime 3)	47 550	11 877	2019	2022	3	—
<b>Nombre d'actions vivantes au 31/12/2022</b>	<b>—</b>					
AGAP (régime 4)	48 060		2021	2024	3	1 170 K€
<b>Nombre d'actions vivantes au 31/12/2022</b>	<b>41 400</b>					
AGAP (régime 5)	89 219		2022	2025	3	1 162 K€
<b>Nombre d'actions vivantes au 31/12/2022</b>	<b>89 219</b>					

L'engagement total, depuis le premier plan d'attribution d'action (datant du 28 septembre 2016), a été évalué au moyen du modèle Monte-Carlo avec la formule de Black & Scholes.

En application de ces plans, il a été comptabilisé une dotation aux provisions de 651 K€ pour les actions restant à attribuer au 31 décembre 2022.

## NOTE 23 Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché

### Risque de taux de change

La majeure partie du risque de change comptable de Guerbet est liée aux financements des différentes filiales réalisés dans la devise fonctionnelle de ces dernières ainsi qu'aux flux intra-

groupe en majorité libellés dans la devise fonctionnelle des filiales. Les montants les plus significatifs sont sur l'USD (48 M€), le JPY (23 M€), le KRW (10 M€) et le HKD (6 M€).

### Risque de taux d'intérêt

En mars 2019, le choix a été fait de couvrir la tranche B du crédit syndiqué, soit 225 M€, par la mise en place d'instruments de couverture de taux à départ différé de deux ans.

Cette couverture est devenue efficace suite à la remontée des taux Euribor et leur passage en territoire positif cette année.

La valeur de marché des instruments de couverture (*mark to market*) au 31 décembre 2022 est de +8,5 M€.

Le calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt est effectué sur le solde de la dette brute non couverte, qui représente 24,3 % de la dette à taux variables. La dette de Guerbet S.A. est intégralement libellée en euros.

Une variation à la hausse ou à la baisse de 100 points de base sur l'Euribor induirait une variation du coût de la dette de plus ou moins 0,7 M€ sur un an.

## NOTE 24 Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

	2022	2021
Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	1 172	1 030

Il s'agit des rémunérations perçues au titre de leur fonction de mandataires sociaux et au titre de leur fonction salariée.

## NOTE 25 Effectif moyen pendant l'exercice

	2022	2021
Ouvriers, employés	193	182
Techniciens, agents de maîtrise	433	424
Cadres	448	424
<b>EFFECTIF MOYEN TOTAL</b>	<b>1 074</b>	<b>1 030</b>

## NOTE 26 Engagements hors bilan

	2022	2021
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	12 122	9 740
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements	1 500	872
Engagements de crédit-bail immobilier et mobilier dont redevances <sup>(a)</sup> :	4 565	2 914
à moins de 1 an	1 596	992
entre 1 et 5 ans	2 969	1 922
à plus de 5 ans	—	—
Dettes assorties de garanties	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>18 187</b>	<b>13 526</b>

(a) L'augmentation par rapport à 2021 (+1,6 M€) est principalement due aux contrats avec le fournisseur Rigby pour le remplacement du matériel informatique, qui ont été renouvelés en 2022 (engagement donné de 1 M€).

	Redevances de crédit-bail payées en 2022	Redevances de crédit-bail payées en 2021
Sur crédits-bails immobiliers	—	—
Sur crédits-bails mobiliers	2 104	846
<b>TOTAL</b>	<b>2 104</b>	<b>846</b>

Les éléments financiers afférents aux biens mobiliers et immobiliers en crédits-bails sont les suivants :

	2022	2021
Valeur des biens mobiliers et immobiliers	6 790	4 061
Dotations aux amortissements si les biens avaient été acquis par l'entreprise	1 332	869
Valeur résiduelle des biens en fin de contrat	—	—

Pour 2022, le détail de ces biens en crédits-bails par nature se présente comme suit :

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Installations techniques, matériels et outillage	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	6 790	1 332	2 307	4 483
<b>TOTAL</b>	<b>6 790</b>	<b>1 332</b>	<b>2 307</b>	<b>4 483</b>

Au 31 décembre 2022, Guerbet S.A. a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 12,8 M€ déjà versés.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques

réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (*Post Marketing Requirements*), Guerbet S.A. a signé des contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. À ce titre, les engagements financiers s'élèvent à 9,2 M€ pour la période 2023-2028.

## NOTE 27 Autres informations

Néant.

## NOTE 28 Événements postérieurs à la clôture

Le 11 janvier 2023, Guerbet a annoncé son entrée au capital d'Intrasense, spécialiste des solutions logicielles d'imagerie médicale à hauteur de 39 %, pour un montant de 8,8 M€ et à un prix d'émission de 0,44 € par action, soit une prime de 34,15 % par rapport au dernier cours de bourse d'Intrasense. À la suite de cette prise de participation, le 20 février 2023, Guerbet a déposé un projet d'offre publique d'achat portant sur le solde des actions Intrasense.

Dans le cadre de l'évolution de sa stratégie visant à valoriser des atouts clés, Guerbet a également annoncé le 16 janvier 2023 son intention de se désengager de ses activités micro-cathéters historiquement logées au sein d'Accurate Medical Therapeutics. Guerbet envisage également de céder la technologie Occlugel acquise en 2018, comprenant plusieurs gammes de microsphères pour des utilisations en embolisation. Les impacts de cette décision ont été reflétés dans les comptes au 31 décembre 2022.

## NOTE 29 Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
<b>A – Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de Guerbet S.A.</b>										
<b>Filiales</b>										
Simafex (France)	1 280	28 892	100	1 224	1 224		293	33 137		3 625
Medex (France)	180	8 561	100	3 000	3 000			16 943		3 219
Martins & Fernandes (Portugal)	410	443	100	1 224	1 066	707		3 008		47
Guerbet Laboratories Ltd. (Royaume-Uni)	4 911	1 795	100	5 643	5 643		38	14 173	2 373	576
SA Guerbet N.V. (Belgique)	541	1 545	100	379	379		330	12 647	748	245
Guerbet SPA (Italie)	8 000	5 869	100	8 743	8 743		3 000	18 294	1 000	841
Laboratorios Farmaceuticos Guerbet (Espagne)	781	5 212	100	790	790	1 236		17 478	300	(44)
Guerbet A.G. (Suisse)	508	3 537	100	304	304			31 229	794	(231)
Guerbet Imaging Switzerland AG (Suisse)	83	942	100	13 370	—			—	493	(30)
Guerbet Austria G.M.B.H. (Autriche)	73	(13)	100	146	138			2 602	150	71
Guerbet Ireland Unlimited Company (Irlande)	42 308	36 017	100	141 700	100 095		5 164	74 051	5 000	1 255
Guerbet Luxembourg S.A.R.L. (Luxembourg)	—	45	100	—	—			—		(45)
Guerbet Sweden AB (Suède)	4	1	100	1 145	—	90		—		(80)
Guerbet Czech Republic s.r.o. (République tchèque)	359	471	100	329	329			—	406	341
Guerbet A.S. (Turquie)	601	959	100	4 503	—		801	5 640		(887)
Accurate Medical Therapeutics Ltd. (Israël) <sup>(a)</sup>	2	25 362	100	38 258	—	19 249		1 459		(8 290)
Guerbet South Africa Pty Ltd. (Afrique du Sud)	195	1 546	100	777	777		14	5 758		(239)
Guerbet Korea Ltd. (Corée)	6 238	(2 266)	100	8 202	8 202	204		31 021		(62)
Guerbet Taiwan (Taiwan)	214	3 418	100	191	191			11 491		816
Guerbet Japan KK (Japon)	2 346	1 319	100	1 951	1 951	23 633		45 222		450
Guerbet Mexicana (Mexique)	2 813	633	100	3 600	3 600			9 188		(46)
Guerbet Produtos Radiologicos (Brésil)	5 366	17 933	100	11 197	11 197			42 939		954
Guerbet Imagem do Brasil, Ltda. (Brésil)	5 204	(1 114)	100	4 966	900			16 968		(3 826)
Guerbet Chile Limitada (Chili)	—	893	100	416	416			8 922		140
Guerbet Panama S.A. (Panama)	—	450	100	1 009	326	1 624		1 540		(156)
Guerbet Australia Pty Ltd. (Australie)	1 083	1 341	100	1 577	1 577			15 277		559
Guerbet America LLC (États-Unis)	—	84 185	100	69 000	69 000	3 095	614	356		(1 526)
Guerbet GmbH (Allemagne)	25	11 024	100	1 629	1 629			28 173	15 432	750
Guerbet Colombia SAS (Colombie)	11	(85)	100	1 572	—			3 887		(321)

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
<b>B – Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de Guerbet</b>										
<b>Filiales</b>										
Abarem (France)	1		100	1	—					
Abalux (France)	1		100	1	—					
Guerbet France (France)	2	22 831	100	2	2			128 559		1 052
Guerbet Nederland B.V. (Pays-Bas)	91	631	100	92	92			13 593	1 000	638
Guerbet Asie Pacifique (Hong Kong)	—	19 555	100	N.S.	N.S.	11 122		87 568		7 521
Guerbet Poland SP.Z.O.O. (Pologne)	7	424	100	70	70			770	181	75
Guerbet Imaging Panama S.A. (Panama)	—	(5 426)	100	N.S.	N.S.	6 850		5 099		178
Guerbet India (Inde)	94	161	100	97	97			3 704		47
Gestion Especializada Loro (Mexique)	5	(1 169)	100	4	4	2 405		—		(320)
<b>Participations</b>										
Participations dans les sociétés françaises										
Truffle	N.C.			108	108					N.S.

(a) Les avances ont été dépréciées à hauteur de 15,4 M€.

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
<b>Valeur comptable des titres détenus :</b>				
• brute :	4 228	322 884	12 933	
• nette :	4 226	227 724	9 568	
Montant des prêts et avances accordés	—	70 215		—
Montant des cautions et avals	—	9 961		—
Montant des dividendes encaissés	—	27 877		—

Pour les filiales en dehors de la zone euro et le capital, les capitaux propres ont été convertis au taux de clôture, et le résultat a été converti au taux de moyen au 31 décembre 2022.

## 6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations – Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres de participation et des prêts et avances accordés aux filiales

*Paragraphes d) et e) des règles et méthodes comptables et notes 3, 4 et 6 de l'annexe des comptes annuels*

#### Risque identifié

Les titres de participation et les prêts et avances accordés aux filiales rattachées, figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour des montants nets respectifs de 231 millions d'euros et 116 millions d'euros, soit 45 % du total bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice des entités concernées. Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

La détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et de la valeur recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales, qui représentent un montant particulièrement significatif, requiert l'exercice du jugement de la Direction. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.

#### Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur de ces actifs. Nous avons vérifié que l'estimation de ces valeurs par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation appliquée et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les titres de participation dont la valeur est significative ou qui présentent un risque spécifique de perte de valeur, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités d'évaluation de leur valeur d'inventaire ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur la quote-part de situation nette : rapprocher la quote-part de situation nette retenue pour les besoins du test de dépréciation avec les états financiers audités de la filiale concernée ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés : apprécier la cohérence de la valeur d'inventaire obtenue au regard des éléments à disposition à date et rapprocher la quote-part de cette valeur d'inventaire avec la valeur nette comptable des titres ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur une méthode de référence, apprécier la cohérence de la méthode et de la valeur d'inventaire retenue.

Nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée Générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 36<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Crowe HAF dans la 15<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

**Crowe HAF**  
Membre de Crowe Global  
David KHAROUBI

**Deloitte & Associés**  
Jean-François VIAT

## 6.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Levallois Perret et Paris-La Défense, le 30 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

**Crowe HAF**  
Membre de Crowe Global  
David KHAROUBI

**Deloitte & Associés**  
Jean-François VIAT



# 7

## Informations complémentaires

<b>7.1</b>	<b>Personne responsable du Document d'enregistrement universel</b>	<b>252</b>	<b>7.6</b>	<b>Informations d'ordre général sur la Société</b>	<b>254</b>
<b>7.2</b>	<b>Attestation du responsable du Document</b>	<b>252</b>	7.6.1	Forme juridique et dénomination sociale	254
<b>7.3</b>	<b>Personnes responsables du contrôle des comptes</b>	<b>252</b>	7.6.2	Date de constitution	254
<b>7.4</b>	<b>Capital social</b>	<b>253</b>	7.6.3	Registre du commerce et des sociétés (RCS)	254
7.4.1	Historique du capital social	253	7.6.4	Exercice social	254
7.4.2	Titres non représentatifs du capital social	253	<b>7.7</b>	<b>Statuts (extraits)</b>	<b>255</b>
<b>7.5</b>	<b>Accessibilité du document au public</b>	<b>253</b>	7.7.1	Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration	255
			7.7.2	Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices	255
			7.7.3	Dispositions statutaires liées au capital	256
			7.7.4	Autres dispositions statutaires	256
			<b>7.8</b>	<b>Tables de concordance</b>	<b>257</b>
			7.8.1	Prospectus européen	257
			7.8.2	Rapport financier annuel	260

## 7.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel

David Hale, Directeur Général.

## 7.2 Attestation du responsable du Document

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant aux pages 95 et suivantes, présente un tableau fidèle

de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Villepinte, le 30 mars 2023

**David Hale**

Directeur Général

## 7.3 Personnes responsables du contrôle des comptes

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
<b>DELOITTE &amp; ASSOCIÉS</b> Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu représenté par M. Jean-François Viat Tour Majunga 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense cedex	Assemblée générale du 21 mai 1987	Assemblée générale du 19 mai 2017	Assemblée générale relative à l'exercice 2022
<b>CROWE HAF</b> Membre du réseau Crowe Global représenté par M. David Kharoubi 16, rue Camille-Pelletan 92300 Levallois-Perret	Assemblée générale du 23 mai 2008	Assemblée générale du 20 mai 2022	Assemblée générale relative à l'exercice 2027

## 7.4 Capital social

### 7.4.1 Historique du capital social

Toutes les augmentations de capital correspondent à des levées de souscription d'actions.

Événement	Date du Conseil d'administration constatant l'augmentation de capital	Nombre de titres créés	Nombre d'actions composant le capital social	Capital social (en €)
Augmentation de capital	6 janvier 2009	15 396	3 019 965	12 079 860
Augmentation de capital	19 janvier 2010	21 796	3 041 761	12 167 044
Augmentation de capital	19 janvier 2011	8 285	3 050 046	12 200 184
Division par 4 du nominal <sup>(a)</sup>	Non applicable	12 200 184	12 200 184	12 200 184
Augmentation de capital	11 mars 2015	8 000	12 208 184	12 208 184
Augmentation de capital	9 février 2016	135 290	12 343 474	12 343 474
Augmentation de capital	28 mars 2017	157 774	12 501 148	12 501 148
Augmentation de capital	27 mars 2018	62 210	12 563 358	12 563 358
Augmentation de capital	26 mars 2019	17 903	12 581 261	12 581 261
Augmentation de capital	24 mars 2020	14 900	12 596 161	12 596 161
Augmentation de capital	24 mars 2021	6 513	12 602 674	12 602 674
Augmentation de capital	23 mars 2022	38 441	12 641 115	12 641 115

(a) Intervenue le 23 janvier 2014.

### 7.4.2 Titres non représentatifs du capital social

Non applicable.

## 7.5 Accessibilité du document au public

Les Documents de référence sont disponibles sur le site Internet [www.guerbet.com](http://www.guerbet.com) sous la rubrique « Finance », tout comme les autres documents liés à l'information réglementée (rapports financiers semestriels, communiqués de presse, déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote, etc.).

De plus, conformément aux dispositions légales, tout Actionnaire peut venir exercer son droit de communication permanent et ainsi venir consulter les documents cités à l'article L. 225-15 du Code de commerce au siège social situé au 15, rue des Vanesses, 93420 Villepinte.

## 7.6 Informations d'ordre général sur la Société

### 7.6.1 Forme juridique et dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Guerbet. Elle est organisée sous la forme d'une société anonyme (SA) à Conseil d'administration de droit français régie par le Code de commerce. Le siège social se situe au 15, rue des Vanesses, 93420 Villepinte ; le numéro de téléphone est le

+33 (0)1 45 91 50 00 et l'adresse Internet est [www.guerbet.com](http://www.guerbet.com) (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus).

### 7.6.2 Date de constitution

La société Guerbet a été créée le 16 juillet 1926 par transformation d'une société en participation, fondée en 1901 en société en commandite simple, puis transformée en société anonyme le 1<sup>er</sup> janvier 1965. La forme « Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance » a été adoptée le 27 octobre 2001 avant d'être modifiée lors de

l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2010 pour passer sous la forme « Société anonyme à Conseil d'administration ». La date d'expiration de la Société est le 30 juin 2100 sauf dissolution anticipée ou prorogation, comme ce fut le cas pour 99 années lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1998.

### 7.6.3 Registre du commerce et des sociétés (RCS)

La société Guerbet est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 308491521 tandis que son activité est rattachée au code APE 2120 Z -

Fabrication de préparations pharmaceutiques. Son numéro de LEI est : 969500WW1U1WQ059L135.

### 7.6.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

## 7.7 Statuts (extraits)

### 7.7.1 Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration

#### 7.7.1.1 Pouvoirs du Conseil d'administration (article 12)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce) ainsi que, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les autorisations mentionnées sous l'article 14 des présents statuts.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

À peine de nullité, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que

ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. La même interdiction s'applique au Directeur Général, au(x) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées et à toute personne interposée.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société, autres que celles prévues par les dispositions légales en vigueur.

#### 7.7.1.2 Pouvoirs du Directeur Général (article 14)

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Toutefois, à titre de Règlement Intérieur et sans que les limitations puissent être opposées aux tiers, le Conseil d'administration peut limiter l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

#### 7.7.1.3 Pouvoirs du Directeur Général délégué (article 14)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Toutefois, il dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

### 7.7.2 Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices

#### Répartition statutaire du résultat (article 24)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, il est prélevé sur ce bénéfice la somme nécessaire pour distribuer aux Actionnaires un premier dividende, non cumulatif, égal à 6 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque Actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de ce dividende ou de ces acomptes sur dividende.

### 7.7.3 Dispositions statutaires liées au capital

---

Les dispositions statutaires liées au capital sont détaillées dans la troisième partie de ce Document, « Guerbet et ses Actionnaires ».

### 7.7.4 Autres dispositions statutaires

---

#### Objet social (article 2)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la recherche, le développement et l'invention de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- la fabrication, l'achat et la commercialisation de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- le développement et la commercialisation de services, sous quelques formes que ce soit, directement ou indirectement liées aux activités pharmaceutiques et médicales et plus généralement aux activités de santé ;
- toutes activités industrielles, commerciales et financières, directement ou indirectement liées à cet objet, y compris les activités de recherche, et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente de brevets, de licences, de savoir-faire et plus généralement de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

## 7.8 Tables de concordance

### 7.8.1 Prospectus européen

La table de concordance du Document d'enregistrement universel permet d'identifier les informations prévues par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document d'enregistrement universel de Guerbet déposé auprès de l'AMF.

	Rubrique	Page
<b>1</b>	<b>Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>	
1.1	Personnes responsables des informations	252
1.2	Déclaration des personnes responsables	252
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	Non applicable
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	Non applicable
1.5	Déclaration de l'autorité compétente	Non applicable
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1	Noms et adresses	254
2.2	Changement éventuel	Non applicable
<b>3</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>104-108</b>
<b>4</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	254
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	254
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	254
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	1 ; 254 à 256
<b>5</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
5.1	Principales activités	
5.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	15-21
5.1.2	Nouveaux produits ou services importants lancés sur le marché	25-31
5.2	Principaux marchés	22-23
5.3	Événements importants	98-99
5.4	Stratégie et objectifs	2-3 ; 6-7 ; 10-11 ; 95-112
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	31
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	23
5.7	Investissements	
5.7.1	Investissements importants réalisés	7 ; 14 ; 25-30
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	Non applicable
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	Non applicable
5.7.4	Questions environnementales	Non applicable

	Rubrique	Page
<b>6</b>	<b>Structure organisationnelle</b>	
6.1	Description sommaire du Groupe	6-7 ; 12-13
6.2	Liste des filiales importantes	32-33 ; 217-218
<b>7</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	
7.1	Situation financière	
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	14 ; 96-98 ; 176-179 ; 181 ; 201-204
7.1.2	Prévisions de développement futur et activité en matière de recherche et de développement	14 ; 25-31
7.2	Résultat d'exploitation	
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	96-99
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	96-99
<b>8</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	14 ; 84-87 ; 100 ; 176-179 ; 185 ; 202-205
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	98 ; 178
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	177-178 ; 191 ; 212 ; 225 ; 236
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	225 ; 236
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues	178
<b>9</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	<b>105</b>
<b>10</b>	<b>Informations sur les tendances</b>	
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière du Groupe, survenus depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel	98-99
10.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	98-99
<b>11</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
11.1	Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	98-99
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévision	Non applicable
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	Non applicable
<b>12</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	
12.1	Informations concernant le Conseil d'administration et la Direction générale	36-61
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale	38
<b>13</b>	<b>Rémunérations et avantages</b>	
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	62-77
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	62-77

	Rubrique	Page
<b>14</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
14.1	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	41-54
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur	38
14.3	Informations sur les Comités du Conseil	59-64
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	78
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	Non applicable
<b>15</b>	<b>Salariés</b>	
15.1	Nombre de salariés	6 ; 117-127 ; 210
15.2	Participations et stock-options	62-77 ; 87-92 ; 208-209
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	84-85 ; 122
<b>16</b>	<b>Principaux Actionnaires</b>	
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du Document d'enregistrement universel	84-86
16.2	Existence de droits de vote différents	84-86
16.3	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	92
16.4	Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Non applicable
<b>17</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	<b>239</b>
<b>18</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
18.1	Informations financières historiques	
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	96-99 ; 176-223
18.1.2	Changement de date de référence comptable	Non applicable
18.1.3	Normes comptables	180-185
18.1.4	Changement de référentiel comptable	180-185
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	227-229
18.1.6	États financiers consolidés	176-179
18.1.7	Date des dernières informations financières	180
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable
18.3	Audit des informations financières annuelles	219-223
18.4	Informations financières pro forma	Non applicable
18.5	Politique de distribution de dividendes	Non applicable
18.5.1	Description de la politique de distribution de dividende et de toute restriction applicable	Non applicable
18.5.2	Montant du dividende par action	84
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	Non applicable
18.7	Changement significatif de la situation financière	98-99
18.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	Non applicable
18.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	98-99

	Rubrique	Page
<b>19</b>	<b>Informations supplémentaires</b>	
19.1	Capital social	253
19.1.1	Capital social souscrit	84 ; 109
19.1.2	Titres non représentatifs du capital	253
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur	84
19.1.4	Information sur les valeurs mobilières	Non applicable
19.1.5	Conditions d'acquisition	Non applicable
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre de groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	Non applicable
19.1.7	Historique du capital social	253
19.2	Actes constitutifs et statuts	254-256
19.2.1	Objet social	254
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	94
19.2.3	Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	92
<b>20</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>Non applicable</b>
<b>21</b>	<b>Documents disponibles</b>	<b>253</b>

## 7.8.2 Rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les principales informations prévues à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rubrique	Page
Comptes annuels	224-244
Comptes consolidés	176-218
Rapport de gestion	95-112
Rachat par la Société de ses propres actions	100
Attestation du responsable du document	252
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	245-249
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	219-223
Honoraires des Commissaires aux comptes	216
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	36

Conception et réalisation : Ruban Blanc

Crédit photos : © Guerbet

let's get connected



[www.guerbet.com](http://www.guerbet.com)

Guerbet | 